

1980
*Gazette
officielle
du Québec*



Éditeur officiel
Québec

Partie 1
Avis juridiques

112e année
3 mai 1980
No 18

PARTIE 1

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.
2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.
3. Indiquer le nombre d'insertions.
4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.
5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.
6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.
7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.
8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: 7,00 \$ les 100 mots.

Exemplaire séparé: 2,00 \$ chacun.

Feuilles volantes: 3,00 \$ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 \$. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec, QC, G1N 2C9

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les (Partie 1)

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
ALL TYPE RENT-ALLS INC. 1113-4780	MULTI-LOCATIONS A.T.R. INC. <i>ALL TYPE RENT-ALLS A.T.R. INC.</i>	63 07 22
AMERICANA SPORTSWEAR LTD. 1115-3681	CRÉATIONS AMERICANA INC.	63 02 28
L'ASSURANCE-VIE DU ST-LAURENT <i>ST. LAWRENCE LIFE ASSURANCE COMPANY</i> 1293-4378	ST-LAURENT, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE .. <i>ST. LAWRENCE REASSURANCE COMPANY</i>	57 02 04
BOUTIQUE JOLIE NONI INC. <i>JOLIE NONI BOUTIQUE INC.</i> 1367-4080	LES VENTES JOLIE NONI INC. <i>JOLIE NONI SALES INC.</i>	74 03 25
CAMPBELL BROS INC. 1242-3729	LES FRUITS H & H INC. <i>H & H FRUITS INC.</i>	57 06 05
CANADIAN CORPS OF COMMISSIONNAIRES (MONTREAL DIVISION) 1339-8888	CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DE MONTREAL) <i>CANADIAN CORPS OF COMMISSIONNAIRES</i> (MONTREAL DIVISION)	48 03 12
CANADIAN PLASTICS LIMITED 1156-9191	PLASTIQUES CANADIENS INC. <i>CANADIAN PLASTICS INC.</i>	35 11 05
LE CENTRE DE RÉPARATION ET D'ENTREPOSAGE ROMAIN PELLETIER (R.P.) INC. 1631-1599	SERVICE RAPIDE NIC-NAC INC.	78 11 07
CENTRE SPORTIF STE-JULIE DE VERCHÈRES .. 1269-4238	CENTRE SPORTIF DE STE-JULIE INC.	68 11 21
CUSTOM KITCHEN AND SHEET METAL WORKS LTD. 1353-2189	CUISINE CUSTOM INC. <i>CUSTOM KITCHEN INC.</i>	64 09 25
DESBIENS & MAYNARD INC. 1502-9630	GILLES MAYNARD INC.	76 04 08
DEZIEL AUTO SPRING INC. 1160-7793	RESSORT DÉZIEL INC.	68 06 18
DORLEC CORPORATION 1254-2908	LA CORPORATION DORLEC <i>DORLEC CORPORATION</i>	63 11 29
ECONOMY AUTO SUPPLY INC. 1169-4080	ÉCONOMIE AUTO INC.	62 02 07
LES ENTREPRISES H. TREMBLAY INC. <i>H. TREMBLAY ENTERPRISES INC.</i> 1366-3653	SOCIÉTÉ D'ÉDITION C.T. H.T. INC.	75 07 28

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
ÉVALUATION L.P.G. INC. 1635-1702	LES ESTIMATIONS L.P. GRANDMONT INC.	79 04 02
FORMATION MUSICALE LES QUÉBÉCOIS DES OPTIMISTES DE SAINT-BRUNO 1473-4412	FORMATION MUSICALE LES QUÉBÉCOIS DE ST-BRUNO INC.	77 01 21
GESTION GLENGARRY (QUÉBEC) INC. 1640-0244	GESTION INTRABEX INC.	79 11 23
L'INSTITUT INTERNATIONAL DE STÉNOTYPIE INC. <i>INTERNATIONAL STENOTYPE INSTITUTE INC.</i> 1108-4845	INSTITUT DE SECRÉTARIAT INTERNATIONAL INC. <i>INTERNATIONAL SECRETARIAL INSTITUTE INC.</i>	64 07 03
LESSARD, LA MAISON DE LA TÉLÉVISION INC. 1137-5763	G.B. LESSARD INC.	67 04 17
LINGERIE CHÂTEAU LTÉE <i>CHATEAU LINGERIE MFG. LTD.</i> 1115-5389	MANUFACTURE DE LINGERIE CHÂTEAU INC. ... <i>CHATEAU LINGERIE MFG. INC.</i>	60 10 14
LES MARCHANDS DE PLACE DE VILLE (ROUYN) INC. 1338-6479	CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE DE ROUYN INC.	72 05 08
ARTHUR G. McKEE & CIE DU QUÉBEC LTÉE ... <i>ARTHUR G. McKEE & COMPANY OF QUÉBEC LTD.</i> 1234-1368	ACRES, DAVY, McKEE (QUÉBEC) INC.	60 10 26
MONARCH FUR TRADERS INC. 1261-5092	LES COMMERCANTS DE FOURRURES INC. <i>MONARCH FUR TRADERS INC.</i>	60 03 09
MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD. 1236-5896	TRANSPORT MURRAY BAY INC. <i>MURRAY BAY TRANSPORT INC.</i>	56 02 18
L'OFFICE DU TOURISME DE GRANBY INC. <i>GRANBY TOURIST BUREAU INC.</i> 1292-7190	BUREAU DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE GRANBY INC.	67 02 17
J. OSTROFF & SON CLOTHING MFG. CO. LTD. ... 1114-7188	LES VÊTEMENTS J. OSTROFF & FILS INC. <i>J. OSTROFF & SON CLOTHING MFG. CO. INC.</i>	67 12 19
R L REALTY LTD. 1212-6876	CONSTRUCTION LEROS INC.	61 04 20
LES SÉPARATIONS DE COULEURS RAYMOND MORIN INC. 1633-6620	SEPCOLITHO INC.	79 02 12
SHAWBRIDGE GOLF AND COUNTRY CLUB, INC. 1152-5508	CLUB DE GOLF DE SHAWBRIDGE INC. <i>SHAWBRIDGE GOLF CLUB INC.</i>	27 11 24
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE GESTION EN RÉASSURANCE, INC. 1249-1452	SOCIÉTÉ CANADIENNE DE GESTION DE RÉASSURANCE, INC. <i>REINSURANCE MANAGEMENT CORPORATION OF CANADA, INC.</i>	70 05 26
STAR PANTS, MONTRÉAL, LIMITED 1115-4689	PANTALONS STAR (MONTREAL) INC. <i>STAR PANTS (MONTRÉAL) INC.</i>	53 01 14

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
SWEDISH KNITTING INC. 1115-3111	LES TRICOTS SUÉDOIS INC. <i>SWEDISH KNITTING INC.</i>	61 10 26
VAQUA PNEUMATIC INC. 1280-3342	VAQUA PNEUMATIQUE INC.	72 04 04
WAVERLEY ORNAMENTAL WORKS LTD. 1306-4696	FER ORNEMENTAL WAVERLEY INC.	57 04 01
6462-o		<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
A.C. CONSTRUCTION INC. 1228-4204	59 11 13	550, rue du Domaine, Saint-Jérôme
LES AGENCES DESAUTELS LTÉE 1252-2462	61 07 27	1290, rue Bégin, Saint-Laurent
ALFTAR CONSTRUCTION INC. 1210-9112	71 03 22	5960 est, rue Jean-Talon, Saint-Léonard
AMÉNAGEMENT CRICKET INC. 1365-3308	75 05 07	345, avenue Victoria, Westmount
LES APPAREILS DE CLIMATISATION NORDIQUE INC. 1475-0731	77 03 10	11114, avenue des Récollets, Montréal-Nord
BONAVENTURE HOLDINGS LIMITED 1289-1016	63 07 02	45, cercle Calais, Kirkland
BOYER & FRÈRES INC. 1145-2505	64 12 02	152, boulevard St-Jean-Baptiste Châteauguay
CLUB DES TROIS 1286-7164	53 06 30	54A, rue Bellevue, Saint-Romuald-d'Etchemin
CONSTRUCTION POP LTÉE 1362-7997	75 04 08	10700 est, boulevard Henri-Bourassa, Montréal
LA CORPORATION DES SECRÉTAIRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC INC. 1269-6159	67 08 16	250 ouest, Grande-Allée, Québec
D'AUTEUIL, GRAVEL, LAROCHE, FRADET INC. 1235-0963	70 06 17	609, rue Dubose, Jonquière
ENTREPRISES LECLAIR & PILON INC. 1503-2881	76 04 30	5276, rue Lakeview, Pierrefonds
LES ENTREPRISES MONA INC. 1348-7517	72 08 15	1, chemin Colchester, Hampstead

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
LES ENTREPRISES PAQUET INC. 1256-3110	56 05 05	201, Corot Rive, bureau 401, Verdun
LES ENTREPRISES RENÉ VERVILLE INC. 1510-6248	78 01 30	223, boulevard L'Assomption, Repentigny
ÉPICIERS UNIS GIFFARD INC. 1354-6106	74 02 06	325, rue Newton, Québec
ÉPICIERS UNIS INC. 1157-1205	28 08 31	325, rue Newton, Québec
ÉQUIPEMENTS DESFORT INC. 1479-5371	77 07 18	436, route 219, Napierville
FERME G.F. INCORPORÉE 1348-5347	72 09 12	963, rue St-Régis, Saint-Isidore
FONTAINE, BILODEAU & CIE INC. 1238-8708	61 07 20	1, jardins Mérici, app. 405, Québec
GARAGE DIESEL CÔTE NORD INC. 1360-2677	74 11 14	26, avenue William-Dobel, Baie-Comeau
MAURICE GAREAU INC. 1108-7251	67 02 28	5925 est, boulevard Gouin, Montréal-Nord
GAUVIN AUTOMOBILE INC. 1193-0674	70 03 19	21, chemin des Patriotes, Saint-Charles-sur-Richelieu
GESTION GLENGARRY (QUÉBEC) INC. 1640-0244	79 11 23	2190, rue Hymus, Dorval
GESTION NOLENKO INC. 1366-0287	75 06 23	345, avenue Victoria, Westmount
HAUTE PERFORMANCE AUTOMOBILE DE CARTIERVILLE INC. 1511-1305	78 02 14	12167, boulevard Laurentien, Montréal
HOMESTEAD CONSTRUCTION INC. 1266-1468	57 10 15	196, rue St-Jean-Baptiste, Sainte-Genève
LES IMMEUBLES MERSO INC. 1337-6074	73 08 14	809, rue Deslauriers, Saint-Laurent
IMMEUBLES ST-ROCH, INC. 1282-6392	55 12 27	1885 A, chemin Gomin, Sillery
LIBRAIRIE MARIE-VICTORIN INC. 1506-5683	77 08 30	39, avenue des Peupliers, Drummondville
M & J ENTERPRISES INC. 1117-2756	63 02 14	5762, avenue Westluka, Côte-Saint-Luc
MAISON HÉLÈNE LACROIX 1638-7086	79 09 10	40, rue Seigneuriale, Beauport
MARCHÉ GERTRUDE INC. 1468-4450	76 07 14	4846 est, boulevard Gouin, Montréal-Nord
LES MODES FRIC FRAC INC. 1369-5812	74 09 09	516, rue Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
ORTHOSCHAF INC. 1138-5713	69 09 19	77, 8 ^e Avenue, Deux-Montagnes
OXYGÈNE BERGERON INC. 1360-1562	74 11 07	6, rue Olier, Arthabaska
PLACEMENTS BETSHEL LTÉE 1369-8121	74 09 26	5615, avenue Edgemore, Côte-Saint-Luc
LES PLACEMENTS GUY RAYMOND INC. 1356-1949	74 05 01	855, rue du Marché-Central, Montréal
PLACEMENTS LAQUERRE INC. 1271-3277	57 07 05	625 est, rue Perreault, Rouyn
PLASTIBÉTON INC. 1481-1178	75 11 27	1801, avenue McGill College, bureau 1450, Montréal
PLOMBERIE P.M. INC. 1145-0848	69 10 31	4830, montée St-Hubert, Saint-Hubert
ROSEDALE HOMES & MORTGAGE INC. 1282-9008	62 10 02	40, chemin Harrow, Hampstead
SACS À MAIN SIDNEY FINEBERG INC. 1367-7539	74 04 09	8270, avenue Mountain Sights, Montréal
SERVICE G. GAGNON INC. 1262-8350	70 08 05	Route 232, route rurale numéro 1, Sainte-Odile-sur-Rimouski
SERVICES TECHNIQUES KIEWIT INC. 1636-7369	79 05 31	Saint-Laurent
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SERVICES S.G.S. INC. 1631-1680	78 11 07	9301, boulevard Ray-Lawson, Anjou
LA SOLIDARITÉ HAÏTIENNE INC. 1375-2977	72 05 09	7600, avenue Faneuil, Charlesbourg
LES SYSTÈMES DE PROTECTION CONTRE INCENDIE C.D. LTÉE 1357-2573	74 06 17	8355, avenue Chénier, Anjou
TROUPE DE THÉÂTRE VOYAGEMENTS 1469-7239	76 09 01	5145, boulevard St-Laurent, Montréal

6462-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
ACOUSTIQUE A.P. INC. 1501-8591	76 01 22	1510, chemin Chambly, bureau 203, Longueuil
AIGUISAGE LANGLOIS INC. 1462-3409	75 10 01	572, boulevard Bois-Francis sud, Arthabaska

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LES ALIGNEMENTS DESJARDINS INC. 1220-7205	72 02 24	2220, rue Benny, Montréal
LES ARMOIRES DE CUISINE FARNHAM INC. 1625-5192	78 04 17	453, rue Jacques-Cartier nord, Farnham
ASPHALTE A.B.C. INC. 1632-2760	78 12 15	659, rue du Pont, Mont-Laurier
ASSOCIATION DES POMPIERS DE LA VILLE DE BROSSARD INC. 1466-6093	76 04 26	3300, boulevard Lapinière, Brossard
ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE SCIENCES DU QUÉBEC; (A.P.S.Q.) 1314-6030	66 06 07	6555, 32 ^e Avenue, Montréal
LES ASSURANCES JACQUES PERRON INC. 1479-7591	77 07 21	174, rue Principale, Coteau-Landing
ATELIER LIBRE DE RECHERCHES GRAPHIQUES 1221-1132	71 04 29	9, rue St-Paul ouest, Montréal
ATELIERS DIMENSION PLUS INC. 1510-3302	78 01 19	5585, avenue Monkland, bureau 120, Montréal
ATLANTIC CONSTRUCTION INC. 1118-4363	62 08 21	7101, avenue du Parc, Montréal
BAILLARGEON & FOURNIER INC. 1140-2757	58 09 18	6355, boulevard Maricourt, Saint-Hubert
BASE DE PLEIN-AIR DE MATANE INC. 1230-4788	71 11 09	354, rue d'Amours, Matane
ROGER BEAUVAIS INC. 1362-6957	75 04 01	1620, rue le Paillard, Rock-Forest
BIJOUTERIE ROBERT BÉRUBÉ INC. 1475-0517	77 03 09	8940, rue Hochelaga, Montréal
BIRKDALE DEVELOPMENT CORPORATION 1238-9433	58 05 28	4140, rue Sherbrooke ouest, bureau 330, Montréal
MARIO BOISJOLY INC. 1363-0272	75 04 22	31, rue St-Jean-Baptiste, Saint-Joseph-de- Lanoraie
BOUTIQUE D'ARTISANAT LA FOURMILIÈRE INC. 1371-6618	75 06 20	671, rue Paul-Émile-Borduas, Mont-Saint-Hilaire
CARNAVAL DE QUÉBEC INC. 1155-7279	58 08 21	290, rue Joly, Québec
E. CHARRIER INC. 1362-1321	75 02 27	3601, boulevard Ste-Béatrix, Saint-Ambroise-de-Kildare
CHÂTEAU DUPÉRÉ, LIMITÉE 1245-5648	09 04 28	8556, rue Notre-Dame est, Montréal
CHAUSSURES WELLINGTON INC. 1626-2818	78 05 09	118, rue Wellington sud, Sherbrooke
LE CLUB DE SQUASH DU VIEUX MONTRÉAL LTÉE 1632-7769	79 01 11	465, rue St-Jean, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
CLUB DES AMIS DU BASEBALL AMATEUR INC. 1231-8374	67 10 04	6986, avenue de Châteaubriand, Montréal
CONSEIL COLOMBIEN 6003 INCORPORÉ LEBEL-SUR- QUÉVILLON, ABITIBI-EST, QUÉ. 1473-2770	69 01 23	75, des Saules, Lebel-sur-Quévillon
LE CONSEIL DE LA SCULPTURE DU QUÉBEC INC. 1272-8804	62 12 05	1775, rue St-Denis, Montréal
CONSEIL PARENT, NO 2887 DES CHEVALIERS DE COLOMB 1325-7282	53 04 22	323, 6 ^e Avenue, Parent
CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DES LAURENTIDES INC. 1250-7711	71 02 22	886, rue St-Georges, Saint-Jérôme
CONSTRUCTIONS GILLES DUCHARME INC. 1364-4737	75 07 31	125, Voie de Service, Saint-Pie
CORPORATION D'ÉLECTRICITÉ DE LA RIVIÈRE HALL .. 1264-8762	69 07 24	476, avenue Arnaud, bureau 1, Sept-Îles
J. DUFRESNE ASPHALTE LTÉE 1142-4579	66 05 02	1535, boulevard Curé-Labelle, Laval
ENTREPRISES RAICEK LIMITÉE 1281-4950	70 11 27	8371, 60 ^e Avenue, Montréal
ÉQUIPEMENT DE CUISINE G.H. INC. 1124-9000	64 02 18	5390, rue de Castille, Montréal-Nord
LES ÉQUIPEMENTS VIGNEUX INC. 1508-6671	77 11 17	278, rue des Érables, Saint-Lambert-de- Lauzon
ÉRABLIÈRE S.E.P. INC. 1468-2470	76 07 13	2922, rue Chamberland, Fleurimont
FESTIVAL DU MIEL SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC. 1509-8346	77 12 29	333, rue St-Cyrille, Normandin
LES FOURRURES LOUIS TRAHAN LTÉE 1502-0167	76 02 06	12460, 71 ^e Avenue, Montréal
FRANCIANE INC. 1632-1382	78 12 11	1549, rue Dunant, Sherbrooke
FRIGEX INC. 1628-5819	78 08 01	1, complexe Desjardins, Montréal
LA GALERIE DU TAPIS GÉRARD BUSSIÈRES INC. 1356-6047	74 05 15	321, boulevard Lasalle, Baie-Comeau
GUELPH CONSTRUCTION CORPORATION 1264-5495	58 10 21	1550, boulevard de Maisonneuve ouest, app. 1111, Montréal
VICTOR HAMELIN LIMITÉE 1127-4073	47 12 16	4613, avenue d'Orléans, Montréal
HAMPSTEAD BUILDING CORPORATION 1264-9463	58 10 22	1550, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
IMMEUBLES APOLLON MONTRÉAL INC. 1502-6610	76 03 22	692, rue Jean-Talon ouest, bureau 108, Montréal
LES IMMEUBLES ARNAUD LIMITÉE 1233-9065	69 03 31	476, avenue Arnaud, bureau 1, Sept-Îles
LES IMMEUBLES D.H.M. INC. 1467-1424	76 05 31	114, rue Bellerive, Saint-Rédempteur
LES IMMEUBLES DU QUARTIER LATIN INC. 1461-5025	75 08 19	105, côte de la Montagne, Québec
LES IMMEUBLES PÉLICAN INC. 1462-7525	75 10 28	104, rue Godbout, Québec
LES INVESTISSEMENTS BLED INC. 1624-8130	78 03 28	1350 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1010, Montréal
JOURNATEX INC. 1337-8138	73 07 27	341 ouest, boulevard Henri-Bourassa, Montréal
KING OPTICAL QUÉBEC INC. 1121-9458	66 06 17	1255, rue University, Montréal
MARCEL LAFORET & ASSOCIÉS INC. 1505-3564	76 11 19	423 est, rue de la Gauchetière, Montréal
LANIEL AUTOMATIC MACHINES CO. (STE-ADÈLE) INC. 1236-1697	49 03 10	400, boulevard Ste-Adèle, Sainte-Adèle
LEBEAU BUILDERS SUPPLY INC. 1143-1434	59 06 03	147, rue Notre-Dame, Charlemagne
LIGUE DE BALLE-MOLLE DES FAUVES 1633-3312	79 01 30	1937, rue Sabatier, Montréal
LIGUE DE SÉCURITÉ DU QUÉBEC 1238-9391	23 11 28	6785 ouest, rue St-Jacques, Montréal
MACHINES À COUDRE INDUSTRIELLES EREZ LTÉE 1122-0142	68 12 09	6252, boulevard St-Laurent, Montréal
MAISON INTERNATIONALE DE LA RIVE SUD INC. 1365-7432	75 06 09	255 est, rue St-Charles, Longueuil
MARCHÉ GIROUARD & FRÈRES INC. 1628-5967	78 07 26	25 est, rue St-Jacques, Princeville
MÉDIA D.R. INC. 1505-4331	76 10 25	269, boulevard Roi-du-Nord, Laval
L'OEIL FOU INC. 1638-1378	79 08 09	579, avenue Lebrun, Montréal
ORMETEX INC. 1347-7120	73 11 08	150, M.-Dufresne, parc Industriel, app. 1, Trois-Rivières
H.A. PAULEY & ASSOCIATES LTD. 1230-2790	70 02 26	1432, rue de la Montagne, app. 801, Montréal
PHOENIX DESIGN ASSOCIATES INC. 1252-3387	71 08 06	1439, rue St-Mathieu, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LES PLACEMENTS PAUL ANDRÉ GÉLINAS INC. 1503-0166	76 04 12	105, rue St-André, Longueuil
FERNAND QUÉVILLON INC. 1259-1418	70 08 18	519 ouest, rue J.F. Kennedy, Terrebonne
RAINBOW MARKET INC. 1143-4073	59 06 25	289, rue Desaulniers, Saint-Lambert
PIERRE ROBITAILLE LTÉE 1139-5217	68 07 04	476, chemin Grande-Côte, Rosemère
S.D.C. (HABITATION) INC. 1640-5458	79 12 21	430, chemin Ste-Foy, Québec
SNAP INDUSTRIAL CONSTRUCTION INC. 1136-7968	65 05 21	8890, rue Mauriac, Saint-Léonard
TELVIBEC INC. 1632-7538	79 01 20	3000, rue Watt, local 11A, parc Colbert, Sainte-Foy
TRANSFICO INC. 1286-5390	71 02 03	7887, rue Grenache, Anjou
TRANSPORT GILLES MEUNIER LTÉE 1275-5161	72 03 10	2, rue Souart, Laval
J.H. TREMBLAY & FILS, MANUFACTURIERS LTÉE 1471-8803	77 01 13	715, rue Melançon, Saint-Bruno
VÊTEMENTS TAILLES SAVOY INC. 1114-9168	33 07 10	1250, rue St-Alexandre, Montréal
VOYAGES TOUREX INC. 1640-6852	80 01 01	1430, rue de la Montagne, Montréal
WESTRA (1969) LTD. 1135-2887	69 04 14	91, boulevard Hymus, Pointe-Claire
6462-o		<i>Le directeur, HUBERT GAUDRY.</i>

Fusion des corporations (Article 18)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
JARDINS CAPRICE (1978) LTÉE ... 1632-0558	CORPORATION D'AMÉNAGEMENT MONTRÉAL NORD (1976) LTÉE CLOSSE DEVELOPMENT CORP. TITAN DEVELOPMENT CORP. JARDINS CAPRICE INC. CRAFTBILT CONSTRUCTION LTD. . STONECREST CONSTRUCTION LTD.	78 11 30	801, rue Deslauriers, Saint-Laurent

Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LES AGENTS DISTRIBUTEURS ROJA INC. 1641-1845	80 01 28	Candiac
BOUTIQUE GHISLAINE INC. 1641-0987	80 01 24	Sorel
CONSTRUCTION M.N. INC. 1641-4260	80 02 07	Montréal
LES CONSTRUCTIONS ANDREL INC. 1641-6463	80 02 14	1747, rue Michel, Sainte-Julie
DÉPANNÉUR GERGINA INC. 1640-0616	79 11 26	2052, Marie-Victorin, Longueuil
RENÉ W. DEVEAU INC. 1641-3650	80 02 05	Île-du-Havre-Aubert
DOMAINE CLOUTIER INC. 1641-7156	80 02 18	Route rurale numéro 3, Mont-Laurier
LES ENTREPRISES CHAYLA INC. 1641-4971	80 02 11	856, des Ardennes, McMasterville
FERME KOIRIS INC. 1642-2693	80 02 26	Laverlochère
GARAGE DOYON & FILS INC. 1641-4161	80 02 06	1208, avenue Proulx, Les Cèdres
MUSIQUE SAVARD & SIMARD INC. 1641-1316	80 01 25	Saint-Félicien
RADIATEURS M. R. INC. 1641-2306	80 01 30	469, rue Bertrand, Cap-de-la-Madeleine
TITANEBEC MÉTALLURGIE INC. 1642-5787	80 03 10	8855, boulevard Henri-Bourassa ouest, Saint-Laurent

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
AIN & ZAKUTA LTÉE 1134-9388	48 12 11	79 12 27	Du capital-actions
ASSOCIATION DES PRÉPOSÉS AU CRÉDIT DE TROIS-RIVIÈRES INC. 1310-4641	64 11 16	80 02 21	De la dénomination sociale: ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CRÉDIT DE LA MAURICIE INC.
LES BOIS J.P. PÉLADEAU, LTÉE J.P. PELADEAU LUMBER, LTD. 1141-0263	63 12 12	80 03 19	1) De la dénomination sociale: BOIS PÉLADEAU INC. PÉLADEAU LUMBER INC. 2) du capital-actions; 3) des dispositions.
CESNAR INC. 1625-0284	78 04 05	80 03 04	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
CHARBONNEAU, GUÉRIN & ASSOCIÉS INC. 1330-0702	73 01 24	80 03 26	Du capital-actions
CHAUSSURES AU PIED DU JEUNE INC. 1468-4435	76 07 14	80 03 26	Du capital-actions
CHOCOLAT JEAN & CHARLES INC. 1114-3468	61 05 17	80 02 21	Du capital-actions
(LA COMPAGNIE DISTRIBUTRICE DU ST-LAURENT LTÉE) ST. LAWRENCE DISTRIBUTING CO. LTD. 1188-9698	49 03 14	80 02 01	De la dénomination sociale: RAYNOMAR (1980) INC.
ESPACE LIBRE INC. 1634-2909	79 03 07	79 12 17	Des objets
FERCOMAT INC. 1507-7357	77 10 19	80 03 06	Du capital-actions
FERME CLAUDE RHEAULT INC. 1640-3545	79 12 13	80 04 09	Du capital-actions
FOREVAC INC. 1634-5084	79 03 12	80 02 22	Des objets
FRÉLAB INC. 1637-5479	79 07 10	80 04 10	Des objets
GAZ & PRODUITS DE SOUDURE BROUILLETTE LTÉE 1139-5720	59 04 17	80 04 16	Du capital-actions
LES GESTIONS WILLIAM RUBIN LTÉE 1368-3149	74 05 17	79 12 14	Du capital-actions
GROUPE MAG INC. 1509-9369	78 01 10	80 04 11	De la dénomination sociale: MARC ANDRÉ GIROUX INC.
LES IMMEUBLES DU CLUB DE GOLF CHARNY INC. 1159-3274	62 02 10	80 03 26	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
INVESTISSEMENTS TRIFIDAR INC. 1637-5933	79 07 12	80 02 13	Du capital-actions
DOLLARD LEBEAU INC. 1477-0788	77 04 29	80 01 25	Du capital-actions
JUNE LEE INCORPORATED 1114-7287	49 06 28	80 01 03	1) Changeant son nom en celui de: JUNE LEE INC. 2) du capital-actions.
ARTHUR LEFEBVRE LTÉE 1234-1442	62 01 24	80 04 10	De la dénomination sociale: FERRONNERIE DE L'AMIANTE INC.
LOCATION D'AUTOS DENIS PÉPIN LTÉE ... 1361-0373	74 12 30	80 02 28	Du capital-actions
MONTRÉAL LEATHER GARMENT LTD. 1115-1289	79 12 17	80 03 27	Du capital-actions
MOTO SPORT LALLIER INC. LALLIER MOTO SPORT INC. 1506-1443	77 08 16	80 01 30	De la dénomination sociale: GUY MOTO SPORT INC.
PAPIER CASCADES (CABANO) INC. 1368-7348	74 06 21	80 04 11	Du capital-actions
TERRASSE FABREVILLE INC. 1480-2805	75 10 09	80 02 11	Du capital-actions
VOLTEC LTÉE 1156-4242	62 08 20	80 03 24	Du capital-actions
VOYAGES LE BOURLINGUEUR INC. 1630-8033	78 10 25	80 04 09	Du capital-actions

6462-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
AGENCE ARTISTIQUE QUÉBÉCOISE B & B INC. 1643-1983	80 03 31	Montréal
ANCLAUMAR INC. 1643-3054	80 04 02	Chicoutimi
LES ARRIVANTS INC. 1643-3310	80 04 02	Québec
ASSURANCES ROGER DUBOIS INC. 1643-3146	80 04 02	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
AUGER, DESCHÊNES, MASSÉ ASSURANCES INC. 1643-3278	80 04 02	Trois-Rivières
AUTOBUS L.C.L. INC. 1643-2072	80 03 31	Saint-François
AUTOMOBILE DU BARRY INC. 1643-2775	80 04 01	Hull
LES AUTOMOBILES SAGAMIE INC. 1643-3625	80 04 03	Chicoutimi
BOIS BELVAL (1980) INC. 1643-3005	80 04 02	Saint-Maurice
BOUTIQUE AUDREY INC. 1642-7205	80 04 03	Montréal
BRASSERIE LE TRIO INC. 1643-3229	80 04 02	Saint-Maurice
SERGE BRUYÈRE INC. 1643-2759	80 04 01	Québec
LES CANTINES R.V. INC. 1643-2957	80 04 02	Mégantic
CIRCUIT DE KARTING VAL-BÉLAIR INC. 1643-3542	80 04 03	Québec
COMPAGNIE DE GESTION B.O.P. INC. 1643-3849	80 04 03	Saint-François
COURTES POINTES, ÉCOLE DE BALLET INC. 1643-2163	80 03 31	Montréal
CRÈMERIE LA CONGÈRE INC. 1643-0639	80 04 09	Chicoutimi
LES CUISINES G.D. & FILS INC. 1643-2585	80 04 01	Trois-Rivières
DISTRIBUTION L'ÉTOILE DES BOIS-FRANCS INC. 1643-3724	80 04 03	Frontenac
DOMAINE DELORME INC. 1642-9722	80 04 08	Montréal
LES DRAINS MIRABEL INC. 1643-2114	80 03 31	Terrebonne
LES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENTS M.B.M. INC. M.B.M. INVESTMENT ENTERPRISES INC. 1643-0126	80 04 02	Montréal
LES ENTREPRISES JEANSON DE MORTAGNE INC. 1642-6348	80 03 11	Montréal
LES ENTREPRISES MODE J.P.A. INC. 1642-7825	80 04 03	Québec
ENTRETIEN A & G INC. 1643-2924	80 04 01	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES ÉQUIPEMENTS DE FERME B.M. INC. 1642-8351	80 04 02	Bedford
ÉVALUATIONS ANDRÉ BEAUDOIN INC. 1643-1439	80 03 27	Montréal
LES EXCAVATIONS A.M. PAGÉ INC. 1643-2239	80 03 31	Joliette
EXPRESS-LAIT INC. 1643-1868	80 03 28	Québec
FERME BERTRAND ROCHAT INC. 1643-3013	80 04 02	Bedford
FERME DE LA LORRAINE INC. 1642-8898	80 04 02	Québec
FERME J. ET L. BISSONNETTE INC. 1643-3401	80 04 03	Saint-François
FERME R. ET R. ROY INC. 1643-3427	80 04 03	Saint-François
LES FERMES R.P.M. INC. 1643-1850	80 03 28	Iberville
LES FIBRES DE VERRE CRORAK INC. 1643-3674	80 04 03	Beauce
FIXAN INC. 1643-3799	80 04 03	Québec
LES FORGES JACQUES PEDNEAULT INC. 1643-2932	80 04 02	Chicoutimi
GESTION GERES INC. 1642-5126	80 04 03	Trois-Rivières
GESTION JEAN-PAUL LEROY INC. 1643-2460	80 04 01	Québec
GESTION MACLE INC. 1643-3120	80 04 02	Saint-Maurice
GESTION PYRA INC. 1643-2478	80 04 02	Québec
IMMEUBLES DU ROYAUME INC. 1643-3575	80 04 03	Chicoutimi
LES IMMEUBLES EXPERT J.L. INC. 1643-5042	80 04 10	Saint-François
INFRATEL-SAGUENAY INC. 1643-2635	80 04 01	Montréal
INSTITUT QUÉBÉCOIS D'ANALYSE BIO-ÉNERGÉTIQUE INC. 1643-4292	80 04 08	Montréal
LITERIE LADENO INC. 1642-7783	80 04 02	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LITIBEC INC. 1643-3435	80 04 03	Saint-François
LOCATION YVES THÉRIAULT INC. 1642-8633	80 04 08	Montréal
1641-5259 QUÉBEC INC. 1641-5259	80 04 08	Montréal
1641-7404 QUÉBEC INC. 1641-7404	80 04 03	Saint-François
1641-7412 QUÉBEC INC. 1641-7412	80 04 03	Saint-François
1641-7420 QUÉBEC INC. 1641-7420	80 04 03	Saint-François
1643-2940 QUÉBEC INC. 1643-2940	80 04 02	Montréal
1643-3088 QUÉBEC INC. 1643-3088	80 04 02	Arthabaska
1643-3336 QUÉBEC INC. 1643-3336	80 04 03	Québec
1643-3351 QUÉBEC INC. 1643-3351	80 04 03	Montréal
M. MONDO INC. 1643-3021	80 04 02	Saint-François
PAMSYN INC. 1643-4649	80 04 09	Abitibi
PÉPINIÈRE IRIS INC. 1641-7784	80 04 01	Richelieu
PLACEMENTS COLLÈGE (ALMA) INC. 1643-2999	80 04 02	Roberval
PLACEMENTS DES FRÈRES LAVOIE DE ROBERVAL INC. 1643-3856	80 04 08	Roberval
LES PLACEMENTS GASTON LEBEAU INC. 1642-8914	80 04 08	Saint-François
PLANTATION STORNOWAY INC. 1642-7924	80 04 02	Saint-François
POTERIE DES MAINS À GILLES INC. 1643-2890	80 04 01	Québec
PUBLICITÉ 2002 INC. 1643-3666	80 04 03	Montréal
LES PUIITS MARCEL PIGEON INC. 1643-3484	80 04 03	Saint-Maurice
RAWDON JEANS INC. 1643-3658	80 04 03	Joliette
RESTAURANT LA GERBE DE BLÉ INC. 1642-8187	80 04 08	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LA SCIERIE DE PETITE MATANE INC. 1643-3492	80 04 03	Rimouski
SERVICES TECHNIQUES BIC INC. 1643-0985	80 04 02	Québec
LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE MARGAN INC. 1643-3831	80 04 03	Beauce
SOCIÉTÉ ÉTUDIANTE DE PLACEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE INC. 1642-8492	80 03 18	Saint-François
SPÉCIALITÉS D'AUTOS GUITARD-PAGÉ INC. 1642-9334	80 04 03	Montréal
SPORTS BOB LAROUCHE INC. 1643-3872	80 04 08	Chicoutimi
STATION DE SERVICE PATRY INC. 1642-4897	80 04 01	Frontenac
TÉLÉCOMMUNICATION LA TUQUE INC. 1643-3518	80 04 03	Saint-Maurice
TOITURE P.M.G. LAVAL INC. 1642-7270	80 04 01	Montréal
H.P. TREMBLAY MÉCANIQUE INC. 1642-9235	80 04 08	Trois-Rivières
X-PRESS OFFSET INC. 1643-2676	80 04 01	Terrebonne

6462-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
AMÉNAGEMENTS GÉOTECH INC. 1505-2244	76 10 04	80 04 08
LES AMÉNAGEMENTS MARKBEL INC. 1465-2358	76 04 28	80 04 08
ARTEL INC. 1142-2482	66 09 01	80 04 14
AUTO-MART CO. INC. 1274-4637	54 05 13	80 04 10
H. BOISSE ASSURANCE LTÉE 1239-6719	58 10 30	80 04 11
COMPAGNIE D'AUVENTS CANADIENS L.R. INC. 1361-5182	75 01 30	80 04 11

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
CONSTRUCTION INTERNATIONALE CANAQUE INC. 1337-1265	73 08 03	80 04 03
CONSTRUCTION P. ET R. LAMONT INC. 1476-0458	77 03 29	80 04 14
CONSTRUCTION R.L.P. INC. 1361-8129	75 02 14	80 04 03
D'ARAGON & ASSOCIÉS INC. 1364-3556	75 09 09	80 04 09
DORVAL EQUIPMENT COMPANY LIMITED 1547-2269	47 04 14	80 04 10
ÉCOLE DE CONDUITE LACHINE INC. 1364-2202	75 06 18	80 04 09
LES ENTREPRISES DES TREIZE INC. 1636-8516	79 06 06	80 04 08
LES ENTREPRISES PIERRE TOUSSAINT LTÉE 1631-1417	78 11 07	80 04 08
LES ENTREPRISES ROGER LADOUCEUR INC. 1270-6875	66 11 03	80 04 10
LES ÉVAPORATEURS J.G.D. INC. 1633-8972	79 02 19	80 04 08
FERME ÉLIE & EDGAR INC. 1503-8474	76 06 14	80 04 08
FERME LABRIE INC. 1641-0060	80 01 21	80 04 08
FERMES BLANCHETTE ET FILS, INC. 1634-9391	79 03 26	80 04 01
GESTION LOUIS L. MORIN LTÉE 1285-3297	67 09 29	80 04 10
VIANNEY GIGUÈRE INC. 1363-3946	75 05 07	80 04 11
LES HABITATIONS JEAN-FRANÇOIS INC. 1472-1120	76 12 08	80 04 09
IMMEUBLES R. CHAMPAGNE INC. 1471-7276	76 11 24	80 04 09
ROBERT LABERGE INC. 1470-5420	76 09 30	80 04 01
M. LAMOUREUX & SOEUR INC. 1627-6008	78 06 19	80 04 09
SIMON LEMAIRE INC. 1125-0552	60 05 31	80 04 11
LYSINC (ESTRIE), INC. 1631-9717	78 12 06	80 04 03
MAISON D'ÉDITION L'OBSIDIENNE LTÉE 1465-3513	76 03 08	80 03 31

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
MARINE NORANDA (1976) INC. 1468-4583	76 08 24	80 04 09
MONTREAL MOTOR STORAGE CO. 1276-8875	66 11 02	80 04 10
LES PÉTROLES CHAUVEAU LTÉE 1629-2443	78 08 23	80 04 08
PLACEMENTS BERTRAND INC. 1238-4376	66 03 10	80 04 14
POGO INC. 1354-2816	74 01 14	80 04 03
QUAN & GAUTHIER INC. 1468-7073	76 07 26	80 04 02
QUEFRAN INC. 1363-5248	75 05 14	80 04 02
RESTAURANT CHEZ MARIUS INC. 1370-1594	75 06 10	80 04 10
RESTAURANT JEAN-CLAUDE PAUL INC. 1371-9208	75 04 01	80 04 03
RESTAURANTS & MOTELS INTER-CITÉ INC. 1260-8329	66 05 27	80 04 02
SHAWINIGAN STEEL & MILL SUPPLIES INC. 1127-2622	48 04 16	80 04 15
LA SOCIÉTÉ DE COURSES NATIONALES INC. 1634-4897	79 03 19	80 04 10
LA SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE SAINT-NICOLAS INC. 1363-4167	75 05 08	80 04 03
SOGEPIDE INC. 1635-3112	79 04 09	80 04 11
TECHNO-COLOUR CO. INC. 1119-0683	67 05 16	80 04 08
TRAITEUR AU BON GOÛT INC. 1641-0292	80 01 22	80 04 14
TRANSPORT MADOREL INC. 1631-2589	78 11 13	80 04 10
J.C. WALKER INC. 1222-7351	72 02 11	80 04 11
WESTMOUNT DRAPERIES INC. 1115-3921	63 02 06	80 04 08

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
LES ÉVAPORATEURS J.G.D. INC. 1633-8972	79 02 19	80 04 09	Du capital-actions
GOTTSCHALK & ASH LTD. 1122-1330	67 04 05	80 03 28	De la dénomination sociale: GOTTSCHALK & ASH INC.
1641-7883 QUÉBEC INC. 1641-7883	80 02 19	80 04 10	De la dénomination sociale: LA FERME MICHEL ET SYLVAIN RIOUX INC.
1641-8568 QUÉBEC INC. 1641-8568	80 02 14	80 04 03	De la dénomination sociale: MÉDIC-SANTÉ INC.
1642-9177 QUÉBEC INC. 1642-9177	80 03 20	80 04 03	De la dénomination sociale: BRUNO ROY INC.
QUAN & GAUTHIER INC. 1468-7073	76 07 26	80 04 03	De la dénomination sociale: 1468-7073 QUÉBEC INC.
LA SOCIÉTÉ DE COURSES NATIONALES INC. 1634-4897	79 03 19	80 04 11	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.

6462-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 3)**Lettres patentes**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
L'ASSOCIATION DES CITOYENS DE NOTRE-DAME DE L'ÎLE PERROT 1642-4806	80 03 05	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
ASSOCIATION DES EXPERTS EN SINISTRES DE SHERBROOKE INC. 1642-4483	80 03 04	2237, rue King ouest, Sherbrooke
ASSOCIATION PATRONALE DES ÉBOUEURS DE MONTRÉAL INC. 1643-3344	80 04 02	1155, Dorchester ouest, Montréal
LES ATELIERS DE CRÉATION ET D'ANIMATION DE LA HAUTE-MATTAWINIE 1643-2049	80 03 31	8011, Brassard, Saint-Michel-des-Saints
AVIQ — (ASSOCIATION DES VENDEURS ITINÉRANTS DU QUÉBEC) 1641-7776	80 02 19	1459, Bélanger est, suite 5, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CLUB AQUATIQUE ÉDOUARD MONTPETIT 1641-7073	80 02 15	6100, Pierre-de-Coubertin, Montréal
CLUB DE PLEIN-AIR DE LA CÔTE DES NEIGES 1641-8469	80 02 20	5347, côte des Neiges, Montréal
CLUB DE SKI-FOND «HORIZON» DE ST-GODEFROI 1641-4815	80 02 08	Saint-Godefroi
CLUB RÉCRÉATIF LG 3 1642-7528	80 03 14	Chantier LG 3, Baie-James
CLUB SPORTIF OLYMPIA DE MONTRÉAL 1641-6166	80 02 12	7715, Papineau, app. 102, Montréal
COM'FEMME 1641-6760	80 02 15	Brossard
COMITÉ ANGLOPHONE POUR LA SOUVERAINETÉ- ASSOCIATION (C.A.S.A.) INC. COMMITTEE OF ANGLOPHONES FOR SOVEREIGNTY- ASSOCIATION (C.A.S.A.) INC. 1642-3592	80 02 29	32-445, rue St-François-Xavier, Montréal
COMITÉ SPORTIF DE RIMOUSKI-EST 1641-7180	80 02 18	Rimouski-Est
LES COPAINS DE LA FAUNE INC. 1641-7990	80 02 19	90, rue Notre-Dame, Lavaltrie
CORPORATION ACCUEILLONS UN ENFANT 1641-7768	80 02 19	Montréal
LA CORPORATION LES CENT ÎLES DE SOREL INC. 1640-5789	80 01 11	199, Georges, Sorel
DIVERTISSEMENT & ART CHEZ VOUS INC. 1642-4780	80 03 05	525, boulevard Hamel, Québec
FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL BAIE-COMEAU/HAUTERIVE 1642-1703	80 02 22	635, boulevard Joliette, Hauterive
LA FONDATION FAUNE PLESSIS INC. 1641-4641	80 02 08	2048, St-Jean, Plessisville
GROUPE D'ACCUEIL COUTURE INC. 1642-2172	80 02 25	422, 2 ^e Avenue, Asbestos
HALTE-GARDERIE LIMOILOU 1639-9495	79 11 20	896, 3 ^e Avenue, Québec
JARDIN COMMUNAUTAIRE ST-FRANÇOIS D'ASSISE 1641-8212	80 02 20	707, rue Ste-Catherine, Trois-Rivières
LOISIRS ST-DIDACE 1641-8063	80 02 20	500, rue Principale, Saint-Didace
LE RELAIS DE L'AMITIÉ INC. 1642-3485	80 02 28	13926, rue Notre-Dame est, Pointe-aux-Trembles
LA RÉSIDENCE BONSECOURS INC. 1641-2686	80 03 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
SOCIÉTÉ DU FILM SUPER 8 DU QUÉBEC INC. 1642-3386	80 02 28	9155, rue St-Hubert, Montréal
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE 1640-5383	79 12 20	Jardin Van-Den-Hende, université Laval, Sainte-Foy
SON ET LUMIÈRE DU HAUT RICHELIEU INC. 1642-5985	80 03 10	321, route 223, Saint-Paul-de- l'Île-aux-Noix
TOURNOI INTERNATIONAL DE HOCKEY DE VÉTÉRANS DE QUÉBEC INC. 1641-7255	80 02 18	Québec
UNION NATIONALE FRANÇAISE 1639-3886	79 10 11	429, avenue Viger, Montréal

6462-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
CECILE ENTREPRISES LIMITED 1643-9143	80 04 23	Dr R.E. Morin, médecin, 600, Cardinal-Léger, Pincourt	600, Cardinal-Léger, Pincourt, Île-Perrot

6462-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence d'une compagnie dissoute dont le nom suit:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
AGENCES DÉRY INC. 1252-2348	80 01 25	Aucune

6462-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

- I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)**
- II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)**
- III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)**

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Divisions administratives	Secteurs	Décisions		Couleur	Dossiers	
		Numérotation			Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	} Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	—	Vert pâle	— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-80-43146
M-40003 293-DT

**CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS' TARIFF BUREAU
ASSOCIATION**

4180, Dundas St. W.
Toronto, Ontario
M8X 1X8

Modification tarifaire:

Les suppléments suivants s'ajoutent aux tarifs applicables entre le Canada et les États-Unis et ont pour effet d'accroître de 4,9% les taux interterminaux afin de compenser l'augmentation du coût du carburant aux États-Unis en mai 1979; ces suppléments s'appliquent simultanément au Canada et aux États-Unis à compter du 20 juin 1979 conformément à l'article 2.58.1.

Supplément	Tarif applicable entre le Canada et les États-Unis
60	ICC HGB 400
21	ICC HGB 403
29	ICC HGB 404
23	ICC HGB 405
37	ICC HGB 407

Rôle M-80-45289
M-40003-310-DT

**CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS' TARIFF BUREAU
ASSOCIATION**

222, Dixon Road
Weston, Ontario
M9P 3S5

Modification tarifaire:

Cette requête remplace celle publiée à la *G.O.Q.* no 49 en date du 8 décembre 1979, page 10292.

Publier le nouveau tarif no 24 de Aero Mayflower Transit Co. Ltd., qui remplace le tarif no 23, à compter du 1^{er} janvier 1980 conformément à l'article 2.58.1. Comme l'indique la requête, ce nouveau tarif annule les sections cinq et sept du taux de transport, augmente de huit pour cent les sections six, huit, neuf, dix et onze du taux de transport et fait état de différentes augmentations de pourcentage pour ce qui concerne les frais relatifs au service additionnel (section trois) de transport.

Pour qu'il entre en vigueur le ou vers le 1^{er} avril 1980, publier le nouveau tarif no 24 en unités métriques selon la conversion arithmétique conformément au *Master Guide for Metric Conversion of Tariffs*, ouvrage rédigé par le Sous-comité des unités de mesure, Groupe de travail chargé des tarifs, secteur 1.20, Commission du système métrique Canada.

Rôle M-80-45290
M-40003-311-DT

**CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS' TARIFF BUREAU
ASSOCIATION**

222, Dixon Road
Weston, Ontario
M9P 3S5

Modification tarifaire:

Cette requête remplace celle publiée à la *G.O.Q.* no 49 en date du 8 décembre 1979, page 10292.

Publier le nouveau tarif no 15 de Atlas Van Lines (Canada) Ltd., qui remplace le tarif no 14 à compter du 1^{er} janvier 1980 conformément à l'article 2.58.1. Comme l'indique la requête, ce nouveau tarif annule les sections cinq et sept du taux de transport, augmente de huit pour cent les sections six, huit, neuf, dix et onze du taux de transport et fait état de différentes augmentations de pourcentage pour ce qui concerne les frais relatifs au service additionnel (section trois) de transport.

Pour qu'il entre en vigueur le ou vers le 1^{er} avril 1980, publier le nouveau tarif no 15 en unités métriques selon la conversion arithmétique conformément au *Master Guide for Metric Conversion of Tariffs*, rédigé par le Sous-comité des unités de mesure, Groupe de travail chargé des tarifs, secteur 1.20, Commission du système métrique Canada.

Rôle M-80-47459
M-300558-103-D
(9409-V)

**TRANSPORT BÉLANGER-LEMIRE
INC.**

31, rue Dufort
St-Roch-de-L'Achigan, QC
J0K 3H0

Requête amendée:

La requérante, dont la demande portant le numéro de rôle M-47459 fut publiée à la *Gazette officielle du Québec* du 23 février 1980, 112^e année, no 8, à la page 2016, désire ajouter à ladite requête les services suivants:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - isothermes
De Montréal (Boucherville) à Sherbrooke et retour avec contenants vides et palettes vides et marchandises refusées ou endommagées.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - isothermes
De Montréal (Boucherville) à Val-d'Or, Rouyn et à la frontière Québec-Ontario via le port d'entrée de Virginiatown, à destination de New Liskeard et North Bay, et retour avec contenants vides et palettes vides et marchandises refusées ou endommagées.

Dans les 2 cas pour le transport par véhicules isothermes de marchandises manufacturées et distribuées par Aliments Delisle Ltée, telles que yogourts, fromage cottage, fromage cheddar, crème sûre, poudre de lait, beurre, poudings, fromages fins, le tout pour le compte de cette dernière.

Rôle M-80-49638
M-40003-349-DT

**CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS' TARIFF BUREAU
ASSOCIATION**

222, Dixon Road
Weston, Ontario
M9P 3S5

Rôle M-80-49639
M-30004-503-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N**

1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

Modification du tarif no 15 de Atlas Van Lines (Canada) Ltd.: Les taux de transport des sections quatre, cinq, huit, neuf, dix et onze sont augmentés de 4% et arrondis au 0,05 \$ le plus rapproché à compter du 24 mai 1980, conformément à l'article 2.58.1.

Modification tarifaire:

La requérante demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif no 66-G à l'égard de l'asphalte liquide, C.T.Q. no 4100

Ajouter les nouveaux règlements suivants:

Conducteur additionnel: Lorsque la loi exige la présence d'un autre conducteur ou qu'une demande est présentée afin qu'un transporteur envoie un conducteur additionnel, des frais de 16 \$ l'heure seront imposés pour les services de ce dernier, et ce, pour toutes les heures au cours desquelles il est en fonction, sous réserve d'un minimum de huit (8) heures et abstraction faite des heures supplémentaires. Ces dernières seront calculées selon un taux horaire de 24 \$. Les frais seront calculés selon le taux horaire prévu et le temps arrondi au quart d'heure le plus rapproché.

Majorer les prix mentionnés dans les règlements suivants en fonction des chiffres indiqués:

Règlement 40 — Annulation ou suspension de commandes: Pour qu'une demande de transport puisse être annulée ou suspendue, il faut que l'annulation ou la suspension soit demandée avant que le matériel sorte du terminus ou du garage, sinon des frais de 42 \$ l'heure ou fraction d'heure sont imposés; les frais minima s'élèvent à 84 \$ dans un rayon de trente milles. On calcule des frais de 1,23 \$ le mille sur toute distance en sus du rayon de trente milles du point d'origine et du point de retour.

Règlement 60 — Service de livraison — Dimanches et/ou jours fériés: (A) Lorsqu'un expéditeur ou un destinataire demande la cueillette, la livraison ou le transport de marchandises un dimanche, un jour férié ou durant une période qui comprend un dimanche ou un jour férié, des frais de 90 \$ par employé par véhicule seront imposés en plus des autres frais légalement exigibles.

Règlement 70 — Stationnement de matériel:

Section A — Installations d'entreposage d'asphalte en vrac -

<i>Heures «gratuites» accordées</i>	<i>Tarif horaire</i>
Deux heures	80 \$

Installations autres que celles d'entreposage d'asphalte en vrac (par exemple: emplacements d'arrosage des routes d'une capacité d'entreposage inférieure à 15 000 gallons)

<i>Heures «gratuites» accordées</i>	<i>Tarif horaire</i>
Quatre heures	80 \$

Section B — Le temps perdu à cause de retards occasionnés par l'expéditeur ou le destinataire indépendamment de la volonté du transporteur, et qui dépasse le nombre d'heures gratuites accordées pour le chargement ou le déchargement, sera calculé, et des frais de stationnement seront imposés sur la base de 7,50 \$ le quart d'heure. Sauf indication contraire, les frais seront facturés à l'entreprise responsable du retard.

Règlement 140 — Service d'arrêt en cours de route:

a) Si l'envoi est partiellement chargé à plus d'un endroit et/ou partiellement déchargé à plus d'un endroit, des frais additionnels de 45 \$ s'ajouteront à chaque arrêt pour chargement en sus du premier, et à chaque arrêt pour déchargement en plus du premier.

b) Si l'envoi est partiellement chargé à plus d'un endroit et/ou partiellement déchargé à plus d'un endroit, le taux applicable sera celui figurant dans les tables de tarif par mille, et la distance sur laquelle on se basera pour déterminer ce tarif sera la moitié (1/2) du parcours réel d'aller et retour. On calculera des frais additionnels de 45 \$ à l'égard de chaque arrêt pour chargement en sus du premier et de chaque arrêt pour déchargement en plus du premier.

Majorer de 12% les tarifs des sections 3 et 4.

Rôle M-80-49640
M-30004-504-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N**

1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:
La requérante demande que les taux suivants entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Québec-Ouest du Canada, tarif d'espèce no 1005-E, C.T.Q. no 4098

	De	À	Taux	Minimum
Ajouter au numéro 400				
Pièces de chaudières	Sherbrooke	Tar Island	1 000	④ 40 000
Ajouter nouvel article				
Recouvrements de plancher, soit:	Montréal	Calgary	1 056	500
carreau de caoutchouc			880	20 000
			701	24 000
			653	30 000
		Vancouver	1 076	500
			1 036	10 000
			865	20 000
			850	30 000

Ajouter nouvel article
Magasins et fournitures d'un gouvernement
(À l'exclusion des fournitures militaires)
De: Hull, QC

À:	500	1 000	2 000	5 000	10 000	20 000	30 000	40 000
Calgary	1 044	0	1 017	956	832	727	685	619
Edmonton	1 044	0	1 017	956	832	727	685	619
Lethbridge	1 144	1 102	0	986	948	850	0	0
Regina	1 005	948	0	0	687	578	537	495
Saskatoon	1 064	1 000	0	0	741	639	589	522
Vancouver	1 062	0	1 036	972	918	788	760	718
Winnipeg	861	815	0	0	581	491	433	391

	De	À	Taux	Minimum
Ajouter nouvel article				
Tuyau en fibre de verre	Montréal	Edmonton	700	40 000
	(livraison au terminus du transporteur)			

Ajouter à la description du numéro 2240
Matériel de plomberie, soit: bornes-fontaines en fonte avec fixation
Numéro 2340
Caoutchouc et articles en caoutchouc, soit: stock de matériel non traité pour le rechapage des pneus
Enlever la description précédente du numéro 2340.

	De	À	Taux	Minimum
Ajouter au numéro 2350				
Caoutchouc et articles en caoutchouc, soit: stock de matériel de rechapage pour pneus	Montréal	Calgary	956	500
		Edmonton)	946	10 000
		Regina	850	500
			832	10 000
			712	20 000
			634	24 000
			588	30 000
			563	40 000
		Saskatoon	896	500
			880	10 000
			757	20 000
			688	24 000
			651	30 000
			618	40 000
		Vancouver	1 143	500
			1 105	10 000
		Winnipeg	755	500
			736	10 000
Ajouter nouvel article				
Litière d'animaux, en sacs	Dauphin	Montréal	240	45 000
Ajouter nouvel article				
Fibre d'amiante, en balles	Edmonton	Montréal	293	40 000

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Modifier le numéro 3270				
Aliments, soit: saindoux, margarine, shortening	Winnipeg	Montréal	212	40 000
Ajouter au numéro 3295				
Aliments, soit: lait (U.H.T.), en cartons, réfrigération non nécessaire	Edmonton	Montréal	820 785 498 369	5 000 10 000 20 000 30 000
Aliments, soit: pommes de terre déshydratées	Vauxhall) Taber)	Montréal	332 325	40 000 45 000
Modifier le numéro 4165				
Articles en résine synthétique, soit: tuyau	Winnipeg	Montréal	Ⓢ 219	40 000
Note: non assujetti au règlement 30 du tarif 1030-B. Fret de tout genre et tarif de classe no 1030-B, C.T.Q. 4097 Annuler l'article				
Taux compétitifs pour les chargements complets de camions acheminés vers l'est dans le tarif 1030-B, section 4	Calgary) Edmonton) Lethbridge) Regina Saskatoon Vancouver Winnipeg	Montréal	743 599 656 846 430	40 000 40 000 40 000 40 000 40 000
Midland Superior Express Ltd., tarif spécial no 536, C.T.Q. 4075 (suite)				
	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Ajouter nouvel article				
Aliments surgelés, soit: poisson et viande	Montréal	Calgary) Edmonton)	700	40 000
Les taux comprennent le service de conservation. Note: Les frais pour arrêts en cours de route prévus par le règlement 570 du tarif 1030-B sur les chargements complets s'appliqueront entre Calgary et Edmonton. Smith Transport Co. Ltd., tarif no 538, C.T.Q. 4090				
Ajouter nouvel article				
Produits de Schenker of Canada Ltd.	Vancouver	Montréal	555	40 000
Note: applicable aussi à: Canadian Pacific Transport Co., Smith Transport Co. Ltd. Direct Winters Transport (Western) Ltd., tarif no 540, C.T.Q. 4121 Ajouter au numéro 50				
Fer ou acier, soit: baguettes de soudage	Montréal	Kamloops Vernon	661 662	20 000 20 000
Machinerie ou machines ou pièces, soit: machines de soudage et accessoires de soudage	Montréal	Kamloops Vernon	1 464 1 457 1 225 950 1 428 1 325 1 190 918	500 5 000 10 000 20 000 500 5 000 10 000 20 000
Note: applicable aussi à: Alltrans Express Ltd., Direct Winters Transport (Western) Ltd., Millar and Brown Reimer Express Lines Ltd., tarif no 542, C.T.Q. 4167 Numéro 10 Capsules, couvercles, bouchons et capuchons Ajouter à la note: applicable aussi à: Canadian Pacific Transport Co., Smith Transport Co. Ltd. Inter-City Truck Lines (Canada) Inc., tarif spécial no 543, C.T.Q. no 4168				
	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Tarif</i>	<i>Minimum</i>
Modifier le numéro 10				
Articles de quincaillerie, soit: baguettes de soudure, Eutectic Canada Ltd.	Montréal	Calgary) Edmonton)	692 671 549 541 530 460	500 10 000 20 000 30 000 40 000 50 000

De	À	Tarif	Minimum
Montréal	Vancouver	784	500
		748	10 000
		636	20 000
		617	30 000
		578	40 000

Numéro 3

Transporteurs ou conteneurs, soit: Cylindres en acier

Ajouter cette remarque: applicables également à: Kingsway Freightlines Ltd.

De	À	Taux	Charge-ment	
Ajouter ce nouveau numéro:				
Pièces et fuselage d'avion Produits aéronautiques canadiens	Vancouver	Montréal	0,18 \$	incomplet
			0,15	501
			0,13	5 000
			0,12	10 000
			0,10	20 000
		19,00	Charge minimale	

Remarque (1): les taux sont exprimés en cents par lb

Remarque (2): applicables également à: Fleet Express Lines Ltd., Division de Inter-City, Truck lines (Canada) Inc.

			Charge-ment incomplet	Charge minimale
Ajouter ce nouveau numéro:				
Tissu et mercerie Dalmy's Canada Ltd.	Montréal	Calgary)	0,20 \$	18,00 \$
		Edmonton)		
		Regina)	0,19	17,00
		Saskatoon)		
		Vancouver)	0,20,5	19,00
		Winnipeg)	0,14	16,00

Remarque (1): les taux sont exprimés en cents par lb

Remarque (2): applicables également à: Fleet Express Lines Ltd., Division de Inter-City, Truck Lines (Canada) Inc.

De	À	Tarif	Minimum	
Ajouter ce nouveau numéro:				
Tissu et mercerie	Montréal	Calgary)	0,24 \$	Charge-ment incomplet
Articles de mode, magasins Sears	Edmonton)		0,22	501
			0,20	2 000
			0,17	5 000
			0,15	10 000
			18,00	Charge minimale
	Lethbridge		0,27	Charge-ment incomplet
			0,25	501
			0,22	2 000
			0,20	5 000
Régina)		0,18	10 000	
		23,00	Charge minimale	
		0,23	Charge-ment incomplet	
Saskatoon)		0,21	501	
		0,19	2 000	
		0,16	5 000	
		0,14	10 000	
		17,00	Charge minimale	

<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Tarif</i>	<i>Minimum</i>
Montréal	Vancouver	0,25 \$	Charge-ment in-complet
		0,23	501
		0,21	2 000
		0,18	5 000
		0,16	10 000
		19,00	Charge minimale
	Winnipeg	0,17	Charge-ment in-complet
		0,16	501
		0,15	2 000
		0,14	5 000
		0,13	10 000
		16,00	Charge minimale

Remarque (1): les taux sont exprimés en cents par lb

Remarque (2): les taux tiennent compte du volume, par conséquent notre règle de 10 lb au pied cube ne s'applique pas.

Remarque (3): applicables également à: Fleet Express Lines Ltd.

Inter-City Truck Lines (Canada) Inc., tarif spécial no 543, C. T. Q. no 4168 (suite)

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Tarif</i>	<i>Charge-ment in-complet</i>	<i>Charge minimale</i>
Ajouter ce nouveau numéro:					
Tissu et mercerie, soit: D'Allairs	Montréal	Calgary)	0,22 \$	17,00 \$	
		Edmonton)			
		Régina	0,21	16,00	
		Saskatoon	0,21	16,00	
		Vancouver	0,23	18,00	
		Winnipeg	0,15	15,00	

Remarque (1): les taux sont exprimés en cents par lb

Remarque (2): applicables également à: Fleet Express Lines Ltd., Division de Inter-City, Truck Lines (Canada) Inc.

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Tarif</i>	<i>Minimum</i>
Tissu et mercerie, soit: articles de mode	Montréal	Calgary)	0,29 \$	Charge-ment in-complet
Reitmans (Ontario) Ltd		Edmonton)	0,26	2 000
			0,24	5 000
			0,21	10 000
			18,00	Charge minimale
		Vancouver	0,30	Charge-ment in-complet
			0,27	2 000
			0,25	5 000
			0,22	10 000
			19,00	Charge minimale

Remarque (1): les taux sont exprimés en cents par lb

Remarque (2): les taux tiennent compte du volume, par conséquent notre règle de 10 lb au pieds cube ne s'applique pas.

Remarque (3): applicables également à:

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Tissus et mercerie, soit: Textiles et vêtements Koret of California (Canada) Ltd.	Montréal	Vancouver	0,21 \$	Charge-ment in-complet
			19,00	Charge minimale

Remarque (1): les taux sont exprimés en cents par lb
 Remarque (2): applicables également à: Fleet Express Lines Ltd., Division de Inter-City, Truck Lines (Canada) Inc.
 Inter-City Truck Lines (Canada) Inc., tarif spécial no 543, C.T.Q. no 4168 (suite)

Tissu et mercerie, soit: Textiles et vêtements Koret of California (Canada) Ltd.	Vancouver	Montréal	0,16 \$	Charge-ment in-complet
			19,00	Charge minimale

Remarque (1): les taux sont exprimés en cents par lb
 Remarque (2): applicables également à: Fleet Express Lines Ltd., Division de Inter-City, Truck Lines (Canada) Inc.

Conifères	Vancouver	Montréal	0,18 \$	Charge-ment in-complet
Western Evergreen			0,15	2 000
			0,13	5 000
			0,12	10 000
			19,00	Charge minimale

Remarque (1): les taux sont exprimés en cents par lb.
 Remarque (2): applicables également à: Fleet Express Lines Ltd., Division de Inter-City, Truck Lines (Canada) Inc.

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Tarif</i>	<i>Minimum</i>
Fourrures, peaux	Winnipeg	Montréal	0,08 \$	Charge-ment in-complet
Expertrans Inc.			16,00	Charge minimale

Remarque (1): les taux sont exprimés en cents par lb
 Remarque (2): applicables à:

Disques et rubans magnétiques Polygram Inc.	Montréal	Calgary)	0,18 \$	Charge-ment in-complet	
			Edmonton)	0,16	2 000
				0,14	5 000
				0,11	10 000
				19,00	Charge minimale
			Vancouver	0,20	Charge-ment in-complet
				0,18	2 000
				0,16	5 000
				0,13	10 000
				20,00	Charge minimale
			Winnipeg	0,14	Charge-ment in-complet
				0,12	2 000
				0,10	5 000
			0,08	10 000	
			17,00	Charge minimale	

Remarque (1): les taux sont exprimés en cents par lb.
 Remarque (2): applicables à:
 Kingsway Freightlines Ltd., tarif spécial no 544, C.T.Q. no 4175

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Article 3				
Câblage ou fils	Montréal	Calgary)	606	30 000
Annuler les tarifs correspondant aux charges de 30 000 et 40 000 lb		Edmonton)	572	40 000
		Lethbridge)		
		Régina	512	30 000
			483	40 000

De	À	Taux	Minimum				
	Saskatoon	553	30 000				
		523	40 000				
	Vancouver	769	30 000				
		744	40 000				
	Winnipeg	380	30 000				
		363	40 000				
De	À	Taux	Minimum				
Ajouter ce numéro:							
Bois de construction ou autres produits forestiers, soit: Panneaux de fibres. Matériaux de couverture, soit: Revêtement.	Calgary	Montréal	243 40 000				
Remarque: applicable également à: Alltrans Express Ltd., Direct Winters Transport (Western) Ltd., Kingsway Freightlines Ltd., Millar & Brown Ltd.							
Modifier le numéro 7							
Aliments, soit: Biscuits, pâtisseries.							
Biscuits David Ltd.							
De: Montréal (Québec)							
A:	500	10 000	15 000	20 000	22 000	30 000	40 000
Calgary	1 058	1 010	986	833	0	714	708
Edmonton	1 058	1 010	986	833	0	714	708
Lethbridge	1 058	1 010	986	833	0	714	708
Régina	929	895	756	726	0	0	703
Saskatoon	967	938	919	775	0	744	718
Vancouver	1 097	1 116	1 050	961	899	866	843
Winnipeg	795	775	631	573	0	0	529

Numéro 25

Peinture et produits à base de peinture

Ajouter cette remarque: applicable également à: Motorways (Ontario) Ltd., Reimer Express Lines Ltd. Soo-Security Motorways Ltd.

Rôle M-80-49892

M-300905-101-DT

LES TRANSPORTS GAUVIN INC.10513, rue Hénault
Montréal-Nord, QC

Modification tarifaire:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'adopter les taux tels qu'ils apparaissent à l'annexe, pour fins de consultation dans le domaine du déménagement.

La requérante demande que la décision soit rendue *instanter* selon les règles de pratique.

Annexe

Nous demandons de bien vouloir nous accorder la permission d'appliquer les taux suivants:

Un chauffeur et un camion pour la livraison locale à un taux entre dix-neuf (19,00 \$) et vingt (20,00 \$) dollars de l'heure.

Pour le déménagement la semaine, un taux de trente-trois dollars (33,00 \$) de l'heure pour deux (2) hommes, quarante-trois dollars (43,00 \$) de l'heure pour trois (3) hommes.

Pour le déménagement le samedi, un taux de trente-huit dollars (38,00 \$) de l'heure pour deux (2) hommes, quarante-huit dollars (48,00 \$) de l'heure pour trois (3) hommes.

Nous nous proposons de charger:

— 1^{er} juillet un taux de soixante-cinq dollars (65,00 \$) de l'heure pour trois (3) hommes.

— du 27 au 30 juin un taux de cinquante dollars (50,00 \$) de l'heure pour trois (3) hommes.

Augmentation de tarifs pour DuPont Canada Inc.:

Tracteur à remorque — 44 000 lb ou 20 000 kg

Zone I Montréal et les environs (Laurentides, Richelieu, Asbestos) Québec (région métropolitaine)

1,40 \$ le mille 0 ou 0,862 \$ le km

Zone II Provinces maritimes

1,38 \$ le mille ou 0,875 le km

Zone III Tous les autres points au Québec (sauf la région de la Baie James — routes de gravier)

0 — 400 milles — 1,47 \$ le mille ou 0,92 \$ le km

Au-delà de 400 milles — 1,45 \$ le mille ou 0,91 \$ le km

Rôle M-80-49895

M-301403-101-DT

B & M CARRIERS LIMITEDP. O. Box 250
North Grover, Ontario
Place d'affaires:
467, Mercier
Gatineau, QC
J8P 6R1
Requérante

Camion conventionnel — 11 000 lb ou 5 000 kg

Zone I	Comme ci-dessus 0,93 \$ le mille ou 0,58 \$ le km	
Zone II	Comme ci-dessus 0,93 \$ le mille ou 0,58 \$ le km	
Zone III	Comme ci-dessus 0 — 400 milles — 0,99 \$ le mille ou 0,62 \$ le km Au-delà de 400 milles — 0,97 \$ le mille ou 0,61 \$ le km Région de la Baie James au-delà de la borne 340 jusqu'à LG III, LG IV et Caniapiscou (ne s'applique que pour la partie de la route en gravier) <i>De la borne 340 jusqu'à LG III et LG IV</i> <i>Tracteur à remorque</i> 1,45 \$ plus 15% — 1,67 \$ le mille ou 1,04 \$ le km <i>Camion conventionnel</i> 0,97 \$ plus 15% — 1,12 \$ le mille ou 0,70 le km <i>De la borne 340 jusqu'à Caniapiscou</i> 1,45 \$ plus 20% — 1,74 \$ le mille ou 1,09 \$ le km	

Un tableau des distances dans la région de la Baie James est joint aux présentes. Un supplément de 0,0225% s'ajoute aux tarifs ci-dessus pour chaque 0,01 \$ d'augmentation du coût du carburant.

Tarifs de transport de marchandises en vrac

<i>En vrac</i>	<i>De Brockville à LG III</i>	85,20 \$ la tonne
<i>marchandises</i>	<i>A destination de la Baie James</i>	1,50 \$ le mille
	<i>Plus le supplément pour le carburant</i>	
<i>En vrac</i>	<i>De Brockville à Caniapiscou</i>	122,70 \$ la tonne
	<i>Plus le supplément pour le carburant</i>	

Rôle M-80-49912
M-509448-101-D
MARTEL, ARMAND
B.P. 204
Evain
(Témiscamingue) QC
J0Z 1Y0

Le requérant, Armand Martel, président des Entreprises Forestières Martel et Fils Inc., demande un permis de camionnage en vrac, pour le transport de bois, dans la région 08.

Rôle M-80-49913
M-503832-101-D
LEGROS, LORENZO
R.R. no 1
Low (Gatineau) QC
J0X 2C0

Le requérant est détenteur du permis no M-503832-001.
Dans une lettre reçue à nos bureaux le 10 mars 1980, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle M-80-49915
M-710031-101-D
LANTHIER, PAUL
6, rue Liboiron
Ste-Agathe-des-Monts
(Terrebonne) QC
J8C 2X3

Requête selon l'article 22 (anciennement 19) de la Loi sur les transports du Québec:

À la Commission des transports du Québec, l'humble requête de votre requérant, lequel expose:

1. Le 22 octobre 1979, la Commission des transports du Québec a émis une décision (MDS-00029):
1. Révoquant l'attestation no 1008 émise au nom de la partie requérante;
2. Autorisant en faveur de la partie requérante la délivrance d'un permis de transport de déchets solides pour la région 7;
2. C'est par erreur du procureur soussigné du requérant que le permis de transport de déchets solides a été demandé pour la région 7 au lieu de la région 6 ainsi qu'il l'a expliqué à la Commission dans une lettre du 18 février 1980 dont une photocopie est annexée à la présente requête;
3. L'annexe 1, c'est-à-dire «l'attestation en rapport avec la demande de permis» qui accompagnait la requête de votre requérant démontre que la région pour laquelle votre requérant recherchait un permis était bel et bien la région 6, plus précisément la ville de Ste-Agathe-des-Monts;
4. Votre requérant souffre d'un réel préjudice à la suite de cette erreur et de l'imbroglie dans lequel il se trouve subséquemment à la révocation de l'attestation no 1008 et de l'émission d'un permis pour une zone autre que celle où il exerce effectivement son commerce.

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:
Conformément au troisième (3^e) alinéa de l'article 22 (anciennement 19) de la Loi sur les transports du Québec, corriger la décision MSD-00029 du 22 octobre 1979, publiée à la *Gazette officielle du Québec*, no 20, du 19 mai 1979, à la page 5483 aux conditions qu'il lui plaira d'imposer, en changeant dans ladite décision la région 7 pour la région véritable du domicile du requérant et du lieu de son travail, soit la région 6.

Rôle M-80-49917
M-300959-101-DT
BROD EXPRESS ENRG
2795, rue Bachand
St-Hyacinthe, QC

Modification tarifaire:
Remplacement du tarif 73 par le tarif 73 804.
Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-49918
M-000071-112-DT
VOYAGEUR INC
505, Maisonneuve est
Montréal, QC

Modification tarifaire:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier son tarif de transport de colis de manière à mettre en vigueur des taux spéciaux pour un service de transport dit de quatre (4) heures entre ses terminis, sur les lignes Montréal/Québec et retour et Montréal/Sherbrooke et retour, comme suit:

0 à 4 livres:	4,00 \$
4 à 40 livres:	8,00
plus de 40 livres:	12,00

Les autres conditions du tarif de la requérante, soit le tarif général déposé par l'Association des Propriétaires d'Autobus du Québec demeurent les mêmes.

Rôle M-80-49919
M-000005-104-DT
VOYAGEUR COLONIAL LTD
505, boul. de Maisonneuve est
Montréal, QC

Modification tarifaire:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier son tarif de transport de colis de manière à mettre en vigueur des taux spéciaux pour un service de transport dit de quatre (4) heures entre ses terminis, sur la ligne Montréal/Ottawa et retour, comme suit:

0 à 4 livres:	4,00 \$
4 à 40 livres:	8,00
plus de 40 livres:	12,00 \$

Les autres conditions du tarif de la requérante, soit le tarif général déposé par l'Association des Propriétaires d'Autobus du Québec demeurent les mêmes.

Rôle M-80-49920
M-305149-102-D
97236 CANADA INC.
108, boul. Montcalm nord
Candiac, QC
J5R 3L8
Voiturier-remorqueur
M-300009-108-D
(92-V)

Le voiturier-remorqueur, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à tirer avec ses tracteurs, les remorques et semi-remorques de Asbestos Eastern Transport Inc., ainsi que les remorques et semi-remorques que ce voiturier-roulier peut légalement utiliser dans l'exploitation de son permis suivant toutes les clauses du permis de Asbestos Eastern Transport Inc. portant numéro M-300009 (92-V).

ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC.
108, boul. Montcalm nord
Candiac, QC
J5R 3L8
Voiturier-roulier

Rôle M-80-50029
M-302721-101-D
(25216-V)
**AFFILIATED MOVING & CO REG'D
DÉMÉNAGEURS AFFILIÉS & CIE
ENRG**
(Panneton, Mme Colombe)
2660, rue Mullins
Montréal, QC
H3K 1P4

La requérante dont le permis se lit comme suit:
Transport restreint - longue distance - rayon
De Montréal à ailleurs dans la province de Québec pour le transport de ménage, selon les dispositions de l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que son permis M-302721 (25216-V) se lise dorénavant comme suit:
Transport restreint - longue distance - rayon
De Montréal à ailleurs dans la province de Québec et retour pour le transport de ménage, selon les dispositions de l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Rôle M-80-50030
M-300857-101-D
(14751-V)
ROUILLIER, GILLES
51, boul. Edouard-VII
St-Philippe-de-Laprairie, QC
J0L 2K0

Le requérant qui détient le permis M-300857 (14751-V) dont la teneur se lit comme suit:

- Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
- De La Prairie et Delson à tous les endroits situés dans la province de Québec, pour le transport de briques et tuiles, pour: Domtar Construction Materials Ltd.
- Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
- De Candiac à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles (48,27 km) des limites dudit endroit, et retour, pour le transport de marchandises provenant ou destinées à la cour à bois de Daigle & Paul Ltée, à Candiac, et uniquement pour le compte de Daigle & Paul Ltée.

s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que celui-ci soit modifié pour qu'il se lise à l'avenir ainsi:

- a) Transport restreint - longue distance - rayon
 a) De La Prairie et Delson à tous les endroits situés dans la province de Québec pour le transport de briques et tuiles et retour avec marchandises refusées ou avariées.
 b) Transport restreint - longue distance - rayon
 b) De Candiac, à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles (48,27 km) des limites dudit endroit, et retour, pour le transport de marchandises provenant ou destinées à la cour à bois de Daigle & Paul Ltée.

Rôle M-80-50031
 M-305144-103-D

VALLEY SALES & SERVICES LTD

C.P. 919
 New-Brunswick, Grand Falls
 Au Québec:
 A/S Paquette & Ass.
 200, St-Jacques ouest
 Suite 900
 Montréal, QC
 H2Y 1M1

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte
 Des frontières Nouveau-Brunswick/Québec (tout port d'entrée) à tout point de la province de Québec.

Transport restreint - longue distance - route restreinte
 Des frontières Nouveau-Brunswick/Québec (tout port d'entrée) corridor à travers la province de Québec, aux frontières Québec/Ontario (tout port de sortie).

Les points de destination en Ontario étant les localités ci-après mentionnées et/ou celles comprises dans les comtés suivants: Timmins, Curran, Plantagenet, Ottawa, Leamington, Alliston et Toronto.

Dans les deux cas, le point d'origine est: Drummond, Grand Falls au Nouveau-Brunswick.

Pour le transport de pommes de terre de semence non emballées (en vrac) «seed potatoes» par véhicules dont les côtés intérieurs sont en pente «V shape siding» et munis d'un convoyeur automatique avec boom télescopique fixé aux véhicules pour faciliter le déchargement desdits produits.

et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Droit additionnel se rattachant aux deux clauses ci-haut mentionnées.

À l'occasion du service ci-haut mentionné, la requérante pourra tirer les semi-remorques de Senco Ltée.

Rôle M-80-50032
 M-302048-104-D
 (22714-V)

BÉNARD, LÉOPOLD

1422, rue St-Alexandre
 Longueuil, QC
 J4J 3S9
 Voiturier-remorqueur
 M-300044-115-D
 (406-V)

CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC.

6500, boul. Grande-Allée, C.P. 30
 St-Hubert, QC
 J3Y 1B8
 Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante-conjointe: Champlain Sept-Îles Express Inc., détentrice du permis M-300044 (406-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle M-80-50033
 M-304848-103-D

TRANSPORT LÉOPOLD BÉNARD INC.

LÉOPOLD BENARD TRANSPORT INC.

1422, rue St-Alexandre
 Longueuil, QC
 J4J 3S9
 Voiturier-remorqueur
 M-300044-116-D
 (406-V)

CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC.

6500, boul. Grande-Allée, C.P. 30
 St-Hubert, QC
 J3Y 1B8
 Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante-conjointe: Champlain Sept-Îles Express Inc., détentrice du permis M-300044 (406-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle M-80-50034
M-301470-102-D
(20260-V)

**TRANSPORT & LIVRAISON PAUL
LIMITÉE
PAUL'S TRANSFER & DELIVERY
LIMITED**

207, rue St-André
Ottawa, Ontario
Au Québec:
743, boul. St-Joseph
Hull, QC
J8Y 4B6

Rôle M-80-50035
M-300616-103-D
(10661-V)

NADEAU, GASTON

791, rue Principale
Ste-Mélanie, QC
J0K 3A0

Rôle M-80-50036
M-300397-103-D
(5241-V)

**TRANSPORT CHAMPLAIN EXPRESS
(INTERNATIONAL) INC.
CHAMPLAIN EXPRESS TRANSPORT
(INTERNATIONAL) INC.**

411, rue Rivière
Cowansville, QC
J2K 1N4

Rôle M-80-50037
M-301568-101-D
(20932-V)

ST-FRANÇOIS EXPRESS ENRG

(Monette, Claude)
8435, Ariane
St-François, Laval, QC
H7A 1E3

La requérante détentrice du permis M-301470 (20260-V), s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De la frontière Québec/Ontario (port d'entrée Ottawa) à destination de tous les endroits situés dans les comtés d'Argenteuil, Papineau, Labelle, Hull, Gatineau et Pontiac pour le transport de ciment en sacs ou en poches et retour avec marchandises refusées ou avariées pour le compte de Canada Cement Lafarge Ltd, située à Ottawa.

Le requérant détenteur du permis numéro M-300616 (10661-V) qui détient le droit additionnel suivant rattaché aux clauses a), b), c), et d):

«Autorisation d'utiliser des remorques et/ou semi-remorques immatriculées au nom des compagnies Bell-Gaz Ltée et Québec Poultry Co. Ltd, pour effectuer le transport de marchandises lui appartenant et ce sur les clauses a), b), c), et d) de son permis portant le numéro M-300616 (10661-V)».

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ledit droit additionnel soit modifié pour se lire dorénavant comme suit: suite à la modification du nom de la compagnie Québec Poultry Co. Ltd, subséquemment à l'achat de celle-ci par la Coopérative Fédérée de Québec, en celui de Bexel 1979 Inc.:

«Autorisation d'utiliser des remorques et/ou semi-remorques immatriculées au nom des compagnies Bell-Gaz Ltée et Bexel 1979 Inc. pour effectuer le transport de marchandises lui appartenant et ce sur les clauses a), b), c), d) et l), de son permis portant le numéro M-300616 (10661-V)».

La requérante demande à la Commission des transports du Québec que la clause qui se lit comme suit:

Transport général - longue distance - route restreinte

De la frontière Canada-États-Unis (port d'entrée: Philipsburg) à Montréal, Cowansville, St-Jean, Iberville, Granby, Sherbrooke, Frelighsburg, Stanbridge, Pike-River, St-Sébastien, Brome, Dunham, St-Armand-Est, Mansonville, Highwater, South-Bolton, Glen-Sutton, Farnham, Roxton-Pond, et retour.

doit se lire à l'avenir comme suit:

Transport général - longue distance - route restreinte

De la frontière Canada-États-Unis (port d'entrée: Philipsburg) à Montréal, Cowansville, St-Jean, Iberville, Granby, Sherbrooke, Frelighsburg, Stanbridge, St-Pierre-de-Véronne, St-Sébastien, Brome, Dunham, St-Armand-Est, Potton, Bolton-Est, canton de Sutton, Farnham, Roxton-Pond, et retour pour le transport de marchandise exempte de la réglementation de l'Interstate Commerce Commission.

En donnant ce service la détentrice pourrait se servir de véhicules à température contrôlée.

Transport général - longue distance - route restreinte

De la frontière Canada-États-Unis (port d'entrée: Philipsburg) à Montréal, Cowansville, St-Jean, Iberville, Granby, Sherbrooke, Frelighsburg, Stanbridge, St-Pierre-de-Véronne, St-Sébastien, Brome, Dunham, St-Armand-Est, Potton, Bolton-Est, canton de Sutton, Farnham, Roxton-Pond, et retour.

En donnant ce service la détentrice pourrait se servir de véhicules à température contrôlée.

Restriction: Ces permis doivent être exploités en conjonction avec le certificat MC-116092 émis par l'Interstate Commerce Commission.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

1. De Montréal à la frontière Québec-Ontario, (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à destination de Toronto et retour pour le transport d'appareils ménagers (appliances) pour le compte de la Compagnie des Appareils Ménagers Canadienne.

2. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

2. De Montréal à tous les endroits situés de 100 milles de Montréal et retour, pour le transport d'appareils ménagers (appliances) pour le compte de la Compagnie des Appareils Ménagers Canadienne.

3. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

3. De Montréal et de Waterloo à la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à destination de Elmira, Ontario, et retour, pour le transport de meubles neufs, coffrés dans des cartonnages, d'usine à usine, pour le compte de Les Meubles Roxton Ltée.

4. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
4. De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles pour le transport de meubles neufs, d'usine à usine, coffrés dans des cartonnages, et retour, pour le compte de Les Meubles Roxton Ltée.

5. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
5. De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 400 milles pour le transport d'armoires de cuisine, et retour, pour le compte de M K S Inc.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante-conjointe: Magny Transport (Incorporé), détentrice du permis Q-3000202 (4724-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-50038
M-305135-101-D

MAILHOT, CLAUDE

65, rue Dumas
Matagami, QC
J0Y 2A0
Voiturier-remorqueur
Q-300202-199-D
(4724-V)

MAGNY TRANSPORT (INCORPORÉ)

1111, route 111
Amos-Est, QC
J9T 1N2
Voiturier-roulier

Rôle M-80-50040
M-303330-101-D

**CAMIONNAGE T. MADIGAN ENRG
T. MADIGAN TRUCKING REG'D**

57, Rivière-Rouge
Coteau-du-Lac, QC
J0P 1B0

La requérante demande à la Commission la permission d'opérer le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Montréal à la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à destination de tous les points de l'Ontario.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - corridor - contrat
De Montréal à la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) corridor à travers l'Ontario jusqu'à la frontière Ontario/États-Unis, à Buffalo, N.Y.; Windsor, Ont.; Sarnia, Ont.; à destination de tous les points des États du Michigan et de l'Ohio.

Dans les deux (2) cas, pour le transport d'acier pour le compte de Brussels Steel Corporation.

La requérante devra produire les permis complémentaires en temps et lieu.
La requérante demande que la décision soit rendue *instanter* selon les règles de pratique.

Rôle M-80-50041
M-30006-198-DT

**NIAGARA FRONTIER TARIFF
BUREAU INC.**

P.O. Box 184
Buffalo (New York)
14221

Modification tarifaire:

Demande de fixation de tarif

Supplément 29 au tarif 220-D (Tarif de papier journal).

Item: 8995-C (Réduction)

Supplément 25 au tarif 261-I (Tarif de marchandises générales).

Item: 13015 (Addition)

14355 (Addition)

16775-A (Addition)

18750-A (Addition)

Cette demande est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement n° 2 (1976) et nous demandons que la requête entre en vigueur le 21 avril 1980 ou à la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-50042
M-30003-398-DT

**BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC
INC.**

1259, rue Berri, no 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Modification tarifaire:

Demande urgente de modification de taux

La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision, et ce en vertu de l'article 2.58-1. du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Tarif Spécial no 22

Amender la description de ce supplément. Ajouter des taux à 40 000 et 45 000 lb avec une note applicable seulement de l'entrepôt du camionneur.

Tarif 120-A

Division des Revenus page 3. Ajouter une note 9.

Tarif 6-B

Item 10

Ajouter à la 1^{re} section un taux de 0,95 min. 62 000 lb. Ajouter à la section de produits suivant à l'embouteillage cannettes vides. Amender à la 1^{re} section de la section des produits les taux pour 30 000 et 40 000 lb. Annuler la dernière section de cet item.

Item 65

Nouvel item.

Item 59-A

Nouvel item.

Item 116

Amender les taux. Ajouter des taux pour 3 et/ou 2 essieux. Ajouter des notes
 A) Taux horaires basés sur un minimum de 4 heures. B) Les nouveaux taux pas sujets au supplément d'augmentation no 55.

Tarif 70-B

Item 711

Nouvel item.

Item 289

Ajouter à la note © les pesanteurs 40 000 lb et plus.

Tarif 101-E

Item 2855 - cédule 5470

Annuler cette partie de l'item et le taux publié à cette cédule.

Item 6915 - cédule 3310

Amender les taux pour 20 000 - 30 000 - 40 000, 50 000 lb. Ajouter des taux pour 60 000 et 70 000 lb.

Item 3071

Annuler les destinations Alma (Chicoutimi). Ajouter Saguenay/Lac-St-Jean comme destinations. Annuler «entre-succursales».

Item 3310 - cédule 6890

Ajouter une section en provenance de Trois-Rivières et des taux à cette cédule.

Item 3220 - cédule 6750

Ajouter une section en provenance de Trois-Rivières et des taux à cette cédule.

Item 2455 - cédules 10070 - 10085 - 10100

Annuler le taux publié à chacune de ces cédules.

Tarif 120-A

Item 800 - cédule 1070

Ajouter un taux pour 24 000 et 30 000 lb. Amender le taux pour 40 000 lb. Que ces nouveaux taux ne soient pas sujets au supplément d'augmentation no 11.

Taux proportionnels page 274-A

Ajouter une note©.

Item 1190 - cédules 1505 à 1530 inclusivement

Annuler cet item au complet et les taux des cédules s'y rattachant. (Voir Règlement no 53).

Règlement no 53 - Anglais - Français

Ajouter une note©.

Ajouter ce nouveau règlement.

Règlement no 240 - Anglais - Français

Annuler ce règlement.

Index des municipalités - Nouvelle - Écosse page 219.

Amender le groupe de 57 à 65 pour Springhill.

Item 420 - plusieurs cédules.

Ajouter New Glasgow, N.-E. avec cédule 780 soit aux mêmes taux que Stellarton, N.-E. Ajouter à la description: moutarde et épices en bocaux et jarres, dans des boîtes. Amender le no de cédule à destination d'Halifax de 745 à 855. Ajouter aux cédules suivantes des taux pour 1 lb à 499 lb, cédules 645 - 650 - 670 - 735 - 745 - 760 - 780 - 785 - 790 - 855.

Item 540 - cédules 875 - 880 - 885 - 890

Amender les taux et que ces nouveaux taux ne soient pas sujets au supplément no 11

Item 551 - cédules 2990 - 2995 - 3000 - 3005

Amender les frais publiés à l'item et les taux publiés aux cédules, et que ceux-ci ne soient pas sujets au supplément no 11 et au supplément sur le carburant.

Item 900 - cédule 1205

Annuler la destination Renous, N.-B. Amender le taux. Ajouter P.T.L. Ajouter s'applique pour les contenants en dessous de 4 000 lb. Ajouter un taux pour les contenants de 4 000 lb et plus. Que les nouveaux taux ne soient pas sujets au supplément no 11.

Item 900 - cédule 1225

Annuler la destination Renous, N.-B. Amender le taux. Ajouter P.T.L. Ajouter que ce taux ne soit pas sujet au supplément no 11.

- Item 1180 - cédule 2425
Ajouter une note avec référence no. Amender les taux à cette cédule.
- Item 1475 - cédules 3140 - 3145 - 3150
Amender les taux et que ces nouveaux taux ne soient pas sujets au supplément no 11
- Item 2774 - cédule 1640
Ajouter que le taux de cet item ne sera pas sujet au supplément no 11.
- Item 2774 - plusieurs cédules.
Ajouter comme destinations avec taux Fredericton, N.-B. - St-John, N.-B. - Truro, N.-S. - New Glasgow, N.-S. - Halifax, N.-S. - Sydney, N.-S. - Moncton, N.-B. - Chatham, N.-B. - Bathurst, N.-B. - Tracadie, N.-B. Ajouter une note pour frais d'arrêt en cours de route.
- Item 1750 - cédules 600 - 615 - et 690
Amender les taux et que les nouveaux taux ne soient pas sujets au supplément d'augmentation no 11 et au supplément pour surtaxe sur carburant.
- Item 2110 - cédules 1625 et 1630
Que les taux ne soient pas sujets au supplément d'augmentation no 11 et au supplément pour carburant.
- Item 2110 - cédules 3305 à 3330 incl.
Amender les taux et que les nouveaux taux ne soient pas sujets au supplément d'augmentation no 11 et au supplément pour carburant.
- Item 1945
Ajouter les références ① et ②
① Day and Ross Ltd. ne participe pas à cet item.
② Taux pas sujets au supplément sur le carburant.
- Item 1950
Ajouter les références ③ et ④
③ Miland Transport Ltd. ne participe pas à cet item.
④ Taux pas sujets au supplément sur le carburant.
- Item 2976
Ajouter les références ⑤ et ⑥
⑤ Day and Ross Ltd ne participe pas à cet item.
⑥ Taux pas sujets au supplément sur le carburant.
- Item 3025
Ajouter les références ⑦ et ⑧
⑦ Day and Ross Ltd ne participe pas à cet item.
⑧ Taux pas sujets au supplément sur le carburant.
- Item 1965 - cédules 2705 et 2710
Ajouter que les taux seront non sujets à la surtaxe sur le carburant.
- Item 2040 - cédules 1485 à 1510 inclusivement
Amender les taux et que ces nouveaux taux ne soient pas sujets au supplément d'augmentation no 11 et aussi au supplément sur le carburant.
- Item 2158 - cédule 1440
Ajouter une section Canso, N.-E. à St-Jérôme avec taux à la cédule 1440.
- Item 2190 - cédule 1735
Amender le taux et que ce nouveau taux ne soit pas sujet au supplément d'augmentation no 11.
- Item 2521 - cédules 465 à 470
Ajouter plusieurs destinations à cet item avec taux aux cédules correspondantes.
- Item 2522 - cédule 2660
Nouvel item et nouvelle cédule.
- Item 2523 - cédules 1750 - 1755 - 1760
Nouvel item et nouvelles cédules.
Amender les taux publiés aux cédules suivantes 1655 à 1695 inclusivement et les taux de la cédule 1705. Ajouter les destinations New-Richmond avec cédule 2150 et Carleton avec cédule 2145.
- Item 2905 - cédule 1470
Ajouter que le taux ne sera pas sujet au supplément no 11.
- Item 3130 - cédule 2155
Ajouter Rivière-du-Loup comme point de destination et un taux approprié à cette cédule.
- Item 1096 - cédules 475 à 515 inclusivement
Nouvel item et nouvelles cédules.
- Item 766 - cédules 2905 - 2915 - 2920 - 2925
Annuler cet item et les taux publiés à ces cédules.
- Item 180 - cédule 250
Publier une note à l'effet que les taux publiés à cette cédule ne soient pas sujets au supplément d'augmentation no 11.
- Item 195 - cédule 2855

Rôle M-80-50043
M-300586-101-D
(10270-V)

**TRANSPORT RENÉ MEGRE INC.
RENÉ MEGRE TRANSPORT INC.**

Compton
Compton, QC
JOB 1L0

Rôle M-80-50044
M-305138-101-D

PIERRARD, JULES

2628, Oxford
Longueuil, QC
J4L 2M6

Rôle M-80-50045
M-305127-102-D

B.R. & ASSOCIÉS

(Durand, Bernard)
239, 17^e Avenue
Deux-Montagnes, QC
J7R 3Z4

Rôle M-80-50046
M-301194-113-D
(17968-V)

QUINN FREIGHT LINES INC.

P.O. Box 85, Route 30
Adamsburg, PA 15611
U.S.A.
Au Québec:

INTERMEDIATE TERMINAL

10755, côte de Liesse, suite 468
Dorval, QC
H9P 1A8

Rôle M-80-50047
M-300782-103-D
(13668-V)

**MIDLAND SUPERIOR EXPRESS
LTD**

P.O. Box 5668, Station A
Alberta T2H 1Y1
Au Québec:
7300, Pullman
Montréal, QC
H4C 1E4

Publier une note à l'effet que les taux publiés à cette cédule ne soient pas sujets au supplément d'augmentation no 11.

Item 370 - cédules 415 et 420

Amender les taux de 3% et que ces nouveaux taux ne soient pas sujets au supplément d'augmentation no 11.

Contrat à taux convenus no 10

Amender les taux tels que spécifiés au contrat.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

La requérante, titulaire du permis M-300586 (10270-V), s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le service suivant:

Transport restreint - longue distance - territoire - spécialisé

De tout point à tout point situé dans un rayon de 150 milles de Compton incluant Compton et retour pour le transport de grains, nourritures animales et de ses composantes, à l'aide de véhicules munis de benne basculante à grains avec toit fermé ou avec une vis sans fin, ou avec un mécanisme de soufflerie.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec le permis suivant:

1) Transport restreint - service local - contrat

1) Montréal métropolitain, pour le transport de poêles pour le compte de Dester Importation et Exportation Ltée.

2) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

2) Occasionnellement de Montréal à tous les points situés à une distance de 200 km pour le transport de poêles pour le compte de Dester Importation et Exportation Ltée.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour obtenir le permis suivant:

Transport restreint - service local - contrat

Montréal métropolitain pour le transport d'équipements de système d'entreposage et de ses composantes, pour le compte de Westeel-Rosco Limitée, division: Systèmes d'entreposage cubique.

La requérante dont le permis M-301194 (17968-V) se lit comme suit: (traduction du procureur):

a) Transport général - longue distance - route régulière - points intermédiaires (au moins trois fois par semaine)

a) De la frontière Québec/États-Unis à Montréal et points intermédiaires, et retour via routes 9, 9A et 9B (ports d'entrée: Lacolle et Rouses Point, N.Y.).

Droit additionnel à la clause a):

En vertu de la clause a) ci-haut mentionnée, le détenteur est autorisé à transporter des marchandises exemptes du contrôle de l'Interstate Commerce Commission, en incluant les marchandises «sous cautionnement» de douane, transitant à destination de, ou provenant des ports de mer de l'Est des États-Unis.

La clause b qui se lit comme suit:

b) Transport général - longue distance - route régulière - points intermédiaires (au moins trois fois par semaine)

b) De la frontière Québec/États-Unis à Montréal et points intermédiaires, et retour via routes 7 et 9 (port d'entrée: Philipsburg).

Droit additionnel à la clause b):

En vertu de la clause b) ci-haut mentionnée, le détenteur est autorisé à transporter des marchandises exemptes du contrôle de l'Interstate Commerce Commission, en incluant les marchandises «sous cautionnement de douane», transitant à destination de, ou provenant des ports de mer de l'Est des États-Unis.

Demande: que dans chacune de ces deux (2) clauses, la zone aéroportuaire de Mirabel soit ajoutée sous forme de permis expérimental.

La requérante, détentrice du permis M-300782 (13668-V), s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - véhicules isothermes - contrat

De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Cheminis, Virginia Town) à destination de Rouyn, pour le transport par véhicules isothermes, de viandes et autres produits de maisons de salaison et de produits laitiers, et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de La Compagnie Canadienne Swift Ltée.

Point d'origine: Edmonton dans la province de l'Alberta

Condition:

Ce permis devra être opéré conjointement avec le ou les permis complémentaires requis des autres juridictions concernées.

Rôle M-80-50048
M-301249-101-D
(18428-V)

POTVIN, RONALD

287, boul. Édouard-VII
St-Jacques-le-Mineur, QC
J0J 1Z0
Requérant-cédant
M-305117-101-D

**LES ENTREPRISES RONALD
POTVIN INC.**

287, boul. Édouard-VII
St-Jacques-le-Mineur, QC
J0J 1Z0
Requérante-cessionnaire

Rôle M-80-50049
M-305145-101-D

LAFLAMME, CAROL

4880, Jeanne-Mance
Montréal, QC
H2V 4J7

Rôle M-80-50050
M-300025-104-D
(232-V)

J.E. FORTIN TRANSPORT INC.

116, boul. Fortin
St-Bernard-de-Lacolle, QC
J0J 1V0

Rôle M-80-50052
M-200406-101-D

LAZURE, JEAN-LOUIS

1734, Emard
Montréal, QC
H4E 2C5
Requérant-cédant
M-210325-001-101-D

DUCHESNE, MLE RAYMONDE

1220, Provencher, app. 113
Ville Brossard, QC
J4W 2V9
Requérante-cessionnaire

Rôle M-80-50053
M-203650-101-D

CAYER, JACQUES

5638, 6^e Avenue
Montréal, QC
H1Y 2P9
Requérant-cédant
M-200501-002-101-D

LEITAO, CELESTINO

18, Fabre Place
Dollard-des-Ormeaux, QC
H9B 1N9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis comprenant tous les droits, titres et privilèges dans ledit permis en faveur de la requérante-cessionnaire.

La répartition des actions de la requérante-cessionnaire est la suivante:

Potvin, Ronald	5 002 actions ordinaires
Potvin, Jeannot	2 actions ordinaires
Ferdais, Gisèle	2 actions ordinaires

Ledit permis se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - territoire - équipement spécialisé

De tout endroit à tout autre endroit situé dans un rayon de 150 milles (241,35 km) de St-Jacques-le-Mineur, à l'exclusion du comté d'Arthabaska et de la cité de Sherbrooke, pour le transport de maisons et bâtisses de tout genre, au moyen d'équipement spécialement agencé à cette fin.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - service local - contrat

Île de Montréal pour la livraison de commande de restaurant pour le compte de Sam Pang.

La requérante désire modifier la clause *n* de son permis M-300025 (232-V) pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

Transport général - longue distance - route

De Montréal à la frontière Québec-États-Unis et retour (via le port d'entrée de Lacolle), pour le transport en conteneurs de marchandises générales destinées à/ou originant de points situés hors des limites territoriales des États Unis, via les ports de New York, Newark, Baltimore et Weehawkin, New Jersey, cette marchandise étant transportée «in bond» et en transit sur les routes américaines.

Droit additionnel: En donnant ce service, la détentrice pourra utiliser des châssis et/ou des semi-remorques appartenant à des transporteurs américains non autorisés, et ce à partir des ports ci-haut mentionnés.

Condition: Ce permis ne requiert aucun permis complémentaires de l'Interstate Commerce Commission.

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200406-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203650-002 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50054
M-203169-101-D

ROBITAILLE, PIERRETTE

2915, Desmarteau
Montréal, QC
H1L 4N6

Requérante-cédante
M-210331-001-101-D

TAXI CARTIER INC.

1960, Sabatier
Montréal, QC
H1L 5S6

Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-203169-001 pour l'agglomération
A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-50055
M-208814-101-D

BÉRUBÉ, GEORGES

5812, Charrenil
St-Léonard, QC
H1S 1N8

Requérant-cédant
M-210330-001-101-D

HARNOIS, MICHEL

7237, Nicolas-Gaudais
St-Léonard, QC
H1S 1Z4

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208814-001 pour l'agglomération
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50056
M-200701-102-D

COALLIER, LUCIEN

570, St-Sacrement
Boucherville, QC
J4B 3L2

Requérant-cédant
M-210329-001-101-D

PROVOST, RICHARD

27, de Montbrun
Boucherville, QC
J4B 4T6

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200701-005 pour l'agglomération
A-1 Boucherville demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50057
M-203072-101-D

TAVARES, FERNANDO

3153, Denault
Longueuil, QC
J4L 3V7

Requérant-cédant
M-210327-001-101-D

KATAROYAN, GARBIS

5300, Du Demaine, app. 10
Montréal, QC
H4J 1P1

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203072-001 pour l'agglomération
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50058
M-207946-101-D

LAZARIS, DIMITRIOS

8595, Bloomfield, app. 4
Montréal, QC
H3N 2J4

Requérant-cédant
M-210326-001-101-D

**PAPACHRISTOS, STAMATIA
KOUTRIS**

8165, De l'Épée, app. 5
Montréal, QC
H3N 2G2
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207946-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-50059
M-210322-101-D

DURAND, LIONEL

1948, Élie-Auclair
St-Polycarpe
(Soulanges) QC

J0P 1X0
Requérant

Catégorie Région
Service Ordinaire

Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans les régions de St-Polycarpe 06 7122 V et St-Polycarpe 06 7121 P, sous le numéro de permis M-210322-001.

Rôle M-80-50060
M-209938-102-D

LATTARO, PIERRE

126, Dieppe Ave.
Pointe-Claire, QC
H9R 1X6

Requérant-cédant
M-201374-005-102-D

LALLOUZ, FÉLIX

6802, Légaré
Montréal, QC
H3S 1Y4

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209938-001 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50061
M-205665-101-D

GIROUX, JEAN-PAUL

166, Principale
St-Zotique
(Soulanges) QC

J0P 1Z0
Requérant-cédant
M-208145-002-101-D

JEAN PAUL LEGROS TAXI

(Legros Lapointe, Mme Gabrielle)
185, Principale
Coteau-Landing
(Soulanges) QC
J0P 1C0
Requérante-cessionnaire

Catégorie Région
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205665-001 pour les régions de Coteau-Landing 06 7116 V, Coteau-du-Lac 06 7108 V, Coteau-Station 06 7124 V, St-Zotique 06 7115 V et Rivière-Beaudette 06 7119 V, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-50063
M-200648-101-D
COMTOIS, MME THÉRÈSE

3744, De Mentana
Montréal, QC
H2L 3R3

Requérante-cédante
M-210336-001-101-D

COMTOIS, JACQUES

3744, De Mentana
Montréal, QC
H2L 3R3

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-200648-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50064
M-207942-101-D

QUILES, ANTOINE

810, montée Laurin
St-Eustache
(Deux-Montagnes) QC
J7R 4K3

Requérant-cédant
M-210335-001-101-D

LEPROHON, MME FRANCE

817, 2^e Avenue
Fabreville, Laval, QC
H7R 4J1

Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207942-001 pour l'agglomération A-14 St-Eustache demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-50065
M-205681-101-D

ROBIDOUX, JULES

511, St-Jacques
Napierville, QC
J0J 1L0

Requérant-cédant
M-210332-001-101-D

TAXI GRÉGOIRE ENR'G

(Grégoire, Gilles Charles)
477, St-Alexandre
Napierville, QC
J0J 1L0

Requérant-cessionnaire

Catégorie Région

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205681-001 pour la région de Napierville 06 6702 V demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50066
M-206636-101-D

RICHER, JACQUES

588, de Beaucaire
Laval-des-Rapides, Laval, QC
H7N 4P3

Requérant-cédant
M-210333-001-101-D

ABI NAHED, GEORGES

11957 Michel-Sarrazin, app. 22, app. 28
Montréal, QC
H4J 2G6

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206636-001 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50067
M-203327-101-D

SARGENT, BRUCE

33, Phels
Rock-Islands
(Stanstead) QC
J0B 2K0

Requérant

Catégorie Région

Service Ordinaire

Dans une lettre en date du 25 mars 1980 et horodatée le 25 mars 1980, le requérant demande de supprimer totalement le permis M-203327-001 qu'il détient pour la région de Stanstead Plain 05-3721-VL.

Rôle M-80-50068
M-601246-101-D

ROULOTTES R.G. GAGNON INC.

23, rue Forest
L'Assomption, QC
J0K 1G0
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de location suivant:

1 Location à court terme (moins d'une année) de campeurs motorisés au 23, rue Forest, L'Assomption, QC; 700, boul. de l'Industrie, St-Paul-de-Joliette, QC.

2 Location à court terme de roulottes lesquelles sont du genre pouvant être tirées par un véhicule de promenade au 23 rue Forest, L'Assomption, QC; 700, boul. de l'Industrie, St-Paul-de-Joliette, QC

3 Location à court terme (moins d'une année) de tentes-roulottes pouvant être attachées à un véhicule de promenade au 23, rue Forest, L'Assomption, QC; 700, boul. de l'Industrie, St-Paul-de-Joliette, QC.

Rôle M-80-50070
M-000120-101-D

R. T. TRANSPORT ENR.

(Tousignant, Robert)
549, boulevard des Mille-Îles
Auteuil, Laval
QC, H7L 1K5
Requérant

Transport saisonnier - (Règlement no 19) - catégorie Économique
Service no 1

Transport d'enfants de 3 à 12 ans dans Laval — aller et retour de leur domicile au Camp Shalom, 4880, boulevard Notre-Dame, Chomedey, Laval, QC, pour la période du 25 juin 1980 au 20 août 1980 inclusivement.

Service no 2

Transport d'enfants de 3 à 7 ans — aller et retour de leur domicile dans Laval et fréquentant les écoles maternelles suivantes:

Laval Nursery, 755, du Sablon, Chomedey, Laval, QC.

Shalom Co-Operative Nursery — Congregation Shaar Shalom
4880, boul. Notre-Dame, Chomedey, QC

Transport privé porte à porte dont le coût est défrayé par les parents. Ce 2^e service pour la période du 1^{er} septembre 1980 au 30 juin 1981.

Rôle M-80-50071
M-000051-105-D

AUTOBUS LÉO AUGER INC.

108, St-Jean
Châteauguay, QC
J6J 2Y9
Requérante

La requérante Autobus Léo Auger Inc., détentrice du permis 1878-A, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, lequel se lit comme suit:

Transport saisonnier - catégorie Économique

Transport quotidien d'étudiants (aller et retour) résidant à Châteauguay et fréquentant le collège et CEGEP suivants:

Collège Ste-Anne, 1250, rue St-Joseph, Lachine, QC

Cegep André-Laurendeau, 1111, Lapière, LaSalle, QC

Transport saisonnier - catégorie Économique

Du collège Ste-Anne, situé au 1250, rue Joseph, Lachine, QC, à tous points situés dans un rayon de 150 milles dudit collège pour le transport d'étudiants fréquentant ledit collège ainsi que leurs professeurs et/ou personnes en autorité sur lesdits étudiants pour des activités de groupe, religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives, et retour.

N.B. La requérante obtient depuis plusieurs années, ce permis de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-50072
M-000196-101-D

GRIMES, NEIL

143, chemin St-Patrick
St-Colomban (Deux-Montagnes)
J0R 1N0
Requérant

Règlement no 19 - transport saisonnier - catégorie Régulière - contrat

Classe de permis:

Service d'autobus, conformément aux dispositions de l'article 19.14 du Règlement 19.

Service:

Transport de personnes devant participer à des activités de groupe à caractère religieux, éducatif, culturel, sportif ou récréatif organisées par le Club de l'Âge d'Or de St-Colomban, Colford Lodge Ltée et la Commission municipale des loisirs de St-Colomban.

Territoire:

De St-Colomban à tout endroit dans un rayon de 150 milles de St-Colomban et retour (exception Mirabel)

Rôle M-80-50074
M-000337-103-D

FAUTEUX, LÉO

11381, côte des Anges
R.R. no 1
Ste-Scholastique, QC
J0N 1S0
Requérant

Transport de personnes participant à des activités de groupe, notamment des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives, à partir de la ville de Mirabel à tout point dans un rayon de 125 milles de ladite municipalité.

Restriction:

En donnant le service haut mentionné, le requérant sera restreint à l'utilisation de véhicules de type mini-bus.

Rôle M-80-50075
M-000602-101-D

JEAN-GUY PLOUFFE ENRG.

(Plouffe, Jean-Guy)
2445, boulevard Lapinière
Brossard (Laprairie)
QC, J4Z 2L7
Requérant

Rôle M-80-50089
M-301416-102-DT

CHI-CAN FREIGHT FORWARDING LTD

5895, rue Andover
Ville Mont-Royal, QC

Rôle M-80-50090
M-301406-102-DT

REFRIGERATED TRANSPORT CO INC

P.O. Box 308
Forest Park Georgia
Au Québec
M-301406-102-DT

REFRIGERATED TRANSPORT CO INC

6, place Fortier
St-Hubert, QC

Rôle M-80-50091
M-301657-102-DT

DEL TRANSPORT LTÉE

385, Richelieu
McMasterville, QC

Règlement 19 - transport saisonnier - catégorie économique - minibus
Transport de personnes du troisième âge et handicapés de leur résidence située à Brossard à tout point situé dans un rayon de 1 000 km et retour, afin de permettre à ces personnes de participer à des activités récréatives et culturelles.

Modification tarifaire:

La requérante, Chi-Can Freight Forwarding, Ltd., demande à la Commission des transports du Québec d'annuler le tarif 4-L et ses suppléments, afin qu'il soit remplacé par le tarif no 500.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vérifier ledit tarif déposé à la Commission des transports du Québec.

La requérante demande de plus que la décision devienne en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Modification tarifaire:

La requérante, Refrigerated Transport Co. Inc. demande à la Commission des transports du Québec d'annuler les tarifs F.X.N.Q. no 3-E et Q.T.B. no 7-F, afin qu'ils soient remplacés par les tarifs F.X.N.Q. no 3-F et Q.T.B. no 7-G.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vérifier lesdits tarifs déposés à la Commission des transports du Québec.

La requérante demande de plus que la décision devienne en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Modification tarifaire:

La requérante demande la modification tarifaire, aussi l'approbation des contrats de Dupont Canada Inc, Richelieu explosifs Ltée et Transport d'explosifs Bolduc Ltée déposés à la Commission des transports du Québec. La requête demande: que ces modifications deviennent exécutoires en vertu de l'article 2.58.1 ou Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Semi-remorque - 44 000 lb ou 20 000 kg

Zone I	Montréal région (Laurentide, Richelieu et Asbestos, ville de Québec (métropolitain).....	1,40 \$	du mi ou	0,862 \$	km
Zone II	Maritime	1,38	du mi ou	0,875	km
Zone III	Autres points dans le Québec (exception des chemins raboteux Baie-James)				
	0 — 400 milles	1,47	du mi ou	0,92	km
	400 — et plus	1,45	du mi ou	0,91	km

Camion à ridelle - 11 000 lb ou 5 000 kg

Zone I et II	Telles que décrites ci-haut	0,93	du mi ou	0,58	km
Zone III	Telle que décrite ci-haut				
	0 — 400 milles	0,99	du mi ou	0,62	km
	400 — et plus	0,97	du mi ou	0,61	km

Baie-James et plus loin MP 340 à LGIII, LGIV et Caniapiscou (portion chemin raboteux MP 340 à LGIII et LGIV

Semi-remorque:	1,45	plus 15% — 1,67	du mi ou	1,04	km
Camion à ridelle:	0,97	plus 15% — 1,12	du mi ou	0,70	km
MP 340 à Caniapiscou:	1,45	plus 20% — 1,74	du mi ou	1,09	km

Région Baie-James: charte de millage de la Baie-James sera appliquée.
Mazout surcharge selon l'augmentation

Compilation:	au mille ou au km et au voyage				
Cueillette ou déchargement en cours route .	25,00 \$				
Heures d'attente: semi-remorque	25,00	après 2-h			
camion à ridelle	20,00	après 1-h			

Voyage de retour: moitié du prix du voyage aller
Voyage requérant un (1) homme seulement 10% de moins.

Rôle M-80-50092
M-300037-104-D
(331-V)

**TRANSPORT CHAMPLAIN
EXPRESS INC.
CHAMPLAIN EXPRESS
TRANSPORT INC.**

411, Rivière
Cowansville, QC
J2K 1N4

La requérante dont le permis se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Cowansville à Montréal, et retour, pour le transport de marchandises appartenant à, ou destinées à Union Carbide Canada Ltd, en utilisant des remorques, semi-remorques, ou remorques-trémis double usage, appartenant à, ou louées par Union Carbide Canada Ltd.

Droit additionnel:

Le transporteur peut utiliser les remorques ou semi-remorques appartenant, ou louées par Union Carbide Canada Ltd, sans frais lorsqu'elles sont retournées vides à Union Carbide Canada Ltd pour le transport de marchandise en rapport avec le permis M-300037 (331-V).

demande qu'il soit amendé pour se lire à l'avenir comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte
De Cowansville à Montréal, et retour, pour le transport de marchandises appartenant à, ou destinées à Union Carbide Canada Ltd, en utilisant des remorques, semi-remorques, ou remorques-trémis double usage, appartenant à, ou louées par Union Carbide Canada Ltd.

Droit additionnel:

Le transporteur peut utiliser les remorques ou semi-remorques appartenant, ou louées par Union Carbide Canada Ltd, sans frais lorsqu'elles sont retournées vides à Union Carbide Canada Ltd pour le transport de marchandise en rapport avec le permis M-300037 (331-V).

Rôle M-80-50093
M-305148-101-D

**DÉMÉNAGEMENT J.M. ENR.
J.M. MOVING REG'D**

(Meades, James)
320, rue Brunet
Ville St-Laurent, QC
H4M 1X7

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - service local - spécialité
District Montréal métropolitain tel que défini à l'Ordonnance générale no 6319-RT, pour le transport de ménages et d'ameublement usagés, effectué au moyen d'équipement spécialisé, le tout tel que défini à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Rôle M-80-50094
M-300205-102-D
(1597-V)

MAGOG EXPRESS INC.

1700, boul. Industriel
Asbestos, QC
J1X 4X7

Voiturier-remorqueur
Q-300228-103-D
(5840-V)

LA MAURICIE TRANSPORT INC.

395, 126^e Rue
Shawinigan-Sud, QC
G9P 3W9
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: La Mauricie Transport Inc., détentrice du permis Q-300228 (5840-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-50095
M-301282-103-D
(18637-V)

**BURT CLIFFORD TRANSPORT
INC.**

P.O. Box 400
Ruthven, Ontario
Au Québec:
a/s Flynn, Rivard & Associés
2020, Université, suite 1738
Montréal, QC
H3A 2A5

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - isotherme
De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Virginiatown, Hull, Grenville et Rivière-Beaudette) à destination de tous points dans la province de Québec et retour, pour le transport de plantes en pots, de fleurs coupées, boutures de fleurs, feuillage, champignons, arbres et arbustes, produits de pépinières, graines et semences, bulbes de tourbe et tous les produits auxiliaires à la production et à la mise en marché desdits produits par véhicule isothermes. Point d'origine en Ontario: London et un rayon de 125 milles des limites d'icelle, Ste. Catharines et un rayon de 50 milles des limites d'icelle et Toronto et un rayon de 100 milles des limites d'icelle.

Rôle M-80-50096

M-300402-101-D (5348-V)

TANNAHILL TRANSPORT LTÉE

Allan's Corners, Ormstown

Châteauguay, QC

JOS 1K0

La requérante, qui détient un permis dont la clause v) se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à destination de Sherbrooke, et retour avec marchandises refusées ou avariées et palettes de bois vides, pour le transport de lait en poudre ainsi que divers produits alimentaires manufacturés par la compagnie Carnation Ltée et pour le compte de cette dernière. Origine de la marchandise en Ontario: Alexandria.

Condition re/clause v):

Pour donner le service de transport précité la détentrice devra utiliser les semi-remorques appartenant à ou en la possession légale de la Carnation Company Limited, lesdites semi-remorques devant être enregistrées à la Commission par la détentrice du permis qui les tirera avec ses tracteurs dûment immatriculés à la province et avec la Commission des transports,

demande à la Commission de modifier ladite clause v) pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à destination de Sherbrooke, et retour; pour le transport de lait en poudre, divers produits alimentaires, matériels d'emballage et palettes de bois vides, pour le compte de Carnation Inc. (points à desservir en Ontario: Alexandria et Cornwall).

Condition re/clause v):

Pour donner le service de transport précité, la détentrice devra utiliser les semi-remorques appartenant à ou en la possession légale de Carnation Inc., lesdites semi-remorques devant être enregistrées à la province de Québec par ladite expéditrice et à la Commission des transports du Québec par la détentrice du permis, qui les tirera avec ses tracteurs dûment immatriculés à la province et à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-50098

M-301909-101-DT

SUNBURY TRANSPORT LTD

Hoyt New Brunswick

Au Québec:

M-301909-101-DT

SUNBURY TRANSPORT LTD

a/s de la Scierie Aimé Gaudreau

Estcourt, Témiscouata

QC

La requérante, Sunbury Transport Limitée, s'adresse à la Commission des transports afin de faire fixer ses nouveaux tarifs:

Deux essieux

Taux Normal		Taux Réduit	
Millage	Taux	Millage	Taux
0-67	129,42 \$	0-67	110,00 \$
68-200	1,85	68-200	1,57
201-300	1,82	201-300	1,55
301-400	1,80	301-400	1,53
401 et plus	1,74	401 et plus	1,48-

Trois essieux

Taux Normal		Taux Réduit	
Millage	Taux	Millage	Taux
0-82	158,83 \$	0-82	135,00 \$
83-300	1,94	83-300	1,65
301-400	1,86	301-400	1,58
401 et plus	1,81	401 et plus	1,54

Afin que ce camionneur puisse bénéficier des subventions sur le transport dans la région Atlantique, il est nécessaire d'ajouter aux tarifs déjà enregistrés l'information suivante comme note au bas de la page:

Les taux et tarifs nommés ici qui ont droit à une subvention sur le transport sont faits sujets aux Règlements couvrant la région Atlantique et se dirigeant vers l'Ouest ainsi que les subventions sélectives, et sujets aux A.R.F.A.A. 1-A et A.R.F.A.A.-2 de la Commission des transports du Canada.

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206116-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50201

M-206116-101-D

LATRAVERSE, NAPOLÉON

200, boul. Desnoyers, app. 504 A

Pont-Viau, Laval, QC

H7G 1A6

Requérant-cédant

M-204236-002-101-D

PARÉ, ROGER

1990, de Beauvillage

Montréal, QC

H1L 5V5

Requérant-cessionnaire

Rôle M-80-50202
M-209111-101-D

BOERR, OMAR

5845, terr. Sirois
St-Hubert, QC
J3Y 6R9

Requérant-cédant
M-210337-001-101-D

**MIKE KOUR ET JEAN GEORGES
ZOGHAIB**

(En société)
8363, Dora, app. 7
LaSalle, QC
H8N 1Z8

Requérants-cessionnaires.

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209111-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer aux requérants-cessionnaires.

Rôle M-80-50203
M-209478-101-D

LALONDE, ROGER

10225, Charton
Montréal, QC
H2B 2C9

Requérant-cédant
M-210341-001-101-D

LAVOIE, CYRILLE

5263, Cartier
Montréal, QC
H2H 1X6

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209478-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50204
M-208613-101-D

BELLEFLEUR, CLARENCE JR.

3435, Petit
St-Hubert, QC
J3Y 3J2

Requérant-cédant
M-210340-001-101-D

TREMBLAY, FRANÇOIS

1533, Verchères
Longueuil, QC
J4K 2Z6

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208613-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50205
M-209648-102-D

HASHEMI, VANCHEH

10500, boul. l'Acadie, app. 1020
Montréal, QC
H4N 2V4

Requérant-cédant
M-210339-001-101-D

JONCAS, ALEXANDRE

1705, cr. des Cèdres
St-Catherine
(Laprairie) QC
J0L 1E0

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209648-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50206
M-202958-101-D

ROY, ROGER

995, St-Michel
Longueuil, QC
J4J 1P1
Requérant-cédant
M-210344-001-101-D

PARENT, LUC

715, du Mont-Royal est
Montréal, QC
H2J 1W7
Requérant-cessionnaire

Rôle M-80-50207
M-203391-102-D

MARTIN, CÉLESTIN

3485, Evelyn
Verdun, QC
H4G 1P1
Requérant-cédant
M-210342-001-101-D

BARON, GÉRALD

320, Caledonia
Dorval, QC
H9S 2Y2
Requérant-cessionnaire

Rôle M-80-50208
M-205581-101-D

LALANCETTE, JEAN-PIERRE

222, Roussillon, app. 4
Pont-Viau, Laval, QC
H7G 2C7
Requérant-cédant
M-203030-002-101-D

CÔTÉ, GÉRARD

564, du Bord-de-l'Eau
Ste-Dorothée
Laval, QC
H7X 1T8
Requérant-cessionnaire

Rôle M-80-50210
M-206239-102-D

LEGAULT, STEVENS

337, 6^e Avenue
Laval-des-Rapides, Laval, QC
H7N 4L7
Requérant-cédant
M-210343-001-101-D

**CASTELLON AUGUSTO &
BRUNETTE CLAUDE**

(en société)
4530, Décarie, app. 8
Montréal, QC
H3X 2H5
Requérants-cessionnaires

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202958-003 pour l'agglomération
A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203391-001 pour l'agglomération
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205581-001 pour l'agglomération
A-8 Laval demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206239-001 pour l'agglomération
A-11 Montréal demande de le transférer aux requérants-cessionnaires.

Rôle M-80-50211
M-209856-102-D

HEBERT, MME FRANÇOISE
125, Brault
St-Jean-de-Matha
(Joliette) QC
J0K 2S0
Requérante

Catégorie Région
Service Ordinaire

La requérante qui détient le permis M-209856-001 pour la région de St-Jean-de-Matha 06 5829 P demande que son territoire soit agrandi pour y desservir la région de Ste-Béatrix 06 65831 P.

Rôle M-80-50212
M-209034-101-D

MELNIKOV, GEORGES
3699, Jeanne-Mance
Montréal, QC
H2X 2K4
Requérant-cédant
M-210334-001-101-D
MANOUKIAN, MME ZOUVINAR
8540, Champagneur, app. 11
Montréal, QC
H3N 2L2
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209034-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-50213
M-601250-101-D

LOCATION BON VOYAGE ENR.
(Beaumont, Josée)
5280, Pauzé
Auteuil, Laval, QC
H7K 2M5
Requérante

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'obtenir un permis de location à court terme moins d'un an de tente-roulotte seulement pour le public.

Rôle M-80-50214
M-601252-101-D

**LES AUTOMOBILES AUTOHAUS
LTEE**
AUTOHAUS AUTOMOBILES LTD
A/S Jacques Provencher
1855, rue Dollard
Ville LaSalle, QC
H8N 1T9
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à fournir un service de location de véhicules de promenade y compris des maisons motorisées à court et à long termes au 1855, rue Dollard, ville LaSalle, QC, H8N 1T9.

Rôle M-80-50219
M-207021-101-D

LEBEAU, MARIETTE
6, Gravel
Repentigny
(L'Assomption) QC
J5Y 1L1
Requérante-cédante
M-210352-001-101-D
MASSICOTTE, GILLES
407 A, Notre-Dame
Le Gardeur
(L'Assomption) QC
J5Z 1S6
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-207021-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50221
M-208951-101-D

CHARLES ST ONGE ENRG.

St-Onge Charles)
1615, Sherbrooke, app. 101
Magog (Stanstead) QC
J1X 2T5

Requérante-cédante
M-210346-001-101-D

BOLDUC, DONALD

R. R. no 2
C. P. 686
Magog (Stanstead) QC
J1X 3W3
Requérant-cessionnaire

Catégorie Région
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208951-001 pour la région de Magog 05 3738 C demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50222
M-203440-106-D

ALRO TAXIS INCORPORATED

6415, Chabot
Montréal, QC
H2G 2T3

Requérante-cédante
M-210348-001-101-D

DESY, MAURICE

1855, 53^e Rue
Pointe-aux-Trembles, QC
H1A 2V2
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-203440-009 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50223
M-208923-102-D

HELDA, AUGUSTIN

(Louis Jeune Helda)
12355, Langelier, app. 1
Montréal-Nord, QC
H1G 5X6

Requérant-cédant
M-210299-001-101-D

CHAMLIAN, MME MARIAM

8355, de l'Acadie, app. 6
Montréal, QC
H3N 2W4
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208923-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-50224
M-210338-101-D

LABELLE, LAURIER

2240, boul. Les Hautesurs
St-Hippolyte
(Terrebonne) QC
J0R 1P0

Requérant

Catégorie Région
Service Ordinaire

Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans la région de St-Hippolyte 06 6331 P sous le numéro de permis M-210338-001.

Rôle M-80-50225
M-205169-101-D

MOLLER, CLAUDE

8025, de l'Acadie, app. 4
Montréal, QC
H3N 2W2

Requérant-cédant
M-209678-002-102-D

TENDLER, ELIEZER

280, Alexis-Nihon, app. 410
St-Laurent, QC

H4M 2A3
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205169-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50226
M-209692-103-D

DENIS AUCLAIR ENR.

(Auclair, Denis)
2125, de l'Ermitage
Val-David

(Terrebonne) QC
J0T 2N0

Requérant-cédant
M-210347-001-101-D

RICHARD ROY ENR.

(Roy, Richard)
42 B, Demontigny
Ste-Agathe-des-Monts
(Terrebonne) QC
J8C 2S3

Requérant-cessionnaire

Catégorie Région

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209692-001 pour la région de Val Morin 06 6354 SD demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50227
M-206206-102-D

ANTIKADJIAN GARABET

319, place Natasha
Dollard-des-Ormeaux, QC
H9B 1C8

Requérant-cédant
M-210349-001-101-D

KAJJOUNI, ANTOINE

3794, Henri-Bourassa est, app. 208
Montréal-Nord, QC

H1H 1K2
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206206-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50228
M-209749-102-D

DURETTE, MLE CHRISTIANE

11720, Tolhurst
Montréal, QC
H3L 3B2

Requérante-cédante
M-210350-001-101-D

DURETTE, JEAN GUY

11720, Tolhurst
Montréal, QC

H3L 3B2
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-209749-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50229
M-209126-101-D

MAGNAN, MME MARIELLE

14100, Prince-Arthur, app. 103
Pointe-aux-Trembles, QC
H1A 3X7

Requérante-cédante
M-210351-001-101-D

HEBERT, MME GINETTE

215, Monique
Lachenaie
(L'Assomption) QC
J6W 3T8

Requérante-cessionnaire

Rôle M-80-50230

**BROUILLETTE, GÉRARD
BROUILLETTE, JEAN CLAUDE
BROUILLETTE, ALAIN
BROUILLETTE, LEBLANC CÉCILE**

Requérants-cédants

**BROUILLETTE, ALAIN
FERLAND, ROLLAND
ARCHAMBAULT, FERNAND**

Requérants-cessionnaires
M-600485 102 D

BROUILLETTE AUTOMOBILES INC.

2750, rue Lafontaine
St-Hyacinthe, QC
J2S 2N6

Mise en cause

Rôle M-80-50231
M-601254-101-D

LOCATION YROCLO LTÉE

709, rue Notre-Dame
St-Rémi, QC
J0L 2L0

Requérante

Rôle M-80-50232
M-601255-101-D

**THE MEGILL STEPHENSON
COMPANY LIMITED**

1595, Erin Street
Winnipeg, Manitoba
R3E 2T2

Requérante

Au Québec:
4589, boul. des Grandes-Prairies
St-Léonard, QC
H1R 1A5

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-209126-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Nous demandons à la Commission de statuer sur notre changement de contrôle des actionnaires de la Compagnie Brouillette Automobile Inc.

Voici les changements:

Anciens directeurs et officiers et nombre d'actions.

Gérard Brouillette, président, 1050, rue Tellier, St-Hyacinthe	170 actions ordinaires
Jean Claude Brouillette, vice-président, 1600, Bordeleau, St-Hyacinthe	20 actions ordinaires
Alain Brouillette, secrétaire-trésorier, 565, gr. rang St-François, St-Hyacinthe	5 actions ordinaires
Cécile Leblanc Brouillette, 1050, rue Tellier, St-Hyacinthe	5 actions ordinaires

Nouveaux directeurs et officiers:

Alain Brouillette, président 565, gr. rang St-François, St-Hyacinthe	5 000 actions ord., 20 000 actions priv.
Roland Ferland, vice-président, 59, rue Albert, Granby	5 000 actions ord., 20 000 actions priv.
Fernand Archambault, secrétaire-trésorier, 991, petit rang St-François, St-Pie	5 000 actions ord., 20 000 actions priv.

La requérante, Location Yroclo Ltée, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner les services suivants:

Service 1: Location à court terme de véhicules de promenade (incluant familiales) au 709, Notre-Dame, St-Rémi, QC J0L 2L0

Service 2: Location à long terme de véhicules de promenade (incluant familiales) au 709, Notre-Dame, St-Rémi, QC J0L 2L0

Service 3: Location à court terme de camions, à l'exception de camions-citernes, au 709, Notre-Dame, St-Rémi, QC J0L 2L0

Service 4: Location à long terme de camions, à l'exception de camions-citernes, au 709, Notre-Dame, St-Rémi, QC J0L 2L0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner les services de location suivants:

1. Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de promenade (automobiles, station-wagons, 4 x 4, fourgonnettes) au public en général.

2. Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques, semi-remorques et fourgons) au public en général.

Rôle M-80-50233
M-601001-101-D

**LE CENTRE DE L'AUTO
POULIN INC.
POULIN AUTO CENTRE INC.**

1144, rue St-Paul nord
Farnham, QC
J2N 2L1
Requérant

Le requérant qui est autorisé à donner les services suivants:
Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général.

Location à courte terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général.

s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner les services suivants:

Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions) à l'exception de camions-citernes, au 1144, rue St-Paul nord, Farnham, QC

Location à long terme de véhicules de commerce et de livraison (camions) à l'exception de camions-citernes, au 1144, rue St-Paul nord, Farnham, QC

Rôle M-80-50234
M-303364-102-D

CLAUDE BELLEMARE INC.

732, rang St-Esprit, C.P. 754
Berthierville, QC
J0K 1A0
Voiturier-remorqueur
M-300731-102-D
(12797-V)

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Bellemare Express Inc., détentrice du permis M-300731 (12797-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

BELLEMARE EXPRESS INC.

210, route 2
Berthierville, QC
J0K 1A0
Voiturier-roulier

Rôle M-80-50238
M-209905-102-D

SÉNÉCAL, MLE LORRAINE

4052, Monselet, app. 2
Montréal, QC
H1H 2C5
Requérante-cédante
M-209570-003-102-D

FLORESTAL, EMMANUEL

4255, Fabre
Montréal, QC
H2J 3T5
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-209905-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50239
M-208206-101-D

DUFRESNE, PIERRE

1464, 101^e Avenue
C.P. 133
St-Paul-de-l'Île-aux-Noix
(St-Jean) QC
J0J 1G0

Requérant-cédant
M-210356-001-101-D

MORRIER, ANDRÉ

951, Normandie, app. 3
St-Jean, QC
J3A 1H5
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208206-001 pour l'agglomération A-41 St-Jean demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50240
M-209248-101-D

VARISCO ORSINI, MME ERMINIA

4274, Naples
St-Léonard, QC
H1S 1G7
Requérante-cédante
M-210355-001-101-D

VARISCO, VITO

4274, Naples
St-Léonard, QC
H1S 1G7
Requérant-cessionnaire

Rôle M-80-50241
M-201757-102-D

HELLOTIS, EVANGELOS

5041, Jeanne-Mance
Montréal, QC
H2V 4J9
Requérant-cédant
M-210353-001-101-D

KARLOZIAN, DIKRAN

780, Jarry ouest, app. 45
H3N 1G6
Requérant-cessionnaire

Rôle M-80-50249
M-30003 400-DT

**BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC
INC.**

1259, rue Berri, app. 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-209248-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201757-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Modification tarifaire:

Demande urgente de modification de taux

La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58-1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Demande urgente de modification de taux

Tarif 6-B

Item 94
Nouvel item.

Règlement no 15 - poids minimal des chargements complets. Nouveau règlement français-anglais.

Tarif 100-C

Règlement 67 - Français et anglais
Annuler à ce règlement le paragraphe 3.
Règlement 360

Amender les frais à 25.00 \$. Ajouter incluant les frais de cueillette et livraison à domicile. Ajouter que les frais ne sont pas sujets au supplément d'augmentation no 55. Liste d'exception au taux F.A.K. - Français et anglais
Amender cette liste tel que suggéré par le comité de révision et le Comité général des taux.

Tarif 120-A

Amender la liste d'exceptions anglais - français aux taux F.A.K. pour refléter la même liste déjà publiée au tarif 4000 émis par le Bureau Intra-Maritimes. Cet amendement sera publié lors de la réédition du tarif 120-A, soit tarif 120-B.

Règlements 15 et 65, anglais et français

Ces deux règlements seront amendés lors de la réédition de notre tarif 120-A, soit tarif 120-B par un seul règlement no 100 (copie ci-attachée).

Action Indépendante no 32

Ajouter Clark Transport Routier comme participant.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-50250
M-30003 402-DT

**BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC
INC.**

1259, rue Berri, no 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Modification tarifaire:
Demande urgente de modification de taux
La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58-1. du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Demande urgente de modification de taux

- Supplément Intérim
Rogers Transport Inc. no 2072
Clauses G - H - I
Amender les taux de ces clauses contrats (contrats ci-attachés).
- Les Déménagements Rimouski Ltée. no 1778
Clause E
Amender les taux de contrat de la Cie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (contrat ci-attaché)
Bromont Transport Ltée. no 2131
Clause 4
Nouvelle clause de remorquage avec Transport Champlain Express Inc. (contrat ci-attaché).
- Larivière Transport Ltée. no 1854
Clause F
Amender les taux de contrat avec le ministère des Terres et Forêts (contrat ci-attaché).
- Loiselle Transport Inc. no 2156
Clauses A, B, C, D, E
Établir un supplément intérim pour ce nouveau membre.
- Harvey Transport Ltée. no 1393
Clause H
Publier des taux pour transport par fardier. Ajouter une note pour le taux horaire ne s'applique qu'à l'intérieur d'un rayon de 30 milles.
- Beaulieu Transport Ltée. no 1848
Clause D
Renouvellement de la clause contrat pour le compte de Montreal Standard Publishing Co. Ltd. (contrat ci-attaché).
- Clause H
Amender les taux de la clause contrat de Consolidated Bathurst Ltd et filiales pour se lire tels que publiés et déposés par le B.T.Q. (contrat ci-attaché).
- Bellechasse Transport Inc. no 1806
Clause A
Amender les taux horaires.
Clause B
Amender les taux de contrat avec Speedway Express Ltée, Rimouski Transport Ltd, Rimouski Transport (N.B.) Ltée. (contrats ci-attachés).
- Clause P
Amender les taux de contrat avec Henri Vallières (contrat ci-attaché).
Clauses R-S-T-V-W-CC.
Amender les taux.
Les Clauses NN-OO-PP-QQ.
Nouveaux item.
- Matane Gaspésie Transport Inc. no 1846
Émettre un supplément intérim pour ce membre. Les clauses contrats B et G ne sont pas en opération pour le moment.
- Transport Champlain Express (International) Inc. no 2097
Clause D
Amender les taux de contrat de Canada Packers Ltd. (contrat ci-attaché).
Clauses J et K
Amender les taux de contrat de Le Syndicat de Normandin Lumber Ltée. (contrats ci-attachés).
Droit additionnel de location
Amender le taux au service de remorquage (contrat Transport Champlain Express (International) Inc. et Transport Champlain Express Inc. et Bromont Transport Ltée (contrats ci-attachés).
- Boisjoli Transport Inc. no 2112
Clause A
Amender les taux horaires.
- Delangis Inc. no 1914
Clauses A et B
Amender les taux horaires.

Clause G

Amender les taux pour transport par fardier.

Cabano Transport Ltée. no 2143

Clauses J-K-L-M-N-O-Q-R-W-DD-EE-FF-GG-HH-II-LL-MM-NN-OO-PP-UU-VV-WW-EEE-FFF-GGG-HHH-III-JJJ.

Amender les taux de ces clauses contrats tels que spécifiés à l'annexe A. (contrats ci-attachés).

Clauses HHH-III-JJJ.

Ajouter des droits additionnels.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Transfert de permis:

Taxi Carillon Enr. (Tardif, Louis-Philippe) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Pigeon, Gagnon Mme Cécile, le permis Q-201481-003 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rimouski A-37.

Rôle Q-80-23248

Q-201481-102-D

TAXI CARILLON ENR.

(Tardif, Louis-Philippe)

171, St-Robert ouest

Rimouski (Rimouski)

G5L 4S5

Requérante-cédante

Q-203374-102-D

PIGEON, GAGNON MME CÉCILE

538, St-Germain ouest

Rimouski (Rimouski)

G5L 3R2

Requérante-cessionnaire

Rôle Q-80-23249

Q-201481-101-D

TAXI CARILLON ENR.

(Tardif, Louis-Philippe)

171, St-Robert ouest

Rimouski (Rimouski)

G5L 4S5

Requérante-cédante

Q-203374-101-D

PIGEON, GAGNON MME CÉCILE

538, St-Germain ouest

Rimouski (Rimouski)

G5L 3R2

Requérante-cessionnaire

Rôle Q-80-23250

Q-201481-103-D

TAXI CARILLON ENR.

(Tardif, Louis-Philippe)

171, St-Robert ouest

Rimouski (Rimouski)

G5L 4S5

Requérante-cédante

Q-200502-101-D

LÉVESQUE, LUCIEN

320, Dollard

Rimouski (Rimouski)

G5L 6M8

Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Taxi Carillon Enr. (Tardif, Louis-Philippe) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Lévesque, Lucien le permis Q-201481-002 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rimouski A-37.

Rôle Q-80-23251
Q-201481-104-D
TAXI CARILLON ENR.
(Tardif, Louis-Philippe)
171, St-Robert ouest
Rimouski (Rimouski)
G5L 4S5
Requérante-cédante
Q-200656-102-D

LÉONARD LÉVESQUE
(Lévesque, Léonard)
300, Dollard
Rimouski (Rimouski)
G5L 6M8
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-80-23257
Q-600,278-102-D
LA TUQUE LEASING LTD.
923, boul. Ducharme
La Tuque (Champlain)
G9X 3B9

Rôle Q-80-23258
Q-600,529-102-D
**LOCATION D'AUTOS
BONAVENTURE ENR.**
(Burton, Marcel)
Case postale 2141
Havre-de-Gaspé (Gaspé-Est)
G0C 1S0
Adresse postale
Havre-de-Gaspé (Gaspé-Est)
G0C 1S0
Place d'affaires

Rôle Q-80-23259
Q-24,002-101-DT
**LES PROPRIÉTAIRES DE TAXIS
DE LA RÉGION DE LA SARRE**
20, des Cèdres, app. 2
La Sarre (Abitibi)
J9Z 1B5

Rôle Q-80-23260
Q-300,069-101-DT
FRAŅÇOIS BOUTIN & FILS LTÉE
3, de l'Étape
St-Anselme
(Dorchester) QC
G0R 2N0

Transfert de permis:
Taxi Carillon Enr. (Tardif, Louis-Philippe) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Léonard Lévesque (Lévesque, Léonard) le permis Q-201481-005 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rimouski A-37

Demande de changement d'adresse:
La requérante, La Tuque Leasing Ltd., détentrice du permis portant le numéro Q-600,278 (2011-DYV), s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de modifier la place d'affaires mentionnée aux différents services comme étant le: 923, boul. Ducharme, La Tuque, QC, afin de la remplacer par le 578, Kitchener, La Tuque, QC.

Nouvelle demande de permis de location:
La requérante, Location d'Autos Bonaventure Enr., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de location à court terme (moins d'un (1) an) pour tous véhicules automobiles au sens du Code de la route et ce, à l'aéroport de Bonaventure.

Les requérants s'adressent à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter leurs tarifs de transport par véhicules taxis.
Les tarifs proposés sont les suivants:
1,30 \$ au départ de la chute
0,60 \$ km parcouru
0,20 \$ chaque minute d'attente

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport général de Québec à St-Anselme et vice versa.

Les tarifs sont les suivants:
Transport général de Québec à St-Anselme et vice versa

	Ancien tarif	Tarif proposé
— Épicerie générale	0,60 \$ les 100 lb	1,00 \$ les 100 lb
— Tabac à cigarette	0,60 les 100 lb	2,00 les 100 lb
— Chocolats, bonbons	0,60 les 100 lb	2,00 les 100 lb
— Meubles	1,50 les 100 lb	3,50 les 100 lb
— Clous en barils	0,60 les 100 lb	1,00 les 100 lb
— Ferronnerie générale	0,60 les 100 lb	1,50 les 100 lb
— Frigidaire	7,50 la pièce	10,00 la pièce
— Congélateur	7,50 la pièce	15,00 la pièce
— Mélange	85,00 pour les 4 premières heures, puis 12,00 par heure par la suite. Ajouter 6,00 \$ l'heure par homme supplémentaire.	100,00 pour les 4 premières heures, puis 15,00 \$ par heure par la suite. Ajouter 7,50 \$ l'heure par homme supplémentaire.
St-Anselme et rayon de 30 milles:	12,00 \$	25,00 \$

	<i>Taux de Québec</i>	<i>Nouveau taux de Québec</i>
Minimum dans tous les cas	4,00 \$	8,50 \$
Voyages complets, 1 seule livraison	—0—	75,00 \$ par voyage

Rôle Q-80-23262
Q-202,044-101-D

RENÉ DUFOUR ENR

(Dufour, René)
57, rue Bessette
Beauport, QC
G1B 1R7

Requérante-cédante
Q-203,373-101-D

ANDRÉ OUELLET

(Ouellet, André)
2183, Bourg-Royal
Beauport QC
G1E 3Y9

Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:

René Dufour Enr. (Dufour, René) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à André Ouellet (Ouellet, André) le permis Q-202,044-003 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de l'Est du Québec A-30. Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle Q-80-23263
Q-600481-107-D

**ENTREPRISES B.C. (MONTRÉAL)
LIMITÉE**

1600, rue Berri, suite 4
Montréal (île de Montréal)
H2L 4E4

Adresse de correspondance
1790, de la Canardière
Québec, QC

G1J 2E3
Place d'affaires

Modification de permis:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter deux (2) bureaux de location situés à:

- 1600, rue Berri, suite 4
Montréal, QC H2L4E4
- 6025, rue Jean-Talon est, suite 3
Montréal, QC H1S 1M6

Rôle Q-80-23264
Q-600481-106-D

**ENTREPRISES B.C. (MONTRÉAL)
LIMITÉE**

1600, rue Berri, suite 4
Montréal (île-de-Montréal)
H2L 4E4

Adresse de correspondance
1790, de la Canardière
Québec, QC

G1J 2E3
Place d'affaires

Modification de permis:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis actuel la location à long terme et court terme de véhicules de promenade restreint aux clients des écoles de conduite.

Rôle Q-80-23265
Q-600481-105-D

**ENTREPRISES B.C. (MONTRÉAL)
LIMITÉE**

1600, rue Berri, suite 4
Montréal (île-de-Montréal)
H2L 4E4

Adresse de correspondance
1790, de la Canardière
Québec, QC

G1H 2E3
Place d'affaires

Modification de permis de location:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis actuel, le droit de louer à court terme, des véhicules de promenade munis d'un double contrôle à toutes personnes désirant faire du recyclage ou de parfaire sa formation.

Rôle Q-80-23266
Q-600481-104-D

**ENTREPRISES B.C. (MONTREAL)
LIMITÉE**

1600, rue Berri, suite 4
Montréal (Île-de-Montréal)
H2L 4E4
Adresse de correspondance
1790, de la Canardière
Québec, QC
G1J 2E3
Place d'affaires

Rôle Q-80-23268
Q-300569-101-D
(15769-V)

RICHARD CÔTÉ TRANSPORT INC.

515, avenue Provencher
C. P. 70
Laurierville
(Mégantic) QC
G0S 1P0

Rôle Q-80-23269
Q-600462-102-D

TRANSPORT E. J. BOURQUE LTÉE

Case postale 488
Mont-Joli (Rimouski)
G5H 3L3
Adresse de correspondance
1230, rue Industrielle
Mont-Joli (Rimouski)
G5H 3S2
Place d'affaires
Requérante
Q-600465-102-D

BEL-MONT TRANSIT INC.

Case postale 82
Mont-Joli (Rimouski)
G5H 3K8
Adresse de correspondance
143, avenue Hébert
Mont-Joli (Rimouski)
G5H 1M4
Place d'affaires
Requérante conjointe

Rôle Q-80-23271
Q-700,036-101-DT

**LA TRAVERSE LAVAL ÎLE BIZARD
ENR.**

(Bolduc, Marie-Paule)
99, des Érables
Laval (Île-Jésus)
H7R 1A3
Partie requérante

Modification de permis:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis actuel, la location à long terme et à court terme, des véhicules de promenade aux personnels des écoles de conduite seulement.

Modification de permis:

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que son permis portant le numéro Q-300569 (15769-V) soit modifié pour se lire à l'avenir comme suit:

- a) Transport restreint - longue distance - route restreinte
- a) De Laurierville à Plessisville, à Victoriaville et à Montréal, et retour
- b) Transport restreint - longue distance - route restreinte
- b) De Laurierville à Québec, et retour.

Dans les deux cas, pour le transport par camion, avec boîte spécialement conçue pour le transport de pantalons, vestons, uniformes et de tissus ou autres produits des clients et fournisseurs nécessaires aux opérations de Star Pants Laurierville Ltd «Pantalons Star & Cie» située au 515, avenue Provencher, Laurierville ainsi que leurs compagnies affiliées suivantes:

Bécotte Inc.	Victoriaville
L. B. Tailleur	Victoriaville
B. M. Inc.	Laurierville
Martin & Lévesque Inc.	Québec
Star Sportswear Inc.	Plessisville
J. P. Courchesne	Laurierville

Demande de permis de location en vertu de l'article 15 de l'arrêté en conseil 4476-77

La compagnie Transport E. J. Bourque Ltée, dossier Q-600462 (permis de camionnage no Q-300892), ayant son siège et sa place d'affaires au 1230, rue Industrielle, Mont-Joli (Rimouski), demande à la Commission des transports du Québec, en vertu de l'article 13H de l'Ordonnance générale sur le camionnage et sous l'article 15 du Règlement concernant la location (arrêté en conseil 4476-77), l'autorisation de louer les semi-remorques décrites au contrat, à la compagnie Bel-Mont Transit Inc., dossier Q-600465 (permis de camionnage no Q-300723), dont le siège social et la place d'affaires est au 143, rue Hébert, Mont-Joli (Rimouski), pour être utilisées par celle-ci dans le cadre de son permis et pour son bénéfice exclusif et ce, jusqu'au 31 mars 1981 au tarif de 0,20 du mille.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs pour le transport par navigation comme suit:

	Tarifs de 1979	Tarifs exigés en 1980
Piétons	0,25 \$	0,25 \$
Bicyclette	0,50	0,50
Motocyclette	0,75	1,00
Autos	1,50	2,00
Camionnettes (pick-up)	2,00	2,50
Camions maximum 2 tonnes	2,25	3,00

Rôle Q-80-23272
Q-600146-101-D

QUÉ-BOURG AUTO LTÉE

7777, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg, QC
G1H 3G1

Rôle Q-80-23273
Q-600527-101-D

CECIL BILODEAU AUTOS LTÉE

9641, boul. Ste-Anne
Ste-Anne-de-Beaupré (Montmorency)
G0A 3C0

Rôle Q-80-23274
Q-302,029-101-D

M.P.L. LIVRAISON ENRG.

(Paquette, Alain)
370, 6^e Avenue
Grand-Mère
(Champlain) QC
G9T 2P8

Rôle Q-80-23275
Q-600528-101-D

LES CARAVANES CARON INC.

72, route Kennedy
Lévis (Lévis)
G6V 6C9

Rôle Q-80-23276
Q-300,228-102-D
(5840-V)

LA MAURICIE TRANSPORT INC.

395, 126^e Rue
C.P. 111
Shawinigan-Sud
(Champlain) QC
G9N 6T8

Requérante-tireur
M-300,205-101-D
(1597-V)

MAGOG EXPRESS INC.

C.P. 265
Magog
(Stanstead) QC
J1X 3W8
Requérante-tirée

Rôle Q-80-23277
Q-300,541-108-D
(15015-V)

ST-BASILE TRANSPORT INC.

184, boul. du Centenaire, C.P. 250
St-Basile
(Portneuf) QC
G0A 3G0

Modification de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'ajouter à son permis la qualification suivante:

Service 4:

Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de promenade, au 7777, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg, au public en général.

Demande de permis de location:

La requérante demande à être autorisée à faire la location à court terme de véhicules de promenade incluant les familiales, et des véhicules de commerce type fourgon n'excédant pas une (1) tonne au 9641, boul. Ste-Anne, Ste-Anne-de-Beaupré.

La requérante demande à être autorisée à faire la location à long terme de véhicules de promenade, incluant les familiales, et des véhicules de commerce de type fourgon n'excédant pas une (1) tonne au 9641, boul. Ste-Anne, Ste-Anne-de-Beaupré.

Nouvelle demande de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis pour effectuer le transport de commandes d'épicerie et produits pharmaceutiques.

Classe du permis demandé: transport restreint

Service du permis demandé: local

Fréquence du service: irrégulier

Le requérant désire être autorisé à effectuer ledit transport de la ville de Grand-Mère à tout autre endroit situé à une distance de 5 milles des limites de la ville de Grand-Mère, et retour.

Nouvelle demande de permis de location:

Les Caravanes Caron (Location) inc., avant son siège social au 72, route Kennedy, s'adressera à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de location de véhicules motorisés récréatifs, pour des périodes à court terme (moins d'un an).

Demande de permis de tireur:

Le voiturier-remorqueur, La Mauricie Transport Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées de la requérante conjointe, Magog Express Inc., détentrice du permis no M-300,205 qui agira comme voiturier-roulier, sur toutes les clauses du permis de celui-ci. Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Demande de modification de permis, clauses a), b) et f):

La requérante, St-Basile Transport Inc., détentrice du permis 15015-V dont les clauses a), b) et f) se lisent comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - rayon - camion-citerne - ordinaire

De St-Basile à ailleurs dans la province pour le transport de ciment, en sac et en vrac, pour le public en général et retour avec marchandises diverses pour le compte de Ciment Québec Inc.

b) Transport restreint - longue distance - contrat - camion-citerne et ordinaire

De St-Basile aux frontières Québec-États-Unis (ports d'entrée Jackman, via routes nos 2 et 23, Derby Line, via routes nos 2 et 5, Norton Mills, via routes 2, 5 et 22; Highgats, via routes nos 2 et 7; Alburg, via routes nos 2 et 9a pour le transport de ciment en sac et en vrac, pour le compte de Ciment Québec Inc. de St-Basile;

Conditions et restrictions re: clause b)

La clause b de ce permis sera exercée conjointement avec le permis émis par l'Instertate Commerce Commission des États-Unis daté du 1^{er} novembre 1957, et portant le numéro MC-115628, sub. 2.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De St-Basile à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie)
Destination:
Tous les points situés au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse pour le transport de ciment en vrac par équipement spécialisé (citerne pneumatique) pour le compte de Ciment Québec Inc.

Restriction/re: clause f)
Le service autorisé par cette clause sera opéré conjointement avec le permis complémentaire des autorités compétentes et la requérante devra fournir tel permis complémentaire à la Commission.

Demande à la Commission des transports du Québec de modifier lesdites clauses, afin qu'elles se lisent à l'avenir comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - rayon - citerne et ordinaire
De St-Basile à ailleurs dans la province pour le transport de ciment, en sac et en vrac, pour le public en général et retour avec marchandises diverses destinées à Ciment Québec Inc.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne et ordinaire
De St-Basile aux frontières Québec-États-Unis (ports d'entrée Jackman, via routes nos 2 et 23, Derby Line, via routes nos 2 et 5, Norton Mills, via routes 2, 5 et 22, Highgats, via routes nos 2 et 7; Alburg, via routes nos 2 et 9a) pour le transport de ciment en sac et en vrac, provenant de Ciment Québec Inc. de St-Basile;

Conditions et restrictions re: clause b):
La clause b) de ce permis ne sera opérée que conjointement avec le permis complémentaire de l'Instertate Commerce Commission;

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne
De St-Basile à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie)
Destination:
Tous les points situés au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, pour le transport de ciment en vrac, provenant de Ciment Québec Inc., par équipement spécialisé (citerne pneumatique).

Restriction/re: clause f):
Le service autorisé par cette clause ne sera opéré que conjointement avec le permis complémentaire des autorités compétentes;

Rôle Q-80-23278
Q-302,031-101-D
AUBÉ, ARTHUR
387, Principale
St-Cyprien
(Dorchester) QC
G0R 1B0

Nouvelle demande de permis:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation suivante:

1. Transport restreint - longue distance - territoire
De tout point à tout point situés dans un rayon de trente (30) milles de St-Cyprien.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte
De St-Cyprien avec droit de cueillette et de livraison dans un rayon de 30 milles de ladite localité à la frontière Québec-États-Unis (tout port d'entrée sur les frontières du Maine, New Hampshire et Vermont) destination: les forêts du Maine, du New Hampshire et Vermont et retour.

Conditions et restrictions:
Dans tous les cas pour le transport, par véhicule conventionnel de machinerie servant aux opérations forestières à la demande des compagnies ou des travailleurs.

Rôle Q-80-23279
Q-300,026-102-D
**AUDET & MÉGANTIC
TRANSPORT LTÉE**
3654, Lemieux
Lac-Mégantic
(Frontenac) QC
G6B 1S7

Demande de modification de permis, clauses d, h, k, l, m, n, u) et aa):
La requérante Audet & Mégantic Transport Ltée, détentrice du permis numéro 477-V (M-300,026) dont les clauses d, h, k, l, m, n, u) et aa) se lisent comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De Lac-Mégantic à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles des limites de ladite municipalité pour le transport de marchandise, pour le compte de Mégantic Manufacturing Company, manufacturier de matériaux de construction et d'articles de bois.

h) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De Ste-Cécile à tous les endroits situés dans un rayon de 500 milles pour le transport de marchandise pour le compte de Mégantic Manufacturing Company sauf pour les endroits mentionnés aux clauses c), d) et e) de ce permis.

k) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De St-Samuel à tous les endroits situés dans un rayon de 500 milles dudit endroit, et retour, pour le compte de Frontenac Granit Inc., Granit Bussières Inc. et A. Lacroix & Fils Granit Ltée.

l) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De St-Samuel à la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée Hull ou Rivière-Beau-dette) et retour, pour le compte de Frontenac Granit Inc., Granit Bussières Inc. et A. Lacroix et Fils Granit Ltée.

Ce permis ne sera opéré que conjointement avec un permis complémentaire à être obtenu de l'Ontario Highway Transport Board.

m) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Samuel à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée Ste-Rose-de-Dégelis) et retour, pour le compte de Frontenac Granit Inc., Granit Bussièrès Inc. et A. Lacroix & Fils Granit Ltée.

Ce permis ne sera opéré que conjointement avec un permis complémentaire à être obtenu de l'Interstate Commerce Commission.

n) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Samuel à la frontière Québec-États-Unis (port d'entrée New Port) et retour.
Restriction re: clause *n)*

Le service autorisé par la clause *n)* de ce permis ne sera opéré que conjointement avec un permis complémentaire de l'Interstate Commerce Commission numéro MC-126622, sub. no 4.

Dans le cas des clauses *k)*, *l)*, *m)* et *n)* pour le transport de granit brut et fini, pierre à bâtisses ou à monuments et retour avec matériaux utiles à l'usage de granit pour le compte de Frontenac Granit Inc.

u) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De Lambton à ailleurs dans la province, dans un rayon de 300 milles dudit droit, pour le transport de bois blanchi et préparé pour le compte de A.D. Bernier.

aa) Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat
De Weedon et East Hereford à Trois-Rivières et Shawinigan ainsi qu'à tous les endroits situés dans le territoire destination ci-après décrit, pour le transport de bois blanchi et préparé pour le compte de Yvon Anctil Inc.

Territoire de destination:
Territoire comprenant tous les endroits situés au sud du fleuve St-Laurent, délimités à l'ouest par la route 15 entre Montréal et la frontière Québec-États-Unis, au sud par la frontière Québec-États-Unis, à l'est par la route 23 entre Québec et la frontière Québec-États-Unis via la Beauce et au nord par le côté sud du fleuve St-Laurent.

Dans l'exploitation de ce permis, la détentrice n'est pas autorisée à desservir les villes de Montréal, Québec et Sherbrooke et à se rendre aux frontières Québec-États-Unis.

Restriction:
Il est interdit à la détentrice d'effectuer tout mouvement subséquent envers les États-Unis par interchange d'équipement ou de transbordement.
s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que lesdites clauses et restrictions soient modifiées pour se lire à l'avenir comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - rayon
De Lac-Mégantic à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles des limites de ladite municipalité pour le transport de marchandise, provenant de ou destinée à Mégantic Manufacturing Company, manufacturier de matériaux de construction et d'articles de bois.

h) Transport restreint - longue distance - rayon
De Ste-Cécile à tous les endroits situés dans un rayon de 500 milles pour le transport de marchandise provenant de Mégantic Manufacturing Company, sauf pour les endroits mentionnés aux clauses *c)*, *d)* et *e)* de ce permis.

k) Transport restreint - longue distance - rayon
De St-Samuel à tous les endroits situés dans un rayon de 500 milles dudit endroit, pour le transport de granit brut et fini, pierre à bâtisses ou à monuments et retour avec matériaux utiles à l'usinage de granit, le tout provenant de ou destiné à Frontenac Granit Inc., Granit Bussièrès Inc. et A. Lacroix et Fils Granit Ltée.

l) Transport restreint - longue distance - route restreinte
De St-Samuel à la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée Hull ou Rivière-Beaudette) pour le transport de granit brut et fini, pierre à bâtisses ou à monuments et retour avec matériaux utiles à l'usinage de granit provenant de ou destiné à Frontenac Granit Inc., Granit Bussièrès Inc. et A. Lacroix et Fils Granit Ltée.

Ce permis ne sera opéré que conjointement avec un permis complémentaire à être obtenu de l'Ontario Highway Transport Board.

m) Transport restreint - longue distance - route restreinte
De St-Samuel à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée Ste-Rose-de-Dégelis) pour le transport de granit brut et fini, pierre à bâtisses ou à monuments et retour avec matériaux utiles à l'usinage de granit provenant de Frontenac Granit Inc., Granit Bussièrès Inc. et A. Lacroix et Fils Granit Ltée.

Ce permis ne sera opéré que conjointement avec un permis complémentaire à être obtenu de l'Interstate Commerce Commission.

n) Transport restreint - longue distance - route restreinte
De St-Samuel à la frontière Québec-États-Unis (port d'entrée New Port) pour le transport de granit brut et fini, pierre à bâtisses ou à monuments et retour avec matériaux utiles à l'usinage de granit provenant de ou destiné à Frontenac Granit, Granit Bussièrès Inc. et A. Lacroix et Fils Granit Ltée.

Restriction re: clause n)

Le service autorisé par la clause n) de ce permis ne sera opéré que conjointement avec un permis complémentaire de l'Interstate Commerce Commission.

u) Transport restreint - longue distance - rayon

De Lambton à ailleurs dans la province, dans un rayon de 300 milles dudit endroit, pour le transport de bois blanchi et préparé provenant à A. D. Bernier.

aa) Transport spécialisé - longue distance - route restreinte

De Weedon et East Hereford à Trois-Rivières et Shawinigan ainsi qu'à tous les endroits situés dans le territoire de destination ci-après décrit, pour le transport de bois blanchi et préparé provenant de Yvon Ancil Inc.

Territoire de destination:

Territoire comprenant tous les endroits situés au sud du fleuve St-Laurent, délimité à l'ouest par la route 15 entre Montréal et la frontière Québec-États-Unis, au sud par la frontière Québec-États-Unis, à l'est par la route 23 entre Québec et la frontière Québec-États-Unis via la Beauce et au nord par le côté sud du fleuve St-Laurent.

Dans l'exploitation de ce permis, la détentrice n'est pas autorisée à desservir les villes de Montréal, Québec et Sherbrooke et à se rendre aux frontières Québec-États-Unis.

Restriction:

Il est interdit à la détentrice d'effectuer tout mouvement subséquent envers les États-Unis par interchange d'équipement ou de transbordement.

Demande de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint — longue distance - route restreinte

De Baie-Comeau à St-Hyacinthe, Contrecoeur et Ste-Thérèse pour le transport de matériaux et marchandises fabriqués par la Société Canadienne de Métaux Reynolds Ltée et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Bécancour à Baie-Comeau pour le transport de silicone métal destiné à Société Canadienne de Métaux Reynolds Ltée.

Demande de suppression totale de services de tireur-tirée:

Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports, Transport Magny Inc./Magny Transport Inc. demande la suppression totale de son permis de tirée connexe aux permis des tireurs ci-après énumérés.

Q-301,367 (25327-V)

Parent, Michel
(Abitibi-Est) QC

Q-301,633

Nolet, René
(Arthabaska) QC

Q-301,799

A. G. F. G. Transport Inc.
(Saguenay) QC

M-302,212

Les Entreprises M.T.V. Enrg.
(Shefford) QC

M-302,568

Yale, Bernard
(Île de Montréal) QC

M-303,159

André Sayer Inc.
(Abitibi) QC

M-303,365

Transport Paul Savard Enrg.
(Île-Jésus) QC

M-303,485

Les Entreprises Dupont Frères Inc.
(Chambly) QC

M-304,696

Transport R.G. Enrg.
(Île de Montréal) QC

M-304,739

Bissonnette, Gérard
(Chambly) QC

Q-301,509 (26061-V)

Mailhot, Armand
(Lac-St-Jean-Ouest) QC

Q-301,703

Cossette, Jean
(Lac-St-Jean-Ouest) QC

M-301,732

Transport Raymond Rochette Enr.
(Île-Jésus) QC

M-302,336

Maltais, Laurier
(Chambly) QC

M-303,051

Chagnon, François
(Île de Montréal) QC

M-303,203

Sasseville Transport Inc.
(Abitibi) QC

M-303,454

Les Transport Michel Roy Inc.
(Abitibi) QC

M-304,584

Belisle, Jean-Nil
(Île de Montréal) QC

M-304,630

Bélangier, André
(Gatineau) QC

M-304,794

Verville, Jos.
(Abitibi) QC

Rôle Q-80-23280
Q-300,605-112-D
(16903-V)

**TRANSPORT CARTIER INC.
CARTIER TRANSPORT INC.**

153, rue Maltais
Sept-Îles
(Saguenay) QC
G4R 3J9

Rôle Q-80-23281
Q-300,202-200-D
(4724-V)

**TRANSPORT MAGNY INC.
MAGNY TRANSPORT INC.**

1111, route 111
Amos-Est
(Abitibi) QC
J9T 1N2
Requérante
Q-301,367-101-D
(25327-V)
Q-301,509-102-D
(26061-V)
Q-301,633-102-D
Q-301,703-101-D
Q-301,799-101-D
M-301,732-101-D
M-302,212-101-D
M-302,336-102-D
M-302,568-101-D
M-303,051-101-D
M-303,159-101-D
M-303,203-102-D
M-303,365-101-D
M-303,454-102-D
M-303,485-103-D
M-304,584-102-D
M-304,696-102-D
M-304,630-104-D
M-304,739-104-D
M-304,794-102-D

Rôle Q-80-23283
Q-302,026-101-D

BEAULIEU, ALAIN

241, St-René
Rimouski
(Rimouski) QC
G5L 4V4

Rôle Q-80-23284
Q-300 338-103-D
(9667-V)

RIVEST, CAMIL

751, Laurier
Malartic
(Abitibi) QC
J0Y 1Z0
Requérant-cédant
et
Q-302 044-102-D

**LES DÉMÉNAGEMENTS COTNOIR
(MALARTIC) INC.**

751, Laurier
C.P. 1186
Malartic
(Abitibi) QC
J0Y 1Z0
Requérante-cessionnaire

Rôle Q-80-23285
Q-300299-101-DT
(7858-V)

BEAULIEU, LÉONARD

415, des Dominicains
Trois-Rivières-Ouest
(St-Maurice)
G9A 3A5

Rôle Q-80-23411-4
Q-000010-106-D
(189-A)

AUTOBUS LAVAL LTÉE

445, rue Des Alégnis
Beauport, (Québec)
G1C 4N4
Requérante

Rôle Q-80-23419-7
Q-600,261 101-DT

**LE GRAND TRIANON AUTOMOBILE
LTÉE**

2500, boul. Montmorency
Québec, QC
G1J 5C7

Nouvelle demande de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir les services de transport suivants:

Transport général - service local
Rimouski et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles de ladite municipalité.

Transport général - longue distance - rayon
De Rimouski à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite municipalité, et retour.

Transfert total de permis:

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports pour transférer son permis no 9667-V à la requérante-cessionnaire dont les actions se répartissent comme suit:

Transport Jean-Guy Cotnoir Limitée, 99 ordinaires
Jean-Guy Cotnoir 1 ordinaire
Les actions de Jean-Guy Cotnoir Transport Limitée sont distribuées comme suit:
Jean-Guy Cotnoir 3 001 ordinaires
Henri-Louis Girard 586 ordinaires
Aline Cotnoir 1 ordinaire

Léonard Beaulieu Transport, détenteur du permis 7858-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses taux horaires pour le déménagement local.

Les nouveaux taux proposés sont les suivants:

	<i>Temps régulier</i>	<i>Temps et demi</i>
1 camion — 1 homme	22,00 \$	26,00 \$
1 camion — 2 hommes	32,00	42,00
1 camion — 3 hommes	40,00	55,00
1 camion — 4 hommes	49,00	70,00

Le temps et demi sera compté à partir de 17 heures du lundi au vendredi inclusivement et s'appliquera le samedi toute la journée et les jours fériés: un minimum de quatre (4) heures sera chargé le samedi et les jours fériés.

Le temps double sera appliqué toute la journée du dimanche avec un minimum de quatre (4) heures.

Le requérant demande l'application de l'article 2.58.1 afin que la Commission détermine la date de la mise en vigueur.

Demande un permis saisonnier, catégorie économique:

Autobus Laval Ltée s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie économique suivant:

Transport par autobus scolaires d'enfants demeurant dans les limites de Charlesbourg, Quartier Notre-Dame des Laurentides, pour activités sportives et récréatives seulement, au Patro Laurentien, 35 rue Genève, Notre-Dame des Laurentides, et retour.

Durée: 30 juin 1980 au 15 août 1980.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs pour la location de véhicules de promenade à court terme pour les clients du garage.

Les tarifs proposés sont les suivants:
taux journalier minimum 18,00 \$ par jour
taux journalier maximum 22,00 \$ par jour

Rôle Q-80-23424-7
Q-000431-104-D
(3776-A)

AUTOBUS GERMAIN INC.
350, boul. Lanaudière
Ste-Anne-de-la-Pérade (Champlain)
G0X 2J0
Requérant

Demande un permis saisonnier, catégorie Économique:
Autobus Germain Inc. s'adressera à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis saisonnier, catégorie Économique.

Service 1: Transport régulier d'élèves le midi, des écoles de Ste-Geneviève-de-Batiscan à leur résidence située dans la municipalité de St-Narcisse-de-Champlain, et retour;

Service 2: Transport régulier d'élèves, le midi, des écoles de Ste-Geneviève-de-Batiscan à leur résidence située dans la municipalité de Batiscan, et retour;

Service 3: Transport régulier d'élèves, le midi, des écoles de Ste-Geneviève-de-Batiscan à leur résidence située dans la municipalité de St-Luc-de-Vincennes, et retour.

Service 4: Transport régulier d'élèves, le midi, des écoles de Ste-Geneviève-de-Batiscan à leur résidence située dans la municipalité de St-Stanislas et retour;

Service 5: Transport d'étudiants, le midi, à tant par tête, départ des écoles de la ville de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, pour leur demeure, et retour aux écoles, lesquelles le détenteur est à contrat avec la Commission scolaire régionale des Vieilles Forges.

Durée: Début septembre à la fin juin de chaque année.

Rôle Q-80-23426-2
Q-000111-102-D
(1986-A)

GERMAIN, LUCIEN
350, boul. Lanaudière
Ste-Anne-de-la-Pérade (Champlain)
G0X 2J0
Requérant

Demande un permis saisonnier, catégorie Économique:
Lucien Germain s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Économique suivante:

Service 1: Transport régulier d'élèves le midi des écoles de St-Narcisse-de-Champlain à leur résidence située dans les limites de ladite municipalité, et retour;

Service 2: Transport régulier d'élèves le midi des écoles de St-Narcisse-de-Champlain à leur résidence située le long de la route principale de la municipalité de St-Stanislas, et retour.

Durée: Début septembre à la fin juin de chaque année.

Rôle Q-80-23427-0
Q-000001-103-D
(32-A)

AUTOBUS GERMAIN (PORTNEUF) LIMITÉE
350, boul. Lanaudière
Ste-Anne-de-la-Pérade (Champlain)
G0X 2J0
Requérante

Demande un permis saisonnier, catégorie Économique:
Autobus Germain (Portneuf) Limitée s'adressera à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis saisonnier, catégorie Économique.

Service 1: Transport régulier d'élèves, le midi, de la Polyvalente de St-Marc-des-Carières à leur résidence de St-Gilbert-de-Portneuf, et retour;

Service 2: Transport d'étudiants, le matin et le soir, de Lac-aux-Sables, Hervey-Jonction, Ste-Thècle, St-Tite, St-Timothée au Cégep de Shawinigan, et retour.

Durée: Début de septembre à la fin juin de chaque année.

**DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU RÈGLEMENT
SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)**

Rôle	Numéro de requête nom et adresse	Nature	Pour la région
Q-23247	Q-710 043-101-D LES ENTREPRISES A. PLANTE INC. Rang St-André St-Lambert (Lévis) G0S 2W0 Liste des actionnaires: Plante, André Plante, Jacques Plante, René	Déchets solides 65 actions 1 action 13 actions	3
Q-23270	Q-710,692-101-D AUCLAIR, JEAN Mont-St-Pierre (Gaspé-Ouest) G0E 1V0	Déchets solides	1

I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-50442
CM-30000-P 244-P

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

et
M-304887 103-P

TRANSPORT BRANDON SYKES ENR.

(Sykes, Brandon)
South-Stukely
(Shefford) QC
JOE 1 V0
Intimé
M-300313-102-P

SAVAGE & RACICOT TRANSPORT REG'D

(Savage, Russell)
South-Stukely
(Shefford) QC
JOE 2 J0
Mise en cause

Attendu que le 3 juillet 1961, la Régie des transports du Québec émettait, en faveur de Savage & Racicot Transport Reg'd (Savage, Russell et Béatrice Racicot) un permis dont la clause *b*) se lit ainsi:

b) Transport général - service longue distance - rayon

b) De South-Stukely à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles et retour;

Attendu que le 13 mai 1964, la Régie des transports du Québec rendait une ordonnance où la clause *b*) du permis de Savage & Racicot Transport Reg'd était nécessaire ainsi:

b) Transport général - service longue distance - route restreinte

b) De South-Stukely à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles et retour;

Attendu que le 21 février 1977, la Commission rendait la décision MCR-3471, autorisant le transfert du permis de Savage & Racicot Transport Reg'd (Savage, Russell et Béatrice Racicot) à Savage & Racicot Transport Reg'd (Savage, Russell);

Attendu que le 25 octobre 1979, la Commission rendait la décision MCR-05520, autorisant le transfert du permis de Savage & Racicot Transport Reg'd (Savage, Russell) à Transport Brandon Sykes Enr. (Sykes, Brandon);

Considérant que l'intitulé de la clause *b*) ne peut avoir de rapport avec le contenu de ladite clause que s'il s'agit d'un permis de rayon plutôt que de route restreinte;

Considérant qu'il y a lieu de codifier les clauses du permis de l'intimé;

Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12), et plus particulièrement l'article 34;

Considérant les dispositions du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Considérant les dispositions de l'Ordonnance générale 4995 sur le camionnage;

Par ces motifs, la Commission donne avis de son intention de:

Codifier la clause *b*) du permis M-304887 détenu par Transport Brandon Sykes Enr. (Sykes, Brandon) de manière à ce, qu'à l'avenir, elle se lise comme suit:

b) Transport général - longue distance - rayon

b) De South-Stukely à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles et retour;

— ou, Rendre toute autre décision appropriée.

6463-0

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-44548	80-04-03	Décision: MPV-1788-S-C M-000115-102-DS L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant PAQUETTE AUTOBUS INC. Intimée			

Correction de décision
La Commission:

Corrige la décision MPV-1788-S du 13 février 1980, à la page frontispice, de façon à ce que le numéro de dossier de l'intimée se lise M-000115 au lieu de M-000155.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-44650	80-04-03	Décision: MPV-1822-TF MV-00004-101-D LE CONSEIL DU TRAVAIL DE MONTREAL ALLIANCE DES PROFESSEURS DE MONTREAL CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE MONTREAL CONSEIL REGIONAL DE L'AGE D'OR MONTREAL-METROPOLITAIN- LAVAL CONSEIL REGIONAL DE MONTREAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ETUDIANTS DU QUEBEC MICHEL LIZÉE IRÈNE ELLENBERGER MARCEL PERREAULT WILLY DE MONCELLE ANDRÉ QUERRY THÉODULE DESJARDINS Requérants LA COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTREAL (CTCUM) Intimée	G.O.Q. no 37 p. 8429	79-09-15	Révision de décision Désistement
M-46469	80-02-25	Décision: MPV-1795-TF M-000013-105-DT SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTÉE			Modification de tarifs Accordée
M-46915	80-04-02	Décision: MPV-1821-HPT M-000108-101-D AUTOBUS VIENS INC.	G.O.Q. no 5 p. 1351	80-02-02	Modification d'horaire, par- cours, tarifs Accordée
M-47458	80-03-12	Décision: MPV-1808-TF M-000023-102-HPT VERREAULT TRANSPORT LTÉE	La Voix de L'Est	11, 12, 14 janvier 80	Modification de tarifs Accordée
M-47471	80-03-31	Décision: MPV-1818-TF M-000438-102-DT 90318 CANADA LTÉE	G.O.Q. no 8 p. 2018	80-02-23	Modification de tarifs Accordée
MI-20017-80	80-04-01	Décision: MI-20017-80 M-000350 ST-GEORGES, GÉRARD			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans les 30 jours des présentes.			
MI-20104-80	80-04-02	Décision: MI-20104-80 M-000213 3584-A BOUCHARD, MME BARBARA			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
Q-21451	80-04-18	Décision: QPV-1528-S Q-000488-101-D TRANSPORT D. ROBITAILLE INC.	G.O.Q. no 40	79-10-06	Permis de transport saisonnier Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-22610	80-04-17	Décision: QPV-1525-HP Q-000466-102-D AUTOBUS CENTRE SUD LIMITÉE	G.O.Q. no 11 p. 4163	80-03-15	Modification d'horaire et de parcours Accordée Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 3 avril 1980.
Q-22642	80-04-03	Décision: QPV-1518-TF Q-00211-102-DT AMÉDÉE PLANTE & FILS INC.	G.O.Q. no 9 p. 3661	80-03-01	

Transport entre: Amos et Rivière-Héva

entre et	Amos	Rg 6 — St-Mathieu	St-Mathieu	Rg 6 — La Motte	La Motte	Rg 1 — La Motte	Rivière-Héva
	1	2	3	4	5	6	7
Amos		0,90	1,05	1,40	1,55	1,95	2,50
Rg 6 — St-Mathieu	0,75	0,75	0,75	1,20	1,45	1,80	2,05
St-Mathieu			0,75	2,90	1,20	1,55	1,85
Rg 6 — La Motte				0,75	0,75	1,00	1,40
La Motte					0,75	1,00	1,20
Rg 1 — La Motte						0,75	1,00
Rivière-Héva							0,75

Q-22779	80-04-16	Décision: QPV-1521-S Q-000 558-101-D AUTOBUS DU ROCHER INC.	G.O.Q. no 11 p. 4173	80-03-15	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis sera valide du 15 août 1980 au 30 juin 1981.
Q-22790	80-04-16	Décision: QPV-1522-S Q-000565-104-D TRANSPORT RENÉ MATHIEU INC.	G.O.Q. no 11 p. 4174	80-03-15	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis sera valide du 1 ^{er} septembre 1980 au 30 juin 1981.
Q-22791	80-04-16	Décision: QPV-1523-S Q-000 117-101-D AUTOBUS J. PLANTE & FILS INC.	G.O.Q. no 11 p. 4174	80-03-15	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis sera valide du 1 ^{er} mai 1980 au 28 avril 1981.
Q-23220	80-04-16	Décision: QPV-1524-S Q-000 087-103-DS LES AUTOBUS LACHANCE INC.	Le Soleil	25, 26 et 27 mars 80	Permis de transport saisonnier Accordée Durée: jusqu'au 31 mars 1981.
Q-23403	80-04-17	Décision: QPV-1527-S Q-000 589-101-DS CLÉMENT TENNIER	Le Devoir	31 mars, 1 ^{er} et 2 avril 80	Permis de transport saisonnier Accordée Validité: 364 jours.
Q-23416	80-04-21	Décision: QPV-1529-S Q-000 313-102-DS TRANSPORT DES MONTS LTÉE	Le Soleil	2, 3, 4 avril 80	Permis de transport saisonnier Accordée Durée: du 1 ^{er} septembre 1980 au 30 juin 1981.

TAXI

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-44139	80-03-24	Décision: MDI-2543 MPT-15053 M-208464-101-D COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante LA LIGUE NOUVELLE DES PROPRIÉTAIRES DE TAXIS DE MONTRÉAL INC. Intimée POLITOPOULOS, PHILOS (cédant) M-209792-001 KOUREMENOS, THEODOROS (cessionnaire) Mis en cause			Transfert de permis Accordée A-11
M-46486	80-03-24	Décision: MPT-15051 M-209021-101-D BOUDRIAS, MARCEL Requérant-cédant M-210031-001 BRUYÈRE, JULES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 393	80-01-19	Transfert de permis Accordée A-11
M-46490	80-03-17	Décision: MPT-15012 M-208646-101-D SÉVIGNY, GÉRALD Requérant-cédant M-210036-001 TREMBLAY, Mlle LISE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 394	80-01-19	Transfert de permis Accordée A-11
M-46788	80-03-17	Décision: MPT-15010 M-201050-101-D SUCCESSION LÉO HUBERT LUSSIER Requérante-cédante M-210057-001 BARROS, FERNANDOS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 891	80-01-26	Transfert de permis Accordée A-11
M-46797	80-03-25	Décision: MPT-15055 M-203680-102-D CRUDO, YEHUDA LÉON Requérant-cédant M-210027-001 HASOULAS, ATHANASIOS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 893	80-01-26	Transfert de permis Accordée A-11
M-46846	80-03-17	Décision: MPT-15016 M-208648-101-D FORTIER, ALBERT Requérant-cédant M-210066-001 LES INVESTISSEMENTS O.B.L.X. LTÉE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 901	80-01-26	Transfert de permis Accordée A-11
M-46848	80-03-20	Décision: MPT-15036 M-206903-101-D LA SUCCESSION FREDERICK SASS Requérante-cédante M-203649-019 DANBER TAXI LTD. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 902	80-01-26	Transfert de permis Accordée A-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-46849	80-03-20	Décision: MPT-15035 M-206903-102-D LA SUCCESSION FREDERICK SASS Requérante-cédante M-203648-011 INTRA TAXI CO. LTD. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 902	80-01-26	Transfert de permis Accordée A-11
M-46855	80-03-24	Décision: MPT-15050 M-202423-101-D MACHABÉE, ROLAND Requérant-cédant M-210072-001 GENDRON, ANDRÉ Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 904	80-01-26	Transfert de permis Accordée A-11
M-46857	80-03-20	Décision: MPT-15034 M-206903-103-D LA SUCCESSION FREDERICK SASS Requérante-cédante M-203649-020 DANBER TAXI LTD. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 904	80-01-26	Transfert de permis Accordée A-11
M-46879	80-03-07	Décision: MPT-14981-TF M-206230-101-DT HEAFEY, ALDÉRIC	G.O.Q. no 5 p. 1349	80-02-02	Modification de tarifs Accordée
M-46879	80-04-09	Décision: MPT-14981-TF-C M-206230-101-DT COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante HEAFEY, ALDERIC <i>ET AL.</i> Intimés			
Correction de décision La Commission: Corrige la décision MPT-14981-TF du 7 mars 1980 en ajoutant à la page frontispice, les mots « <i>et al.</i> » après le nom de Heafey, Alderic et en remplaçant le 2 ^e paragraphe du dispositif par ce qui suit:					
2. Fixe le tarif pour la région de Maniwaki 07-7842-VT comme étant le suivant:					
— au départ de la chute: 1,00 \$					
— pour chaque kilomètre parcouru: 0,60 \$					
— pour chaque heure d'attente: 9,00 \$					
M-47029	80-03-17	Décision: MPT-15005 M-209303-101-D CHARRIER, MARC Requérant-cédant M-210096-001 BADEAUX, PIERRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1598	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-11
M-47030	80-03-17	Décision: MPT-15004 M-203952-101-D PALMERONE, ALFRED Requérant-cédant M-210087-001 DI BIASE, ANTONIO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1599	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-5
M-47038	80-03-28	Décision: MPT-15092 M-203149-101-D PLOUFFE, LÉOPOLD Requérant-cédant M-210097-001 PLOUFFE, GILLES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1601	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-47179	80-03-20	Décision: MPT-15045 M-207811-101-D LEDOUX, PIERRE Requérant-cédant M-208651-002 JEANTY, ALPHONSE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1620	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-11
M-47188	80-03-28	Décision: MPT-15093 M-200922-101-D RICCIARDI, RAFFAELE Requérant-cédant M-210112-001 SCOLIERI, MME BARRISTINA Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1622	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-11
M-47218	80-03-25	Décision: MPT-15057 M-202859-101-D FRASCADORE, LOUIS Requérant-cédant M-210139-001 BLAQUIÈRE, VALMONT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1809	80-02-16	Transfert de permis Accordée A-11
M-47219	80-03-25	Décision: MPT-15058 M-200025-105-D RICHARD, GILLES Requérant-cédant M-210150-001 BLAIS, HENRI Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1809	80-02-16	Transfert de permis Accordée A-2
M-47220	80-03-25	Décision: MPT-15059 M-209778-102-D LUSSIER, ANDRÉ Requérant-cédant M-210135-001 ST-HILAIRE, RAYMOND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1810	80-02-16	Transfert de permis Accordée A-2
M-47223	80-03-25	Décision: MPT-15062 M-202059-101-D DASH, JACK Requérant-cédant M-210130-001 BERNARD, CYRIUS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1810	80-02-16	Transfert de permis Accordée A-11
M-47368	80-03-19	Décision: MPT-15025 M-203316-101-D SEROUR, SAAD Requérant-cédant M-210120-001 NIZRI, SIMON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1825	80-02-16	Transfert de permis Accordée A-11
M-47370	80-03-19	Décision: MPT-15023 M-203332-101-D ST-ONGE, ROLLAND Requérant-cédant M-210134-001 GARCIA, VICTOR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1825	80-02-16	Transfert de permis Accordée A-11
M-47372	80-03-19	Décision: MPT-15021 M-201896-101-D NEVEU, ERNEST Requérant-cédant M-210121-001 DEMARBRE, YVON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1826	80-02-16	Transfert de permis Accordée Rawdon 06-6116-VL

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-47382	80-03-20	Décision: MPT-15038 M-205897-101-D SACHLAS, HÉLÈNE Requérante-cédante M-210155-001 CHOPRA, MME MEERA Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1828	80-02-16	Transfert de permis Accordée A-11
M-47415	80-03-26	Décision: MPT-15081 M-206903-104-D LA SUCCESSION FREDERICK SASS Requérante-cédante M-203468-012, 013, 014, 015 et 016 INTRA TAXI COMPANY LTD. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 1007	80-02-23	Transfert de permis Accordée A-11
M-47416	80-03-26	Décision: MPT-15082 M-209596-102-D LUBIN, PELISSIER Requérant-cédant M-210117-001 NACKLEY, JOSEPH Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2007	80-02-23	Transfert de permis Accordée A-11
M-47419	80-04-14	Décision: MPT-15162 M-209601-103-D TAXI PEDEL LIMITÉE	G.O.Q. no 8 p. 2007	80-02-23	
Demande de permis La Commission: Prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.69 b du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission pour les régions St-Antoine-de-Lavaltrie 06 4911 P et Lavaltrie 06 4912 VL.					
M-47420	80-04-14	Décision: MPT-15164 M-209601-104-D TAXI PEDEL LIMITÉE	G.O.Q. no 8 p. 2008	80-02-23	
Demande de permis La Commission: Prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.69 b du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission pour les régions St-Antoine-de-Lavaltrie 06 4911 P et Lavaltrie 06 4912 VL.					
M-47421	80-04-14	Décision: MPT-15163 M-209601-102-D TAXI PEDEL LIMITÉE	G.O.Q. no 8 p. 2008	80-02-23	
Demande de permis La Commission: Prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.69 b du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission pour les régions St-Antoine-de-Lavaltrie 06 4911 P et Lavaltrie 06 4912 VL.					
M-47432	80-03-26	Décision: MPT-15090 M-208322-101-D DA SILVA, ABEL Requérant-cédant M-204037-003 FRASER, NORMAND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2011	80-02-23	Transfert de permis Accordée A-11
M-47673	80-04-02	Décision: MPT-15117 M-207874-101-D RICARD, JACQUES Requérant-cédant M-210182-001 COTSADAM, STAVROS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3640	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-47679	80-04-02	Décision: MPT-15120 M-203844-101-D LAPOINTE, ROBERT Requérant-cédant M-210193-001 CROTEAU, JEAN-MARCEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3642	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-11
M-47700	80-04-02	Décision: MPT-15102 M-209169-101-D MUZZO, VIVIANE Requérante-cédante M-205800-003 GILL HARDEV, SINGH Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3646	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-12
M-47701	80-04-02	Décision: MPT-15103 M-200938-101-D LAROUCHE, JACQUES Requérant-cédant M-210206-001 BRISEBOIS, RÉAL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3646	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-11
M-47703	80-04-03	Décision: MPT-15125 M-210125-101-D TRANSPORT POWELL INC.	G.O.Q. no 9 p. 3646	80-03-01	
Demande de permis Accordée Waterville 05 2519 V, Compton-Station 05 2518 SD, Hatley 05 3726 VL et Hatley 05 3728 CT.					
M-47709	80-04-02	Décision: MPT-15109 M-209427-101-D DENIS, MME SUZANNE Requérante-cédante M-210202-001 PERREAULT, RONALD JR. Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3648	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-11
M-47722	80-04-03	Décision: MPT-15126 M-210213-101-D LAFORTUNE, MAURICE	G.O.Q. no 9 p. 3651	80-03-01	
Demande de permis Accordée partiellement St-Gérard-Magella 06 6216 P, L'Assomption 06 6212 P et L'Épiphanie 06 6218 P. Pendante — L'Épiphanie 06 6219 V.					
M-47838	80-04-11	Décision: MPT-15143 M-204477-102-D VALLIÈRES, JACQUES	G.O.Q. no 10 p. 3904	80-03-08	
Modification de permis La Commission: Déclare pendante la requête jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.					
MI-20018-80	80-04-01	Décision: MI-20018-80 M-205698-001 ST-GEORGES, GÉRARD			
Demande de permis identique <i>instantier</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans les 30 jours des présentes.					
MI-20019	80-04-01	Décision: MI-20019-80 M-205698-002 ST-GEORGES, GÉRARD			

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans les 30 jours des présentes.					
MI-20020-80	80-04-01	Décision: MI-20020-80 M-205698-003 ST-GEORGES, GÉRARD			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans les 30 jours des présentes.					
MI-20021-80	80-04-01	Décision: MI-20021-80 M-208701-001 JEAN-ROBERT DANIEL			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20022-80	80-04-01	Décision: MI-20022-80 M-204883-001 GRUNSTEIN NATAN			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans les 30 jours des présentes.					
MI-20023-80	80-04-01	Décision: MI-20023-80 M-208774-001 MILLIEN MARTIAL			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20024-80	80-04-01	Décision: MI-20024-80 M-207987-001 SERGE BERTRAND			
MI-20025-80	80-04-01	Décision: MI-20025-80 M-208375-001 ANDRÉ JOSEPH OCCIDE			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20026-80	80-04-01	Décision: MI-20026-80 M-209451-001 KONTAXAKIS, GEORGE			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20027-80	80-04-01	Décision: MI-20027-80 M-209118-001 PRÉVOST, CHRISTIANE			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20028-80	80-04-01	Décision: MI-20028-80 M-204548-001 ÉRIC TAYLOR			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20029-80	80-04-01	Décision: MI-20029-80 M-209197-001 PHINEUS, JOSEPH			
MI-20030-80	80-04-01	Décision: MI-20030-80 M-207915-001 POIRIER, GAÉTAN			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20031-80	80-04-01	Décision: MI-20031-80 M-205382-001 D'AMOUR, JEAN-PIERRE			
MI-20032-80	80-04-01	Décision: MI-20032-80 M-202993-001 SÉGUIN, PIERRE			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MI-20033-80	80-04-01	Décision: MI-20033-80 M-209313-001 MICHELINE BILODEAU			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-20034-80	80-04-01	Décision: MI-20034-80 M-206283-001 PAPAZIAN, MME KIGANOUCHE			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-20035-80	80-04-01	Décision: MI-20035-80 M-202757-001 TSANAKTSIS DIMITRIOS			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-20036-80	80-04-01	Décision: MI-20036-80 M-209265-001 ROMAGNA TAXI LTÉE			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.
MI-20037-80	80-04-01	Décision: MI-20037-80 M-208433-001 OHANA SALOMON			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-20038-80	80-04-01	Décision: MI-20028-80 M-200976-001 ABIE, KRAVITZ			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.
MI-20039-80	80-04-01	Décision: MI-20039-80 M-208727-001 TAXI ALAIN GENDRON ENRG.			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.
MI-20040-80	80-04-01	Décision: MI-20040-80 M-204221-001 DI GROCE, MICHEL			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-20041-80	80-04-01	Décision: MI-20041-80 M-209545-000 COALLIER, RICHARD			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-20042-80	80-04-01	Décision: MI-20042-80 M-209466-001 COALLIER, RICHARD			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-20043-80	80-04-01	Décision: MI-20043-80 M-200701-001 COALLIER, LUCIEN			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-20045-80	80-04-01	Décision: MI-20045-80 M-209040-001 DESJARDINS, RÉAL			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-20046-80	80-04-01	Décision: MI-20046-80 M-203727-001 CIRINO, ANGELO NICOLAS			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-20047-80	80-04-01	Décision: MI-20047-80 M-201710-001 JULIEN, RÉMY			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-20048-80	80-04-01	Décision: MI-20048-80 M-201678-001 ADRAGNA, CRISPINO			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-20049-80	80-04-01	Décision: MI-20049-80 M-203295-001 MICHEL LAURIN			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MI-20050-80	80-04-01	Décision: MI-20050-80 M-203434-001 MARTIN MARCEL			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MI-20051-80	80-04-01	Décision: MI-20051-80 M-209494-001 PARKINS, MME SHEILA			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20052-80	80-04-01	Décision: MI-20052-80 M-200755-001 BENZWY, ISAY			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20053-80	80-04-01	Décision: MI-20053-80 M-204064-001 LAPLANTE, CLAUDE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20054-80	80-04-01	Décision: MI-20054-80 M-209174-001 CARRE, ALAIN			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20055-80	80-04-01	Décision: MI-20055-80 M-209410-001 SADEX, SOUHEL			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport annuel d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20056-80	80-04-01	Décision: MI-20056-80 M-208180-001 BONENFANT, BRUNO			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20057-80	80-04-01	Décision: MI-20057-80 M-203719-001 ARNOLD, ROGER			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20058-80	80-04-01	Décision: MI-20058-80 M-200316-001 FREED, DAVID			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20059-80	80-04-01	Décision: MI-20059-80 M-207188-001 LÉON ALLARD			
MI-20060-80	80-04-01	Décision: MI-20060-80 M-204948-001 ZAMBO, EDDY			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20061-80	80-04-01	Décision: MI-20061-80 M-208307-001 GERVAIS, ROBERT			
MI-20062-80	80-04-01	Décision: MI-20062-80 M-200667-002 GÉRARD BEAUCHEMIN			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation dans un délai de 30 jours pour l'année 1979.			
MI-20063-80	80-04-01	Décision: MI-20063-80 M-200667-003 GÉRARD BEAUCHEMIN			

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20064-80	80-04-01	Décision: MI-20064-80 M-200667-004 GÉRARD BEAUCHEMIN			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20065-80	80-04-01	Décision: MI-20065-80 M-200667-005 GÉRARD BEAUCHEMIN			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20066-80	80-04-01	Décision: MI-20066-80 M-209233-001 LABOSSIÈRE, DUROCHER MAUREEN			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20067-80	80-04-01	Décision: MI-20067-80 M-207102-001 DE SANTIS, ANTHONY			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20068-80	80-04-01	Décision: MI-20068-80 M-209292-001 CARDOZO, ROGELIO			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20069-80	80-04-01	Décision: MI-20069-80 M-208933-002 LECLERC, ROGER			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20070-80	80-04-01	Décision: MI-20070-80 M-204070-002 RICHARD JODOIN, MME LUCILLE			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20071-80	80-04-01	Décision: MI-20071-80 M-205480-001 ROBERT STONEHOUSE			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20072-80	80-04-01	Décision: MI-20072-80 M-203098-001 CARPINELLI, LORENZO			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20073-80	80-04-01	Décision: MI-20073-80 M-208611-001 MARTIN MCDONALD			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MI-20074-80	80-04-01	Décision: MI-20074-80 M-203848-001 LESKO, ANDY			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20075-80	80-04-01	Décision: MI-20075-80 M-208515-001 STRECKO, AUGUSTIN			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation dans un délai de 30 jours.			
MI-20076-80	80-04-01	Décision: MI-20076-80 M-209447-001 PUNGARTNIK A. GUNTER			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20077-80	80-04-01	Décision: MI-20077-80 M-208763-001 DEMERS, JEAN			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20078-80	80-04-01	Décision: MI-20078-80 M-208763-002 DEMERS, JEAN			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20079-80	80-04-01	Décision: MI-20079-80 M-208763-003 DEMERS, JEAN			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20080-80	80-04-01	Décision: MI-20080-80 M-208763-004 DEMERS, JEAN			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20081-80	80-04-01	Décision: MI-20081-80 M-208966-001 LISE CHIASSON			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée			
MI-20082-80	80-04-01	Décision: MI-20082-80 M-205790-001 JEAN-PIERRE CORBEIL			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20083-80	80-04-01	Décision: MI-20083-80 M-201446-001 BENOIT CLAUDE			

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée					
MI-20084-80	80-04-01	Décision: MI-20084-80 M-207925-001 VÉZINA, RUSSELL			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20085-80	80-04-01	Décision: MI-20085-80 M-207925-002 VÉZINA, RUSSELL			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20086-80	80-04-01	Décision: MI-20086-80 M-204249-001 PEPPER, LUCILLE			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20087-80	80-04-01	Décision: MI-20087-80 M-208695-001 LAVALLÉE, GUY			
MI-20088-80	80-04-01	Décision: MI-20088-80 M-208068-001 QUINN, FRANCIS, J.			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20089-80	80-04-01	Décision: MI-20089-80 M-202136-001 LAMBRINATOS PANAFIS			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20090-80	80-04-01	Décision: MI-20090-80 M-205219-001 BLONDIN, PIERRE			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20091-80	80-04-01	Décision: MI-20091-80 M-209084-001 D'ERRICO, LORENZO			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20092-80	80-04-01	Décision: MI-20092-80 M-209593-001 PAQUET, RICHARD			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20093-80	80-04-02	Décision: MI-20093-80 M-207238-002 DAUDIER, YVES			

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20094-80	80-04-02	Décision: MI-20094-80 M-209646-001 QUINTIN, CLAUDE			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20095-80	80-04-02	Décision: MI-20095-80 M-204748-010 GREN INC.			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20096-80	80-04-02	Décision: MI-20096-80 M-208188-001 GENAILLE ROGES			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20097-80	80-04-02	Décision: MI-20097-80 M-207110-002 ST-VILMAR, ALEXANDRE			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20098-80	80-04-02	Décision: MI-20098-80 M-200667-001 GÉRARD BEAUCHEMIN			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20099-80	80-04-02	Décision: MI-20099-80 M-208730-001 LUCILLE MAJOR ET FRANÇOIS			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20100-80	80-04-02	Décision: MI-20100-80 M-209075-002 TAZA BICHARA, JACQUES			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20101-80	80-04-02	Décision: MI-20101-80 M-209335-001 BAILEY LEWIN			
MI-20102-80	80-04-02	Décision: MI-20102-80 M-209219-001 HENRI ALEXIS			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MI-20103-80	80-04-02	Décision: MI-20103-80 M-204169-001 PIAZZA, GIUSEPPE			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20105-80	80-04-02	Décision: MI-20105-80 M-209478-001 LALONDE, ROGER			
Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MI-20106-80	80-04-02	Décision: MI-20106-80 M-209606-001 CAMPEAU, JEAN-MARC			
		Demande de permis identique <i>instantier</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20107-80	80-04-02	Décision: MI-20107-80 M-209109-001 LAVIGNE, PIERRE			
		Demande de permis identique <i>instantier</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20108-80	80-04-02	Décision: MI-20108-80 M-201261-001 BOUDREAU, LISE			
		Demande de permis identique <i>instantier</i> Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
Q-22383	80-03-07	Décision: QPT-5086 Q-202 527-102-D J. ARMAND LAFLAMME Requérant-cédant Q-203 320-101-D DAVID & GILLES TAXI ENRG. (David et Gilles Imbeault) Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 5 p. 1367	80-02-02	Transfert de permis A-52 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 7 mars 1980.
Q-22491	80-03-19	Décision: QPT-5097 Q-203 157-101-D JEAN-YVES BÉDARD ENR. (Jean-Yves Bédard opérant sous le nom de) Requérante-cédante Q-203 323-101-D MME DIANE BLAIS Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1832	80-02-16	Transfert de permis A-30 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 19 mars 1980.
Q-22536	80-03-28	Décision: QPT-5116 et QPV-1510 Q-200,412-101-D ROSS, ROBERT ET ROSS, B. GERMAINE (Légataire universelle) Requérants-cédants Q-203,327-101-D BÉLANGER, JEAN-YVES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2027	80-02-23	Transfert de permis A-10 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 28 mars 1980.
Q-22602	80-03-27	Décision: QPT-5108 Q-201 343-101-D SERGE BONNARD (Bonnard, Serge) Requérant-cédant Q-203 335-101-D IMAD, KHOJA Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2037	80-02-23	Transfert de permis A-36 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 27 mars 1980.
Q-22627	80-03-31	Décision: QPT-5125 Q-202 619-101-D PAUL IMBEAULT (Imbeault, Paul) Requérant-cédant Q-203 267-102-D LIONEL POIRIER (Poirier, Lionel) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3659	80-03-01	Transfert de permis A-21 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 31 mars 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-22772	80-04-16	Décision: QPT-5134 Q-203349-101-D CLAUDE GOSSELIN	G.O.Q. no 11 p. 4171	80-03-15	Demande de permis 03-1414-SD Accordée
Q-22775	80-04-16	Décision: QPT-5135 Q-203195-103-D TAXI STE-ANNE ENR. (Saillant, Thérèse)	G.O.Q. no 11 p. 4172	80-03-15	
<p>Décision partielle Demande de permis 03-1708-V La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.69 du Règlement 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.</p>					
Q-22781	80-04-16	Décision: QPT-5136 Q-203 195-102-D TAXI STE-ANNE ENR. (Saillant, Thérèse)	G.O.Q. no 11 p. 4173	80-03-15	
<p>Décision partielle Demande de permis 03-1710-V La Commission: prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.69 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.</p>					
QI-20018	80-04-14	Décision: QI-20018 Q-202699-001 CLARY RENAUD			Permis identique <i>instanter</i> Accordée
QI-20019	80-04-15	QI-20019 Q-202727-001 GEORGES-HENRI SYLVESTRE			Permis identique <i>instanter</i> Accordée
QI-20020	80-04-22	Décision: QI-20020 Q-203132-002 PAUL BERNIER			Permis identique <i>instanter</i> Accordée

CAMIONNAGE RÉGULIER

MRI-2562	80-04-14	Décision: MDI-2562 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Intimée			
<p>Décision incidente Vu la décision non ambiguë de la Commission dans Alltrans Express Ltd. MDI-2525, la présente procédure de dépôt de taux est déclarée irrégulièrement produite et est refusée.</p>					
M-33807	80-04-14	Décision: MCR-5831 406-V 15-D CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC.	G.O.Q. no 31 p. 9573	78-08-05	Demande de permis Désistement
M-39911	80-04-02	Décision: MCR-5818 M-304621-D-1 TRANSPORT I. NICOLAOU ENRG.	G.O.Q. no 17	79-04-28	Demande de permis Rejetée
M-43066	80-04-02	Décision: MCR-5827 M-300050-101-D EXPRESS R. MARTIN INC.	G.O.Q. no 28 p. 6983	79-07-14	Modification de permis Accordée telle qu'amendée
M-43206	80-04-02	Décision: MCR-5826 M-301796-159-D ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 29 p. 7173	79-07-21	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-43921	80-04-15	Décision: MCR-5839 M-301355-101-D BERTRAND BLAIS	G.O.Q. no 33	79-08-18	Demande de permis Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-43924	80-04-15	Décision: MCR-5837 M-301480-101-D DAME THÉRÈSE LONGPRÉ-CARON	G.O.Q. no 33	79-08-18	Modification de permis Accordée
M-43934	80-04-15	Décision: MCR-5838 M-301954-101-D ÉMILIE TURCOTTE	G.O.Q. no 34	79-08-25	Demande de permis Rejetée
M-43988	80-04-15	Décision: MCR-5529-C M-300569-101-DS KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED Requérante KINGSWAY TRANSPORTS LTD JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. Mises en cause CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC. HARVEY TRANSPORT LTÉE ATLAS TRUCKING CO. LTD. CARTIER TRANSPORT INC. HAMEL TRANSPORT LTÉE MAGNY TRANSPORT INC. GENESSE TRANSPORT INC. TRANSPORT BRAZEAU INC. BOURRET TRANSPORT LTÉE CIE DE TRANSPORT DE BERTHIERVILLE INC. MESSIER TRANSPORT (MARIEVILLE) INC. GÉRALD ROY TRANSPORT WATERLOO INC. TRANSPORT CHAMPLAIN EXPRESS INC. WILLIAM C. NORRIS LTD. LIGNES EXPRESS WARNETT LTÉE Intimées			

Correction de décision

La Commission:

Corrige la décision numéro MCR-5529, rendue le 19 novembre 1979, dans la cause M-43988, en ajoutant à la fin du troisième sous-paragraphe du troisième paragraphe à la page 8, après les mots «vu l'annulation de la clause i) ce qui suit:

«Le droit additionnel suivant devant s'ajouter à la clause e):

Droit additionnel

En donnant les services autorisés par la clause e), la détentrice est autorisée à transporter du béton précontraint et précoulé par fardiers, remorques, «frame trailers», remorques à timon, remorques extensibles et autre équipement spécialisé.»

M-44007	80-04-02	Décision: MCR-5817 M-301181-104-D BLAIS & LANGLOIS INC.	G.O.Q. no 34 p. 7953	79-08-25	Demande de permis Rejetée
M-44118	80-04-14	Décision: MCR-5832 M-304876-101-D LES ENTREPRISES BENOÎT BOUFFARD ENRG.	G.O.Q. no 35 p. 8102	79-09-01	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-45163	80-03-20	Décision: MCR-5780-TF M-301179-101-DT OVILA BERNARD TIRE SERVICE LTÉE	G.O.Q. no 43 p. 9680	79-10-27	Modification de tarifs Accordée
M-45894 M-47043 M-47066	80-03-28	Décision: MCR-5801-TF MCS-4937-TF M-30003-375-DT M-30020-109-DT M-30020-112-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. et CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC. Requérants	G.O.Q. no 4 p. 915 G.O.Q. no 52 p. 10680 G.O.Q. no 6 p. 1607	80-01-26 79-12-29 80-02-09	

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

Modification de tarifs

1. Fait partiellement droit aux requêtes
2. Autorise les requérantes au nom de leurs membres participants à modifier leurs tarifs comme suit:
 - a) Cause M-47043 et M-45894
 - i) Taux de «fret tout genre» (F.A.K.), tous les niveaux: augmenté de 7% minimum 0,01 \$. Frais minimum et frais accessoires, frais au règlement et items spécifiques, augmentation de 7% arrondis au plus près de 0,01 \$ ou de 0,05 \$ à l'exception des taux ou frais publiés, au cent livres arrondis à 0,01 \$.
 - ii) Taux d'espèces tous les niveaux: augmentés de 9%, minimum 0,01 \$.
 - iii) Tous les suppléments intérim ou tarifs individuels y faisant référence soit au taux «fret tout genre» ou taux d'espèces seront augmentés du même niveau que mentionné ci-haut, à moins d'être indiqué autrement ou d'être déjà fixé à l'exclusion des taux applicables au territoire de la Baie James et de/ou à Hull, QC.
 - b) Cause M-45894
 - i) Taux pour le transport de ciment; augmentés de 8%.
 - ii) Autorise les exceptions ou tarifs individuels des transporteurs indiqués dans la requête, ainsi que les items 2 et 5.
 - iii) L'item no 4; rejeté.
3. Cause M-47043
Rejette les demandes de fixation des taux de surtaxe sur le carburant. Nos de contrôle 535 et 541.
4. Causes M-47043 et M-45894
Rejette toutes les modifications de taux au tarif 28 de la Commission, vins et cidres.
5. Cause M-47043
Autorise les modifications tarifaires aux items des tarifs contenus à la section, no de contrôle 535.
6. Remet à une date à être fixée par la Commission, les sections suivantes:
Cause M-47043
No de contrôle 534: Tarif intérim no 2097
No de contrôle 537: Action indépendante no 27
No de contrôle 547: Modification au tarif 22-A
No de contrôle 550: Action indépendante nos 28 et 29.
7. Prend acte du désistement de Touchette Transport Inc. dans la cause M-47043, no de contrôle 539 (deux items).
8. Remet *sine die* la cause M-47066, dossier M-30020 112-DT de la Conférence des Camionneurs Québécois Inc.
9. Fixe et décrète en vigueur les dispositions des paragraphes 2 et 5 à compter de 00:01 minute le 1^{er} avril 1980.

M-45981	80-01-24	Décision: MCR-5661 M-303359-102-DS ROCK ROAD LIMITED Requérante-cédante M-304357 ROBERGE BROTHERS TRANSPORT LTD. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	19, 20, 21 octobre 79	Transfert de permis Accordée
M-46463	80-03-20	Décision: MCR-5781-TF M-300208-101-DT STAR TRUCK TAXI ASS'N LTD.	G.O.Q. no 3 p. 387	80-01-19	Modification de tarifs Accordée
M-46584	80-03-31	Décision: MI-30068 MCR-5806 M-300317 RV-102			

Révision de décision

La Commission:

1. Révise la décision MI-30068 rendue le 21 septembre 1979.
2. Accorde à Réginald Richard, conformément aux dispositions de l'article 2.48.1, paragraphe 4 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, un permis identique *instanter* au permis M-300317 sous réserve du paiement des droits exigibles majorés de 10%.

M-46707	80-04-14	Décision MCR-5836 M-303452-102-D TRANSPORT V.A. INC.	G.O.Q. no 3 p. 402	80-01-19	Demande de permis Désistement
M-46713	80-04-02	Décision: MCR-5823-TF M-304579-101-DT TRANSPORT BARBARY ENRG.	G.O.Q. no 3 p. 404	80-01-19	Modification de tarifs Accordée
M-46730	80-04-02	Décision: MCR-5819-TF M-300971-103-DT HOWELL TRANSPORT LIMITÉE	G.O.Q. no 4 p. 887	80-01-26	Modification de tarifs Accordée
M-46747	80-04-02	Décision: MCR-5820-TF M-304269-102-DT NEW BRUNSWICK QUEBEC TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 4 p. 887	80-01-26	Modification de tarifs Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-47171	80-03-31	Décision: MCR-5809-TF M-300870-105-DT ALLTRANS EXPRESS LTD.	G.O.Q. no 6 p. 1617	80-02-09	Modification de tarifs Accordée
M-47271	80-03-26	Décision: MCR-5791-TF M-30006-184-DT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.	G.O.Q. no 7 p. 1814	80-02-16	Modification de tarifs Accordée
M-47286	80-03-27	Décision: MCR-5797-TF M-300704-101-DT DENIS TRANSPORT ENRG.	G.O.Q. no 7 p. 1816	80-02-16	Modification de tarifs Accordée
M-47444	80-03-31	Décision: MCR-5808-TF M-30006-186-DT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.	G.O.Q. no 8 p. 2015	80-02-23	Modification de tarifs Accordée
M-47694	80-04-14	Décision: MCR-5833 M-304741-101-D ST-AMANT, ÉTIENNE	G.O.Q. no 9 p. 3644	80-03-01	Modification de permis Accordée
M-47782	80-04-02	Décision: MCR-5813 M-302014-101-D SUPER MESSENGER SERVICE	G.O.Q. no 9 p. 3654	80-03-01	Suppression totale de services Accordée
M-47805	80-04-15	Décision: MCR-5841-TF M-30003-387-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 10 p. 3895	80-03-08	Modification de tarifs Accordée
M-47810	80-04-15	Décision: MCR-5843-TF M-30003-385-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 10 p. 3897	80-03-08	Modification de tarifs Accordée
M-47849	80-03-31	Décision: MCR-5802 M-301967-101-DS BUJOLD, JEAN-CLAUDE Requérant-cédant M-304863-102-DS TRANSPORT HENRI DION INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	23, 24, 25 janvier 80	Transfert de permis Accordée
M-47917	80-04-14	Décision: MCR-5834 M-300687-102-D TRANSPORT DORLINE LTÉE	G.O.Q. no 10 p. 3912	80-03-08	Demande de permis Accordée
M-47952	80-04-16	Décision: MCR-5850-TF M-30003-388-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 11 p. 4125	80-03-15	Modification de tarifs Accordée
M-47953	80-04-16	Décision: MCR-5851-TF M-30003-389-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 11 p. 4127	79-03-15	Modification de tarifs Accordée
M-48460	80-04-01	Décision: MCR-5814 M-302092-101-DS MESSIER TRANSIT ENRG. Requérante-cédante M-305042-101-DS TRANSIT ROBERT ERNT.	Le Devoir	1, 2, 3 no- vembre 79	Transfert de permis Accordée
M-49127	80-03-26	Décision: MCR-5790-TF M-30006-196-TT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.			Modification de tarifs Accordée
M-49557	80-04-01	Décision: MCR-5810-TF M-30006-199-TT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.			Modification de tarifs Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-49637-SI	80-03-28	Décision: MT-718 M-304664-109-SI BIG WHEELS TRANSPORT AND LEASING LTD.			Demande de permis temporaire Accordée Du 29 mars 1980 à 1 h jusqu'au 12 avril 1980 inclusivement
M-50062	80-04-14	Décision: MDI-2565 M-303142 81000 CANADA LIMITÉE Requérante TRANSPORT CHAMPLAIN EXPRESS (INTERNATIONAL) INC. <i>et al.</i>			Décision incidente Requête pour être entendu sur une demande de permis spécial Requête rejetée
Q-17246	80-04-18	Opposantes Décision: QCR-3110 Q-300 075-19-D NIL GIRARD TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 32 p. 9895	78-08-12	Modification de permis Désistement
Q-17390	80-04-14	Décision: QCR-3100 et QDI-1225 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-300127-35-D HAMEL TRANSPORT LTÉE Intimée FORGET TRANSPORT INC. TREMBLAY EXPRESS LTÉE TRANSPORT BRAZEAU INC. MAISLIN TRANSPORT LTD			Demande d'annulation Par ces motifs décide de: Déclarer périmée la demande de l'intimée, sauf pour elle le droit de la renouveler, s'il y a lieu.
Q-17411	80-04-14	Décision: QCR-3099 et QDI-1226 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-300310-58-D TRANSPORT BRAZEAU INC. Intimée MAGNY TRANSPORT INC. CARTIER TRANSPORT INC. BELLECHASSE TRANSPORT INC. MCCRUM TRANSPORT LTD. Mises en cause			Demande d'annulation Par ces motifs décide de: Déclarer périmée la demande de l'intimée, sauf pour elle le droit de la renouveler, s'il y a lieu.
Q-19594	80-04-18	Décision: QCR-3108 Q-300197-26-D CABANO TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 18	79-05-05	Demande de permis Désistement
Q-21529	80-04-16	Décision: QCR-3109 Q-300 724-103-D ST-LAMBERT TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 41 G.O.Q. no 44	79-10-13 79-11-03	Demande de permis Rejetée
Q-21895	80-04-14	Décision: QCR-3098 Q-300634-101-D L.P. GRAVEL INC. Requérante L'ANCAI NO 02 Intervenante	G.O.Q. no 49 p. 10315	79-12-08	Modification de permis Accordée
Q-22153	80-04-11	Décision: QCR-3097 Q-300 335-105-D TRANSPORT QUIRION INC.	G.O.Q. no 1 p. 44	80-01-05	Modification de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-22443	80-04-10	Décision: QCR-3093 Q-300 237-101-D AUCLAIR, ROBERT Requérant-cédant Q-301 983-101-D ROBERT AUCLAIR INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 6 p. 1630	80-02-09	Transfert de permis Accordée
Q-22468	80-03-28	Décision: QCR-3082-TF Q-300311-101-DT ROBERT PRÉVOST	G.O.Q. no 7 p. 1829	80-02-16	Modification de tarifs Accordée en partie Cette décision est exécutoire à compter du 28 mars 1980.
Q-22567	80-04-16	Décision: QCR-3101 Q-300258-101-D CHICOUTIMI TRANSPORT LIMITÉE	G.O.Q. no 8 p. 2030	80-02-23	Modification de permis Désistement
Q-22643	80-04-08	Décision: QCR-3088-TF Q-301 576-102-DT GUILLEMETTE, BERNARD	G.O.Q. no 9 p. 3661	80-03-01	Modification de tarifs Accordée
Q-22705	80-04-10	Décision: QCR-3095-TF Q-300 812-102-DT PAQUET, LUCIEN	G.O.Q. no 10 p. 3917	80-03-08	Modification de tarifs Accordée
Q-22756	80-04-17	Décision: QCR-3104 Q-300 003-150-D TRANSPORT D'ANJOU INC.	G.O.Q. no 11 p. 4169	80-03-15	Droit additionnel Accordée
Q-22758	80-04-17	Décision: QCR-3103 Q-300 002-106-D GUILBAULT TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 11 p. 4169	80-03-15	Droit additionnel Accordée
Q-22906	80-03-31	Décision: QCR-3085 Q-300 592-101-DS RIOUX, ROGER Requérant-cédant Q-302 006-101-DS BELZILE, PIERRE-PAUL Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	18, 19 et 20 fév. 80	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 31 mars 1980.
Q-22908	80-03-28	Décision: QCR-3084 Q-301,708-101-DS TRANSPORT ÉCLAIR PELLETIER ENR. (Pelletier, Ghislaine) Requérant-cédant Q-302,002-101-DS 96845 CANADA LTÉE Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	16, 18 et 19 fév. 80	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 28 mars 1980
Q-23039	80-03-24	Décision: QCR-3079-TF Q-301 641-101-TT CLARENCE BERNIER ENR. (Bernier, Clarence)			Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 24 mars 1980.
Q-23150-SI	80-03-28	Décision: QT-883 Q-301701-102-SI JARDINE TRANSPORT LTD			Permis temporaire <i>instantané</i> Accordée Durée: lundi le 31 mars 1980
Q-23187-S	80-04-17	Décision: QS-3103 Q-300562-103-S TRANSPORT ST-ISIDORE LTÉE	Le Soleil	26, 27, 28 mars 80	Permis spécial Rejetée
Q-23413	80-04-21	Décision: QS-3113 Q-302 055-101-S CLAUDE LÉVESQUE	Le Devoir	1, 2, 3 avril 1980	Permis spécial Rejetée
QI-30068	80-04-08	Décision: QI-30068 M-304601 A. TURCOTTE & FILS LTD.			Permis identique <i>instantané</i> Accordée
QI-30072	80-04-14	Décision: QI-30072 Q-300177 PAUL-ÉMILE PAGEAU			Permis identique <i>instantané</i> Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QI-30073	80-04-15	Décision: QI-30073 Q-300031 LAURENT TRANSPORT ENRG.			Permis identique <i>instanter</i> Accordée
QI-30079	80-04-22	Décision: QI-30079 M-302707 PIKE'S LTD			Permis identique <i>instanter</i> Accordée

CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ

M-40889	80-03-03	Décision: MCS-4866 M-301761-DS-3 MAR-GI EXCAVATION INC. Faillie GÉRARD BLAIS, c.a., ès qualités à la faillite de: Mar-Gi Excavation Inc. Requérant-cédant M-304596-2-DS LES ÉQUIPEMENTS BLAINVILLE INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	22, 23, 24 mars 79	Transfert de permis Accordée
M-42556	80-04-09	Décision: MCS-4854-C M-300687-101-D TRANSPORT DORLINE LTÉE	G.O.Q. no 25 p. 6465	79-06-23	

Correction de décision

La Commission:

- Maintient les item 1, 2 et 4 de la décision MCS-4854 datée du 26 février 1980.
- Corrige l'item 3 de ladite décision de manière à ce qu'il se lise à l'avenir comme suit:
- Délivre à Transport Dorline le permis suivant:

- Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Montréal à tous les points situés dans un rayon de 150 milles des limites de ladite ville et retour.

- Transport restreint - longue distance - route restreinte

De tous les points situés dans la province de Québec à la frontière Québec-Ontario et retour (via tous les ports d'entrée).

Destination: tous les points de la province d'Ontario.

Restriction:

À l'occasion du service donné en vertu de la clause 2 ci-dessus, la détentrice ne pourra desservir la ville de Québec et toutes les municipalités situées à l'intérieur du Québec métropolitain.

Condition:

Ce permis devra être opéré conjointement avec un permis complémentaire émis par l'Ontario Highway Transport Board.

Dans les deux (2) cas ci-dessus, pour le transport de ménages et d'ameublements usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage et ce, à l'aide de véhicules spécialement agencés à cette fin.

De plus, la Commission autorise Transport Dorline Ltée à ajouter à la clause a) de son permis M-300687 le droit additionnel suivant:

a) Transport général - service local - Montréal métropolitain.

Droit additionnel à la clause a):

À l'occasion du service donné en vertu de la clause a) de son permis, la détentrice pourra faire le transport de ménages et d'ameublements usagés tel que défini à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage et ce, à l'aide de véhicules spécialement agencés à cette fin.

M-43778	80-04-02	Décision: MCS-4954 M-304820-101-D LES ENTREPRISES MARIUS THERRIEN INC.	G.O.Q. no 32	79-08-11	Demande de permis Rejetée
M-43909	80-04-15	Décision: MCS-4975 M-300568-102-D LA CIE DE TRANSPORT DE BERTHIERVILLE INC.	G.O.Q. no 33	79-08-18	Demande de permis Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-44814	79-12-06	Décision: MCS-4716 M-303518-103-D TRANSIT P.M. INC. Voiturier-remorqueur M-301153-106-D LES TRANSPORTEURS DE LIQUIDES MÉTRO LTÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 40 p. 9007	79-10-06	Demande de permis Accordée
M-45089	80-02-13	Décision: MCS-4834 M-304949-101-D J. ARTHUR SIROIS INC. Voiturier-remorqueur M-300065-102-D LES TRANSPORTS NETWORK (QUÉBEC) LIMITÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 42 p. 9413	79-10-20	Demande de permis Accordée
M-45779	80-03-07	Décision: MCS-4887-TF M-300238-132-DT PROVOST CARTAGE INC.	G.O.Q. no 52 p. 10671	79-12-29	Modification de tarifs Accordée
M-45894 M-47043 M-47066	80-03-28	Décisions: MCR-5801-TF, MCS-4937-TF M-30003-375-DT M-30020-109-DT M-30020-112-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. et CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC. Requérantes	G.O.Q. no 4 p. 915 G.O.Q. no 52 p. 10680 G.O.Q. no 6 p. 1607	80-01-26 79-12-29 80-02-09	

Modification de tarifs

1. Fait partiellement droit aux requêtes
2. Autorise les requérantes au nom de leurs membres participants à modifier leurs tarifs comme suit:
 - a) Causes M-47043 et M-45894
 - i) Taux de «fret tout genre» (F.A.K.), tous les niveaux: augmenté de 7% minimum 0,01 \$. Frais minimum et frais accessoires, frais au règlement et item spécifiques augmentation de 7% arrondis au plus près de 0,01 \$ ou de 0,05 \$ à l'exception des taux ou frais publiés, aux cent livres arrondis à 0,01 \$.
 - ii) Taux d'espèces tous les niveaux: augmentés de 9%, minimum 0,01 \$.
 - iii) Tous les suppléments intérim ou tarifs individuels y faisant référence soit au taux «fret tout genre» ou taux d'espèces seront augmentés du même niveau que mentionné ci-haut, à moins d'être indiqué autrement ou d'être déjà fixé à l'exclusion des taux applicables au territoire de la Baie-James et de/ou à Hull, Québec.
 - b) Cause M-45894
 - i) Taux pour le transport de ciment; augmentés de 8%
 - ii) Autorise les exceptions ou tarifs individuels des transporteurs indiqués dans la requête, ainsi que les item 2 et 5.
 - iii) L'item no 4; rejeté.
3. Cause M-47043
Rejette les demandes de fixation des taux de surtaxe sur le carburant. Nos de contrôle 535 et 541.
4. Causes M-47043 et M-45894
Rejette toutes les modifications de taux au tarif 28 de la Commission, vins et cidres;
5. Cause M-47043
Autorise les modifications tarifaires aux item des tarifs contenus à la section, no de contrôle 535.
6. Remet à une date à être fixée par la Commission, les sections suivantes:
Cause M-47043
No de contrôle 534: Tarif intérim no 2097
No de contrôle 537: Action indépendante no 27
No de contrôle 547: Modification au tarif 22-A
No de contrôle 550: Action indépendante nos 28 et 29
7. Prend acte du désistement de Touchette Transport Inc. dans la cause M-47043, no de contrôle 539 (deux item).
8. Retire *sine die* la cause M-47066, dossier M-30020 112-DT de la Conférence des camionneurs Québécois Inc.
9. Fixe et décrète en vigueur les dispositions des paragraphes 2 et 5 à compter de 00:01 minute le 1^{er} avril 1980.

M-46470	80-03-20	Décision: MCS-4913-TF M-300238-131-DT PROVOST CARTAGE INC.	G.O.Q. no 3 p. 390	80-01-19	Modification de tarifs Accordée
---------	----------	--	--------------------------	----------	------------------------------------

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-46499	80-04-14	Décision: MCS-4970 M-305012-102-D TRUCHON, ÉMILIEN Voiturier-remorqueur M-304623-102-D KINGSWAY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. no 3 p. 396	80-01-19	Demande de permis Rejetée
M-47088	80-04-15	Décision: MCS-4962 M-301520-101-D DUVAL TRANSPORT ENRG.	G.O.Q. no 6 p. 1611	80-02-09	Demande de permis Accordée
M-47089	80-04-15	Décision: MCS-4963 M-305049-101-D HEMEL, JACQUES	G.O.Q. no 6 p. 1612	80-02-09	Demande de permis Accordée
M-47197	80-03-26	Décision: MCS-4924-TF M-300001-124-DT INTER-CITÉ TRANSPORT LIMITÉE	G.O.Q. no 7 p. 1803	80-02-16	Modification de tarifs Accordée
M-47285	80-03-26	Décision: MCS-4923-TF M-302956-101-DT STAN'S CARTAGE MOVERS & STORAGE LTD.	G.O.Q. no 7 p. 1816	80-02-16	Modification de tarifs Accordée
M-47287	80-03-31	Décision: MCS-4942-TF M-300442-102-DT J.E. THOMPSON TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 8 p. 2003	80-02-23	Modification de tarifs Accordée
M-47302	80-03-26	Décision: MCS-4922-TF M-303230-101-DT RAYMOND LALANNE INC.	G.O.Q. no 7 p. 1821	80-02-16	Modification de tarifs Accordée
M-47440	80-04-03	Décision: MCS-4956-TF M-30003-382-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 8 p. 2013	80-02-03	Modification de tarifs Accordée
M-47475	80-04-02	Décision: MCS-4947 M-305066-102-D LEFEBVRE, RÉAL Voiturier-remorqueur M-304623 KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. no 8 p. 2019	80-02-23	Demande de permis Accordée
M-47546	80-03-28	Décision M-47546 M-305075-101-D ST-PIERRE, HENRI Voiturier-remorqueur M-301700-102-D TREMBLAY, RÉJEAN Voiturier-roulier	G.O.Q. no 8 p. 2023	80-02-23	Demande de permis Accordée
M-47573	80-03-28	Décision: MCS-4928 M-305069-102-D TÉTREAU, RENÉ Voiturier-remorqueur Q-300433-112-D ROBERVAL EXPRESS LIMITÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 8 p. 2024	80-02-23	Demande de permis Accordée
M-47574	80-03-28	Décision: MCS-4927 M-305067-102-D NAUD, NORMAND Voiturier-remorqueur Q-300433-114-D ROBERVAL EXPRESS LIMITÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 8 p. 2024	80-02-23	Demande de permis Accordée
M-47576	80-04-14	Décision: MCS-4960 M-305056-101-D GODARD GULF SERVICE INC.	G.O.Q. no 8 p. 2024	80-02-23	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-47649	80-04-14	Décision: MCS-4965 M-300116-101-D BELL TRUCK CARTAGE LTD.	G.O.Q. no 10 p. 3891	80-03-08	

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Annulation de permis La Commission: Annule, à toutes fins que de droit, les clauses <i>d</i>) et <i>e</i>) du permis 988-V (M-300116) détenu par Bell Truck Cartage Ltd., 1900, avenue Westmore, Montréal, QC.					
M-47726	80-04-14	Décision: MCS-4961 M-304757-102-D DENIS MESSIER ENR.	G.O.Q. no 9 p. 3652	80-03-01	Demande de permis Accordée
M-47737	80-04-02	Décision: MCS-4950 M-305098-102-D TONY FICOCELLI ENRG.	G.O.Q. no 9 p. 3653	80-03-01	Demande de permis Accordée
M-47777	80-04-02	Décision: MCS-4951 M-305101-102-D ROUTIERS MONT SAINT-HILAIRE INC.	G.O.Q. no 9 p. 3653	80-03-31	Demande de permis Accordée
M-47886	80-04-14	Décision: MCS-4964 M-300137-102-D LAVAL EXPRESS INC.	G.O.Q. no 10 p. 3908	80-03-08	
Annulation de permis La Commission: Annule, à toutes fins que de droit, la clause <i>h</i>) du permis numéro M-300137 détenu par Laval Express Inc., 1277, Patenaude, Chomedey, QC.					
M-47914	80-04-14	Décision: MCS-4959 M-303532-101-D TRANSPORT MICHEL HAMELIN ENRG.	G.O.Q. no 10 P. 3911	80-03-08	Suppression totale de services Accordée
M-47915	80-04-14	Décision: MCS-4958 M-302432-101-D FORGUES, RODRIGUE	G.O.Q. no 10 p. 3911	80-03-08	Suppression totale de services Accordée
M-47919	80-04-14	Décision: MCS-4966 M-300211-101-D ROZON, ROLLAND	G.O.Q. no 10 p. 3912	80-03-08	
Annulation de permis La Commission: Annule, à toutes fins que de droit, la clause <i>e</i>) du permis 1668-V (M-300211) détenu par Rolland Rozon, 221, Principale, Dalhousie, comté de Soulanges, QC.					
M-47920	80-04-14	Décision: MCS-4967 M-300191-101-D TÉTREAU, ROGER	G.O.Q. no 10 p. 3912	80-03-08	
Annulation de permis La Commission: Annule, à toutes fins que de droit, la clause <i>e</i>) du permis numéro 1481-V (M-300191) détenu par Roger Tétreault, 225, rue St-Joseph, Mont-St-Grégoire, comté d'Iberville, QC.					
M-39341-S	80-03-27	Décision: MS-6093 M-301895-101-S FORGET, AURÉLE Voiturier-remorqueur M-301114-101-S GILLES ROBERT INC. Voiturier-roulier	Le Devoir	25, 26, 27 février 80	Demande de permis spécial Accordée Du 27 mars 1980 au 25 mars 1981.
M-49343	80-04-09	Décision: MS-6123 M-304889-103-S TRANSPORT GABRIEL INC.	Le Devoir	25, 26, 27 février 80	Demande de permis spécial Rejetée
M-49378	80-03-27	Décision: MS-6094 M-305139-102-S BOYER, RENÉ Voiturier-remorqueur M-304623-113-S KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	27, 28, 29 février 80	Demande de permis spécial Accordée Du 27 mars 1980 au 25 mars 1981.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-49380	80-03-27	Décision: MS-6095 M-305142-101-S OUELLETTE, TÉRENCE Voiturier-remorqueur M-304623-116-S KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	3, 4, 5 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 27 mars 1980 au 25 mars 1981.
M-49382	80-03-27	Décision: MS-6096 M-305143-102-S LES ENTREPRISES JEAN-GUY CHARTIER INC. Voiturier-remorqueur M-300009-106-S ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	Le Devoir	3, 4, 5 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 27 mars 1980 au 25 mars 1981.
M-49643	80-04-08	Décision: MS-6102 M-302048-103-S BÉNARD, LÉOPOLD Voiturier-remorqueur M-300044-114-S CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC. Voiturier-roulier	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 8 avril 1980 au 6 avril 1981.
M-49646	80-04-03	Décision: MS-6103 M-304848-102-S TRANSPORT LÉOPOLD BÉNARD INC. Voiturier-remorqueur M-300044-113-S CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC. Voiturier-roulier	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 3 mars 1980 au 1 ^{er} avril 1981.
M-49647	80-04-14	Décision: MDI-2567 Q-300310 PAUL'S TRANSFER & DELIVERY LTD. Requérante TRANSPORT BRAZEAU INC. LARIVIÈRE TRANSPORT LIMITÉE OVERNITE EXPRESS LIMITED Opposantes			Décision incidente Requête pour être entendue sur la demande de permis spécial Requête rejetée
M-49648	80-04-03	Décision: MS-6104 M-302827-110-S MUNICIPAL TANK LINES LTD. Voiturier-remorqueur M-300399-110-S SOULANGES CARTAGE & EQUIPMENT CO. LTD. Voiturier-roulier	Le Devoir	3, 4, 5 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 3 avril 1980 au 1 ^{er} avril 1981.
M-49715-S	80-04-03	Décision: MS-6110 M-304744-101-S CROWLEY, GARY Voiturier-remorqueur M-305046-102-S LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE Voiturier-roulier	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 3 avril 1980 au 1 ^{er} avril 1981.
M-49717-S	80-04-03	Décision: MS-6113 M-303284-101-S EARLE, DAVID W Voiturier-remorqueur M-305046-103-S LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE Voiturier-roulier	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 4 avril 1980 au 1 ^{er} avril 1981.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-49721-S	80-04-03	Décision: MS-6112 M-302830-101-S COMMERCIAL HIGHWAY SERVICES LTD. Voiturier-remorqueur M-305046-105-S LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 3 avril 1980 au 1 ^{er} avril 1981.
M-49723-S	80-04-03	Décision: MS-6111 M-302911-101-S LEWIS, GARY ALLEN Voiturier-remorqueur M-305036-106-S LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 3 avril 1980 au 1 ^{er} avril 1981.
M-49725-S	80-04-03	Décision: MS-6114 M-304107-101-S SPENCER, CLAUDE B. Voiturier-remorqueur M-305046-107-S LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 3 avril 1980 au 1 ^{er} avril 1981.
M-49727-S	80-04-03	Décision: MS-6116 M-302161-101-S ANDERSON, CLIFFORD Voiturier-remorqueur M-305046-108-S LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 3 avril 1980 au 1 ^{er} avril 1981.
M-49729-S	80-04-03	Décision: MS-6108 M-302304-101-S SALVATI, ADAMO Voiturier-remorqueur M-305046-109-S LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 3 avril 1980 au 1 ^{er} avril 1981.
M-49731-S	80-04-03	Décision: MS-6107 M-305151-101-S COLPITTS, CHARLES Voiturier-remorqueur M-305046-111-S LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 3 avril 1980 au 1 ^{er} avril 1981.
M-49733-S	80-04-03	Décision: MS-6106 M-305152-101-S W.K. ENTERPRISES LTD. Voiturier-remorqueur M-305046-112-S LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 3 avril 1980 au 1 ^{er} avril 1981.
M-49735-S	80-04-03	Décision: MS-6115 M-302923-101-S MAGEE, PERCY Voiturier-remorqueur M-305046-113-S LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 3 avril 1980 au 1 ^{er} avril 1981.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-49737-S	80-04-03	Décision: MS-6105 M-302999-101-S WAGNER, ROLAND Voiturier-remorqueur M-305046-110-S LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE Voiturier-roulier	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 3 avril 1980 au 1 ^{er} avril 1981.
M-49874	80-04-08	Décision: MS-6118 M-302142-103-S COUTURE, ANDRÉ Voiturier-remorqueur M-300044-110-S CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC. Voiturier-roulier	Le Devoir	13, 14, 15 mars 80	Demande de permis spécial Accordée
Q-18949	80-04-18	Décision: QCS-2257 Q-300 136-3-D LES DÉMÉNAGEMENTS VALOIS INC.	G.O.Q. no 7	79-02-17	Demande de permis Accordée en partie
Q-19435	80-04-21	Décision: QCS-2259 Q-300 605-74-D CARTIER TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 3	79-01-19	
Q-20942	80-03-20	Décision: QCS-2255 M-301 348-103-D LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC. Requérante M-300 627-101-D McCALLUM TRANSPORT (QUÉBEC) LIMITÉE Requérante Q-301 765-102-D L. R. TRANSPORT INC. Intimée	G.O.Q. no 15 p. 4233 G.O.Q. no 31 p. 7473	79-04-14 79-08-04	Droit additionnel Désistement Révision de la décision QS-2720 Rejetée
Q-21433	80-04-18	Décision: QCS-2258 Q-300 726-101-D TRANSPORT YVAN LEVASSEUR (Levasseur, Yvan)	G.O.Q. no 40	79-10-06	Modification de permis Accordée en partie
Q-21836	80-04-14	Décision: QCS-2252 Q-301624-106-D TRANSPORT BÉTON PROVINCIAL LTÉE	G.O.Q. no 49 p. 10304	79-12-08	Modification de permis Accordée telle qu'amendée
Q-22262	80-03-25	Décision: QCS-2228 Q-300 541-104-D ST-BASILE TRANSPORT INC. Voiturier-remorqueur M-300 399-103-D SOULANGES CARTAGE & EQUIPMENT COMPANY LTD Courtier en transport	G.O.Q. no 3 p. 415	80-01-19	Permis de transport par remor- quage Accordée
Q-22335	80-04-21	Décision: QCS-2261 Q-300 541-106-D ST-BASILE TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 5 G.O.Q. no 9	80-02-02 80-03-03	Demande de permis Accordée
Q-22358	80-04-21	Décision: QCS-2260 Q-301 970-101-D TRANSPORT JACQUES LELIÈVRE INC.	G.O.Q. no 5 p. 1363	80-02-02	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-22562-S	80-04-21	Décision: QS-3114 et QDI-1229 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant M-300463-101-S RICHMOND TRANSPORT INC. Q-300022-108-S GOSSELIN TRANSPORT LTÉE Q-300102-104-S LE TRANSPORT FRENETTE INC. Q-300320-119-S GOSSELIN EXPRESS LTÉE Intimés			Permis spécial La Commission annule la décision QS-3032.
Q-22782	80-04-21	Décision: QCS-2263 Q-300 002-108-D GUILBAULT TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 11 p. 4173 Le Nouvel- liste	80-03-15	Modification de permis, ser- vice additionnel Accordée
Q-22962	80-04-09	Décision: QCS-2245 Q-300511-102-DS BOUDREAU, OMER Requérant-cédant Q-302015-101-DS O. BOUDREAU TRANSPORT ENR. (Boudreau, Jeannine) Requérant-cessionnaire		25, 26, 27 fév. 80	

Transfert total de permis

1. Accordée

2. Autorise le transfert du permis Q-300511 détenu par Omer Boudreau (décédé) en faveur de O. Boudreau Transport Enr. (Jeannine Boudreau) en modifiant les clauses c) et d).

Q-23160-S	80-04-10	Décision: QS-3095 M-305 159-101-S BÉLANGER, GAÉTAN Voiturier-remorqueur Q-300 202-202-S TRANSPORT MAGNY INC. Courtier en transport	Journal de Québec	12, 13, 14 mars 1980	Permis spécial Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 10 avril 1980. Ce permis est valide jusqu'au 8 janvier 1981.
Q-23163-S	80-04-10	Décision: QS-3096 Q-302,040-101-S DUBOIS, REJEAN Voiturier-remorqueur Q-300,433-125-S ROBERVAL EXPRESS LTÉE Courtier en transport	Journal de Québec	18, 19, 20 mars 1980	Permis spécial Accordée Durée: du 10 avril 1980 au 7 janvier 1981.
Q-23238-S	80-04-17	Décision: QS-3105 M-305020-122-S OVERNITE EXPRESS (1980) INC.	Journal de Québec	21, 22, 24 mars 80	Permis spécial Accordée Durée: du 17 avril 1980 au 15 janvier 1981.
Q-23239-S	80-04-17	QS-3111 M-305020-117-S OVERNITE EXPRESS (1980) INC. Voiturier-remorqueur Q-300487-267-S SPEEDWAY EXPRESS LTÉE Q-300723-103-S BEL-MONT TRANSIT INC. Q-300395-103-S LES DÉMÉNAGEMENTS RIMOUSKI LTÉE Q-300221-109-S RIMOUSKI TRANSPORT LTÉE Q-300294-128-S BELLECHASSE TRANSPORT INC. Courtiers en transport	Journal de Québec	21, 22, 24 mars 80	Permis spéciaux Accordées Durée: du 17 avril 1980 au 15 janvier 1981.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-23240-S	80-04-17	Décision: QS-3108 Q-300487-269-S SPEEDWAY EXPRESS LTD. Voiturier-remorqueur M-305020-115-S OVERNITE EXPRESS (1980) INC. Courtier en transport	Journal de Québec	21, 22, 24 mars 80	Permis spécial Accordée Durée: du 17 avril 1980 au 15 janvier 1981.
Q-23241-S	80-04-17	QS-3109 Q-300723-105-S BEL-MONT TRANSIT INC. Voiturier-remorqueur M-305020-113-S OVERNITE EXPRESS (1980) INC. Courtier en transport	Journal de Québec	21, 22, 24 mars 80	Permis spécial Accordée Durée: du 17 avril 1980 au 15 janvier 1981.
Q-23242-S	80-04-17	QS-3106 Q-300395-105-S LES DÉMÉNAGEMENTS RIMOUSKI LTÉE Voiturier-remorqueur M-305020-119-S OVERNITE EXPRESS (1980) INC. Courtier en transport	Journal de Québec	21, 22, 24 mars 80	Permis spécial Accordée Durée: du 17 avril 1980 au 15 janvier 1981.
Q-23243-S	80-04-17	Décision: QS-3107 Q-300221-111-S RIMOUSKI TRANSPORT LIMITÉE Voiturier-remorqueur M-305020-124-S OVERNITE EXPRESS (1980) INC. Courtier en transport	Journal de Québec	21, 22, 24 mars 80	Permis spécial Accordée Durée: du 17 avril 1980 au 15 janvier 1981.
Q-23244-S	80-04-17	QS-3110 Q-300294-130-S BELLECHASSE TRANSPORT INC. Voiturier-remorqueur M-305020-111-S OVERNITE EXPRESS (1980) INC. Courtier en transport	Journal de Québec	21, 22, 24 mars 80	Permis spécial Accordée Durée: du 17 avril 1980 au 15 janvier 1981.
Q-23437	80-04-22	Décision: QS-3117 Q-301 372-104-S INTERLAIT INC.			

Permis spécial
Accordée

Cette décision est valide à compter du 22 avril 1980.
Ce permis est valide jusqu'au 31 mars 1981.

PRODUITS NOMMÉS

M-49208	80-04-10	Décision: MPN-10753 M-400248-PN-3 MIDLAND INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49209	80-04-10	Décision: MPN-10754 M-400248-PN-4 MIDLAND INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49210	80-04-15	Décision: MPN-10755 M-402335-PN-1 ENTREPRISES M. C. BOURGEAULT			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication à la G.O.Q. au 31 mars 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-49211	80-04-15	Décision: MPN-10756 M-402334-PN-1 WATERS TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49212	80-04-15	Décision: MPN-10757 M-402333-PN-1 CAMIL OUELLET ENRG.			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication à la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-49788	80-04-08	Décision: MPN-11153 M-400036-PN-19 J & N TRANSPORTATION CORP.			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49789	80-04-08	Décision: MPN-11154 M-400036-PN-20 J & N TRANSPORTATION CORP.			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49790	80-04-08	Décision: MPN-11155 M-400036-PN-21 J & N TRANSPORTATION CORP.			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49791	80-04-08	Décision: MPN-11156 M-400036-PN-22 J & N TRANSPORTATION CORP.			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49792	80-04-08	Décision: MPN-11157 M-400036-PN-23 J & N TRANSPORTATION CORP.			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49793	80-04-08	Décision: MPN-11158 M-400036-PN-24 J & N TRANSPORTATION CORP.			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49794	80-04-08	Décision: MPN-11159 M-401257-PN-3 LORD, BRUNO			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication à la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-49795	80-04-09	Décision: MPN-11160 M-402153-PN-1 LOUDERMILK WADE & PAT			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49796	80-04-09	Décision: MPN-11161 M-401962-PN-2 SHEPARD, CARL E.			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49797	80-04-09	Décision: MPN-11162 M-402103-PN-1 BEN CAPOBIANCO TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49798	80-04-09	Décision: MPN-11163 M-402103-PN-2 BEN CAPOBIANCO TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49799	80-04-09	Décision: MPN-11164 M-402103-PN-3 BEN CAPOBIANCO TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49800	80-04-09	Décision: MPN-11165 M-402103-PN-5 BEN CAPOBIANCO TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-49801	80-04-09	Décision: MPN-11166 M-402083-PN-1 PENZATO, JOSEPH F.			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49802	80-04-09	Décision: MPN-11167 M-401922-PN-2 K.R.W. TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49803	80-04-09	Décision: MPN-11168 M-401922-PN-3 K.R.W. TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49804	80-04-09	Décision: MPN-11169 M-401886-PN-1 DION, CONRAD			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la <i>G.O.Q.</i> au 31 mars 1981
M-49805	80-04-09	Décision: MPN-11170 M-401879-PN-2 WHITE, CHARLES			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49806	80-04-09	Décision: MPN-11171 M-401868-PN-1 COOLIDGE, GEORGE			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49807	80-04-09	Décision: MPN-11172 M-401792-PN-2 BURRELLS TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49808	80-04-10	Décision: MPN-11173 M-401725-PN-2 DCD REALTY			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49809	80-04-08	Décision: MPN-11174 M-401509-PN-1 AMMONS, JAMES E. JR.			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49810	80-04-08	Décision: MPN-11175 M-401509-PN-3 AMMONS, JAMES E. JR.			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49811	80-04-03	Décision: MPN-11176 M-402279-PN-2 KELLY'S TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49812	80-04-08	Décision: MPN-11177 M-401331-PN-1 HILLMAN, JACK L.			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49813	80-04-08	Décision: MPN-11178 M-401283-PN-3 FARMER'S PRODUCE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49814	80-04-08	Décision: MPN-11179 M-401283-PN-5 FARMER'S PRODUCE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49815	80-04-03	Décision MPN-11180 M-402297-PN-1 WIGGINS, H.C.			Demande de permis Accordée Du 3 avril 1980 au 31 mars 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-49816	80-04-08	Décision: MPN-11181 M-401535-PN-3 A. C. TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49817	80-04-10	Décision: MPN-11182 M-400870-PN-2 MARION DIST.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49818	80-04-10	Décision: MPN-11183 M-400822-PN-2 VA. FORK PRODUCE CO., INC.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49819	80-04-10	Décision: MPN-11184 M-400822-PN-3 VA. FROK PRODUCE CO., INC.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49820	80-04-10	Décision: MPN-11185 M-400822-PN-4 VA. FORK PRODUCE CO., INC.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49821	80-04-10	Décision: MPN-11186 M-400822-PN-5 VA. FORK PRODUCE CO., INC.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49822	80-04-10	Décision: MPN-11187 M-400822-PN-6 VA. FORK PRODUCE CO., INC			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49823	80-04-09	Décision: MPN-11188 M-400139-PN-4 KREIDER, LLOYD H.			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49824	80-04-09	Décision: MPN-11189 M-400993-PN-5 TRANS COASTAL CORPORATION			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49825	80-04-09	Décision: MPN-11190 M-400993-PN-6 TRANS COASTAL CORPORATION			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49826	80-04-09	Décision: MPN-11191 M-400993-PN-7 TRANS COASTAL CORPORATION			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49827	80-04-09	Décision: MPN-11192 M-400993-PN-8 TRANS COASTAL CORPORATION			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49828	80-04-08	Décision: MPN-11193 M-402224-PN-4 ALADDIN INC.			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49829	80-04-08	Décision: MPN-11194 M-402224-PN-5 ALADDIN INC.			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49830	80-04-08	Décision: MPN-11195 M-402224-PN-6 ALADDIN INC.			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49831	80-04-08	Décision: MPN-11196 M-402224-PN-12 ALADDIN INC.			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-49832	80-04-10	Décision: MPN-11197 M-402215-PN-1 EXPRESS GUY BOURASSA INC.			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-49833	80-04-10	Décision: MPN-11198 M-402215-PN-2 EXPRESS GUY BOURASSA INC.			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-49834	80-04-10	Décision: MPN-11199 M-402128-PN-1 KREISER, ROBERT J.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49835	80-04-10	Décision: MPN-11200 M-401937-PN-1 CUSTER, BRUCE ROBERT			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49836	80-04-10	Décision: MPN-11201 M-401786-PN-1 WEAVER, LLOYD G.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49837	80-04-08	Décision: MPN-11202 M-402320-PN-1 VIAU, RICHARD			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-49838	80-04-09	Décision: MPN-11203 M-402321-PN-1 VIENS, JEAN-MARIE			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-49948	80-04-10	Décision: MPN-11243 M-402181-PN-1 LEROUX, FRANÇOIS			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-49949	80-04-10	Décision: MPN-11244 M-402181-PN-3 LEROUX, FRANÇOIS			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-49971	80-04-10	Décision: MPN-11266 M-401406-PN-3 CHAREST, JEAN			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-49974	80-04-10	Décision: MPN-11269 M-402324-PN-1 LES FOINS & COPEAUX ST-HUBERT INC.			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50002	80-04-15	Décision: MPN-11297 M-402331-PN-1 GABRIELLE MARTIN			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50003	80-04-15	Décision: MPN-11298 M-402330-PN-1 HATCH, DAVID			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-50104	80-04-10	Décision: MPN-11319 M-402181-PN-2 LEROUX, FRANÇOIS			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50105	80-04-15	Décision: MPN-11320 M-402319-PN-1 QUÉVILLON, PIERRE			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50111	80-04-15	Décision: MPN-11326 M-401677-PN-3 YVARS, MARCEL			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50121	80-04-16	Décision: MPN-11336 M-401461-PN-1 LÉON ST-ONGE & FILS LTÉE			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50147	80-04-16	Décision: MPN-11362 M-400008-PN-3 ROGER LAFERRIÈRE TRANSPORT			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50148	80-04-16	Décision: MPN-11363 M-400008-PN-5 ROGER LAFERRIÈRE TRANSPORT			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50149	80-04-16	Décision: MPN-11364 M-400008-PN-6 ROGER LAFERRIÈRE TRANSPORT			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50150	80-04-16	Décision: MPN-11365 M-400008-PN-7 ROGER LAFERRIÈRE			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50159	80-04-14	Décision: MPN-11374 M-402341-PN-1 VARKONYS ET NEMES TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50162	80-04-16	Décision: MPN-11377 M-401948-PN-1 BRISSON, DONALD			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50163	80-04-16	Décision: MPN-11378 M-401948-PN-2 BRISSON, DONALD			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50251	80-04-18	Décision: MPN-11416 M-402344-PN-1 P.E. GAUTHIER LTÉE			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-50252	80-04-18	Décision: MPN-11417 M-402345-PN-1 CARRIER, CLAUDE			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50253	80-04-18	Décision: MPN-11418 M-402347-PN-1 MONTMINY, GUY			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50254	80-04-18	Décision: MPN-11419 M-402281-PN-1 TRANSPORT EDGAR TREMBLAY INC.			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication à la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50271	80-04-18	Décision: MPN-11436 M-401384-PN-2 LAURENTIEN GAULIN ENR.			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication à la G.O.Q. au 31 mars 1981
M-50464	80-04-17	Décision: MPN-11529 M-402354-PN-1 SYLVAN INC.			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication à la G.O.Q. au 31 mars 1981

LOCATION

M-43655	80-04-14	Décision: ML-2206 M-601177-101-D PRESTIGE AUTOMOBILE LTD.	G.O.Q. no 32 p. 7605	79-08-11	Demande de permis Accordée
M-44741	80-04-02	Décision: ML-2201 M-600001-101-D TILDEN RENT A CAR CO.	G.O.Q. no 40 p. 8996	79-10-06	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-45997	80-04-02	Décision: ML-2197 M-601212-101-D 90456 CANADA LTÉE	G.O.Q. no 5 p. 1348	80-02-02	
M-47273	80-03-31	Décision: ML-2195-TF M-601109-102-DT LOCATION RIVIÈRE LA GRANDE INC.	G.O.Q. no 3 p. 383	80-01-19	Demande de permis Accordée
M-47654	80-03-31	Décision: ML-2193 M-601011-101-DS AUTOMOBILES STE-AGATHE INC. Requérante-cédante M-601234 AUTO LOCATION STE-AGATHE INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1815 Le Devoir	80-02-16	Modification de tarifs Accordée
M-47738	80-03-17	Décision: ML-2177 M-600481-101-DS FERLAND, MARCEL Requérant-cédant M-601237 LOCATION R.G.F. LTÉE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	24, 25, 26 janvier 80	Transfert de permis Accordée
Q-21326	80-04-18	Décision: QL-996 Q-600 489-102-D GARAGE YVAN DION INC.	G.O.Q. no 37	23, 24, 25 janvier 80	Transfert de permis Accordée telle qu'amendée
			G.O.Q. no 37	79-09-15	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-22559	80-03-04	Décision: QL-971 Q-600 431-103-DS OUELLET AUTO LOCATION ENR. Requérante-cédante Q-600 510-101-DS 96296 CANADA LTÉE	Le Devoir	21, 22, 23 janv. 80	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 4 mars 1980
Q-22559	80-04-03	Requérante-cessionnaire Décision: QL-971-C Q-600 431-103-DS OUELLET AUTO LOCATION ENR. Requérante-cédante Q-600 510-101-DS 96296 CANADA LTÉE Requérante-cessionnaire Mis en cause			

Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.11

Par ces motifs, la Commission corrige la décision QL-971 en remplaçant dans le paragraphe 2 de la page 3 de la dite décision l'adresse de place d'affaires: 1455, Vanier, Hauterive, comté de Saguenay, QC, G5C 1B2 par la suivante: Aéroport de Baie-Comeau, Pointe-Label, comté de Saguenay, (QC), G0H 1N0.

Q-22777	80-04-16	Décision: QL-992 Q-600 065-103-D PREMIER DRIVE YOURSELF INC.	G.O.Q. no 11 p. 4172	80-03-15	Changement d'adresse Accordée
Q-22803	80-04-16	Décision: QL-993 Q-600515-102-D LOCATION D'AUTOS LAVOIE ENR. (André Lavoie opérant sous le nom de)	G.O.Q. no 11 p. 4175	80-03-15	Demande de permis Accordée
Q-22804	80-04-16	Décision: QL-995 Q-600232-101-D ÉQUIPEMENT AMOS LTÉE	G.O.Q. no 11 p. 4176	80-03-15	Suppression de permis Accordée

TRANSPORT EN VRAC

M-46344	79-12-13	Décision: MS-5726 M-505699-101-S ROCH CHARRON	Le Devoir	31 octobre, 1 ^{er} , 2 no- vembre 1979	Demande de permis spécial Accordée Du 13 décembre 1979 au 14 avril 1980
M-46344	79-12-13	Décision: MS-5727 M-505699-101-S ROCH CHARRON	Le Devoir	31 octobre, 1 ^{er} , 2 no- vembre 1979	Demande de permis spécial Accordée Du 13 décembre 1979 au 14 avril 1980
M-47279	80-02-29	Décision: MCV-16805 M-507491-101-DS MICHAUD, BERTIN Requérant-cédant M-509257-001 BOLDUC, ARMAND Requérant-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 novembre 79	Transfert de permis Accordée R-10
M-47299	80-03-02	Décision: MCV-16921 M-508682-101-D HANDFIELD, JACQUES Requérant-cédant M-509235 CHARLES AYOTTE TRANSPORT Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1821	80-02-16	Transfert de permis Accordée R-10
M-47313	80-02-20	Décision: MCV-16770 M-506760-101-DS BRUN, JEAN-PAUL Requérant-cédant M-509267-101-DS ENTREPRISES A.V. ENR. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	28, 29, 30 novembre 1979	Transfert de permis Accordée R-10

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-47336	80-02-29	Décision: MCV-16800 M-501364-101-DS LASALLE, JEAN-LOUIS Requérant-cédant M-509276 LES ENTREPRISES SCOBA ENR. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	5, 6, 7 décembre 1979	Transfert de permis Accordée R-10
M-47502	80-03-05	Décision: MCV-16842 M-508931-103-DS EXCAVATION R. CLERMONT LTÉE Requérante-cédante M-508195-002 CLERMONT, ROBERT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 décembre 1979	Transfert de permis Accordée R-6
M-47516	80-03-18	Décision: MCV-16870 M-500660-101-DS BEAULNE, GILLES Requérant-cédant M-509319-001 CAMPEAU, JEAN-GUY Requérant-cessionnaire	Le Devoir	15, 16, 17 janvier 1980	Transfert de permis Accordée R-7
M-47518	80-03-18	Décision: MCV-16868 M-503913-101-DS GAUVREAU, GERMAIN Requérant-cédant M-509323-001 MIRON, PHILIPPE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	16, 17, 18 janvier 1980	Transfert de permis Accordée R-6
M-47656	80-03-31	Décision: MCV-16915 M-502526-101-DS MARTIN, ROMUALD Requérant-cédant M-509249-101 PROVENCHER, PIERRE Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	16, 17, 18 juillet 79	Transfert de permis Accordée R-5
M-47773	80-03-17	Décision: MCV-16876 M-502523-101-DS LAPRE, STANISLAS Requérant-cédant M-509355-001 TRANSPORT M.P.L. ENR. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	24, 25, 26 janvier 80	Transfert de permis Accordée R-5
M-47774	80-03-25	Décision: MCV-16908 M-503455-102-DS VINCENT, YVON Requérant-cédant M-508059-003 LÉO PAUL DESMARAIS INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 janvier 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-47844	80-03-20	Décision: MCV-16899 M-502934-101-DS VITULLO, LUIGI Requérant-cédant M-507060-101-DS MALO, YVES Requérant-cessionnaire	Le Devoir	28, 29, 30 janvier 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-47902	80-03-20	Décision: MCV-16894 M-507624-101-DS YVON & RONALD PAQUETTE EXCAVATION (En société) Requérante-cédante M-509363-101-DS Y. & R. PAQUETTE INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	8, 9, 10 février 80	Transfert de permis Accordée R-6

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-47971	80-03-20	Décision: MCV-16892 M-507713-101-DS BRODEUR, RICHARD Requérant-cédant M-504888-102-DS AUCLAIR, ROGER Requérant-cessionnaire	Le Devoir	29, 30, 31 janvier 80	Transfert de permis Accordée R-5
M-48079	80-03-20	Décision: MCV-16889 M-507798-102-DS TRANSPORT LÉO MAHER ENR. Requérante-cédante M-509389-101-DS BÉDARD, DANIEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	4, 5, 6 février 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-48166	80-03-27	Décision: MCV-16912 M-501980-101-DS DUROCHER, JEAN Requérant-cédant M-509353-001 COUVREUR JEAN DUROCHER INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	26, 27, 28 janvier 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-48271	80-03-31	Décision: MCV-16917 M-507540-101-DS PARENTEAU, CLAUDE Requérant-cédant M-509400-101-DS EXCAVATION RICHELIEU ENRG. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	6, 7, 8 février 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-48277	80-03-21	Décision: MCV-16902 M-508112-101-DS VALLIÈRES, ANDRÉ Requérant-cédant M-509044-103-DS GEORGES H. DURAND LTÉE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	4, 5, 6 février 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-48279	80-04-02	Décision: MCV-16919 M-508931-104-DS EXCAVATION R. CLERMONT LTÉE Requérant-cédant M-509373-101-DS CLERMONT, JEAN-BAPTISTE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	4, 5, 6 février 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-48453	80-04-02	Décision: MCV-16923 M-500221-103-DS DRAPEAU, YVON Requérant-cédant M-509404 FRAPPIER, MARIE-CLAIRE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	11, 12, 13 février 80	Transfert de permis Rejetée
M-49877	80-04-09	Décision: MCV-16924 M-509423-101-VE CONO TRUCKING INC.			Demande de permis Rejetée Aucun permis requis pour ce genre de résidus industriels
M-50021	80-04-14	Décision: MCV-16925 M-509199-110-VE MARWAY FARMS INC.			Demande de permis Accordée
M-50022	80-04-14	Décision: MCV-16926 M-509199-111-VE MARWAY FARMS INC.			Demande de permis Accordée
M-50023	80-04-14	Décision: MCV-16927 M-509199-112-VE MARWAY FARMS INC.			Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-20659	80-04-17	Décision: QCV-12707 Q-52 011-101-D POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 02 INC. Requérante Q-52 513-101-D L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ENTREPRENEURS EN VRAC DE LA RÉGION 02 INC.			Renouvellement de permis de poste d'affectation Désistement
Q-21258	80-04-01	Intervenante Décision: QCV-12468-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-504 952-101-D HENRI COUTURE Q-506 974-101-D RÉGIS COUTURE			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission: corrige le numéro Q-21259 par le nu- méro Q-21258.
Q-21819	80-03-04	Mis en cause Décision: QCV-12582 Q-506189-101-DS JACQUES BLAIS Requérant-cédant Q-507,047-101-DS ANDRÉ ROY Requérant-cessionnaire POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 03 INC.	Journal de Québec	4, 5, 6, 17, 18, 19 oct. 79	Transfert de permis R-3 Accordée en partie Cette décision est exécutoire à compter du 4 mars 1980.
Q-21929	80-04-01	Intervenante Décision: QCV-12462-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-500 012-101-DS RAYMOND LAVOIE Q-507 043-101-DS TRANSPORT RAYMOND LAVOIE INC. Mise en cause			
Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission: corrige les numéros Q-500 012-001 à Q-500 012-001 par les numéros Q-500 012-001 à Q-500 012-006 comme numéro de permis.					
Q-21986	80-04-01	Décision: QCV-12479-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-506 838-101-DS MAURICE FORTIN Q-507 056-101-DS RÉAL BLAIS ENR. Mise en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission: corrige les mots région 01 par les mots région 09.
Q-22037-S	79-12-06	Décision: MS-5537 Q-500895-101-S PAUL DROUIN	Le Devoir	26, 27, 28 novembre 1979	Demande de permis spécial Accordée Du 6 décembre 1979 au 14 avril 1980
Q-22038-S	79-12-06	Décision: MS-5538 Q-500895-102-S PAUL DROUIN	Le Devoir	26, 27, 28 novembre 1979	Demande de permis spécial Accordée Du 6 décembre 1979 au 14 avril 1980
Q-22252	80-03-17	Décision: QCV-12616 Q-500041-101-DS LEMIEUX, ALPHONSE Requérant-cédant Q-504975-101-DS SOZIO CONSTRUCTION LTÉE Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	3, 4, 5 déc. 79	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 17 mars 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-22514	80-03-27	Décision: QCV-12639 Q-503 818-101-DS SIROIS, RÉGIS Requérant-cédant Q-507 130-101-DS RICHARD PELLETIER & FILS INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 janv. 80	Transfert de permis R-01 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 27 mars 1980.
Q-22552	80-03-27	Décision: QCV-12643 Q-501,152-102-D ST-AMANT, CHARLES-ANTOINE Requérant-cédant Q-507,131-101-D GINGRAS, GÉRALD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2028	80-02-23	Transfert de permis R-03 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 27 mars 1980.
Q-22636	80-04-02	Décision: QCV-12669 Q-505624-101-D T. POTVIN ENR. (Lapointe, Thérèse) Requérante-cédante Q-507137-101-D LES EXCAVATIONS T. POTVIN INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3660	80-03-01	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 2 avril 1980.
Q-22646	80-04-02	Décision: QCV-12665 Q-506,534-101-D GRAVEL, LÉOPOLD Requérant-cédant Q-507,140-101-D ROGER GAUTHIER ENR. (Gauthier, Roger) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3662	80-03-01	Transfert de permis R-03 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 2 avril 1980.
Q-22647	80-04-02	Décision: QCV-12667 Q-506370-101-D LAFOND, CHRISTIAN Requérant-cédant Q-507141-101-D BELLEMARE, MARIETTE BOISVERT Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3662	80-03-01	Transfert de permis R-4 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 2 avril 1980.
Q-22653	80-04-02	Décision: QCV-12663 Q-504 000-101-D RONDEAU, BERTRAND Requérant-cédant Q-507 145-101-D BÉLANGER, RÉJEAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3663	80-03-01	Transfert de permis R-9 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 2 avril 1980.
Q-22655	80-04-02	Décision: QCV-12668 Q-500 014-101-D GOSSELIN, ALPHONSE Requérant-cédant Q-507 146-101-D LAPOINTE, CLÉMENT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3664	80-03-01	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 2 avril 1980.
Q-22698	80-03-20	Décision: QCV-12626 Q-505799-101-DS ENTREPRENEUR ROLAND GOSSELIN INC. Requérante-cédante Q-507151-101-DS LES TERRASSEMENTS ROBERT LÉTOURNEAU INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	30, 31 janv. 1 ^{er} fév. 80	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 20 mars 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-22784	80-04-16	Décision: QCV-12705 Q-52301-101-PA L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 03 INC. Requérante L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ENTREPRENEURS DE LA RÉGION 03 INC. Intervenante	Le Soleil	22 mars 80	Permis de poste d'affectation R-3 Rejetée
Q-22788	80-03-17	Décision: QCV-12614 Q-506 831-101-DS DENIS POULIOT Requérant-cédant Q-507 156-101-DS BOUCHER & FILS INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	29, 30, 31 janv. 80	Transfert de permis R-4 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 17 mars 1980.
Q-22801	80-03-18	Décision: QCV-12611 Q-501 624-101-DS ROGER ROCHELEAU Requérant-cédant Q-506 108-101-DS EUGÈNE TREMBLAY Requérant-cessionnaire	Journal de Québec au Saguenay- Lac-St- Jean	24, 25, 26 janv. 80	Transfert de permis R-2 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 18 mars 1980.
Q-22829	80-03-25	Décision: QCV-12635 Q-500898-101-DS VACHON, HENRI-CLAUDE Requérant-cédant Q-504949-101-DS BEAUDOIN, LIONEL Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	12, 13, 14 fév. 80	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 25 mars 1980.
Q-22830	80-03-25	Décision: QCV-12636 Q-502793-101-DS TROTIER, JEAN-NOËL Requérant-cédant Q-507162-101-DS LEFEBVRE, ANDRÉ Requérant-cessionnaire	Le Nouvel- liste	4, 5, 6 fév. 80	Transfert de permis R-4 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 25 mars 1980.
Q-22891	80-03-28	Décision: QCV-12655 Q-506544-101-DS ROMÉO BANVILLE ENR. (Banville, Roméo) Requérant-cédant Q-507178-101-DS BANVILLE, SERGE Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	15, 16, 18 fév. 80	Transfert de permis R-9 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 28 mars 1980.
Q-22892	80-03-28	Décision: QCV-12654 Q-506784-101-DS BERGERON, MME ÉLIE (Légataire universelle) BERGERON, ÉLIE (Décédé) Requérante-cédante Q-507167-101-DS SIMARD, PANTALEON Requérant-cessionnaire	Journal de Québec au Sague- nay-Lac- St-Jean	09, 11, 12 fév. 80	Transfert de permis R-2 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 28 mars 1980.
Q-22895	80-03-28	Décision: QCV-12652 Q-501,476-101-DS RIOUX, LUCIEN Requérant-cédant Q-507,181-101-DS LES ENTREPRISES GERMAIN DUMONT INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	80-02-13, 14 et 15	Transfert de permis R-03 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 28 mars 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-22896	80-03-28	Décision: QCV-12653 Q-505706-101-DS LEBEL, BERNARD Requérant-cédant Q-507185-101-DS SIROIS, CONRAD Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	15, 16, 18 fév. 80	Transfert de permis R-9 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 28 mars 1980.
Q-22915	80-03-28	Décision: QCV-12657 Q-501,431-103-DS GOSSELIN, RAOUL Requérant-cédant Q-507,189-101-DS GOSSELIN, DONIA Requérant-cessionnaire	Le Devoir	80-02-19, 20 et 21	Transfert de permis R-01 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 28 mars 1980.
Q-22919	80-03-28	Décision: QCV-12658 Q-500 936-102-DS CHARTRAND, AIMÉ Requérant-cédant Q-507 198-101-DS LUC LAFLAMME ENR. (Laflamme, Luc) Requérant-cessionnaire	Le Soleil	5, 6, 7 mars 1980	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 28 mars 1980.
Q-22920	80-03-28	Décision: QCV-12659 Q-505 942-101-DS GAGNON, JEAN Requérant-cédant Q-507 191-101-DS BOUCHER, GILBERT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	19, 20, 21 fév. 1980	Transfert de permis R-1 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 28 mars 1980.
Q-22965	80-04-09	Décision: QCV-12683 Q-500 146-101-DS AYOTTE, LUCILLE Requérante-cédante Q-507 002-102-DS C.H. BORDELEAU INC. Requérante-cessionnaire POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 04 INC. et L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 04 INC.	Le Nouvel- liste	80-02-25 26 et 27	Transfert de permis R-04 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 9 avril 1980.
Q-22996	80-04-08	Intervenantes Décision: QCV-12675 Q-500294-101-DS AUGUSTE GAGNÉ Requérant-cédant Q-507167-102-DS PANTALÉON SIMARD Requérant-cessionnaire	Journal de Québec au Saguenay-Lac-St-Jean	27, 28, 29 fév. 80	Transfert de permis R-2 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 8 avril 1980.
Q-23011	80-04-08	Décision: QCV-12673 Q-504 255-101-DS ÉMILE GAGNON Requérant-cédant Q-504 904-101-DS MICHEL JACQUES Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	1, 3, 4 mars 1980	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 8 avril 1980.
Q-23022	80-04-09	Décision: QCV-12682 Q-500,891-101-DS CLÉMENT DROUIN Requérant-cédant Q-505,851-101-DS MARC-ANDRÉ LESSARD Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	80-03-06, 07 et 08	Transfert de permis R-03 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 9 avril 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-23023	80-04-09	Décision: QCV-12680 Q-503 904-101-DS JACOB & FRÈRE (En société) Requérante-cédante Q-507 207-101-DS GAÉTAN AYOTTE	Le Nouvel- liste	6, 7, 8 mars 1980	Transfert de permis R-4 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 9 avril 1980.
QI-50129	80-04-18	Décision: QI-50129 Q-502128-002 GERMAIN GAUDREAU			

DÉCHETS

M-41037	80-04-11	Décision: MSD-497 M-710481-1-D DANIS, GUY	G.O.Q. no 20 p. 5493	79-05-19	Demande de permis Accordée
M-41136	80-04-11	Décision: MSD-499 M-710012-1-D CÔTÉ, ANDRÉ	G.O.Q. no 20 p. 5456	79-05-19	Demande de permis Rejetée
M-41201	80-04-11	Décision: MSD-508 M-710096-1-D LIVRAISON TAYLOR ENR.	G.O.Q. no 20 p. 5462	79-05-19	Demande de permis Accordée
M-41204	80-04-11	Décision: MSD-507 M-710101-1-D EXCAVATIONS YVES GAGNÉ INC.	G.O.Q. no 20 p. 5462	79-05-19	Demande de permis et trans- fert Accordée
M-41318	80-04-11	Décision: MSD-506 M-710283-1-D SANITAIRE ROBERT ENR.	G.O.Q. no 20 p. 5473	79-05-19	Demande de permis Accordée
M-41360	80-04-11	Décision: MSD-500 M-710382-1-D STARK, SAUL	G.O.Q. no 20 p. 5477	79-05-19	Demande de permis Désistement
M-41439	80-04-11	Décision: MSD-511 M-710109-1-D MAURICE, ROGER	G.O.Q. no 20 p. 5438	79-05-19	Demande de permis Rejetée
M-41442	80-04-11	Décision: MSD-417-C M-710114-1-D WEBSTER, LESLIE	G.O.Q. no 20 p. 5438	79-05-19	

Correction de décision

La Commission:

Corrige le paragraphe 2 du dispositif de la décision MSD-417 en le remplaçant par le suivant:

2. Autorise en faveur de la partie requérante la délivrance d'un permis de transport de déchets solides pour la région 5.

M-41445	80-04-14	Décision: MDI-2574 M-710122-1-D DAME LUCILLE BÉLIVEAU, ès qualités d'exécutrice testamentaire et de seule héritière de feu Dieudonné Béliveau			Décision incidente Requête pour révision de dé- cision Requête rejetée
M-41453	80-04-11	Décision: MSD-509 M-710135-1-D DUCHARME, RAYMOND	G.O.Q. no 20 p. 5439	79-05-19	Demande de permis Rejetée
M-42782	80-04-11	Décision: MSD-510 M-710609-101-D G. & K. MILLER EXCAVATION REG'D	G.O.Q. no 26 p. 6660	79-06-30	Demande de permis Rejetée
M-44397	80-04-11	Décision: MSD-498 M-710624-101-D LABROSSE, HECTOR	G.O.Q. no 37 p. 8428	79-09-15	Demande de permis Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-47050	80-03-14	Décision: MSD-470 M-710357-101-DS GODIN, MARCEL Requérant-cédant M-710642 TRANSPORT LAPRAIRIE LTÉE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	12, 13, 14 novembre 1979	Transfert de permis Accordée
M-47451	80-04-11	Décision: MSD-501 M-710640-101-D P. A. R. TRANSPORTATION LTD.	G.O.Q. no 8 p. 2040	80-02-23	Demande de permis Désistement
M-47452	80-04-11	Décision: MSD-502 M-710422-101-D LAIDLAW TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 8 p. 2024	80-02-23	Demande de permis Désistement
M-47453	80-04-11	Décision: MSD-503 M-710384-101-D SANIVAN INC.	G.O.Q. no 8 p. 2040	80-02-23	Demande de permis Désistement
M-47689	80-04-11	Décision: MSD-505 M-710649-102-D DESLANDES, FLORIAN	G.O.Q. no 9 p. 3665	80-03-01	Demande de permis Accordée
M-47802	80-04-11	Décision: MSD-504 M-710658-101-D SERVICE SANITAIRE NORD-EST INC.	G.O.Q. no 9 p. 3666	80-03-01	Demande de permis Accordée
M-49896-SI	80-04-14	Décision: MT-724 M-710679-101-SI JACQUES GAUDREAU INC.			Demande de permis tempo- raire Rejetée
Q-21780	80-04-01	Décision: QSD-123-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-710 621-101-D JULES ÉMILE CLICHE Mis en cause			

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12

La Commission: corrige le nom de Jules-Aimé Cliche par le nom de Jules-Émile Cliche.

Q-22437	80-04-14	Décision: QSD-483 Q-710 652-101-D D'AUTEUIL, RAYMOND	G.O.Q. no 6 p. 1633	80-02-09	Demande de permis Accordée
Q-23410	80-04-17	Décision: QT-897 Q-710 657-104-SI ALAIN LACHARITÉ			Permis temporaire <i>instanter</i> Accordée Ce permis est valide du 17 avril au 1 ^{er} mai 1980 incl.
Q-23421	80-04-21	Décision: QT-899 Q-710 700-101-SI RENÉ ALAIN			Permis temporaire <i>instanter</i> Rejetée

6463-o

Associations coopératives — Loi sur les

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION D'ORMSTOWN

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative «CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION D'ORMSTOWN», dont le siège social était situé à Ormstown, QC, dans le district électoral de Huntingdon, a été dissoute le 14 avril 1980, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
6518-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

CO-OP D'HABITATION LA CHAUMINE, VALLEYFIELD

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «CO-OP D'HABITATION LA CHAUMINE, VALLEYFIELD», dont le siège social est situé à Salaberry-de-Valleyfield, QC, dans le district électoral de Beauharnois.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
6500-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE DE PRODUCTION DE RAQUETTES DE PETIT-SAGUENAY

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative «COOPÉRATIVE DE PRODUCTION DE RAQUETTES DE PETIT-SAGUENAY», dont le siège social était situé à Petit-Saguenay, QC, dans le district électoral de Dubuc, a été dissoute le 14 avril 1980, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
6519-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE DE TAXI DU NORD DE MONTRÉAL

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation

d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE DE TAXI DU NORD DE MONTRÉAL» dont le siège social est situé à Montréal, dans le district électoral de Laurier.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
6549-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE DE TAXIS DE MONTRÉAL

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial adopté le 4 mars 1980 de «COOPÉRATIVE DE TAXIS DE MONTRÉAL», changeant son siège social, de Montréal dans le district électoral de Saint-Jacques, à Montréal dans le district électoral de Dorion, ainsi que le règlement spécial adopté le 4 mars 1980, modifiant ses fins.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
6496-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS AGRO-FORESTIERS «PINCEBEC» DE ST-ALEXIS-DES-MONTS

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS AGRO-FORESTIERS «PINCEBEC» DE ST-ALEXIS-DES-MONTS», dont le siège social est situé à Saint-Alexis-des-Monts, QC, dans le district électoral de Maskinongé.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
6520-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION ALFRED ROULEAU (MONTRÉAL)

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE D'HABITATION ALFRED ROULEAU (MONTRÉAL)», dont le siège social est situé à Montréal, QC,

dans le district électoral de Crémazie.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6521-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE D'HABITATION AUX
MILLE FLEURS DE QUÉBEC**

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial de l'association coopérative «COOPÉRATIVE D'HABITATION AUX MILLE FLEURS DE QUÉBEC», adopté le 27 mars 1980, modifiant ses fins.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6497-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE D'HABITATION DES SAULES
(LONGUEUIL)**

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial de l'association coopérative «COOPÉRATIVE D'HABITATION DES SAULES (LONGUEUIL)», adopté le 24 mars 1980, modifiant ses fins.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6498-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE D'HABITATION
DU SOLEIL (QUÉBEC)**

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial de l'association coopérative «COOPÉRATIVE D'HABITATION DU SOLEIL (QUÉBEC)», adopté le 31 mars 1980, modifiant ses fins.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6522-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE D'HABITATION «LES NEIGES»
(NEUFCHÂTEL)**

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial de l'association coopérative «COOPÉRATIVE D'HABITATION «LES NEIGES» (NEUFCHÂTEL)», adopté le 25 mars 1980, modifiant ses fins.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6550-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE FORESTIÈRE
MANICOUAGAN-OUTARDES**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE FORESTIÈRE MANICOUAGAN-OUTARDES», dont le siège social est situé à Hauterive, dans le district électoral de Saguenay.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6523-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE PORTNEUF

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial adopté le 9 avril 1980, de l'association coopérative «COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE PORTNEUF», changeant son nom en celui de «COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE PORTNEUF-CHAMPLAIN».

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6501-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

**Municipalité du village de
Bois-des-Filion**

Prenez avis que le Conseil de la municipalité du village de Bois-des-Filion, suivant une résolution adoptée à cet effet le 8 janvier 1980, entend présenter une requête au

gouvernement en vue de constituer ladite municipalité de village en une municipalité de ville sous le nom de ville de Bois-des-Filion.

La population de la ville projetée est de 4 387 personnes. Les limites de la municipalité actuelle et de la ville projetée sont les suivantes:

Description technique

Le territoire de la municipalité du village de Bois-des-Filion, comté municipal de Terrebonne, comprenant en référence aux cadastres de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne et de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, rues, îles, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du point d'intersection du prolongement de la ligne séparative des lots 27 et 36 du cadastre de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne avec la ligne médiane de la rivière des Mille-Îles; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne médiane de la rivière des Mille-Îles en remontant son cours et passant au sud-est de l'île portant le numéro 923 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville jusqu'au point de rencontre de ladite ligne médiane avec le prolongement de la ligne séparative des lots 11 et 12 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville; en référence à ce cadastre, partie de la ligne sud-ouest du lot 11 jusqu'au coin sud du lot de subdivision 11-496; une ligne brisée limitant vers le sud-est des lots de subdivision 11-496 et 11-489 (parc); partie de la ligne sud-ouest du lot de subdivision 11-490 et son prolongement jusqu'au coin ouest du lot de subdivision 11-533-1; une ligne brisée limitant vers le nord-ouest les lots de subdivision 11-533-1, 11-533-2 et 11-470 jusqu'au coin nord du lot de subdivision 11-470; une ligne à travers une partie du lot 10 jusqu'au coin ouest du lot de subdivision 10-544; une ligne brisée limitant vers le nord-ouest les lots de subdivision 10-544, 10-545, 10-546, 10-547, 10-548, 9-569 et 9-568; la ligne limitant vers le sud-ouest une partie du lot de subdivision 9-52 et les lots de subdivision 9-51, 9-50, 9-49, 9-48, 9-47, 9-46, 9-45, 9-44 et 9-43; la ligne limitant vers le nord-ouest les lots de subdivision 9-43, 9-42 (rue) et 9-56; partie de la ligne sud-ouest du lot de subdivision 8-212 jusqu'au coin ouest dudit lot de subdivision 8-212; la ligne limitant vers le nord-ouest les lots de subdivision 8-212, 8-213 (rue), 8-214 et 8-215 prolongée à travers les lots 3 et 2 et une partie du lot 1 jusqu'à un point situé à une distance perpendiculaire de soixante-seize mètres et deux dixièmes (76,2 m) du prolongement vers le sud-est de la limite sud-ouest de la montée Gagnon et à une distance de cent quatre-vingt-dix mètres et cinq dixièmes (190,5 m) de la limite nord-ouest du chemin Adolphe-Chapleau, mesurée dans une ligne parallèle et distante de soixante-seize mètres et deux dixièmes (76,2 m) du prolongement vers le sud-est de la limite sud-ouest de ladite montée Gagnon; de là, en allant vers le nord-ouest et parallèlement à une distance de soixante-seize mètres et deux dixièmes (76,2 m) de la limite sud-ouest de la montée Gagnon et de son prolongement, traversant une partie du lot 1 et suivant la ligne sud-ouest du lot de subdivision 1-198 (rue) et son prolongement jusqu'à sa rencontre avec la ligne sud-est du lot 273; partie de

la ligne sud-est du lot 273 en allant vers le nord-est jusqu'à la limite sud-ouest de la montée Gagnon; partie de la limite sud-ouest de la montée Gagnon en allant vers le nord-ouest jusqu'au prolongement de la ligne nord-ouest du lot 4 du cadastre de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne; en référence à ce cadastre; ledit prolongement et une ligne brisée limitant vers le nord-ouest les lots 4, 5, 12, 13, 14, 16, 17 et 18; partie de la ligne nord-est du lot 18 jusqu'au coin ouest du lot 19; une ligne brisée limitant vers le nord-ouest les lots 19, 20, 23, 24 et 25; la ligne nord-est du lot 25; la ligne limitant vers le nord-ouest une partie du lot 26 et le lot 30; la ligne est du lot 30 prolongée à travers le chemin Adolphe-Chapleau, la ligne est des lots 29 et 28 et enfin la ligne séparative des lots 27 et 36 et son prolongement jusqu'au point de départ.

Lequel territoire comprend en superficie quatre kilomètres carrés et neuf dixièmes (4,9 km²).

Le territoire ainsi décrit est représenté sur le plan préparé par Gilles Legault, arpenteur-géomètre, en date du 29 janvier 1980 et portant le numéro 70-17373-1.

Dans la présente description technique les distances sont exprimées en mètres (SI).

Montréal, le 11 mars 1980.

*Les procureurs de la municipalité
du village de Bois-des-Filion,
PAQUETTE, GODIN & SIMARD.*

6403-17-2-0

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Le ministre responsable de l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail donne avis conformément à l'article 139 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (1979, chapitre 63) que le gouvernement a déterminé par le Décret numéro 1050-80, en date du 15 avril 1980, que le siège social de la Commission de la santé et de la sécurité du travail est situé dans la ville de Québec.

*Le ministre responsable de l'application de la
Loi sur la santé et la sécurité du travail,
6551-0
PIERRE MAROIS.*

Municipalité de Grosse-Île

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chapitre M-39), lors d'une séance régulière tenue le 18 mars 1980, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 80-1, intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

*Le secrétaire-trésorier,
JEANNOT GAGNON.*

6484-0

Ville de Montréal

Avis en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la ville de Montréal qui se lit comme suit:

36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

A compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;
- c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications à la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

A l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve con-

cluante de l'accomplissement de ces formalités. Le registraire est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la Cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.

Cet avis porte sur la ruelle sise au sud-ouest de la rue Saint-Marc, entre la rue Sainte-Catherine et la rue Tupper, et formée des lots 1626-4 (ruelle), 1628A-1 et 1628C-2 (ruelle) et d'une partie des lots 1628B, 1628D, 1628E et 1627-6 (ruelle) du cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Antoine) dont la description, telle qu'elle a été préparée par monsieur Denis Sarrazin, arpenteur-géomètre, a été approuvée par le comité exécutif de la ville de Montréal, le 20 juin 1979.

Le présent avis est promulgué, afin de permettre à la ville de devenir propriétaire des lots et des parties de lots ci-dessus mentionnés, en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 23 octobre 1979 par monsieur Denis Sarrazin, arpenteur-géomètre, a été déposée le 11 novembre 1979 sous le numéro 3028292 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le deuxième que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la ville.

Le greffier de la ville,

MARC BOYER.

Hôtel de ville

Montréal, le 3 mai 1980.

4581-2-2-0

Ville de Montréal

Avis en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la ville de Montréal qui se lit comme suit:

36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

A compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;
- c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications à la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

A l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus pré-

vues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le registraire est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la Cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.

Cet avis porte sur la partie de l'avenue Fernand-Forest étant une partie du lot 127 du cadastre de la paroisse de Rivière-des-Prairies, sise dans le prolongement du 127-27 (rue) faisant partie de la même rue et immédiatement au sud-ouest de l'avenue Alexis-Carrel dont la description, telle qu'elle a été préparée par monsieur Gaston Boissinot, arpenteur-géomètre, a été approuvée par le comité exécutif de la ville de Montréal, le 20 juin 1979.

Le présent avis est promulgué, afin de permettre à la ville de devenir propriétaire de la partie du lot ci-dessus mentionnée, en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 24 octobre 1979 par monsieur Gaston Boissinot, arpenteur-géomètre, a été déposée le 14 novembre 1979, sous le numéro 3028293 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le deuxième que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la ville.

Le greffier de la ville,
MARC BOYER.

Hôtel de ville
Montréal, le 3 mai 1980.

4582-2-2-0

Succession Paul-Émile Gendron

Relativement à la succession de feu Paul-Émile Gendron, en son vivant menuisier, domicilié au 335, rue Hardy, à Saint-Casimir, comté de Portneuf, et décédé le 3 décembre 1978, avis est donné que dame Pierrette Gendron-Chartrand, du 348, rue Gélinas, à ville de Repentigny, comté de L'Assomption, a été nommée curatrice à son frère, Marcel Gendron, appelé à hériter, et qu'elle a accepté sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom de ce dernier, ladite

succession, tel qu'il appert d'un acte reçu devant Me Marcel Robitaille, notaire, exerçant au 983, avenue Principale, à Saint-Marc-des-Carières, en date du 17 mars 1980, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf, le 25 mars 1980, sous le numéro 252737.

Saint-Marc-des-Carières, le 23 avril 1980.

Le procureur,

6581-0

MARCEL ROBITAILLE, notaire.

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les**Caisse d'économie Capitale**

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, La caisse d'économie Capitale et St. Patrick's (1967) Credit Union Caisse d'économie St-Patrick (1967), datée du 24 septembre 1979, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la Caisse résultant de cette fusion est: Caisse d'économie Capitale.

Le siège social de cette Caisse est situé à Québec dans le district électoral de Chauveau.

La Caisse recrutera ses membres comme suit:

a) dans le territoire comprenant les districts électoraux de Portneuf, Chauveau, Louis-Hébert, Vanier, Limoilou, Jean-Talon, Montmorency et Charlesbourg;

et
b) dans le groupe formé de «les employés du Canadien Pacifique et leur famille immédiate (conjoint et enfants), les employés de la Brasserie Labatt Limitée (succursale Québec) et leur famille immédiate (conjoint et enfants).

Cette Caisse sera affiliée à la Ligue des caisses d'économie du Québec (1970).

Québec, le 15 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6477-0

JEAN-MARIE BOUCHARD.

Caisse d'entraide économique de Vaudreuil-Soulanges

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la formation de la Caisse d'épargne et de crédit: Caisse d'entraide économique de Vaudreuil-Soulanges.

Le territoire dans lequel la Caisse recrutera ses membres sera dans le district électoral de Vaudreuil-Soulanges.

Le siège social de cette Caisse d'épargne et de crédit est situé à Vaudreuil, district électoral de Vaudreuil-Soulanges.

Cette Caisse sera affiliée à la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec.

Québec, le 15 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6480-0

JEAN-MARIE BOUCHARD.

Caisse populaire de Pointe-au-Pic

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 27 novembre 1979 par La Caisse Populaire de La Pointe-au-Pic changeant son nom en celui de Caisse populaire de Pointe-au-Pic.

Québec, le 17 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6502-0

JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse Populaire de Pontbriand

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 22 octobre 1979, modifiant le territoire de La Caisse Populaire de Pontbriand qui était la paroisse de Pontbriand en celui de les municipalités de Pontbriand et de canton de Leeds (Kinnears-Mills.)

Québec, le 17 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6503-0

JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse Populaire de St-Élie d'Orford

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 28 août 1979, modifiant le territoire de La Caisse Populaire de St-Élie d'Orford qui était la municipalité de Saint-Élie-d'Orford en celui de les municipa-

lités de Saint-Élie-d'Orford et Saint-Denis-de-Brompton.
Québec, le 17 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6504-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse populaire de St-Gérard des Laurentides

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 13 novembre 1979, modifiant le territoire de la Caisse populaire de St-Gérard des Laurentides qui était paroisse de Saint-Gérard-des-Laurentides (Saint-Maurice) en celui de paroisse Saint-Gérard-des-Laurentides (Saint-Maurice), paroisse de Saint-Mathieu (Saint-Maurice), ville de Grand-Mère (Lavolette), cité de Shawinigan (Saint-Maurice), village de Saint-Boniface-de-Shawinigan (Saint-Maurice).

Québec, le 17 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6544-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse Populaire de St-Just, Montmagny

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 23 novembre 1979, modifiant le territoire de La Caisse Populaire de St-Just, Montmagny, qui était la municipalité de Saint-Juste-de-Bretenières en celui de la municipalité de Saint-Juste-de-Bretenières et la municipalité de Lac-Frontière.

Québec, le 17 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6505-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse Populaire de Sainte-Rose-de-Laval

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 17 février 1980, modifiant le territoire de La Caisse Populaire de Sainte-Rose-de-Laval qui était paroisse Sainte-Rose, paroisse Notre-Dame-de-Laval et ville de Rosemère en celui de ville de Laval et ville de Rosemère.

Québec, le 17 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6506-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Caisse populaire de Tilly

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 28 août 1979 par La Caisse Populaire

Desjardins de St-Antoine de Tilly changeant son nom en celui de Caisse populaire de Tilly.

Québec, le 17 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6507-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Caisse populaire Desjardins de Lac Mistassini et sa version

Mistassini Lake Caisse populaire Desjardins

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la formation de la caisse d'épargne et de crédit: Caisse populaire Desjardins de Lac Mistassini et sa version Mistassini Lake Caisse populaire Desjardins.

Le territoire dans lequel la Caisse recrutera ses membres sera Réserve Crie de Mistassini.

Le siège social de cette Caisse d'épargne et de crédit est situé à Baie-du-Poste, via Chibougamau, QC (Mistassini), dans le district électoral d'Abitibi-Est.

Cette Caisse sera affiliée à l'Union régionale des caisses populaires Desjardins de l'Ouest québécois.

Québec, le 17 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6508-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse populaire Desjardins de St-Louis, Île-aux-Coudres

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 13 septembre 1979, modifiant le territoire de La Caisse populaire Desjardins de St-Louis, Îles-aux-Coudres, qui était St-Louis en celui de territoire comprenant les limites de l'Isle-aux-Coudres.

Québec, le 17 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6509-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse Populaire Desjardins de Ste-Lucie-de-Beauregard

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 19 juin 1979 modifiant le territoire de la Caisse Populaire Desjardins de Ste-Lucie-de-Beauregard qui était la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard en celui de les municipalités de Sainte-Lucie-de-Beauregard et du Lac-Frontière.

Québec, le 17 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6510-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Sonya Barakett

Avis est donné que Sonya Barakett, des ville et district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sonya Audy.

Les procureurs,
6437-17-2-o CHAMPAGNE, DIONNE & ASS.

Marie Gemma Thérèse Simonne Bidégaré

Avis est, par les présentes, donné que Marie Gemma Thérèse Simonne Bidégaré, domiciliée et résidant au 4725, 3^e Avenue ouest, app. 4, à Charlesbourg, district de Québec, s'adressera sous peu au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzanne Bidégaré.

Charlesbourg, le 25 mars 1980.

Le procureur de la requérante,
6473-18-2-o ME GILLES SAVARD.

Joseph Armand Bluteau

Prenez avis que monsieur Joseph Armand Bluteau, résidant dans le district de Roberval, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant d'ajouter le prénom de Marcel à ses prénoms reçus à sa naissance.

Ce changement ne peut avoir aucun effet négatif et n'affecte que le requérant seulement.

Saint-Félicien, le 8 avril 1980.

Les procureurs du requérant,
6474-18-2-o CÔTÉ, GILBERT, LAPOINTE, LAROCHE,
DALLAIRE, ISABELLE, LORTIE
& HOULE, *avocats.*

Joseph Louis-Marie dit Léonce Bouchard

Prenez avis que monsieur Joseph Louis-Marie dit Léonce Bouchard, résidant au 992, rue des Chênes, Normandin, district de Roberval, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de porter le prénom de Léonce aux lieu et place de ses prénoms reçus à sa naissance.

Ce changement n'affectera que le requérant.

Saint-Félicien, le 16 avril 1980.

Les procureurs du requérant,
6582-18-2-o MES CÔTÉ, GILBERT, LAPOINTE,
LAROCHE, DALLAIRE, ISABELLE,
LORTIE & HOULE.

Denis Carpentier

Avis est donné que Denis Carpentier, expéditeur, résidant et domicilié au numéro 1952 A, rue Gauthier, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denis Desrochers.

Montréal, le 14 avril 1980.

Les procureurs du requérant,
6464-18-2-o MES POIRIER, ST-PIERRE
& CARRIÈRE, *avocats.*

Hélène Caseault

Prenez avis que Hélène Caseault, résidant et domiciliée au 1427, rue Darling, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Hélène Ruel.

Montréal, le 21 mars 1980.

Les procureurs de la requérante,
6438-17-2-o LORD, LEFEBVRE & GOULET.

Joseph Fortin

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Fortin résidant au 36, rue Saint-Antoine, Métabetchouan, comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Ferland.

Ce changement de nom n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Alma, le 14 mars 1980.

Les procureurs du requérant,
6499-18-2-o GAUTHIER, MALTAIS ET
BERGERON, *avocats.*

Daniel Gould

Avis est, par les présentes, donné que Daniel Gould, étudiant, résidant au 15, rue Rainville, à Granby, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de Daniel Lafrance en celui de Joseph Daniel Michel Gould ou subsidiairement en celui de Joseph Daniel Michel (Lafrance) Gould.

Granby, le 10 mars 1980.

Le procureur du requérant,
6554-18-2-o ME RÉJEAN CHOINIÈRE.

Marie Ida Noémie Gravel

Avis est, par la présente, donné que Marie Ida Noémie Gravel, domiciliée et résidant au 719, rue Dubuisson, secteur Arvida, ville de Jonquière, district de Chicoutimi, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat pour changer son nom en celui de Marie Ida Noémie Georgette Gravel.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, le 2 avril 1980.

6366-17-2-o

La requérante,
MARIE IDA NOÉMIE GRAVEL.

Roméo Grégoire

Avis est donné que M. Roméo Grégoire, résidant et domicilié au numéro 6365, boulevard Pie-IX, appartement 5, dans la ville et district de Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son prénom en celui de Bambi Grégoire.

Montréal, le 27 février 1980.

6439-17-2-o

Les procureurs du requérant,
TOULET, BUSHEY,
LAPORTE & TURGEON, *avocats.*

Susan Merle Handman

Avis est donné que Susan Merle Handman, étudiante en droit, résidant au 5488, avenue Avonmore, app. 106, dans la ville et district de Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Suzanne Handman.

Montréal, le 31 mars 1980.

6487-18-2-o

Les procureurs de la requérante,
KIRSHENBLATT & YELIN.

Dennis Edward Hooper

Avis est, par les présentes, donné que Dennis Edward Hooper, vendeur, résidant au 626, Massena Crescent, en la ville de Greenfield-Park, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Sean David Chad McCord.

Montréal, le 12 mars 1980.

6391-17-2-o

Les procureurs,
BRISKIN & ZIMMERMAN.

Joseph Georges Lafliche

Avis est, par les présentes donné, que monsieur Joseph Georges Lafliche s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Georges Daoust. Aucune personne vivante ne verra son nom changé suite à ladite requête.

Valleyfield, le 4 mars 1980.

6392-17-2-o

Le procureur de la requérante,
MARIE-ANDRÉE VILLENEUVE.

Magella Lebrun

Avis est donné que Magella Lebrun, domicilié au numéro 356, de la rue Villeneuve, à Saint-Eustache, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son prénom en celui de Michel Lebrun.

Saint-Eustache, le 2 avril 1980.

6475-18-2-o

Le procureur du requérant,
ÉLYSE BINETTE, *notaire.*

Lucien Leclair

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Lucien Leclair, domicilié et résidant au 417, Grande-Côte, Saint-Eustache, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucien Leclerc.

Saint-Eustache, le 25 mars 1980.

6404-17-2-o

Les procureurs du requérant,
SOUJIS ET BERTRAND.

Marie Anne Julienne Leclerc

Avis est donné que Marie Anne Julienne Leclerc, domiciliée et résidant au 2410, Marquette, app. 2, Longueuil, QC, J4K 4K2, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Anne Julie Leclerc.

Longueuil, le 10 avril 1980.

6423-17-2-o

La requérante,
JULIENNE LECLERC.

Marie Clémence

Prenez avis que Marie Clémence, domiciliée et résidant au 100, rue Ontario est, app. 1022, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom pour celui de Clémence Marinier.

Montréal, le 21 mars 1980.

6440-17-2-o

Les procureurs de la requérante,
LORD, LEFEBVRE & GOULET.

Claude Michaud

Avis est donné que Claude Michaud, domicilié au 651, rang York, à Saint-Barthélemy, district de Joliette, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Claude Durand.

Berthierville, le 9 avril 1980.

6393-17-2-o

Les procureurs du requérant,
MES SYLVESTRE, LACROIX &
YANAKIS, *avocats.*

Michel St-Juliani

Prenez avis que Michel St-Juliani, domicilié et résidant au 107, 6^e Avenue, Verdun, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel St-Julien.

Verdun, le 10 avril 1980.

6424-17-2-o *Les procureurs du requérant,*
LAFOREST, BIBEAU & FAUTEUX.

Douglas Siedlak

Avis est, par les présentes, donné que Douglas Siedlak, domicilié et résidant au 224A, 23^e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Douglas Nicoriuk.

Saint-Eustache, le 25 mars 1980.

6511-18-2-o *Les procureurs du requérant,*
SOUIMS & BERTRAND.

Miu Ling Tam

Avis est donné que Mlle Miu Ling Tam, résidant et domiciliée au 39, Johan-Beetz, Sept-Îles, district de Mingan, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Miu Ling Winny Tam.

Sept-Îles, le 15 avril 1980.

6555-18-2-o *Le procureur de la requérante,*
JEAN COUTURE, avocat.

Marie Louise Lucette Tessier Morin

Avis est, par les présentes, donné que madame Marie Louise Lucette Tessier Morin, demeurant au 1744, rue Lucerne, à Vimont, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice en vue d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de madame Marie Louise Lucette Morin.

Laval, le 26 mars 1980.

6394-17-2-o *Le procureur de la requérante,*
DANIEL BIGRAS, avocat.

Joseph André Thibeault

Prenez avis que monsieur Joseph André Thibeault, connu et désigné depuis sa naissance sous le nom de Joseph Henry Thibeault, lithographe, domicilié et résidant au 8145, 13^e Avenue, Saint-François-de-Sales, dans la ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Henry Thibeault.

Montréal, le 27 mars 1980.

6395-17-2-o *Les procureurs du requérant,*
DUGAS & ALLARD.

Deny-Lyle Vekteris

Avis est donné que Deny-Lyle Vekteris, acheteuse-vendeuse, domiciliée et résidant au no 200, rue de Gaspé, app. 606, Île-des-Soeurs, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Danute Vekteris.

Montréal, le 27 mars 1980.

6363-17-2-o *Le procureur de la requérante,*
ME GILLES NORMANDIN, avocat.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002453-803

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, partie demanderesse, contre ALICE DEVINE KELLY, autrefois domiciliée au 90, Somerville, Montréal et maintenant d'adresse inconnue, partie défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Alice Devine Kelly de comparaître au

greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.

Québec, le 2 avril 1980.

6495-0 *Le greffier adjoint,*
MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-004 134-803

PPROMOTIONS J.A.N. INC., demanderesse, contre
 AMCAN EXPORT DISTRIBUTORS INC., défende-
 resse.

Par ordre de la Cour

La partie défenderesse, Amcan Export Distributors Inc., est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication du présent avis.

Copies du bref et de la déclaration ont été laissées à son intention au bureau de la direction générale des greffes, au palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame est, dans

les ville et district de Montréal.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant d'autres mesures qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 15 avril 1980.

Le protonotaire adjoint,
 RONALD CHASSÉ.

6528-o

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

LES PLACEMENTS ABER LTÉE ABER INVESTMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que LES PLACEMENTS ABER LTÉE — ABER INVESTMENTS LTD., compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 avril 1980.

Le procureur de la compagnie,
 H. ÉRIC FEIGELSON, C.R.

6490-o

ATCO EST LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que ATCO EST LTÉE., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, le 12 juillet 1967, ayant son siège social dans la ville de LaSalle, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 mars 1980.

Le secrétaire,
 G.A. FREEMAN.

6559-o

BRY INVESTMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que BRY INVESTMENT CORP. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 avril 1980.

Les procureurs de la requérante,
 FRANKEL & FRANKEL.

6488-o

CLUB DE GOLF CANDIAC (1970) INC.

Prenez avis que la compagnie CLUB DE GOLF CANDIAC (1970) INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,
 BOISCLAIR, LAMOUREUX & BRIZARD.

6583-o

CLUB DE GOLF DE LA PINIÈRE LTÉE

Prenez avis que la compagnie CLUB DE GOLF DE LA PINIÈRE LTÉE, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Tracy, le 10 avril 1980.

Le procureur de la compagnie,
 ME ANDRÉ LUSSIER, notaire.

6465-o

CLUB RADIO-AMATEUR DE RAWDON INC.

Prenez avis que la compagnie CLUB RADIO-AMATEUR DE RAWDON INC., ayant son siège social à Rawdon, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 11 mars 1980.

Les procureurs de la compagnie,
 GÉNÉREUX, FRÉCHETTE.

6489-o

CONSTRUCTION V.S. LTÉE V.S. CONSTRUCTION LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie CONSTRUCTION V.S. LTÉE — V.S. CONSTRUC-

TION LTD., corps politique incorporé suivant la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 avril 1980.

6466-o

Le secrétaire-trésorier,
CHRISTOS SOULELLIS.

EMPIRE INVESTMENT CORPORATION

Prenez avis que EMPIRE INVESTMENT CORPORATION demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 avril 1980.

6467-o

Le secrétaire,
ALLAN LEVITT.

ESPLANADE DEVELOPMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que ESPLANADE DEVELOPMENTS LTD., corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 avril 1980.

6584-o

Les procureurs de la compagnie,
GREENBLATT, GODINSKY & UDITSKY.

GEORGIAN DEVELOPMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que GEORGIAN DEVELOPMENTS LTD., corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 avril 1980.

6585-o

Les procureurs de la compagnie,
GREENBLATT, GODINSKY & UDITSKY.

INTAX MANAGEMENT CONSULTANTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que INTAX MANAGEMENT CONSULTANTS LTD., corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 mars 1980.

6468-o

Le président,
HERBERT LUKOFSKY.

MARCHÉ BOSSÉ INC.

Prenez avis que la compagnie MARCHÉ BOSSÉ INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

6556-o

Les procureurs de la compagnie,
BRODEUR & GIRARD, *avocats.*

LOU MATTHIEU LTD

Prenez avis que la compagnie LOU MATTHIEU LTD demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

6513-o

Le procureur de la compagnie,
GILLES GAGNÉ, *notaire.*

OAK DEVELOPMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que OAK DEVELOPMENTS LTD., corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 avril 1980.

6586-o

Les procureurs de la compagnie,
GREENBLATT, GODINSKY & UDITSKY.

PINE DEVELOPMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que PINE DEVELOPMENTS LTD., corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 avril 1980.

6587-o

Les procureurs de la compagnie,
GREENBLATT, GODINSKY & UDITSKY.

PLACEMENTS D & C INC.

Prenez avis que la compagnie PLACEMENTS D & C INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 avril 1980.

6491-o

Les procureurs de la compagnie,
ROSENHEK & MACHLOVITCH, *avocats.*

QUIRION & FORTIN LTÉE

Prenez avis que la compagnie QUIRION & FORTIN LTÉE demandera au ministre des Consommateurs, Coopé-

ratives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Georges, Beauce, le 18 avril 1980.

Le procureur de la compagnie,

6557-o

ROBERT LESSARD, *notaire.*

HECTOR RIOU ET FILS LTÉE

Prenez avis que la compagnie HECTOR RIOU ET FILS LTÉE, ayant son siège social à Trois-Pistoles, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Pistoles, le 17 avril 1980.

Le procureur de la compagnie,

6514-o

LOUISE JEAN, *notaire.*

SALMO INVESTMENTS LTD.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, SALMO INVESTMENTS LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 septembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,

6558-o

PHILLIPS & VINEBERG.

SARATOGA SLACKS MFG. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie SARATOGA SLACKS MFG. INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,

6492-o

PASCAL, GARONCE, COHEN
& DEVINE.

SKILL DEVELOPMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que SKILL DEVELOPMENTS LTD. corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,

6588-o

GREENBLATT, GODINSKY & UDITSKY.

SUCCESSFUL DEVELOPMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que SUCCESSFUL DEVELOPMENTS LTD., corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,

6589-o

GREENBLATT, GODINSKY & UDITSKY.

THIRTY-SIX DEVELOPMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que THIRTY-SIX DEVELOPMENTS LTD., corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 avril 1980.

Les procureurs de la requérante,

6560-o

GREENBLATT, GODINSKY & UDITSKY.

TOPHAT DEVELOPMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que TOPHAT DEVELOPMENTS LTD., corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,

6590-o

GREENBLATT, GODINSKY & UDITSKY.

VACOMONT INC.

Prenez avis que la compagnie VACOMONT INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 25 mars 1980.

Le secrétaire de la compagnie,

6493-o

CLERMONT COUTURE.

VÊTEMENTS LES COPAINS INC.

Avis est donné que VÊTEMENTS LES COPAINS INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,

6561-o

MENDELSON, ROSENZVEIG, SHACTER.

**VOYAGES ODYSSEE INC.
ODYSSEY TRAVEL INC.**

Prenez avis que la compagnie VOYAGES ODYSSEE INC. — ODYSSEY TRAVEL INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions

financières, la permission d'obtenir sa dissolution.
Montréal, le 20 mars 1980.

6469-0

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON ROSENTZVEIG SHACTER.

Consultation populaire — Loi sur la**Les Québécois pour le NON**

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi sur la consultation populaire, le directeur général du financement des partis politiques donne avis que le président du comité Les Québécois pour le NON, a nommé M. Jean-Pierre Roy, 460, rue Gilford, Montréal, agent officiel de ce comité national.

Montréal, le 16 avril 1980.

La secrétaire,

6485-0

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Regroupement national pour le OUI

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi sur la consultation populaire, le directeur général du financement des partis politiques donne avis que le président du Regroupement national pour le OUI a nommé M. Jean-Pierre Nepveu, 1430, rue Saint-Denis, Montréal, H2X 3J8, agent officiel de ce comité national.

Montréal, le 16 avril 1980.

La secrétaire,

6486-0

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Curatelle publique — Loi sur la**Succession René Bélanger**

Succession de Bélanger, René, en son vivant de 10173, Parc-Georges, Montréal-Nord, décédé le 5 décembre 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

6545-0

Succession Jean-Pierre Dugas

Succession de Dugas, Jean-Pierre, en son vivant de 355, rue Morin, app. 14, Sainte-Adèle, QC, décédé le 7 février 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

6512-0

Succession Pauline Goulet Côté

Succession de Côté, Pauline Goulet, en son vivant de 358, rue Galt ouest, Sherbrooke, QC, décédée le 12 août 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

6546-0

Succession Roland Prud'homme

Succession de Prud'homme, Roland, en son vivant de 4762, rue Brébeuf, app. 1, Montréal, décédé le 21 octobre 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

6547-0

Demande(s) à la Législature

Crédit foncier Franco-Canadien

Avis est donné que le Crédit foncier Franco-Canadien déposera aussitôt que possible devant l'Assemblée nationale un projet de loi ayant pour objet de modifier sa charte aux fins de:

1. Permettre à la société de s'identifier sous un nom autre que sa dénomination sociale; et
2. Modifier une disposition concernant les objets de la société.

Montréal, le 10 avril 1980.

Les procureurs de la requérante,
DESJARDINS, DUCHARME,
DESJARDINS & BOURQUE.

6355-16-4-o

Guilde de la Marine Marchande du Canada

Avis est, par les présentes, donné que M. Robert F. Cook, président de la Guilde de la Marine Marchande du Canada, et M. Maury R. Sjoquist, secrétaire-trésorier de la Guilde, s'adresseront au Parlement du Canada, lors de la première session du trente-deuxième Parlement ou lors de l'une des deux sessions subséquentes, afin d'obtenir l'adoption d'une Loi pour abroger et remplacer sa loi constitutive, soit le chapitre 99 des Lois du Canada, 1919, et ce pour la meilleure administration et un meilleur

contrôle des affaires, des intérêts et des biens de la Guilde.
Montréal, le 2 avril 1980.

Les procureurs des requérants,
LANGLOIS, DROUIN & ASSOCIÉS.

6552-18-4-o

290, place d'Youville,
Montréal, QC
H2Y 2B6

Succession de J. Roméo Pépin

Avis est, par les présentes, donné que M. Yves Léveillé, technicien en administration, domicilié au 6744, boulevard de L'Assomption, Montréal, province de Québec, et Trust Général du Canada, société de fiducie dûment constituée en vertu des Lois du Québec s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi privée autorisant Trust Général du Canada, en sa qualité d'exécuteur testamentaire et fiduciaire aux termes du testament de M. J. Roméo Pépin fait le 26 juillet 1961 devant Me Jean Guillet, notaire, à remettre les biens qu'il détient ès susdites qualités aux héritiers légaux dudit J. Roméo Pépin à la date du décès de ce dernier suivant l'ordre des successions déterminé par la loi.

Montréal, le 28 mars 1980.

Les procureurs des requérants,
BEAUPRÉ, TRUDEAU, SYLVESTRE,
TAILLEFER ET LÉGER.

6264-16-4-o

Liquidation des compagnies — Loi sur la

LES BERGERIES ET ATELIERS COOPÉRATIFS DE LOTBINIÈRE

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative «LES BERGERIES ET ATELIERS COOPÉRATIFS DE LOTBINIÈRE», tenue à Charny, dans le district électoral de Lévis, le 20 décembre 1979, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. René Rivard soit nommé liquidateur.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

6524-o

CAISSE D'ÉCONOMIE BOND BOND CREDIT UNION

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la Caisse d'économie Bond — Bond Credit Union, tenue à Longueuil, le 22 février 1980, il a été résolu à l'unanimité que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Raymond Lamontagne soit nommé liquidateur.

Québec, le 15 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

6476-o

CAISSE D'ÉCONOMIE CÉNOPODE CENOPODE CREDIT UNION

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la Caisse d'économie Cénopode — Cénopode Credit Union, tenue à Montréal-Ouest, le 20 décembre 1979, il a été résolu à l'unanimité que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur René Dubois soit nommé liquidateur.

Québec, le 15 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6478-o

JEAN-MARIE BOUCHARD.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE MONTEX CREDIT UNION

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de La Caisse d'économie Montex Credit Union, tenue à Huntingdon, le 30 janvier 1980, il a été résolu à l'unanimité que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que messieurs Raymond Lamontagne, Yves Pominville et Claude Watson soient nommés liquidateurs.

Québec, le 15 avril 1980.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6479-o

JEAN-MARIE BOUCHARD.

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE LA POCATIÈRE

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative «CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE LA POCATIÈRE», tenue à La Pocatière, dans le district électoral de Kamouraska-Témiscouata, le 20 février 1980, il

a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que messieurs Yvon Simon, Conrad Paquet et Alain Desgreniers soient nommés liquidateurs.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6515-o

JEAN-MARIE BOUCHARD.

LA COMPAGNIE DE PRÊTS MUTUELS LIMITÉE

Prenez avis que le 16 novembre 1979, par un jugement de l'honorable Maurice Jacques, J.C.S., dans une cause portant le numéro L-169 des dossiers de la Cour supérieure (en liquidation), du district de Québec, ce dernier a ordonné la liquidation de «LA COMPAGNIE DE PRÊTS MUTUELS LIMITÉE», constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies (Lois refondues du Québec, chapitre C-38), et nommé à titre de liquidateur monsieur Jean Hains, C.A.

*Le directeur,
HUBERT GAUDRY.*

6494-o

1277-1838

LA GRANDE ROUE, COOPÉRATIVE DE PRODUCTIONS ARTISTIQUES DE SHERBROOKE

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative «LA GRANDE ROUE, COOPÉRATIVE DE PRODUCTIONS ARTISTIQUES DE SHERBROOKE», tenue à Sherbrooke, dans le district électoral de Sherbrooke, le 19 juin 1977, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Normand Labelle soit nommé liquidateur.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

6516-o

JEAN-MARIE BOUCHARD.

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines

J'ai approuvé, en vertu de l'article 21 du chapitre 48 des lois de 1970, «Loi concernant les environs du nouvel

aéroport international», le Règlement numéro 391 du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines, comté de Prévost.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.
Québec, le 11 avril 1980.

Le ministre des Affaires municipales,
6517-o GUY TARDIF.

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

J'ai approuvé, en vertu de l'article 21 du chapitre 48 des lois de 1970, «Loi concernant les environs du nouvel aéroport international», le Règlement numéro 479-9 du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 11 avril 1980.

Le ministre des Affaires municipales,
6517-o GUY TARDIF.

Ville de Terrebonne

J'ai approuvé, en vertu de l'article 22 du chapitre 48 des lois de 1970, «Loi concernant les environs du nouvel aéroport international», le Règlement numéro 1100 du Conseil municipal de la ville de Terrebonne.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.
Québec, le 11 avril 1980.

Le ministre des Affaires municipales,
6517-o GUY TARDIF.

Nomination(s)

Avis est donné qu'il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil de faire, par commission sous le grand sceau du Québec, les nominations suivantes:

Québec, le 13 février 1980.

Me Robert Burns, avocat et membre du Barreau du Québec, 422, rue Cadillac, Longueuil, nommé en vertu de l'article 125 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16), juge de la Cour provinciale pour exercer la juridiction prévue par l'article 134 de cette loi dans tout le Québec, mais particulièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Montréal; ledit Robert Burns, comme juge de la cour provinciale, étant autorisé à exercer, sous l'autorité de l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, à compter du 13 février 1980.

Me Bernard Lesage, avocat et membre du Barreau du Québec, 1319, rue Montpellier, Sainte-Foy, nommé en vertu de l'article 125 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16), juge de la cour provinciale pour exercer la juridiction prévue par l'article 134 de cette loi dans tout le Québec, mais particulièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Québec; ledit Bernard Lesage, comme juge de la cour provinciale, étant autorisé à exercer, sous l'autorité de l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, à compter du 15 mars 1980.

Québec, le 16 avril 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
6495-o GERMAIN HALLEY.

Proclamation(s)

[L.S.]
Gouvernement JEAN-PIERRE CÔTÉ
Québec

Proclamation

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) annonce le dépôt, par le ministre de l'Énergie et des Ressources aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, des plans et livres de renvoi originaires des

parties de territoire, comprenant le lot et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) fixe à la date de publication de la présente proclamation, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 du Code civil deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) rappelle que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale, désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168 précité, et en observant les autres formalités

prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) informe qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 15 avril 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1126-80.

Conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1), il a été préparé, sous la direction du ministre de l'Énergie et des Ressources, des plans de parties de territoire, comprenant le lot et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans.

Conformément à l'article 2 de la même loi, les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre de l'Énergie et des Ressources sont dans les archives de son bureau.

Cette proclamation est également conforme à la section II du chapitre VI du titre Dix-huitième du Code civil, intitulée «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent» et comprenant les articles 2166 à 2176c inclusivement; notamment:

— en vertu des articles 2166 et 2167, une copie de ces plans corrects accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi ont été déposées par le ministre de l'Énergie et des Ressources aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

— en vertu de l'article 2169, par proclamation, est annoncé le dépôt des plans et livres de renvoi originaires dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, est fixé le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire.

Québec, le 15 avril 1980.

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 505
Folio: 152

GERMAIN HALLEY.
6495-0

Annexe A

Cadastre du canton de Grandison, comprenant les blocs 1, 2 et 3, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, à Saint-Jérôme.

Cadastre du village de Pointe-Fortune, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été

déposée au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, à Vaudreuil.

Cadastre de la paroisse de Saint-Andrews, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement d'Argenteuil, à Lachute.

Cadastre de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, à Vaudreuil.

Cadastre du canton de Virot, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre du canton de Franquelin, comprenant le lot 1, Havre du Grand Saint-Nicolas, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) annonce le dépôt, par le ministre de l'Énergie et des Ressources aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, des plans et livres de renvoi originaires des parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) fixe à la date de publication de la présente proclamation, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 du Code civil deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) rappelle que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale, désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168 précité, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) informe qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 15 avril 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1125-80.

Conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1), il a été préparé, sous la direction du ministre de l'Énergie et des Ressources, des plans de parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans.

Conformément à l'article 2 de la même loi, les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre de l'Énergie et des Ressources sont dans les archives de son bureau.

Cette proclamation est également conforme à la section II du chapitre VI du titre Dix-huitième du Code civil, intitulée «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent» et comprenant les articles 2166 à 2176c inclusivement; notamment:

— en vertu des articles 2166 et 2167, une copie de ces plans corrects accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi ont été déposées par le ministre de l'Énergie et des Ressources aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

— en vertu de l'article 2169, par proclamation, est annoncé le dépôt des plans et livres de renvoi originaux dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, est fixé le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire.

Québec, le 15 avril 1980.

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 505
Folio: 153

GERMAIN HALLEY.
6495-0

Annexe A

Cadastre du canton d'Obalski, comprenant le bloc 9, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

Cadastre du canton de Durocher, comprenant les lots 1 à 4, rang Rivière-Saguenay, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi.

Cadastre de la paroisse de Saint-Valentin, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Jean, à Saint-Jean.

Cadastre de la paroisse de Sainte-Anne, comprenant le bloc 13, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Matapédia, district électoral de Bonaventure, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chapitre T-11)

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Matapédia à l'endroit des lots 3-1 à 3-41, 3-46 à 3-49 et 4a à 4c, rang I, rivière Matapédia et leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec et, qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 2 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Matapédia;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 15 avril 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1124-80.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chapitre T-II) le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre du canton de Matapédia à l'endroit des lots 3-1 à 3-41, 3-46 à 3-49 et 4a à 4c, rang 1, rivière Matapédia et leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. Le 19 février 1980, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. Le 26 février 1980, au bureau de la division d'enre-

gistrement de Bonaventure no 2, à Carleton, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. Le 26 février 1980, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Matapédia, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 15 avril 1980.

Le sous-procureur général adjoint,

GERMAIN HALLEY.

6591-18-2-0

Libro: 505

Folio: 154

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Ville d'Arthabaska

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville d'Arthabaska, comté d'Arthabaska, a été émis en vertu du Décret numéro 998-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,

PIERRE LUC BLAIN.

6534-0

Village de Beaulieu

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Beaulieu, comté de Montmorency 2, a été émis en vertu du Décret numéro 999-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,

PIERRE LUC BLAIN.

6534-0

Ville de Blainville

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Blainville, comté de Terrebonne, a été émis en vertu

du Décret numéro 1000-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,

PIERRE LUC BLAIN.

6534-0

Cité de Chambly

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la cité de Chambly, comté de Chambly, a été émis en vertu du Décret numéro 1001-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,

PIERRE LUC BLAIN.

6534-0

Municipalité de Fassett

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de Fassett (SD), comté de Papineau, a été émis en vertu du Décret numéro 1002-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,

PIERRE LUC BLAIN.

6534-0

Ville d'Hudson*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville d'Hudson, comté de Vaudreuil, a été émis en vertu du Décret numéro 1003-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Village d'Hupton*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village d'Upton, comté de Bagot, a été émis en vertu du Décret numéro 1034-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Kingsey*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Kingsey, comté de Drummond, a été émis en vertu du Décret numéro 1004-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de L'Ange-Gardien*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de L'Ange-Gardien, comté de Montmorency 1, a été émis en vertu du Décret numéro 1005-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Village de Lavaltrie*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Lavaltrie, comté de Berthier, a été émis en vertu du Décret numéro 1006-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Maddington*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Maddington, comté d'Arthabaska, a été émis en vertu du Décret numéro 1007-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Village de McMasterville*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de McMasterville, comté de Verchères, a été émis en vertu du Décret numéro 1008-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Nicolet-Sud*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de Nicolet-Sud (SD), comté de Nicolet, a été émis en vertu du Décret numéro 1009-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Village de Papineauville*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Papineauville, comté de Papineau, a été émis en vertu du Décret numéro 1010-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o
Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

P paroisse de Plessisville*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Plessisville, comté de Mégantic, a été émis en vertu du Décret numéro 1011-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o
Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Richelieu*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Richelieu, comté de Rouville, a été émis en vertu du Décret numéro 1012-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o
Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

Village de Roxton-Falls*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Roxton-Falls, comté de Shefford, a été émis en vertu du Décret numéro 1013-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o
Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

P paroisse de Sainte-Anne-du-Sault*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Anne-du-Sault, comté d'Arthabaska, a été émis en vertu du Décret numéro 1025-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o
Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

P paroisse de Saint-Barthélemi*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Barthélemi, comté de Berthier, a été émis en vertu du Décret numéro 1026-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o
Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Sainte-Cécile-de-Milton*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Sainte-Cécile-de-Milton, comté de Shefford, a été émis en vertu du Décret numéro 1027-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o
Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

P paroisse de Saint-Charles-des-Grondines*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Charles-des-Grondines, comté de Portneuf, a été émis en vertu du Décret numéro 1014-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o
Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Christine*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Christine, comté de Bagot, a été émis en vertu du Décret numéro 1028-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o

Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Clet*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Clet(SD), comté de Soulanges, a été émis en vertu du Décret numéro 1015-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o

Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Edmond-de-Grantham*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Edmond-de-Grantham, comté de Drummond, a été émis en vertu du Décret numéro 1021-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o

Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton, comté de Bagot, a été émis en vertu du Décret numéro 1016-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o

Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Étienne-de-Beauharnois (SD), comté de Beauharnois, a été émis en vertu du Décret numéro 1022-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o

Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, comté de Nicolet, a été émis en vertu du Décret numéro 1017-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o

Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Justine-de-Newton*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, comté de Vaudreuil, a été émis en vertu du Décret numéro 1029-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o

Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Liboire*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Liboire, comté de Bagot, a été émis en vertu du Décret numéro 1019-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o

Le président,
PIERRE LUC BLAIN.

Village de Saint-Liboire*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Saint-Liboire, comté de Bagot, a été émis en vertu du Décret numéro 1020-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Saint-Luc*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Saint-Luc, comté de Saint-Jean, a été émis en vertu du Décret numéro 1018-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Pie*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Pie, comté de Bagot, a été émis en vertu du Décret numéro 1023-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, comté de Montmagny, a été émis en vertu du Décret numéro 1024-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Pudentienne*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Pudentienne, comté de Shefford, a été émis en vertu du Décret numéro 1030-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Cité de Sorel*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la cité de Sorel, comté de Richelieu, a été émis en vertu du Décret numéro 1031-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Thurso*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Thurso, comté de Papineau, a été émis en vertu du Décret numéro 1032-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Très-Saint-Rédempteur*Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole*

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Très-Saint-Rédempteur, comté de Vaudreuil, a été émis en vertu du Décret numéro 1033-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-02. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

6534-o *Le président,*
PIERRE LUC BLAIN.

Régie de l'assurance-maladie du Québec — Loi sur la

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé, qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

<i>Professionnels désengagés</i>	<i>Date effective du désengagement</i>	<i>Date effective de la fin du désengagement</i>
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Duchesne, Laurent, 75 ouest, boul. Dorchester, app. 1017, Montréal (Québec) H2Z 1A4	29-01-71	
<i>Région de Québec</i>		
Tremblay, Jacques, 590 ouest, St-Cyrille, Québec (Québec) G1S 2J1	23-05-71	
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Pronovost, Adrien, 2120 est, Sherbrooke, app. 606, Montréal (Québec) H2K 1C3	28-08-77	
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Ptack, Herbert, 3535, Queen Mary Rd., Apt. 318, Montréal (Québec)	09-12-77	
<i>Région de Québec</i>		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup (Québec)	11-06-75	
<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Aldous, Normand R., 4485 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	25-06-75	
Aronovitch, Michael, 4119 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1A7	01-12-70	
Barker, Charles S., 203 nord, avenue Ballantyne, Montréal-Ouest (Québec) H2X 2C3	01-12-70	
Beaudry, Jean-Marie, 32, croissant d'Avagour, Duvernay, Laval (Québec) H7G 1S5	22-03-80	
Bérard, Michel J., 1440 ouest, rue Ste-Catherine, app. 914, Montréal (Québec) H3G 1S5	06-06-75	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal (Québec) H3H 1Y6	16-04-71	
Brabander, Joachim, 1390 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Browman, Mark, 7841, 2 ^e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 2S2	30-07-71	
Butler, Albert A., 1538 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Copping, Gordon A., 724, Upper Belmont Avenue, Westmount (Québec) H3Y 1K2	01-12-70	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont (Québec) H2V 4P1	01-12-70	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal (Québec) H4J 2J6	27-03-71	
Eakin, W.W., 2, Westmount Square, Apt. 804, Westmount (Québec) H3Z 2S4	15-01-71	

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Feeney, Neil, 27, Holton Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E9	27-04-74	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	01-12-70	
Genest, Armand, 30 est, boul. St-Joseph, app. 818, Montréal (Québec) H2T 1G9	29-01-71	
Gold, Michael M., 5785, côte des Neiges, app. 105, Montréal (Québec) H3S 1Y8	01-12-70	
Gratton, Armand, 55, Ste-Catherine, app. 706, Outremont (Québec) H2V 2A5	03-12-75	
Huard, Gilles, 5200 est, Bélanger, Montréal (Québec) H3T 1C9	09-12-77	
Korenberg, Lela C., 1538 ouest, rue Sherbrooke, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Korenberg, Morton, 1538 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont (Québec) H2V 3A2	30-11-79	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8	01-12-70	
Levin, Douglas C., 176 ouest, Bedbrook Avenue, Montréal (Québec) H4X 1R9	03-08-75	
Levy, Léonard, 3545, côte des Neiges, app. 118, Montréal (Québec) H3H 1V1	06-04-73	
Macdonald, Allison D., 3550, côte des Neiges, app. 110, Montréal (Québec) H3H 1V4	01-12-70	
MacFarlane, Malcolm R., 1538 ouest, rue Sherbrooke, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Maguire, J. Gordon, 4485 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	13-02-71	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez (Québec) H3Z 1A7	14-10-76	
Moll, Albert Edward, 3550, Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-04-72	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	01-12-70	
Nadler, Norman, 4141 ouest, rue Sherbrooke, app. 540, Westmount (Québec) H3Z 1B8	01-12-70	
Naiman, James, 4330 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E1	01-03-72	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	01-12-70	
Tucker, Elrie Clifford, 1390 ouest, rue Sherbrooke, app. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Vineberg, Arthur, 4300 ouest, Maisonneuve, Westmount (Québec) H3Z 1K8	23-09-78	
Wood, Davis John, 4119 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1A7	17-05-74	
<i>Région de Montréal</i>		
Archambault, Paul A., 2805, Willowdale Avenue, Montréal (Québec) H3T 1H6	01-05-71	
Fontaine, André, 1800, Dessales, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2T2	18-02-78	
Gordon, Lionel, 6235 A, Lennox Avenue, Montréal (Québec) H3S 2N6	15-01-72	
Joannette, Jean-Paul, 4930, Mayfair Avenue, Montréal (Québec) H4V 2E7	01-12-70	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 2E9	04-09-77	
Mayman, Abe, 5845, côte des Neiges, app. 690, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-12-70	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal (Québec) H3T 1S6	29-08-76	
Scarlat, Alexandru Ion, 2250, Guy, app. 3302, Montréal (Québec)	07-05-78	
Scott, Benjamin H., 5146, Westbury Avenue, Montréal (Québec) H3W 2W3	22-07-71	
Vines, Normand M., 5675, côte St-Luc, app. 201, Hampstead (Québec) H3X 2E5	01-12-70	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W6	21-01-71	

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
Médecins spécialistes		
<i>Région de Québec</i>		
Samson, J.-W., 4, parc Samuel-Holland, app. 1404, Québec (Québec) G1S 3R3	27-07-72	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Besner, Claude, 218, rue Commerciale, Maniwaki (Québec) J9P1P5	05-01-80	04-04-80
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Angelopoulos, Constantin, 2512, côte Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1B2	04-11-78	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-08-74	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean (Québec) J3B 2S2	17-08-74	
Auerbach, Michael, 612, boul. St-Jean, Pointe-Claire (Québec) H9R 3K3	29-10-78	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	
Beique-Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec) H3C 3T9	04-03-79	
Beaulieu, Mario, 3333, Queen Mary Rd, app. 465, Montréal (Québec) H3V 1A2	04-02-76	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J3	26-09-74	
Beauséjour, Guy, 3766, Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3V 1A6	17-08-74	
Bérard, Daniel, 1275, boul. Jules-Poitras, app. 210, St-Laurent, Montréal (Québec) H4N 1Y4	29-11-78	
Bartos, Josef, 3535 Queen Mary Rd, app. 318, Montréal (Québec) H3V 1H8	08-03-79	
Bertrand, Jean-Louis, 435, av. Oakville, Dorval (Québec) H9S 2R7	17-08-74	
Bieniecki, Irena, 531, Rockland Ave., Outremont (Québec) H2V 2Z4	02-09-72	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, Queen Mary Rd, app. 450, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval (Québec) H9S 3H6	17-08-74	
Botosansky, Casimir, 4770, Kent Ave., Montréal (Québec) H3W 1H2	29-10-78	
Bourcier, René, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	17-08-74	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec)	22-12-78	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal (Québec) H3G 1W1	02-03-71	
Brien, André, 2121, Salabarry, app. 15, Montréal (Québec) H3M 1K8	04-11-78	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec) H3C 3T9	04-11-78	
Brien, Rodolphe, 88, St-Pierre, Rigaud (Québec) J0P 1P0	29-10-78	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2K4	03-12-76	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal (Québec) H3H 1W1	12-02-71	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemant, Sorel (Québec) J3P 2X3	04-11-78	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal (Québec) H3G 1W1	22-11-78	
Caplan, Herbert, 3535, Queen Mary Rd, app. 315, Montréal (Québec) H3V 1H8	11-01-73	
Charbonneau, Bruno-J.-T., 790, Juges-Denis, Joliette (Québec) J6E 6L5	05-01-79	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z7	29-10-78	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1A2	10-10-75	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal (Québec) H3M 1G6	17-08-74	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou (Québec) H1M 1W9	04-11-76	
Coen, Irving Isaac, 43, Donegani Ave., Apt. 2, Pointe-Claire (Québec) H9R 2V8	21-06-74	
Cohen, Robert Harold, 5153, Coolbrook Ave., Montréal (Québec) H3X 2L2	17-08-74	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal (Québec) H3W 3C3	03-02-71	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine (Québec) H8T 1R5	13-03-76	

Professionnels non participants

<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
---	---

Chirurgiens-dentistes

Région de Montréal

Couture, Jean-Paul, 55, Church Ave., Apt. 36, Verdun (Québec) H9S 2A3	17-08-74	
Decarie, Rémi, 245, Lakeshore Drive, Dorval (Québec) H9S 2A3	08-02-75	
Degrandmont, Claude, 4934, Adam, Montréal (Québec) H1V 1W3	08-04-72	
De Grandmont, Madeleine, 5870 est, Sherbrooke, Montréal (Québec) H1N 1B5	17-08-74	
De La Fuente, Ayala, Lucion, 1000 A ouest, Jean-Talon, Montréal (Québec) H3N 1T1	08-03-76	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	29-10-78	
Deniger, Albert, 433 ouest, boul. St-Joseph, app. 11, Outremont (Québec) H2V 2P3	04-11-78	
Dibaï, Nasser, 1650, a. Cédar, Montréal (Québec) H3G 1A4	11-06-78	
Dorfman, Sheldon, 5025 ouest, Sherbrooke, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	01-01-78	
Dorion, B.J., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal (Québec) H3B 3V6	17-05-78	
Dorion E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal (Québec) H3B 3V6	02-12-78	
Dubé, V.A., 3703, av. Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	13-11-77	
Dufresne, Roger, 3333, Queen Mary Rd, app. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Dundass, Georges M., 4545, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E8	03-03-73	29-03-80
Duquette, Pierre, 2900, Edouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J4	29-10-78	
Durand, Claude F., 3333, Queen Mary Rd., app. 430, Montréal (Québec) H3V 1A2	29-10-78	
Duval, André, 3333, Queen Mary Rd., app. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	06-05-78	
Eidinger, Martin, 3550, côte des Neiges, app. 240, Montréal (Québec) H3H 1V4	20-01-77	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal (Québec) H3G 1L1	16-02-71	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	29-10-78	
Faith, Robert W., 1538 ouest, Sherbrooke, app. 605, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74	
Finklestein, Charles, 1396 ouest, Ste-Catherine, app. 406, Montréal (Québec) H3G 1P9	15-11-78	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal (Québec) H3V 1A2	03-04-77	
Fitch, Stephen G. J., B.F.C., clinique dentaire, St-Jean, St-Jean (Québec)	05-11-78	
Flam, David J., 4495 ouest, Sherbrooke, Montréal (Québec) H3Z 1E7	17-08-74	
Fleury, Alain-Paul, 4475, De Lanaudière (Montréal) (Québec) H2J 3P3	20-05-78	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	29-10-78	
Fortier, Jules-Armand, 300, carré St-Louis, Montréal (Québec) H2X 1Z6	15-11-78	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau (Laval) (Québec) J7G 2E6	17-08-74	
Franklin, Gérald, 4078, Gage Rd., Montréal (Québec) H3Y 1R5	19-11-72	
Gagnon, Pierre, 415 est, boul. St-Joseph, Montréal (Québec) H2J 1J6	17-08-74	
Gagnon, Roger W., 1396 ouest, Ste-Catherine, app. 316, Montréal (Québec) H3G 1P9	29-10-78	
Galperin, Samuel, 5450, côte des Neiges, app. 318, Montréal (Québec) H3T 1Y6	29-10-78	
Gauthier, Robert, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	20-05-78	
Gendron, Roland, 900 ouest, Sherbrooke, app. 12, Montréal (Québec) H3A 1G3	07-03-73	
Geoffrion, Paul, 468, Trenton Ave., Mt-Royal (Québec) H3P 2A2	17-08-74	
Girard, Roger, 3180, ch. Chambly, Longueuil, J4L 1N6	07-01-79	
Gitnick, P.J., 1414, Drummond, app. 1112, Montréal (Québec) H3G 1W1	13-01-77	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount (Québec) H3Z 1X3	31-03-78	
Goldberg, Perry V., 4465 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	22-11-78	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2M 2E3	29-10-78	
Griffiths, Victor Brian, 6600, Trans Canada Highway, Apt. 802, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Hale, George K., 465, av. Victoria, app. 131, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	29-06-74	
Hale, George M., 465, av. Victoria, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	20-05-78	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal (Québec) H3G 1W1	22-11-78	

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Harvey, Robert F., 1650, av. Cedar, Dental Clinic app., Montréal (Québec) H3G 1A4	15-04-71	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	29-10-78	
Henry, Donald Ward, 227, Kenaston Ave., Mt-Royal (Québec) H3R 1M3	31-01-71	
Hershenfield, Earl, 4141 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1B8	25-06-78	
Hershon, Samuel, 4850, côte des Neiges, app. 1206, Montréal (Québec) H3V 1G5	22-11-78	
Houde, Maurice, 3333, ch. Queen Mary, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76	
Huot, Jean, 3 nord, Canal, C.P. 268, Grenville (Québec) J0V 1J0	14-02-75	
Israelovitch, Samuel, 5885, côte des Neiges, app. 302, Montréal (Québec) H3S 2T2	10-11-77	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal (Québec) H3V 1H8	29-07-78	
Jenne, Ross E., 90, Morgan Rd., Baie-d'Urfé (Québec) H9X 3A8	03-01-76	
Jones, Ronald G., 3550, côte des Neiges, app. 320, Montréal (Québec) H3H 1V4	31-08-74	
Karayannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal (Québec) H3H 2M8	28-06-78	
Katz, Isaac, 3550, côte des Neiges, app. 490, Montréal (Québec)	22-11-78	
Kennedy, Duncan-J., 6717, Trans Canada Highway, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C4	17-08-74	
Kent, Léonard E., 4695 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1G2	07-04-71	
Képron, Donald, 3550, côte des Neiges, app. 310, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-02-79	
Kimura, Akira, 1538 ouest, Sherbrooke, app. 907, Montréal (Québec) H3G 1L5	31-05-74	
Kleinman, Ezra, 4415 ouest, boul. Notre-Dame, app. 206, Chomedey (Laval) (Québec) H7W 1T7	17-08-74	
Konigsberg, Sidney, 5885, côte des Neiges, app. 505, Montréal (Québec) H3S 2T2	13-01-77	
Kopylov, Oleg S., 3535, Queen Mary, app. 309, Montréal (Québec) H3V 1H8	30-04-76	
Lachapelle, Jean-Paul, 5840, Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 1W8	03-12-78	
Lachapelle, Louise, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	17-05-79	
Lafleur, Roland, 3580, avenue Balzac, Brossard (Québec) J4Z 2G7	06-06-74	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W4	13-02-71	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z6	15-11-78	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield (Québec) H9W 4B9	25-06-75	
Lajoie, J. Gaston, 5305, Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3X 1T9	27-07-74	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal (Québec) H4J 1H6	15-11-78	
Lamarche, Roger, 6119, Monkland Avenue, Montréal (Québec) H4A 1H5	13-01-74	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30 est, boul. St-Joseph, app. 901, Montréal (Québec) H2T 1G9	04-11-78	
Lapointe, Bernard, 4956, Coolbrook Avenue, Montréal (Québec) H3X 2K9	29-10-78	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal (Québec) H2P 2C4	08-01-75	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, Van Horne Ave., Montréal (Québec) H3S 1S1	29-10-78	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal (Québec) H3P 2C8	21-06-74	
Larue, Georges A., 4326, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2J 2K8	29-10-78	
Lax, Samuel, 433 ouest, boul. St-Joseph, Outremont (Québec) H2V 2P3	05-11-78	
Leclerc, Yvon, 10880, Meunier, Montréal (Québec) H3L 2Z6	04-11-78	
Lefebvre, Pierre I., 1570, boul. Provencher, app. 300, Brossard (Québec) J4W 1Z2	02-02-71	
Lefort, Guy, 42 est, rue Principale, Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1J6	20-06-74	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	04-01-75	
Légaré, Jean-Claude, 1851 est, Sherbrooke, app. 702, Montréal (Québec) H2K 4L5	25-05-79	
Legault, J. Victor, 5757, Decelles Avenue, Apt. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3	01-12-73	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A., Montréal H3C 3T9	22-12-78	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	
Lerner, Earl, 5, Valois, Bay Avenue, Pointe-Claire (Québec) H9S 5H3	17-08-74	

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal (Québec) H3R 2E8	29-10-78	
Lévesque, Robert, C.F.B., clinique dentaire, St-Hubert, Chambly (Québec)	31-10-78	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, Decelles Avenue, app. 3, Montréal (Québec) H3S 2C3	17-08-74	
Lipke, Daniel, Faculté art dentaire, McGill University, P.O. Box 6070, Montréal (Québec) H3A 2B2	04-01-78	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E6	29-10-78	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	19-09-74	
Macfie, Robert A., 1117 ouest, Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3B 1H9	15-11-78	
Maliska, Jean, 1440 ouest, Ste-Catherine, app. 600, Montréal (Québec) H3G 1R8	29-10-78	
Maranda, Laurent, 233, côte Ste-Catherine, Outremont (Québec) H2V 2B2	29-10-78	
Marchand, Jacques-P., 5836 ouest, Sherbrooke, Montréal (Québec) H4A 1X3	29-10-78	
Martin, Laurent, 3333, ch. Queen Mary, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal (Québec) H4J 1S9	05-11-78	
Masson, Jean-Pierre, 3170 est, Jarry, Montréal (Québec) H1Z 2C9	07-03-79	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal (Québec) H2C 2C4	29-10-78	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal (Québec) H3W 2W3	29-10-78	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal (Québec) H3V 1A2	03-04-77	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	12-05-77	
Miller, Louis, 4635, Van Horne Avenue, app. 102, Montréal (Québec) H3W 1H8	29-10-78	
Miller, Seymour S., 5025 ouest, Sherbrooke, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	17-08-74	
Miller, Stephen, 6600, Trans Canada Highway, app. 803, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Moll, Albert Edward, 3550, côte des Neiges, app. 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-04-72	
Moran, C.-Léo, 1509 ouest, Sherbrooke, app. 3, Montréal (Québec) H3G 1M1	03-10-75	
Morin, Jean-D., 3802, Monselet, Montréal (Québec) H1H 2B6	06-06-74	
Morin, Paul, 1280, rue Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	01-12-70	
Moscovitch, D., 4141 ouest, Sherbrooke, app. 350, Westmount, H3Z 1B8	14-12-78	
Muhlstock, David Henry, 5757, avenue Decelles, app. 404, Montréal (Québec) H3S 2C3	05-11-78	
Munro, David John, 3550, côte des Neiges, app. 400, Montréal (Québec) H3H 1V4	07-12-73	
Munroff, Frédérick, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal (Québec) H3G 1W1	10-03-71	
Nadeau, J.-Roland, 3550, côte des Neiges, app. 350, Montréal (Québec) H3H 1V4	17-08-74	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec) H3C 3T9	07-03-79	
Nadler, Norman, 4141 ouest, Sherbrooke, app. 540, Westmount (Québec) H3Z 1B8	01-12-70	
Naiman, James, 4330 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E1	01-03-72	
Nerman, Yale, 3477, avenue Marlowe, Montréal (Québec) H4A 3L8	03-01-71	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil (Québec) J4K 3R4	29-10-78	
Nyeste, Zoltan Benedek, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	29-10-78	
Oliver, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74	
Oliver, Howard T., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	29-10-78	
Pariseau, Benoit G., 134, avenue Trenton, Mont-Royal (Québec) H3P 1Z4	29-10-78	
Patenaud, Camille, C.P. 6209, succ. A., Montréal H3C 3T9	22-12-78	01-06-79
Payette, Martin-J., 40 ouest, rue Prieur, Montréal (Québec) H3L 1P8	03-12-78	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	10-02-75	
Pinchuk, Marvin, 4144 ouest, Sherbrooke, app. 350, Westmount (Québec) H3Z 1B8	18-11-77	
Poch, Lewis Neville, 1, Westmount Square, Apt. 346, Westmount (Québec) H3Z 2P9	14-04-71	
Prosteman, Léonard, 6000, côte des Neiges, app. 230, Montréal (Québec) H3S 1Z8	17-08-74	
Raymond, Georges, 124 est, St-Germain, Rimouski G5L 1A7	10-12-78	

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Reich, Eric, 7005, Kildare Road, app. 4, Côte-St-Luc (Québec) H4W 1C1	17-08-74	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3J7	17-08-74	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal (Québec) H3C 3J7	29-10-78	
Robinson, Wilfrid R., 3410, Benny Ave., Apt. 1, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-01-74	
Robitaille, Raymond, 1550 ouest, Maisonneuve, Montréal (Québec)	29-10-78	
Rosen, Harry, 3545, côte des Neiges, app. 107, Montréal (Québec) H3H 1V1	03-02-74	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal (Québec) H2L 1H3	23-05-75	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal (Québec) H2X 1A6	22-11-78	
Samis, Philip L., 1, place Ville-Marie, app. 107, Montréal H3B 1V1	17-01-74	
Sanders, William, 3640, University St., Montréal H3A 2B2	29-10-78	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	01-12-70	
Sénécal, J.-H.-Armand, 325, Lake Avenue, Dorval (Québec) H9S 2J2	04-11-78	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal H3G 1W1	17-08-74	
Shevell, Melvyn, 6000, côte des Neiges, app. 200, Montréal H3S 1Z8	13-04-74	
Shore, Edward, 6600, Trans-Canada, Pointe-Claire H9R 4S2	29-10-78	
Silbert, Henryk, 3902, Van Home Avenue, Montréal (Québec) H3S 1R8	22-11-78	
Silbert, Richard, 5858, côte des Neiges, app. 606, Montréal (Québec) H3S 1Z1	24-09-78	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal H3G 1W1	26-05-74	
Solomon, David, 4141 ouest, Sherbrooke, app. 450, Westmount (Québec) H3Z 1B8	22-11-78	
Solomon, N. Peter, 1255, University, Montréal H3B 3B4	29-10-78	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc H4W 2T5	19-11-75	
Stutman, Marvin, 4141 ouest, Sherbrooke, Westmount H3Z 1B8	25-06-78	
Stutman, Peter, 3535, Queen Mary, Apt. 301, Montréal H3V 1A8	14-10-78	
Sqiston, Walter, 4695 ouest, rue Sherbrooke, Westmount H3Z 1G2	17-08-74	
Sylvestre, Viateur, 1699 est, Rachel, Montréal (Québec) H2J 2K6	20-05-78	
Taylor, Donald, 4495 ouest, Sherbrooke., Westmount (Québec)	13-10-79	
Tellier, Yves, 3333, Queen Mary Rd., app. 490, Montréal (Québec) H3V 1A2	01-11-78	
Tremblay, Vincent, 4602, Edouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3W 1P5	29-10-78	
Tucker, Elrie Clifford, 1390 ouest, Sherbrooke, app. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T0	05-03-77	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B6	17-08-74	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert, Chambly (Québec) J4R 1K1	04-11-78	
Valiquette, Jacques, 3746, côte des Neiges, Montréal (Québec)	05-01-79	
Van Becelaere J.R., 5450, côte des Neiges, app. 517, Montréal (Québec)	18-03-78	
Van Vliet, Jonathan E., 1538 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	08-03-71	
Vineberg, Arthur, 4300 ouest, Maisonneuve, Westmount (Québec) H3Z 1K8	23-09-78	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, Laval (Québec) H7G 1A6	08-02-71	
Vinet, Luc, 807 est, boul. St-Joseph, Montréal (Québec) H2J 1K5	03-05-74	
Wainberg, Allen, 5845, côte des Neiges, app. 300, Montréal (Québec) H3S 1Z4	15-02-75	
Walford, Wallace Francis, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3S 1Z4	30-05-74	
Weinstock, Melvyn, 1650, Cedar Avenue, suite Dental, Montréal (Québec) H3G 1A4	15-11-78	
Werbitt, Marvin, 4141 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1B8	25-06-78	

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Weschler, M. Hershell, 5800, boul. Cavendish, app. 510, Côte-St-Luc (Québec)	17-08-74	
Wood, David John, 4119 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1A7	17-05-74	
Williams, Gordon, 2425 Lapinière, Brossard (Québec) J4Z 2K9	04-01-79	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, Succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	04-11-78	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard (Québec) J4Z 1A7	29-10-77	
<i>Région de Québec</i>		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy (Québec)	04-01-78	
Bernard, Christian, Université Laval, Québec G1K 7P4	29-09-77	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	30-12-75	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec G1S 1L6	31-01-71	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy G1V 2K1	29-10-78	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery G1S 1G4	17-08-74	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy G1K 7P4	20-12-78	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, Québec G1K 7P4	29-04-78	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, Québec G1S 1G4	29-04-78	
Gravel, René, 10, Voyer, Beauport (Québec) G1E 2J2	29-11-78	29-03-80
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, Québec G1S 1G4	17-08-74	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec G1R 2M7	09-06-74	
Jean, Paul, 2395 chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1T 1R5	08-03-79	
Plamondon, Viger, 835, avenue des Érables, Québec G1R 2M4	06-06-75	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval (Québec)	30-06-77	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, Québec	22-11-78	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec G1R 2M5	29-10-78	
Simard, Armando, 1179, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2N4	26-05-74	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy (Québec) G1K 7P4	29-04-78	
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Bellehumeur, Claude, 10 est, McQuaig, Rouyn (Québec) J9X 3B4	11-04-74	
Paradis, L.-Philippe, 210, avenue du Lac, Rouyn (Québec) J9X 4N7	28-12-79	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Côté, Roger, 153, rue Principale, Hull (Québec) J8X 2K4	07-02-75	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine (Québec) J8T 4K3	21-07-76	
L'Arrivée, Roland, 689, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	07-11-75	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull (Québec) J8Y 1W2	04-01-80	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull (Québec) J8Y 6N5	28-12-79	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	05-05-71	
<i>Région du Saguenay</i>		
Bergeron, Yvon, 58 ouest, Racine, Chicoutimi (Québec) G7J 1E2	17-08-74	
Laplante, Yves, 58 ouest, Racine, Chicoutimi (Québec) G7J 1E5	18-02-77	
Tremblay, Victor, 207 est, Racine, app. 405, Chicoutimi	09-01-79	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Charest, Armand-J., 1404, avenue du Collège, Plessisville (Québec) G6L 1Z4	01-11-78	
Chatillon, Hermann, 163, Panet, Nicolet (Québec) J0G 1E0	15-11-78	
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières G9A 4J4	17-08-74	
Dugal, Paul-L., 459A, Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G9	08-02-71	

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Lalonde, Paul, 441, Lindsay, Drummondville J2B 1G9	24-08-78	
Prud'homme, Pierre-P., 1930, 5 ^e Avenue, Shawinigan-Sud G9P 1N4	05-05-74	
<i>Région des Cantons de l'Est</i>		
Boudreau, Gérard, 142 est, King, Sherbrooke J1G 1A4	19-03-78	
Lemay, Jules E. Jr., 1855, boul. Portland, Sherbrooke (Québec) J1J 3V7	17-08-74	
Pharmaciens		
<i>Région de Montréal</i>		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont (Québec) H2V 3J4	24-02-80	
Morency, Guillaume, 3706, boulevard Concorde, Laval (Québec) H7E 2C9	22-02-78	15-03-80
Podlog, Charles, 531, Abercon, ville Mont-Royal (Québec) H3R 2B5	15-03-73	
Venne, Rosario, St-Hyppolyte, Terrebonne (Québec)	04-04-73	
<i>Région du Saguenay, Lac-St-Jean</i>		
Tremblay, Jean-Marie, case postale 40, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saguenay (Québec)	05-10-73	
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Surkis, Max, 68, avenue des Pins, Lebel-sur-Quévillon, Abitibi (Québec)	16-11-72	

6553-o

Régie des marchés agricoles du Québec

Producteurs d'oignons

(Projet de plan conjoint)

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu de la section IV de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles (L.R.Q., chapitre M-35), la Régie a reçu une demande d'approbation d'un projet de plan conjoint de la part des requérants suivants:

Michel Legault, producteur d'oignons, domicilié à Sainte-Clothilde, comté de Châteauguay

Robert Lefort, producteur d'oignons, domicilié à Sainte-Clothilde, comté de Châteauguay

Laurent Subtil, producteur d'oignons, domicilié à Sainte-Clothilde, comté de Châteauguay

Jean-Yves Lohe, producteur d'oignons, domicilié à Sherrington, comté de Napierville

Gerry Van Winden, producteur d'oignons, domicilié à Sherrington, comté de Napierville

André Bourdon, producteur d'oignons, domicilié à Sherrington, comté de Napierville

Ross Macnaughton, producteur d'oignons, domicilié à Napierville, comté de Napierville

Laurent Mas, producteur d'oignons, domicilié à Saint-Michel, comté de Napierville

Raymond Laforest, producteur d'oignons, domicilié à Saint-Michel, comté de Napierville

Roger Dubuc, producteur d'oignons, domicilié à Saint-Edouard, comté de Napierville.

Le produit visé par le plan est l'oignon jaune produit au Québec et destiné à la mise en marché à l'état frais et le producteur visé par le plan est toute personne, propriétaire ou locataire d'une ferme, engagée dans la production du produit visé ou qui offre en vente le produit visé pour son compte ou celui d'autrui.

La Régie entendra les personnes intéressées par ce projet de plan lors d'une audience qu'elle tiendra le 28 mai 1980, à dix heures, à l'Hôtel Ramada Inn, 6600, côte de Liesse, Saint-Laurent.

6483-o

Le secrétaire,
ME GILLES LE BLANC.

Sociétés d'agriculture — Loi sur les

Société d'agriculture du comté de Gatineau

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation donne avis en vertu de la Loi sur les sociétés d'agriculture (S.R.Q., chapitre S-25, articles 2 et 72) de la constitution d'une société d'agriculture sous le nom de «Société d'agriculture du comté de Gatineau».

Bureau du ministre, le 11 avril 1980.

*Le ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation,*
JEAN GARON.

6534-o

Société d'agriculture du comté de Lac-Saint-Jean-Est

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation donne avis en vertu de la Loi sur les sociétés d'agriculture (S.R.Q., chapitre S-25, articles 2 et 72) de la constitution d'une société d'agriculture sous le nom de «Société d'agriculture du comté de Lac-Saint-Jean-Est».

Bureau du ministre, le 11 avril 1980.

*Le ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation,*
JEAN GARON.

6534-o

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

LE HOLDING CASTOR LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que le 11 mars 1980, un permis a été émis à LE HOLDING CASTOR LTÉE par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, l'autorisant à faire affaires dans la pro-

vince de Québec en vertu des dispositions de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements.

Montréal, le 25 mars 1980.

L'agent en chef,
W.O. STOLZENBERG.

6401-17-2-o

Soumissions — Demandes de

Commission scolaire régionale de l'Amiante

(Siège social: cité de Thetford-Mines, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Raymond Couture, directeur général, au centre administratif, 5, rue Notre-Dame sud, Thetford-Mines, comté de Mégantic, QC, jusqu'à 17 heures, le mercredi 21 mai 1980, et par après jusqu'à 20 heures, au centre administratif de la commission scolaire de Thetford, 1265, rue Notre-Dame nord, Thetford-Mines, comté de Mégantic, QC, pour l'achat de 1 671 000 \$ d'obligations de la commission scolaire régionale de l'Amiante datées du 16 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 1 671 000 \$

Année	Capital
16 juin 1981	50 000 \$
16 juin 1982	55 000

Année

Capital

16 juin 1983	64 000 \$
16 juin 1984	73 000
16 juin 1985	83 000
16 juin 1985	1 346 000 (à renouveler)

La commission scolaire régionale de l'Amiante, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale de l'Amiante s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 16 juillet 1978 (7 février 1979) — 494 000 \$ aménagement du pavillon des métiers à Thetford-Mines; 15 août 1979 (5 décembre 1979) — 914 000 \$ construction d'une piscine à la polyvalente de Thetford; 26 mars 1980 — 262 000 \$ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 21 mai 1980, à 20 heures, au centre administratif de la commission scolaire de Thetford, 1265, rue Notre-Dame nord, Thetford-Mines, comté de Mégantic, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Thetford-Mines, le 21 avril 1980.

Centre administratif
5, rue Notre-Dame sud
Thetford-Mines

Le directeur général,
RAYMOND COUTURE.

comté de Mégantic, QC, G6G 5S2
téléphone: 338-4565, code 418 6529-0

Commission scolaire régionale des Monts

(Siège social: ville de Matane, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Paul H. Bernier, directeur général, au centre administratif, 530, avenue Saint-Jérôme, Matane, comté de Matane, QC, jusqu'à 16 h 30, le mercredi 21 mai 1980, et par après jusqu'à 20 heures, à la polyvalente de Matane, 455, rue Saint-Rédempteur, Matane, comté de Matane, QC, pour l'achat de 369 000 \$ d'obligations de la commission scolaire régionale des Monts datées du 16 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 369 000 \$

Année	Capital
16 juin 1981	19 000 \$
16 juin 1982	22 000
16 juin 1983	25 000
16 juin 1984	28 000
16 juin 1985	32 000
16 juin 1985	243 000 (à renouveler)

La commission scolaire régionale des Monts, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidécommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale des Monts s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 8 septembre 1979 — 369 000 \$ — dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 21 mai 1980, à 20 heures, à la polyvalente de Matane,

455, rue Saint-Rédempteur, Matane, comté de Matane, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Matane, le 21 avril 1980.

Le directeur général,
PAUL H. BERNIER.

Centre administratif

530, avenue Saint-Jérôme

Matane

comté de Matane, QC, G4W 3B5

téléphone: 562-3434, code 418 6530-o

Ville de Desbiens

(Comté de Lac-Saint-Jean)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Fernand Lapointe, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 925, rue Hébert, ville de Desbiens, comté de Lac-Saint-Jean, QC, pour l'achat de 168 000 \$ d'obligations de la ville de Desbiens datées du 16 juin 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 168 000 \$

Année	Capital
16 juin 1981	6 000 \$
16 juin 1982	7 000
16 juin 1983	7 000
16 juin 1984	8 000
16 juin 1985	9 000
16 juin 1985	131 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Desbiens s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les

soixante jours à compter du 16 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 124 — 22 500 \$ renouvellement d'emprunt; 145 — 54 600 \$ aqueduc, égouts, voirie, 155 — 90 900 \$ aqueduc, égouts, etc.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 heures, le jeudi 22 mai 1980, à l'hôtel de ville, 925, rue Hébert, ville de Desbiens, comté de Lac-Saint-Jean, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Desbiens, comté de Lac-Saint-Jean, le 23 avril 1980.

Le secrétaire-trésorier,
FERNAND LAPOINTE.

Hôtel de ville

925, rue Hébert

ville de Desbiens

comté de Lac-Saint-Jean, QC, G0W 1N0

téléphone: 346-5571, code 418 6592-o

Corporation municipale de Grosses-Roches

(Comté de Matane)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la corporation municipale de Grosses-Roches» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 671 000 \$ d'obligations de la corporation municipale de Grosses-Roches datées du 16 juin 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le jeudi 22 mai 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions

a/s Service des obligations

Cas postale 10, salle du courrier

Édifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 671 000 \$

Année	Capital
16 juin 1981	56 000 \$
16 juin 1982	61 000
16 juin 1983	68 000
16 juin 1984	74 000
16 juin 1985	81 000
16 juin 1985	331 000
	(À renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de Grosses-Roches s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 47 — 663 000 \$ renouvellement d'emprunt; 83 — 38 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le jeudi 22 mai 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le jeudi 22 mai 1980, à 19 h 30, à l'école primaire, salle Mgr-Ross, Grosses-Roches, comté de Matane, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation municipale de Grosses-Roches, comté de Matane, le 22 avril 1980.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME GÉRARD TREMBLAY.

Bureau municipal
case postale 69

Grosses-Roches

comté de Matane, QC, G0J 1K0

téléphone: 733-4273, code 418 6593-0

Commission scolaire régionale Harricana

(Siège social: ville d'Amos, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Rodolphe Corriveau, directeur général, au centre administratif, 341, Principale nord, Amos, comté d'Abitibi-Est, QC, jusqu'à 16 heures, le vendredi 23 mai 1980, pour l'achat de 1 586 000 \$ d'obligations de la commission scolaire régionale Harricana datées du 16 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 1 586 000 \$

Année	Capital
16 juin 1981	—
16 juin 1982	—
16 juin 1983	—
16 juin 1984	—
16 juin 1985	—
16 juin 1986	205 000 \$
16 juin 1987	226 000
16 juin 1988	249 000
16 juin 1989	274 000
16 juin 1990	301 000
16 juin 1991	331 000

La commission scolaire régionale Harricana, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéjussé, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Harricana s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 18 janvier 1974 — 1 586 000 \$ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes et considérées par le comité exécutif à une séance qui sera tenue le vendredi 23

mai 1980, à 16 heures, au centre administratif, 341, Principale nord, Amos, comté d'Abitibi-Est, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville d'Amos, le 25 avril 1980.

Le directeur général,
RODOLPHE CORRIVEAU.

Centre administratif
341, Principale nord
Amos

comté d'Abitibi-Est, QC, J9T 2L8
téléphone: 732-6561, code 819 6594-0

Commission scolaire régionale Jean Talon

(Siège social: ville de Charlesbourg, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Fernand Robitaille, directeur général, au centre administratif, 335, 76^e Rue ouest, ville de Charlesbourg, QC, jusqu'à 20 heures, le mercredi 21 mai 1980, pour l'achat de 775 000 \$ d'obligations de la commission scolaire régionale Jean Talon datées du 16 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 775 000 \$

Année	Capital
16 juin 1981	40 000 \$
16 juin 1982	45 000
16 juin 1983	52 000
16 juin 1984	60 000
16 juin 1985	68 000
16 juin 1985	510 000 (à renouveler)

La commission scolaire régionale Jean Talon, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Jean Talon s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 19 septembre 1979 — 90 000 \$ réfection des planchers de la polyvalente Orsainville; 17 octobre 1979 — 685 000 \$ réfection des toits et murs de la polyvalente Notre-Dame-des-Laurentides.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 21 mai 1980, à 20 heures, au centre administratif, 335, 76^e Rue ouest, ville de Charlesbourg, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Charlesbourg, le 23 avril 1980.

Le directeur général,
FERNAND ROBITAILLE.

Centre administratif

335, 76^e Rue ouest
ville de Charlesbourg, QC, G1H 4R4
téléphone: 628-3130, code 418 6595-0

Ville du Lac-Brôme

(Comté de Brôme-Missisquoi)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville du Lac-Brôme» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 423 000 \$ d'obligations de la ville du Lac-Brôme datées du 16 juin 1980 et remboursables le 16 juin 1986, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le jeudi 22 mai 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 juin 1980.

L'échéance du 16 juin 1986, au montant de 423 000 \$, comprend un solde renouvelable de 403 000 \$.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville du Lac-Brome s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 30 — 423 000 \$ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, QC, à 15 heures, le jeudi 22 mai 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le jeudi 22 mai 1980, à 20 heures, à la caserne de pompiers, 27, Mont-Echo, ville du Lac-Brome, comté de Brôme-Missisquoi, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville du Lac-Brome, comté de Brôme-Missisquoi, le 21 avril 1980.

Le greffier, par intérim,

RAYMOND POITRAS.

Hôtel de ville

122, Lakeside

case postale 60, Knowlton

ville du Lac-Brome

comté de Brôme-Missisquoi, QC, J0E 1V0

téléphone: 243-6111, code 514 6531-0

Commission scolaire régionale Meilleur

(Siège social: ville de Granby, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jacques Dubois, directeur général, au centre administratif, 261, rue Laurier, Granby, comté de Shefford, QC, jusqu'à 16 h 30, le mercredi 21 mai 1980, et par après jusqu'à 20 heures, à la polyvalente J.H. Leclerc, 1111, Simonds sud, Granby, comté de Shefford, QC, pour l'achat de 640 000 \$ d'obligations de la commission scolaire régionale Meilleur datées

du 16 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 640 000 \$

Année	Capital
16 juin 1981	33 000 \$
16 juin 1982	38 000
16 juin 1983	43 000
16 juin 1984	49 000
16 juin 1985	56 000
16 juin 1985	421 000 (à renouveler)

La commission scolaire régionale Meilleur, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Meilleur s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 22 août 1979 — 640 000 \$ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 21 mai 1980, à 20 heures, à la polyvalente J.H. Leclerc, 1111, Simonds sud, Granby, comté de Shefford, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Granby, le 21 avril 1980.

Le directeur général,

JACQUES DUBOIS.

Centre administratif

261, rue Laurier

Granby

comté de Shefford, QC, J2G 5K9

téléphone: 372-0221, code 514

6532-0

Ville de Sainte-Anne-des-Monts

(Comté de Matane)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Sainte-Anne-des-Monts» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 738 000 \$ d'obligations de la ville de Sainte-Anne-des-Monts datées du 16 juin 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mercredi 21 mai 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions

a/s Service des obligations

Case postale 10, salle du courrier

Édifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 738 000 \$

Année	Capital
16 juin 1981	22 000 \$
16 juin 1982	25 000
16 juin 1983	28 000
16 juin 1984	20 000
16 juin 1985	22 000
16 juin 1985	621 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 157 — 86 500 \$ renouvellement d'emprunt; 104 — 38 050 \$ aqueduc, égouts; 106 — 209 000 \$ caserne de pompiers; 111 — 244 100 \$ restructuration aréna; 119 — 17 550 \$; 144 — 9 100 \$ aqueduc, égouts; 157 — 83 000 \$ divers trav. - Re: aréna; 160 — 12 100 \$ achat de terrain, travaux à l'aéroport; 166 — 13 100 \$ aqueduc, égouts; 185 — 8 500 \$ acq. de lots; 202 — 17 000 \$ ach. réseau d'aqueduc et servitudes.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mercredi 21 mai 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 21 mai 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 74, 1^{re} Avenue ouest, Sainte-Anne-des-Monts, comté de Matane, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Anne-des-Monts, comté de Matane, le 23 avril 1980.

Le greffier,

JULES THIBEAULT.

Hôtel de ville

74, 1^{re} Avenue ouest

ville de Sainte-Anne-des-Monts

comté de Matane, QC, G0E 2G0

téléphone: 763-5511, code 418

6596-0

Municipalité de Saint-Clet

(Comté de Soulanges)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Saint-Clet» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 589 000 \$ d'obligations de la municipalité de Saint-Clet datées du 16 juin 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le jeudi 22 mai 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions

a/s Service des obligations

Case postale 10, salle du courrier

Édifice «G», Québec

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 589 000 \$

Année	Capital
16 juin 1981	26 000 \$
16 juin 1982	30 000
16 juin 1983	35 000
16 juin 1984	40 000
16 juin 1985	45 000
16 juin 1985	413 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Saint-Clet s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 11(20) — 488 500 \$ aqueduc, égouts, voirie; 19 — 10 500 \$ égouts; 24 — 90 000 \$ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le jeudi 22 mai 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le jeudi 22 mai 1980, à 20 heures, au bureau municipal, 4, rue du Moulin, Saint-Clet, comté de Soulanges, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Saint-Clet, comté de Soulanges, le 23 avril 1980.

Le secrétaire-trésorier,
LÉONARD SABOURIN.

Bureau municipal
4, rue du Moulin
Saint-Clet
comté de Soulanges, QC, J0P 1L0
téléphone: 456-3363, code 514

6597-0

Cité de Sorel
(Comté de Richelieu)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean Charbonneau, greffier, à l'hôtel de ville, 71, rue Charlotte, cité de Sorel, comté de Richelieu, QC, jusqu'à 19 heures, le jeudi 22 mai 1980, pour l'achat de 1 430 000 \$ d'obligations de la cité de Sorel datées du 16 juin 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 16 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 1 430 000 \$

Année	Capital
16 juin 1981	39 000 \$
16 juin 1982	42 000
16 juin 1983	46 000
16 juin 1984	51 000
16 juin 1985	56 000
16 juin 1985	1 196 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Sorel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 16 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 859 — 125 000 \$ renouvellement d'emprunt; 1090 — 10 500 \$ achat d'équip., trav. au colisée, Palais agricole; 1100 — 73 000 \$ terrain d'enfouissement sanitaire, feux de circulation; 1104 — 390 000 \$ aqueduc, égouts; 1107 — 440 000 \$ aqueduc, égouts, voirie etc.; 1108 — 66 000 \$ rénovation colisée Cardin; 1120 — 300 000 \$ voirie, électricité etc.; 1123 — 25 500 \$ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités,

selon le cas, qui sera tenue à 19 heures, le jeudi 22 mai 1980, à l'hôtel de ville, 71, rue Charlotte, cité de Sorel, comté de Richelieu, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Sorel, comté de Richelieu, le 21 avril 1980.

Le greffier,
JEAN CHARBONNEAU.

Hôtel de ville
71, rue Charlotte
cité de Sorel
comté de Richelieu, QC, J3P 5N6
téléphone: 742-4583, code 514

6533-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES CONTREMAÎTRES DE TIOXIDE DU CANADA INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 13 mars 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «ASSOCIATION DES CONTREMAÎTRES DE TIOXIDE DU CANADA INC.» avec siège social à Tracy, district judiciaire de Richelieu.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6525-o

1641-5549

LE SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE LAC ST-JEAN EST

(Loi sur les syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 25 mars 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «LE SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE LAC ST-JEAN EST», avec siège social situé à Alma, district judiciaire de Roberval.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6548-o

1641-8246

SYNDICAT DE L'U.P.A. DE GASPÉ OUEST

(Loi sur les syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 11 mars 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de SYNDICAT DE L'U.P.A. DE GASPÉ OUEST, avec siège social situé à Sainte-Anne-des-Monts, district judiciaire de Gaspé.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6562-o

1639-9917

LE SYNDICAT DE L'U.P.A. NEWPORT — PERCÉ

(Loi sur les syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 12 mars 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de LE SYNDICAT DE L'U.P.A. NEWPORT — PERCÉ, avec siège social situé à Cap-d'Espoir, district judiciaire de Gaspé.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6563-o

1639-8000

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada

Avis est, par les présentes, donné que tous les effets reçus avant le 15^e jour d'avril 1980, et non réclamés aux bureaux de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (division des messageries), à divers endroits du réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Craddock, directeur de la vente (Lic.

no 80-1, comté de Dufferin) Orangeville, vente et antiques, bloc 7, concession 1, Mono Township, R.R. no 4, Orangeville, Ontario, à 10 heures, le 29 mai 1980, à moins que lesdits effets en soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, le 11 avril 1980.

Le directeur des réclamations,

6456-17-6-o

E. PONZI.

Vente(s) par shérif

Abitibi

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District d'Abitibi
 No 605-05-000377-76
 S.-38

BANQUE NATIONALE DU CANADA (ex - Banque Canadienne Nationale), corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre JOSEPH BOUTIN, 6435, rue Chabot, app. 10, Montréal, province de Québec, CAMIL BÉLIVEAU, a/s de M. Louis Béliveau, rue Nicolas-Perreault, Trois-Rivières, province de Québec, GASTON LEHOULLIER, 33, rue Dieppe, Matagami, province de Québec, défendeurs.

«Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro six cent cinquante-deux du bloc un (1-652), du cadastre officiel du canton d'Isle-Dieu dans la ville de Matagami, division d'enregistrement d'Abitibi.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689

C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 200.00 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3^e Rue ouest, à Amos, le JEUDI DOUZIÈME jour de JUIN 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
 JEAN GRENIER.

Bureau du shérif	
Cour supérieure	
Amos, le 14 avril 1980.	6481-o

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Beauharnois
 Nos 760-05-001247-78
 760-18-000011-80

BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les Banques, 1970, S.R.C., chapitre B-1, article 100), corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre ÉDOUARD GOULET, résidant et domicilié au 6568, des Écores, Montréal, QC, défendeur.

«Les lots numéros sept cent soixante-quinze, sept cent soixante-seize, sept cent soixante-dix-sept et sept cent soixante-dix-huit (nos 775, 776, 777, et 778) du cadastre

de la ville de Salaberry-de-Valleyfield.»

La mise à prix est fixée à 1 792,50 \$, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif du district de Beauharnois, 180, rue Salaberry, à Valleyfield, le DIX-HUITIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif	
Cour supérieure	
Valleyfield, le 21 avril 1980.	6564-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Beauharnois
 Nos 500-02-043815-781
 760-18-000013-80

LUC CLOUTIER, BERNARD LACHANCE, RAYMOND FONTAINE, DENIS ALLARD, GUY CROTEAU & ASSOCIÉS, étant tous comptables agréés, membres en règle de l'Institut des comptables agréés de la province de Québec, ayant tous acquitté leur cotisation à date et faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale de CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS, et ayant leur place d'affaires au 1320, boulevard Graham, suite 301, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ARAWAK CANADIAN PROPERTIES LTD, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires à case postale 201, à ville Mont-Royal, dans le district de Montréal, partie défenderesse.

«La subdivision cinq (5) du lot originaire quatre cent

soixante-dix-neuf (479) de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud.»

La mise à prix est fixée à 400,00 \$, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, à Vaudreuil, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Valleyfield, le 18 avril 1980.

6538-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Beauharnois
 Nos 500-02-043815-781
 760-18-000013-80

LUC CLOUTIER, BERNARD LACHANCE, RAYMOND FONTAINE, DENIS ALLARD, GUY CROTEAU & ASSOCIÉS, étant tous comptables agréés, membres en règle de l'Institut des comptables agréés de la province de Québec, ayant tous acquitté leur cotisation à date et faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale de CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS, et ayant leur place d'affaires au 1320, boulevard Graham, suite 301, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ARAWAK CANADIAN PROPERTIES LTD, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires à case postale 201, à ville Mont-Royal, dans le district de Montréal, partie défenderesse.

«La subdivision trois (3) du lot originaire quatre cent

soixante-dix-neuf (479) de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud.»

La mise à prix est fixée à 275,00 \$, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, à Vaudreuil, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Valleyfield, le 18 avril 1980.

6537-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Beauharnois
 Nos 500-02-043815-781
 760-18-000013-80

LUC CLOUTIER, BERNARD LACHANCE, RAYMOND FONTAINE, DENIS ALLARD, GUY CROTEAU & ASSOCIÉS, étant tous comptables agréés, membres en règle de l'Institut des comptables agréés

de la province de Québec, ayant tous acquitté leur cotisation à date et faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale de CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS, et

ayant leur place d'affaires au 1320, boulevard Graham, suite 301, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ARAWAK CANADIAN PROPERTIES LTD, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires à case postale 201, à ville Mont-Royal, dans le district de Montréal, partie défenderesse.

«La subdivision un (1) du lot originaire quatre cent soixante-dix-neuf (479) de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud.»

La mise à prix est fixée à 275,00 \$, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque

visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, à Vaudreuil, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 avril 1980.

6536-0

Chicoutimi

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-05-000293-79
Shérif: 700-80

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chapitre B-1, article 100) avec siège social au 600, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre ROCH LANGLOIS, résidant et domicilié au 25, place Alexis, app. 74, Jonquière, QC, défendeur et GILLES TREMBLAY, ès qualités de syndic, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, mis en cause.

«Un emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière, comme étant la subdivision vingt-six, du lot originaire dix-neuf-B (no 19-B-26) et la subdivision dix-neuf, du lot originaire

vingt (no 20-19) dans le rang Cinq (rg V) dudit canton.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes qui peuvent l'affecter.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688a C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 5 670,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, le CINQUIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif,
JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 16 avril 1980.

6526-0

Frontenac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000099-79
Shérif T-106

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE L'AMIANTE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 222, boulevard Smith sud, à Thetford-Mines, district de Frontenac, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES BERMART INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Victoriaville, district d'Arthabaska, et MARCEL

BEAUDET, domicilié et résidant au 85, rue Bowen sud, à Sherbrooke, district de Saint-François, parties défenderesses, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Wolfe, mis en cause.

«La resubdivision un de la subdivision un du lot vingt-deux (22-1-1) dans le rang Sept (rg 7), au cadastre officiel du canton de Garthby, avec les bâtisses dessus construites,

circonstances et dépendances avec tous les meubles meubles et effets mobiliers qui ont été saisis dans la présente instance et qui sont des immeubles par destination, savoir:

- 1 classeur 4 tiroirs
- 1 bureau
- 1 additionneuse
- 1 congélateur Bélanger blanc
- 1 machine à place no 130843642
- 1 caisse enregistreuse National
- 10 bancs de comptoir (tournants)
- 1 support à boisson 6 bouteilles
- 1 balayeuse commerciale Electrolux
- 1 poêle Garland avec plaque modèle 283H à 2 foyers
- 1 poêle charbon de bois Garland modèle 25C
- 1 friteuse Moffat modèle MX 14
- 1 table chauffante modèle WFT 486
- 1 armoire à tartes réfrigérée
- 1 laveuse à vaisselle Inglis encastrée
- 1 malaxeur à milk shake
- 52 chaises chromées avec appui-bras
- 1 caisse enregistreuse National
- 1 cafetière automatique Cary MC641
- 1 caisse enregistreuse National
- 2 cafetières 100 tasses
- 19 panneaux de tables en contreplaqué 8 pieds de long par 30 pouces
- 1 poêle électrique
- 1 laveuse et sècheuse automatiques Perfection et Maytag

- 1 classeur 1 tiroir en métal
- 1 étagère en bois
- 1 extincteur
- 1 tranche-patates
- 1 seau de coutellerie
- 1 plinthe chauffante caisses de son Cerwin Vega
- 1 étagère en métal
- 3 tablettes
- 1 panier à coutellerie
- 33 caisses de vaisselle
- 1 escabeau 6 pieds
- 1 lot approximatif de 134 fauteuils en simili cuir brun
- 1 lot approximatif de 85 tables
- 1 frigidaire à crème glacée (2 panneaux).»

La mise à prix est fixée à trente-six mille cinq cent cinquante dollars (36 550,00 \$), soit vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Wolfe, rue Principale, à Ham-Sud, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Thetford-Mines, le 21 avril 1980.

6535-0

Hauterive

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Hauterive

No 655-05-000288-78

Dossier du shérif 655-18-000011-80

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN, demanderesse, contre JEAN-MAURICE TREMBLAY, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

«Un immeuble situé à Baie-Comeau connu et désigné comme étant la subdivision sept cent quatre du lot originaire bloc neuf (bloc 9-704) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Lafèche, division d'enregistrement de Saguenay.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et plus particulièrement la résidence portant les numéros civiques 15 et 17, de la rue Michel-Hémon, en ladite ville de Baie-Comeau.»

La mise à prix est fixée à 15 400,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif,
JACQUES VILLENEUVE.

Cour supérieure
Bureau du shérif

Baie-Comeau, le 15 avril 1980.

6539-0

Hull*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-000342-79

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation dûment constituée, ayant une place d'affaires au 1200, avenue McGill College, suite 610, ville et district de Montréal, demanderesse, contre **GABRIELLE SARRAZIN**, résidant et domiciliée au 1337, rue Maxime, Ottawa, Ontario, défenderesse.

«Cadastre 247, subdivisions 451, 477 ptie et 478 ptie:

Un immeuble connu et désigné comme étant composé du lot quatre cent cinquante et un, de partie du lot quatre cent soixante-dix-sept et de partie du lot quatre cent soixante-dix-huit de la subdivision du lot deux cent quarante-sept (247-451 et pties 247-477 et 478), aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Un de la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull, plus particulièrement décrit de la façon suivante: commençant à l'angle sud-est dudit lot quatre cent cinquante et un (247-451), de là vers l'ouest en longeant la limite sud dudit lot quatre cent cinquante et un (247-451) et sa prolongation vers l'ouest sur une distance de quatre-vingt-dix pieds (90 pi), de là vers le nord dans une ligne parallèle à la limite ouest dudit lot quatre cent cinquante et un (247-451) et à cinq pieds (5 pi) à l'ouest d'icelle, sur une distance de vingt-cinq pieds (25 pi), jusqu'à la limite nord dudit lot quatre cent soixante-dix-huit (247-478), de là vers l'est en longeant la limite nord dudit lot quatre cent soixante-dix-huit (247-478), sur une distance de cinq pieds (5 pi), de là vers le nord, dans une ligne étant la prolongation vers le nord de la limite ouest dudit lot quatre cent cinquante et un (247-451), sur une distance de dix pieds (10 pi), jusqu'à la limite nord dudit lot quatre cent soixante-dix-sept de la subdivision dudit lot deux cent quarante-sept (247-477), de là vers l'est en longeant la limite nord dudit lot quatre cent soixante-dix-sept (247-477), sur une distance de quatre-vingt-cinq pieds (85 pi), jusqu'à la limite nord-est dudit lot quatre cent soixante-dix-sept (247-477), de là vers le sud en lon-

geant la limite est dudit lot quatre cent soixante-dix-sept et la limite est dudit lot quatre cent cinquante et un (247-477 et 451), sur une distance de trente-cinq pieds (35 pi) ou jusqu'au point de départ, borné vers le nord partie par partie dudit lot quatre cent soixante-dix-sept de la subdivision dudit lot deux cent quarante-sept (ptie 247-477) et partie par partie du lot quatre cent trente-six de la subdivision dudit lot deux cent quarante-sept et par la totalité des lots quatre cent trente-sept, quatre cent trente-huit et quatre cent trente-neuf de la subdivision dudit lot deux cent quarante-sept (ptie 247-436 et lots 247-437, 438 et 439), vers l'est par la rue Montmorency, vers le sud partie par le lot quatre cent cinquante (247-450) et partie par partie dudit lot quatre cent soixante-dix-huit (ptie 247-478), et vers l'ouest par partie dudit lot quatre cent soixante-dix-huit (ptie 247-478), avec toutes les bâtisses y érigées portant le numéro civique 41, rue Montmorency, Hull.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688a C.P.C. est de mille neuf cent cinquante-six dollars et vingt-cinq centins (1 956,25 \$), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de sept mille huit cent vingt-cinq dollars (7 825,00 \$) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité; le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice, 17, rue Laurier, chambre 0.217, Hull, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Hull, le 18 avril 1980.

6482-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-000014-80

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corps politique dûment incorporé, ayant une place d'affaires sur le boulevard Saint-Joseph, à Hull, district de Hull, province de Québec, demanderesse, contre **FENTON FORD**, domicilié et résidant au

512, de la rue Saint-Jean à Gatineau, district de Hull, province de Québec, défendeur.

«Un emplacement situé à Gatineau, connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante-cinq de la subdivision du lot originaire numéro vingt (20-165) au cadastre

officiel du Deuxième Rang du canton de Templeton. Avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 512, rue Saint-Jean. Avec toutes les servitudes pouvant se rattacher à ladite propriété.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688a C.P.C. est de trois mille quatre cents dollars (3 400,00 \$), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de treize mille six cents dollars (13 600,00 \$), telle que portée au rôle

d'évaluation de la municipalité; le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1980, à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 18 avril 1980.

6541-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hull
No 550-02-001927-79

TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LIMITED, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 436, du boulevard Saint-Joseph, en les cité et district de Hull, demanderesse, contre dame YVETTE PERRON, commis domiciliée et résidant en la municipalité de Saint-Pierre-de-Wakefield, district de Hull, défenderesse.

«Un immeuble appartenant à Yvette Perron, connu et désigné comme étant partie du lot trente B (ptie 30B), dans le Huitième Rang (R. 8), canton de Wakefield, division d'enregistrement de Gatineau, et plus particulièrement décrit comme suit:

Ledit immeuble mesurant deux cents pieds dans sa ligne nord et sud et deux cents pieds dans sa ligne est et ouest (200 pi, 200 pi), et borné comme suit: au nord par autre partie dudit lot 30B, la propriété de Dianne Perron Last;

Au sud par autre partie dudit lot 30B, la propriété du vendeur;

À l'est par autre partie dudit lot 30B, la propriété du vendeur;

À l'ouest par le chemin public».

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688a C.P.C., est de cent soixante-huit dollars et soixante-quinze centins (168,75 \$), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de six cent soixante-quinze dollars (675,00 \$), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité; le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, à Maniwaki, QC, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1980, à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 16 avril 1980.

6540-o

Iberville

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure
No 755-05-452-79

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, H2Y 2W3, demanderesse, contre MAURICE MAROTTE, résidant et domicilié au 103, rue Sainte-Thérèse, Saint-

Rémi, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Napierville, Napierville, QC, mis en cause.

«Un lot de terre ou emplacement situé dans la ville de Saint-Rémi, dans le comté de Napierville, étant une partie du lot numéro quatorze (Ptie no 14) sur le plan et au livre de renvoi officiels du village de Saint-Rémi, mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur sur cent dix pieds (110 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou

moins bornée comme suit: en front vers le sud-ouest, par la rue Sainte-Thérèse, en profondeur, vers le nord-est, par le lot no 144-4, d'un côté, vers le sud-est, par une partie du lot no 14, appartenant à Venant Bachand et de l'autre côté, vers le nord-ouest, par d'autres parties du lot originaire numéro 14, appartenant à la compagnie du téléphone Bell du Canada.

Avec maison et autres bâtisses dessus construites portant le numéro civique 103, rue Sainte-Thérèse.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

Évaluation municipale: 26 850,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation municipale soit 6 712,50 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Napierville, Napierville, QC, le ONZIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 avril 1980. 6542-0

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

No 200-05-003386-799

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre JEAN CLAUDE TURCOTTE, domicilié à Saint-Jean-de-Dieu, comté de Rivière-du-Loup, QC, G0L 3M0, défendeur.

«Pour être vendus en bloc les immeubles ci-après décrits:

a) Les lots numéros soixante-seize et soixante-dix-sept (76 et 77) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le rang A du canton de Bégon, paroisse de Saint-Jean-de-Dieu, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances;

b) Les lots numéros un, deux et trois (1, 2 et 3) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le rang B du canton de Raudot, paroisse de Saint-Cyprien, circonstances et dépendances;

Sujets à la servitude de passage en faveur des immeubles de la Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent, pour le passage de sa ligne de transmission électrique, suivant acte de servitude enregistré sous le numéro 108357.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication est fixé à 11 700,00 \$, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Témiscouata, situé au 65-A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le QUATRIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Rivière-du-Loup, le 9 avril 1980. 6470-0

Montmagny

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montmagny

No 300-05-000010-79

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Pro-

vinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Qué-

bec, demanderesse, contre HENRI-PAUL TESSIER, résidant et domicilié au 553, Commerciale, app. 2, Saint-David, comté de Lévis, province de Québec, défendeur.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro quinze du lot originaire numéro vingt (20-15) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Lazare, division d'enregistrement de Bellechasse, mesurant mesures anglaises, soixante-quatre pieds (64 pi) de largeur du nord au sud sur une profondeur de cent dix-huit pieds (118 pi) de l'est à l'ouest, borné comme suit: à l'ouest par le lot 20-11 (rue Couture), vers le sud et l'est par le vendeur et vers le nord par monsieur Isai Morin;

Le tout avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitu-

des actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.»

La mise à prix est fixée à 2 191,25 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Bellechasse, au 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, province de Québec, le CINQUIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 18 avril 1980.

6527-0

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009773-795

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 276, rue St-Jacques ouest, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre MELCOR INVESTMENTS LTD., corporation ayant son siège social au 5780, rue Decelles, suite 320, en les ville et district de Montréal, *et al.*, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Les immeubles de la défenderesse, Melcor Investments Ltd.:

Un emplacement faisant front sur l'avenue Vézina, à l'angle de l'avenue Victoria, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les resubdivisions numéros un et deux de la subdivision numéro trente-cinq du lot originaire numéro cent douze (112-35-1 et 2) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-

Neiges. Avec toutes les bâtisses y érigées et notamment deux maisons appartements semi-détachées portant les numéros 4765, 4775, de l'avenue Vézina et 6841, 6845, 6851, 6865, 6871 et 6875, de l'avenue Victoria. Avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.»

La mise à prix est fixée à 136 775,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le CINQUIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 27 mars 1980.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

6565-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011974-795

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 266, rue Saint-Jacques ouest, à Montréal, district judiciaire de Montréal, demanderesse, contre GASTON TREMBLAY, résidant et domicilié au 684, 44^e Avenue, LaSalle, district

judiciaire de Montréal, défendeur, et dame GASTON TREMBLAY, résidant et domiciliée au 684, 44^e Avenue, LaSalle, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de Gaston Tremblay et dame Gaston Tremblay:

«Un emplacement ayant front sur la rue Sainte-Catherine en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro un A (1A-35) des plan et livre de renvoi du village incorporé d'Hochelega, division d'enregistrement de Montréal. Mesurant vingt-sept pieds (27 pi) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100 pi) le tout mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes les bâtisses dessus y érigées et notamment celle portant les numéros 4854, 4858 et 4862 est de la rue Sainte-Catherine, à Montréal. Ainsi que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve.»

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-011229-794

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, de la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, H2Y 2W3, demanderesse, contre DOMENICO TOZZI, résidant et domicilié au 7280, de La Malicorne, Montréal, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble situé à ville d'Anjou, ayant front à la rue Chemille et comprenant:

a) Un lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-321) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de la Longue-Pointe.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-001553-807

CANADA CYCLE AND MOTOR COMPANY LIMITED, corps politique, dûment incorporé suivant la loi, ayant sa principale place d'affaires dans la province de Québec, au numéro civique 1395, rue Mazurette, Montréal, demanderesse, contre FERNAND DALLAIRE, de ville d'Anjou, district de Montréal, y résidant au 8041, Wilbrod-Bonin, et faisant affaires sous le nom et la raison sociale de R. HADE SPORTS ENRG. au 12 251, Ranger, Cartierville, district de Montréal, province de Québec, défendeur et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

1. 2265 A — 2265 C, Montgomery, Montréal, QC

Un immeuble situé en la ville de Montréal, avec bâtisses y érigées portant les numéros civiques 2265 A à 2265

La mise à prix est fixée à 17 250,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TROISIÈME jour de JUIN 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,

PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 2 avril 1980.

6566-0

b) Les bâtisses dessus érigées portant les numéros 6270, 6272, 6274, rue Chemille, à ville d'Anjou;

Tel que le tout se trouve ce jour avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve;»

La mise à prix est fixée à 13 675,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TROISIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,

PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 17 avril 1980.

6567-0

C, de la rue Montgomery, connu et désigné comme étant le lot numéro deux mille deux cent soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-huit (148-2278) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingts pieds (80 pi), mesures anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve et avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec droit de passage en commun avec tous autres y ayant droit dans les ruelles conduisant audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 5 525,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au

shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

2. 2699, avenue d'Orléans, Montréal, QC

Un emplacement situé à l'angle des rues Orléans et Boyce, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les subdivisions huit cent treize, huit cent quatorze et huit cent quinze du lot originaire dix-huit (18-813, 814 et 815), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, mesurant soixante-sept pieds et six pouces (67 pi, 6 po) de largeur, le long de la rue Orléans, sur soixante-dix-huit pieds (78 pi) de profondeur, mesures anglaises.

Avec bâtisses y dessus érigées portant le numéro 2699, de ladite rue Orléans.

Avec droit de passage avec tous ceux y ayant droit dans la ruelle en arrière.

Avec aussi et sujet à une servitude réciproque de vue et de lumière telle que créée aux termes d'un acte de servitude entre dame Yvonne Langevin, épouse de Joseph (*alias* Canac) Marquis et Albert Sansoucy, reçu devant Me Georges Paquette, notaire, le trente et un juillet mil neuf cent quarante-six, dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le no 661820.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits membres et circonstances, sans exception ni réserve aucune.

La mise à prix est fixée à 7 500.00 \$, soit 25% de l'éva-

luation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

3. 12,251 et 12,253, Ranger, Cartierville, QC

Un immeuble situé à ville Saint-Laurent, avec bâtisse y érigée portant les numéros civiques 12251 et 12253, de la rue Ranger, connu et désigné comme étant composé des lots numéros cent quatre-vingt-neuf et cent quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-quatre (44 — 189 et 190) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve, et avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 7 012,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le CINQUIÈME jour de JUIN 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Montréal, le 21 avril 1980.

6568-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-014458-796

FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE, corps politique dûment incorporé, ayant sa place d'affaires au 1253, McGill College, Montréal, QC, demanderesse, contre MICHEL GARON, 430, avenue Willowdale, Montréal, et *al.*, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Les immeubles de la défenderesse Montparnasse Investment Inc.

Un emplacement ayant front sur la rue de Bullion, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros cent soixante et cent soixante et un (160 et 161) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Jean-Baptiste, mesurant soixante pieds et un pouce (60 pi 1 po) de largeur par une profondeur de soixante-douze pieds et six dixièmes de pied (72,6 pi) dans sa ligne nord-ouest et soixante-treize pieds et quatre dixièmes de pied (73,4 pi) dans sa ligne sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins. Avec bâtisse dessus érigée et notamment celle

portant le numéro 4270, de ladite rue de Bullion, à Montréal, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 54 287,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TROISIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Montréal, le 14 avril 1980.

6569-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-014456-790

FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITEE., corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires au 1253, avenue McGill College, Montréal, QC, demanderesse, contre **JEAN-LOUIS VINET INC.**, corporation légalement constituée, 50, place Crémazie, suite 715, Montréal, district de Montréal, *et al.*, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

«Les immeubles de la défenderesse Montparnasse Inc.:

Un emplacement ayant front sur la rue Lachapelle, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro six cent douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-quatre (44-612) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 11945, rue

Lachapelle, à Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes y attachées sans exception ni réserve d'aucune sorte.»

La mise à prix est fixée à 71 200 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TROISIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
 Cour supérieure

Montréal, le 17 avril 1980.

6570-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-007484-791

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD. corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 215, rue Saint-Jacques, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre **GEORGES LABERGE**, domicilié et résidant au 3409, Delphis, Laval, district de Montréal, et dame **MICHELINE SOUCY**, épouse commune en biens de Gabriel Carmel, domiciliée et résidant au 3409, Delphis, Laval, district de Montréal, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la Vingt-Cinquième Avenue, en la cité de Laval (quartier Laval-Ouest) connu et désigné comme étant composé des lots numéros deux cent quatre-vingt-neuf, deux cent quatre-vingt-dix et deux cent quatre-vingt-onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-cinq (185-289, 290 et 291) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval.

Avec toutes les bâtisses dessus construites et notamment celle portant le numéro 2300, de ladite Vingt-Cinquième Avenue partiellement incendiée.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans aucune exception ni réserve.

Avec et y compris tous les droits, dépendances, accessoires et améliorations y apportés comme les fixtures électriques, à gaz ou à l'éclairage, les calorifères, chauffettertes

et moteurs, la machinerie, bouilloires, élévateurs et leurs moteurs, les baignoires, éviers, salles de bains, bassins, tuyaux, robinets et autres fixtures de plomberie ou de chauffage, les miroirs, foyers climatiseurs et réfrigérateurs, les appareils destinés à la cuisson, les couvre-planchers de quelque sorte que ce soit, les cloisons, comptoirs et autres objets qui sont reliés à l'immeuble au moyen de clous, vis, boulons, tuyaux, ciment, plâtre, adhésifs ou de toute autre manière et qui sont nécessaires ou utilisés aux fins d'une meilleure gestion de l'immeuble et qui sont la propriété des défendeurs, y étant présumés y avoir été placés à perpétuelle demeure et étant immeubles par destination».

La mise à prix est fixée à 1 292,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le QUATRIÈME jour de JUIN 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
 Cour supérieure

Montréal, le 17 avril 1980.

6571-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 No 500-02-010162-795

QUINCAILLERIE FERCON LTÉE, demanderesse, contre **VARNA CONSTRUCTION (1977) INC.**, 1600, boulevard Saint-Martin est, tour «B», suite 240, Laval, QC, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

«Un emplacement situé à Saint-Vincent, ville de Laval, ayant front sur la rue Plessis, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Vincent, division d'enregistrement de Laval, comme étant le lot numéro cinq cent vingt, cinq cent vingt et un et cinq cent vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-520, 521, 522);»

La mise à prix est fixée à 2 575,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«Un emplacement situé à Saint-Vincent, ville de Laval, ayant front sur la rue Plessis, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Vincent, division d'enregistrement de Laval, comme

étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-huit et deux cent quatre-vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-288-289);

Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes qui y sont rattachées.»

La mise à prix est fixée à 2 500,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le QUATORZIÈME jour de JUIN 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 21 avril 1980.

6572-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour fédérale T-455-78 — District de Montréal
 No 500-05-003808-803

SA MAJESTÉ LA REINE, demanderesse, contre **MICHAEL MIDLICK** (523, Beaurepaire drive, Beaconsfield, QC), et **GEORGE MIDLICK** (1386, chemin Rockland, Mont-Royal, QC), héritiers de la succession de **ANDREW MIDLICK** défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble portant l'adresse du 1386, chemin Rockland, à ville Mont-Royal connu et désigné comme étant: partie de la subdivision du lot sept cent quatre du lot originaire numéro six cent vingt-quatre (624-704) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent et les subdivisions sept cent cinq (705) dudit immeuble et la partie sud-est de la subdivision sept cent six (706) dudit lot originaire six cent vingt-quatre (624-705-706) de ladite paroisse.

a) Les parties sept cent quatre (704) et sept cent six (706) se décrivant plus particulièrement comme suit: la partie sud-est du lot désigné sous le numéro sept cent

quatre du lot original numéro six cent vingt-quatre (624 ptie S.-E. 704) désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant vingt et un pieds (21 pi) de largeur par cent vingt pieds (120 pi) de profondeur, mesures anglaises plus ou moins, ainsi qu'il suit: bornée en front par le chemin Rockland; en arrière par une ruelle (624-99); un des côtés borné vers le sud-est par le lot numéro sept cent cinq, et de l'autre côté, vers le nord-ouest, par le résidu du même lot numéro sept cent quatre, tous les lots du même cadastre, avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 1386, chemin Rockland.

b) Lot numéro sept cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire six cent vingt-quatre (624-705) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent.

c) La partie nord-ouest du lot désigné sous le numéro sept cent six de la subdivision officielle du lot originaire six cent vingt-quatre (624-N.-O. 706) désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent,

mesurant quatre pieds (4 pi) de large par cent vingt pieds (120 pi) de profondeur et borné comme suit: bornée en front par le chemin Rockland, à l'arrière par une ruelle (624-98), sur un côté vers le nord-ouest par le lot sept cent cinq et de l'autre côté, vers le sud-est par le résidu du même lot numéro sept cent six tous les lots du même cadastre, avec bâtisse y érigée, portant le numéro civique 1386, chemin Rockland.

La mise à prix est fixée à 30 700,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au

shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le CINQUIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 avril 1980.

6573-0

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001058-804
S.-6157

BANQUE TORONTO DOMINION, corporation bancaire légalement constituée, ayant une place d'affaires au Centre d'achat Jadis, 5555, 3^e Avenue ouest, Charlesbourg, district de Québec, demanderesse, contre JEAN EUDES BOUDREAU, domicilié et résidant au 6985, 7^e Rue est Charlesbourg, district de Québec, défendeur.

«Le lot 816-54 du cadastre pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 7 125,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

«Le lot numéro 681-124 du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de

Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 6 490,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DOUZIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 3 mai 1980.

6574-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000038-807
S.-6155

CAISSE POPULAIRE DE SILLERY, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1394, avenue Maguire, Sillery, demanderesse, contre CLERMONT VEZINA, 2550, avenue du Colisée, Québec, défendeur et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

«La subdivision quatre-vingt-onze du lot originaire trois cent soixante et onze (371-91) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, contenant une superficie d'environ huit mille sept cent soixante-huit pieds carrés, mesures anglaises (8 768 pi²).

Avec la bâtisse dessus construite, portant le numéro civique 8911, place le Marsan, ville de Charlesbourg, QC, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 1 652,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-00095-799
S.-5857

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corps politique dûment constitué, ayant son siège social au 630, boulevard Dorchester ouest, Montréal, et une place d'affaires au 1120, chemin Saint-Louis, Sillery, district de Québec, demanderesse, contre BERNARD DÉRY, résidant et domicilié au 769, rue Richelieu, dans les ville et district de Québec, JEAN-ROBERT COSSETTE, domicilié et résidant au 4, chemin des Entailles, Lac-Beauport, district de Québec, et JEAN-MARC GAGNÉ, domicilié et résidant au 49, 23^e Rue, Val-Bélair, district de Québec, et CLAIRE CANTIN, domiciliée et résidant au 4, chemin des Entailles, Lac-Beauport, district de Québec, défenseurs et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, mis en cause ès qualités.

«Cet immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent vingt-quatre du lot originaire soixante-quatre (64-124) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-005144-790
S.-6152

LA LAURENTIENNE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, Grande-Allée est, Québec, demanderesse, contre SERGE DESCHAMPS, domicilié au 1500, rue des Rocailles, Ancienne-Lorette, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR au bureau de la division d'enregistrement de Québec 116, rue Saint-Pierre, Québec, mis en cause.

«Cet immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-sept du lot originaire numéro cent dix-sept (117-87) du cadastre officiel pour la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Sujet à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec, tel qu'établi aux termes de l'acte enregistré à Québec, sous le numéro 905598.

Sujet au règlement de zonage par le ministère des Transports et Communications concernant l'aéroport de

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TREIZIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 3 mai 1980.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

6575-0

Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec.

Avec la maison dessus construite, sise et située au 4, chemin des Entailles, Lac-Beauport, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 9 742,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIXIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 3 mai 1980.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

6576-0

l'Ancienne-Lorette, tel qu'établi aux termes de l'acte enregistré à Québec, sous le numéro 521693.

Avec la maison dessus construite, sise et située au 1500, des Rocailles, Ancienne-Lorette, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 6 125,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DOUZIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 3 mai 1980.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

6577-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 No 200-05-001910-798
 S.-6142

NORCO FINANCIAL SERVICES LTD, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, demanderesse, contre **AUTO-MOBILES LAHOUD CHRYSLER LTÉE**, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires au 34, Dorchester sud, Québec, et **MICHEL LAHOUD**, industriel, domicilié au 1281, place Mérici, Québec, défendeurs.

«a) Le lot connu et désigné sous le numéro deux redi-
 vision du lot trois cent soixante-quinze, subdivision du
 lot originaire numéro deux cent vingt-sept (227-375-2)
 du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Colomb-de-
 Sillery, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses
 dessus construites, portant le numéro civique 1281, place
 Mérici, Québec, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 21 250,00 \$, soit 25% de
 l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au
 shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment
 de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec,
 116, rue Saint-Pierre, Québec, le ONZIÈME jour de
 JUIN 1980, à DIX heures.

«b) La subdivision un du lot originaire sept cent
 soixante-sept (767-1) du cadastre officiel de Saint-Roch,
 en la cité de Québec, avec bâtisse, circonstances et dépen-
 dances, et avec tout droit de mitoyenneté dans le mur
 situé du côté nord-ouest dudit immeuble, affectant la partie
 non subdivisée dudit lot sept cent soixante-sept (767),
 avec droit de passage sur ce dernier emplacement dans
 l'escalier de la maison y construite pour atteindre le loge-
 ment du deuxième étage.»

La mise à prix est fixée à 2 070,00 \$, soit 25% de
 l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au
 shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment
 de l'adjudication.

«a) Le lot connu et désigné comme étant la subdi-
 vision numéro sept du lot originaire numéro trois (3-7)
 du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch, divi-
 sion d'enregistrement de Québec;

Le lot connu et désigné comme étant la subdivision

numéro onze du lot originaire numéro trois (3-11) du
 même cadastre;

Le lot connu et désigné comme étant une partie non
 subdivisée de la subdivision numéro quinze du lot origi-
 naire numéro trois (3-15 N.-S. ptie) du même cadastre,
 mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur la rue Lau-
 rentienne, sur cent trente pieds (130 pi) de profondeur,
 mesures anglaises; borné au nord-est partie par le lot
 numéro 3-11 ci-dessus décrit et par le lot 3-8 du même
 cadastre, au sud-ouest par la rue Laurentienne et au nord-
 ouest par le lot numéro 3-15-1-1 du même cadastre;

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépen-
 dances et portant le numéro civique 36, rue Dorchester
 sud, Québec.»

La mise à prix est fixée à 18 625,00 \$, soit 25% de
 l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser
 au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au
 moment de l'adjudication.

«c) Les lots numéros cent deux, cent cinq et cent six
 (102, 105 et 106) aux plan et livre de renvoi du cadastre
 officiel pour le quartier Saint-Roch, en la cité de Québec;

Le lot numéro cent sept (107) aux plan et livre de
 renvoi du cadastre officiel pour le quartier Saint-Roch,
 en la cité de Québec, moins la partie vendue à la cité
 de Québec par acte devant le notaire Jules Vézina, dont
 copie fut enregistrée à Québec, le 10 décembre 1951,
 sous le numéro 336-301, le tout avec les bâtisses dessus
 construites sur ces lots, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 8 750,00 \$, soit 25% de
 l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser
 au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au
 moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif de Québec, 39,
 rue Saint-Louis, Québec, le ONZIÈME jour de JUIN
 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
 RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 3 mai 1980.

6578-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 No 200-05-001060-800
 S.-6147

TEXACO CANADA INC., corporation légalement
 constituée, ayant une place d'affaires à Québec, QC,

demanderesse, contre **GORDON A. MACKENZIE**,
 domicilié et résidant au 1469, Émilien-Rochette, Ancienne-

Lorette, district de Québec, QC, défendeur.

«La subdivision treize du lot originaire cent vingt-cinq (125-13) du cadastre officiel de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, portant le numéro civique 1469, rue Émilien-Rochette, Ancienne-Lorette, QC, district de Québec, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 5 342,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au

shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le ONZIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 3 mai 1980.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

6579-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001284-78
Cour d'appel
No 500-09-001268-798

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation dûment constituée, ayant son siège social en la cité d'Ottawa, et une place d'affaires au 2355, rue King ouest, à Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre **LES IMMEUBLES KELLO LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et une place d'affaires au 1050, avenue du Parc, Duvernay, Laval, partie défenderesse, et le **RÉGISTRATEUR** du bureau d'enregistrement de Sherbrooke, rue du Palais, Sherbrooke, district de Saint-François, mis en cause et **GRAND PRIX CONSTRUCTION LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à 1, place Ville-Marie, suite 3635, Montréal, district de Montréal, défenderesse en reprise d'instance appelante.

«Ce certain lot ou morceau de terrain connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quatre de la subdivi-

vision du lot originaire numéro vingt-deux «B» (22B-204) aux plan et livre de renvoi officiels pour le Sixième Rang du canton d'Ascot. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant les numéros civiques 800, rue des Pompons, 1025, 1035, 1045, 1055 et 1065, 1075 et 1085, rue des Jardins-Fleuris.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif, est fixé à 187 197,50 \$.

Pour être vendu au bureau du shérif, 174, rue Palais, Sherbrooke, le MARDI TROISIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Bureau du shérif
Palais de Justice
Sherbrooke, le 14 avril 1980.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

6471-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001285-78
Cour d'appel
No 500-09-001267-798

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation dûment constituée, ayant son siège social en la cité d'Ottawa, et une place d'affaires au 2355, rue King ouest, à Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre **LES IMMEUBLES KELLO LTÉE**, corporation légalement constituée,

ayant son siège social à Montréal et une place d'affaires au 1050, avenue du Parc, Duvernay, Laval, partie défenderesse, et le **RÉGISTRATEUR** du bureau d'enregistrement de Sherbrooke, rue du Palais, Sherbrooke, district de Saint-François, mis en cause, et **GRAND PRIX CONSTRUCTION LTÉE**, corporation légalement constituée,

ayant son siège social au 1, place Ville-Marie, suite 3635, Montréal, district de Montréal, défenderesse en reprise d'instance-appelante.

«Ces certains lots ou morceaux de terrain connus et désignés comme étant les lots numéros deux cent neuf, deux cent dix, deux cent onze et deux cent douze, tous de la subdivision du lot originaire numéro vingt-deux B, (22B-209, 210, 211 et 212) aux plan et livre de renvoi officiels pour le Sixième Rang du canton d'Ascot. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant les numéros civiques 785 et 795, 815 et 825, 840 et 845, 790 et 800, tous de la rue des Pivoines, en la cité de Sherbrooke.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François, au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre dudit shérif, est établi à 209 352,50 \$.

Pour être vendu au bureau du shérif, 174, rue Palais, Sherbrooke, le MARDI TROISIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Palais de Justice
Sherbrooke, le 14 avril 1980.

6472-0

Vente(s) pour taxes

Municipalité du comté de Mégantic

Avis est, par les présentes, donné par Victoire Renaud, secrétaire-trésorier, que les terrains ci-dessus mentionnés seront vendus à l'enchère publique dans le village d'Inverness, au lieu où le Conseil de comté tient ses sessions, le MERCREDI ONZIÈME jour de JUIN, 1980, à DIX heures, tel que fixé par règlement, à défaut de paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus.

Municipalité de Lyster

Un terrain de forme rectangulaire, situé en la paroisse de Ste-Anastasia, au nord-ouest du chemin de la Grosse-Île, mesurant cent vingt-cinq pieds de largeur sur une profondeur de cent soixante-quinze pieds le tout plus ou moins, mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent trois (ptie 103) du cadastre officiel fait pour le canton de Somerset-Nord, aujourd'hui municipalité de Somerset-Nord, et borné au sud-est par le chemin et des trois autres côtés par le résidu du lot cent trois appartenant à M. Gaston Raby, la ligne nord-est de ce terrain présentement vendu étant située à trois cent vingt-quatre pieds de la ligne de division des lots cent trois et cent quatre en prenant les mesures le long du chemin (terrain seulement).

Connu comme appartenant à Martial Boilard. Taxes dues: 32,93 \$.

Un terrain situé dans le village de Lyster, de forme rectangulaire, au sud de la route régionale no 5, mesurant soixante-quinze pieds de largeur en front sur une profondeur de cent pieds, le tout plus ou moins, mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro seize B (ptie 16-B) du Cinquième Rang du cadastre officiel du canton de Nelson et borné comme suit: au nord-ouest par le chemin public, (route régionale no 5), au nord-est et au sud-est par le résidu du lot restant au vendeur et au sud-ouest par une partie du même lot appar-

tenant à M. Honoré Beaudoin, circonstances et dépendances (remise).

Connu comme appartenant à M. Benoît Labrecque. Taxes dues: 55,73 \$.

Un emplacement situé dans le village de Lyster, au sud-est de la rue St-Pierre, de forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix-sept — sept (ptie 17-7) du Cinquième Rang du cadastre officiel du canton de Nelson, contenant trente-six pieds et demi de largeur en front sur cent vingt pieds de profondeur et ayant à cette profondeur une largeur de trente-trois pieds et demi, le tout plus ou moins, mesures anglaises, et borné en front par la rue St-Pierre, en arrière par le terrain de la commission scolaire Jean-Rivard, au sud-ouest par un terrain appartenant à Téléphore Rousseau et au nord-est par un terrain appartenant à Pierrette Gagnon, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Connu comme appartenant à Gaston Landry. Taxes dues: 206,22 \$.

Canton d'Inverness

Par adjudication en date du 9 juin 1976, enregistrée le 17 juin 1976, sous le no 1 202, la Corporation du comté de Mégantic a adjugé à Daniel Dion, pour 50%, la propriété suivante: un emplacement situé dans le Troisième Rang du canton d'Inverness, sur la berge sud-est du lac St-Joseph, connu au cadastre officiel du canton d'Inverness comme étant une partie des lots nos 160 et 161, mesurant cinquante pieds de largeur, en avant et en arrière, par cent pieds de profondeur dans les deux lignes, bordé en front au nord-ouest au lac Joseph, en arrière au sud-est au chemin privé des chalets sur le terrain du vendeur et faisant partie du même lot no 160, d'un côté au nord-est à un emplacement faisant partie des mêmes lots et appartenant à Adrien Campagna et de l'autre côté au sud-ouest à un autre emplacement faisant aussi partie des mêmes lots et appartenant au vendeur.

Avec un droit de passage sur le résidu du même lot no 160 et aussi sur la partie des lots nos 234 et 233, du même cadastre, le tout tel qu'établi dans l'acte enregistré sous le no 113854.

Propriété adjugée à Daniel Dion, pour 50% le 9 juin 1976. Taxes dues: 57,54 \$.

Canton de Leeds

Un morceau de terrain mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds (390 pi) de largeueur en front au nord-est et en arrière au sud-ouest par quatre cent dix pieds (410 pi) de profondeur et formé des morceaux de terrain suivants, savoir:

1. Un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro onze-B (ptie 11-B) au cadastre officiel pour le Quatrième Rang du canton de Leeds, mesurant soixante-quatre pieds (64 pi) de largeur en front au nord-est et en arrière au sud-ouest, soit toute la largeur qui existe entre la ligne sud-est de l'emplacement de Maurice Croteau (no 11-B-1) et la ligne séparative des lots 11-B et 12-A dudit cadastre, par quatre cent dix pieds

(410 pi) de profondeur.

2. Un autre morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro douze-A (ptie 12-A) au cadastre officiel pour le Quatrième Rang du canton de Leeds, mesurant trois cent vingt-six pieds de largeur en front au nord-est et en arrière au sud-ouest par quatre cent dix pieds de profondeur (326 pi X 410 pi);

Le tout formant un emplacement borné en front au nord-est par le chemin public (route 269), en arrière par le résidu desdits lots 11-B et 12-A restant au vendeur, d'un côté au nord-ouest par l'emplacement de Maurice Croteau (no 11-B-1) et de l'autre côté au sud-est par le résidu dudit lot 12-A restant au vendeur.

Le tout en mesures anglaises et plus ou moins, sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Connus comme appartenant à Pierre Turcotte. Taxes dues: 123,32 \$.

Saint-Jean-de-Brébeuf, le 14 avril 1980.

Le secrétaire-trésorier,
VICTOIRE RENAUD.

6580-18-2-o

Errata

<i>Gazette</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Page</i>	<i>Lire:</i>	<i>Au lieu de:</i>
15(12-04-80)	Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)	4954	AMBULANCES B.G.R. INC. 1469-9151	AMBULANCES B.B.R. INC. 1469-9151
6(09-02-80)	Lettres patentes (1 ^{re} partie)	1553	RESTAURANT EL MIRADOR INC. 1638-3630	RESTAURANT ET MIRADOR INC. 1638-3630
5(02-02-80)	Lettres patentes (3 ^e partie)	1328	ASSOCIATION MUSULMANE POUR LE BIEN-ÊTRE JAMIYYATU FALAHI-AL MUSLIMIN 1639-0304	ASSOCIATION MUSULMANE POUR LE BIEN-ÊTRE JAMIYYATU FALAHIAL MUSLIMIN 1639-0304
6(09-02-80)	Lettres patentes (3 ^e partie)	1555	ASSOCIATION RÉGIONALE DE CAMPING ET DE CARAVANING SAGUENAY ET LAC ST-JEAN 1640-7819	ASSOCIATION RÉGIONALE DE DE CAMPIN ET DE CARAVANING SAGUENAY ET LAC ST-JEAN 1640-7819
1(05-01-80)	Lettres patentes (3 ^e partie)	22	LA LIGUE DE QUILLES INDÉ- PENDANTE DE ST-ROMUALD INC. 1639-9420	LA LIGNE DE QUILLES INDÉ- PENDANTE DE ST-ROMUALD INC. 1639-9420
13(29-03-80)	Lettres patentes annulées	4522	COMPAGNIE DE GESTION COGESTIC INC. 1357-6046	COMPAGNIE DE GESTION GOGESTIC INC. 1357-6046
15(12-04-80)	Lettres patentes annulées	4987	L. HOLSTEIN & COMPANY, LIMITED 1584-7783	L. HOSTEIN & COMPANY, LIMITED 1584-7783

LE CARNAVAL DE CLARKE CITY INC.

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de lettres patentes paru à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 1, en date du 5 janvier 1980, à la page 21, de la corporation «LE CARNAVAL DE CLARKE CITY INC.», en y remplaçant la date de constitution en corporation «12 novembre 1979» par «22 novembre 1979».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
1639-9941

6462-o

La caisse populaire de St-Irénée de Montréal

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 5048 de l'édition numéro 15 du 12 avril 1980. Dans le titre ainsi que dans le corps de l'avis nous aurions dû lire: «La caisse populaire de St-Irénée de Montréal» au lieu de: «La caisse populaire de St-Irénée de Montréal».

6461-o

Québec

No 700-05-000673-792

PAUL-ÉMILE PAQUETTE, contre JACQUES HÉBERT.

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle* du 5 avril 1980 no 14, à la page 4903, il faudrait lire que monsieur Paul-Émile Paquette représente la partie demanderesse et non la partie défenderesse.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif
Saint-Jérôme le 16 avril 1980.

6543-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

	Page
CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION D'ORMSTOWN (<i>Dissolution</i>)	5584
CO-OP D'HABITATION LA CHAUMINE, VALLEYFIELD (<i>Formation</i>)	5584
COOPÉRATIVE DE PRODUCTION DE RAQUETTES DE PETIT-SAGUENAY (<i>Dissolution</i>)	5584
COOPÉRATIVE DE TAXI DU NORD DE MONTRÉAL (<i>Formation</i>)	5584
COOPÉRATIVE DE TAXIS DE MONTRÉAL (<i>Changement de siège social et modification des fins d'une association</i>)	5584
COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS AGRO-FORESTIERS «PINCEBEC» DE ST-ALEXIS-DES-MONTS (<i>Formation</i>)	5584
COOPÉRATIVE D'HABITATION ALFRED ROULEAU (MONTRÉAL) (<i>Formation</i>)	5584
COOPÉRATIVE D'HABITATION AUX MILLE FLEURS DE QUÉBEC (<i>Modification des fins d'une association</i>)	5585
COOPÉRATIVE D'HABITATION DES SAULES (LONGUEUIL) (<i>Modification des fins d'une association</i>)	5585
COOPÉRATIVE D'HABITATION DU SOLEIL (QUÉBEC) (<i>Modification des fins d'une association</i>)	5585
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LES NEIGES» (NEUFCHÂTEL) (<i>Modification des fins d'une association</i>)	5585
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE MANICOUAGAN-OUTARDES (<i>Formation</i>)	5585
COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE PORTNEUF (<i>Changement de nom</i>)	5585

AVIS DIVERS

BOIS-DES-FILION, VILLAGE (<i>Requête</i>)	5585
COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (<i>Siège social</i>)	5586
GROSSE-ÎLE, MUNICIPALITÉ (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i>)	5586
MONTRÉAL, VILLE (<i>Rues et ruelles</i>)	5587
MONTRÉAL, VILLE (<i>Rues et ruelles</i>)	5588
SUCCESSION PAUL-ÉMILE GENDRON (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5589

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE CAPITALE (<i>Fusion</i>)	5589
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAUDREUIL-SOULANGES (<i>Formation</i>)	5589
CAISSE POPULAIRE DE POINTE-AU-PIC (<i>Changement de nom</i>)	5589
CAISSE POPULAIRE DE PONTBRIAND (LA) (<i>Modification de territoire</i>)	5589
CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉLIE D'ORFORD (LA) (<i>Modification de territoire</i>)	5589
CAISSE POPULAIRE DE ST-GÉRARD DES LAURENTIDES (LA) (<i>Modification de territoire</i>)	5590
CAISSE POPULAIRE DE ST-IRÉNÉE DE MONTRÉAL (LA) (<i>Fusion</i>) (<i>Erratum</i>)	5644
CAISSE POPULAIRE DE ST-JUST, MONTMAGNY (LA) (<i>Modification de territoire</i>)	5590
CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-ROSE-DE-LAVAL (LA) (<i>Modification de territoire</i>)	5590
CAISSE POPULAIRE DE TILLY (<i>Changement de nom</i>)	5590
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAC MISTASSINI (<i>Formation</i>)	5590
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-LOUIS, ÎLE-AUX-COUDRES (LA) (<i>Modification de territoire</i>)	5590
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD (LA) (<i>Modification de territoire</i>)	5590
MISTASSINI LAKE CAISSE POPULAIRE DESJARDINS (<i>Formation</i>)	5590

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

BARAKETT, SONYA	5591
BIDÉGARE, MARIE GEMMA THÉRÈSE SIMONNE	5591
BLUTEAU, JOSEPH ARMAND	5591
BOUCHARD (dit LÉONCE), JOSEPH LOUIS-MARIE	5591
CARPENTIER, DENIS	5591
CASEAULT, HÉLÈNE	5591
FORTIN, JOSEPH	5591
GOULD, DANIEL	5591
GRAVEL, MARIE IDA NOÉMIE	5592
GRÉGOIRE, ROMÉO	5592
HANDMAN, SUSAN MERLE	5592
HOOPER, DENNIS EDWARD	5592

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE**DEMANDES — suite**

	Page
LAFLÈCHE, JOSEPH GEORGES	5592
LEBRUN, MAGELLA	5592
LECLAIR, LUCIEN	5592
LECLERC, MARIE ANNE JULIENNE	5592
MARIE CLÉMENCE	5592
MICHAUD, CLAUDE	5592
ST-JULIANI, MICHEL	5593
SIEDLAK, DOUGLAS	5593
TAM, MIU LING	5593
TESSIER MORIN, MARIE LOUISE LUCETTE	5593
THIBEAULT, JOSEPH ANDRÉ	5593
VEKTERIS, DENY-LYLE	5593

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. ALICE DEVINE KELLY (<i>Assignment</i>)	5593
PROMOTIONS J.A.N. INC. c. AMCAN EXPORT DISTRIBUTORS INC. (<i>Ordonnance</i>)	5594

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DÉCISIONS RENDUES	
— CAMIONNAGE RÉGULIER	5554
— CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ	5560
— DÉCHETS	5582
— LOCATION	5574
PRODUITS NOMMÉS	5568
— TAXI	5541
— TRANSPORT EN VRAC	5575
— VOYAGEUR	5538
INTRODUCTION DE REQUÊTES	
— MONTRÉAL	5495
— QUÉBEC	5528
— QUÉBEC (<i>Transport de déchets</i>)	5537
PROPRIO MOTU	5538

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)**

ACRES, DAVY, McKEE (QUÉBEC) INC.	5474
ALL TYPE RENT-ALLS A.T.R. INC.	5473
ALL TYPE RENT-ALLS INC.	5473
AMERICANA SPORTSWEAR LTD.	5473
ASSURANCE-VIE DU ST-LAURENT (L')	5473
BOUTIQUE JOLIE NONI INC.	5473
BUREAU DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE GRANBY INC.	5474
CAMPBELL BROS INC.	5473
CANADIAN CORPS OF COMMISSIONAIRES (MONTRÉAL DIVISION)	5473
CANADIAN PLASTICS INC.	5473
CANADIAN PLASTICS LIMITED	5473
CENTRE DE RÉPARATION ET D'ENTREPOSAGE ROMAIN PELLETIER (R.P.) INC.	5473
CENTRE SPORTIF DE STE-JULIE INC.	5473
CENTRE SPORTIF STE-JULIE DE VERCHÈRES	5473
CHATEAU LINGERIE MFG. INC.	5474
CHATEAU LINGERIE MFG. LTD.	5474
CLUB DE GOLF DE SHAWBRIDGE INC.	5474
COMMERÇANTS DE FOURRURES MONARCH INC. (LES)	5474
CONSTRUCTION LEROS INC.	5474
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE DE ROUYN INC.	5474
CORPORATION DORLEC (LA)	5473

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — suite**

	Page
CORPS CANADIAN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DE MONTRÉAL)	5473
CRÉATIONS AMERICANA INC.	5473
CUISINE CUSTOM INC.	5473
CUSTOM KITCHEN AND SHEET METAL WORKS LTD.	5473
CUSTOM KITCHEN INC.	5473
DESBIENS & MAYNARD INC.	5473
DEZIEL AUTO SPRING INC.	5473
DORLEC CORPORATION	5473
ÉCONOMIE AUTO INC.	5473
ECONOMY AUTO SUPPLY INC.	5473
ENTREPRISES H. TREMBLAY INC. (LES)	5473
ESTIMATIONS L.P. GRANDMONT INC. (LES)	5474
ÉVALUATION L.P.G. INC.	5474
FER ORNEMENTAL WAVERLEY INC.	5475
FORMATION MUSICALE LES QUÉBÉCOIS DE ST-BRUNO INC.	5474
FORMATION MUSICALE LES QUÉBÉCOIS DES OPTIMISTES DE SAINT-BRUNO	5474
FRUITS H & H INC. (LES)	5473
GESTION GLENGARRY (QUÉBEC) INC.	5474
GESTION INTRABEX INC.	5474
GRANBY TOURIST BUREAU INC.	5474
H & H FRUITS INC.	5473
INSTITUT DE SECRÉTARIAT INTERNATIONAL INC.	5474
INSTITUT INTERNATIONAL DE STÉNOTYPIE INC. (L')	5474
INTERNATIONAL SECRETARIAL INSTITUTE INC.	5474
INTERNATIONAL STENOTYPE INSTITUTE INC.	5474
JOLIE NONI BOUTIQUE INC.	5473
JOLIE NONI SALES INC.	5473
LESSARD (G.B.) INC.	5474
LESSARD, LA MAISON DE LA TÉLÉVISION INC.	5474
LINGERIE CHÂTEAU LTÉE	5474
MANUFACTURE DE LINGERIE CHÂTEAU INC.	5474
MARCHANDS DE PLACE DE VILLE (ROUYN) INC. (LES)	5474
MAYNARD (GILLES) INC.	5473
McKEE (ARTHUR G.) & COMPANY OF QUÉBEC LTD.	5474
McKEE (ARTHUR G.) & CIE DU QUÉBEC LTÉE	5474
MONARCH FUR TRADERS INC.	5474
MULTI-LOCATIONS A.T.R. INC.	5473
MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD.	5474
MURRAY BAY TRANSPORT INC.	5474
OFFICE DU TOURISME DE GRANBY INC. (L')	5474
OSTROFF (J.) & SON CLOTHING MFG. CO. INC.	5474
OSTROFF (J.) & SON CLOTHING MFG. CO. LTD.	5474
PANTALONS STAR (MONTRÉAL) INC.	5474
PLASTIQUES CANADIENS INC.	5473
R L REALTY LTD.	5474
REINSURANCE MANAGEMENT CORPORATION OF CANADA, INC.	5474
RESSORT DÉZIEL INC.	5473
ST-LAURENT, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE	5473
ST. LAWRENCE LIFE ASSURANCE COMPANY	5473
ST. LAWRENCE REASSURANCE COMPANY	5473
SÉPARATIONS DE COULEURS RAYMOND MORIN INC. (LES)	5474
SEPCOLITHO INC.	5474
SERVICE RAPIDE NIC-NAC INC.	5473
SHAWBRIDGE GOLF AND COUNTRY CLUB, INC.	5474
SHAWBRIDGE GOLF CLUB INC.	5474
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE GESTION DE RÉASSURANCE, INC.	5474
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE GESTION EN RÉASSURANCE, INC.	5474
SOCIÉTÉ D'ÉDITION C.T.H.T. INC.	5473

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — suite**

Page

STAR PANTS (MONTREAL) INC.	5474
STAR PANTS, MONTREAL, LIMITED	5474
SWEDISH KNITTING INC.	5475
TRANSPORT MURRAY BAY INC.	5474
TREMBLAY (H.) ENTERPRISES INC.	5473
TRICOTS SUÉDOIS INC. (LES)	5475
VAQUA PNEUMATIC INC.	5475
VAQUA PNEUMATIQUE INC.	5475
VENTES JOLI NONI INC. (LES)	5473
VÊTEMENTS J. OSTROFF & FILS INC. (LES)	5474
WAVERLEY ORNAMENTAL WORKS LTD.	5475

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

A.C. CONSTRUCTION INC.	5475
AGENCES DESAUTELS LTÉE (LES)	5475
ALFTAR CONSTRUCTION INC.	5475
AMÉNAGEMENT CRICKET INC.	5475
APPAREILS DE CLIMATISATION NORDIQUE INC. (LES)	5475
BONAVENTURE HOLDINGS LIMITED	5475
BOYER & FRÈRES INC.	5475
CLUB DES TROIS	5475
CONSTRUCTION POP LTÉE	5475
CORPORATION DES SECRÉTAIRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC INC. (LA)	5475
D'AUTEUIL, GRAVEL, LAROUCHE, FRADET INC.	5475
ENTREPRISES LECLAIR & PILON INC.	5475
ENTREPRISES MONA INC. (LES)	5475
ENTREPRISES PAQUET INC. (LES)	5476
ENTREPRISES RENÉ VERVILLE INC. (LES)	5476
ÉPICIERS UNIS GIFFARD INC.	5476
ÉPICIERS UNIS INC.	5476
ÉQUIPEMENTS DESFORT INC.	5476
FERME G.F. INCORPORÉE	5476
FONTAINE, BILODEAU & CIE INC.	5476
GARAGE DIESEL CÔTE NORD INC.	5476
GAREAU (MAURICE) INC.	5476
GAUVIN AUTOMOBILE INC.	5476
GESTION GLENGARRY (QUÉBEC) INC.	5476
GESTION NOLENKO INC.	5476
HAUTE PERFORMANCE AUTOMOBILE DE CARTIERVILLE INC.	5476
HOMESTEAD CONSTRUCTION INC.	5476
IMMEUBLES MERSO INC. (LES)	5476
IMMEUBLES ST-ROCH, INC.	5476
LIBRAIRIE MARIE-VICTORIN INC.	5476
M & J ENTERPRISES INC.	5476
MAISON HÉLÈNE LACROIX	5476
MARCHÉ GERTRUDE INC.	5476
MODES FRIC FRAC INC. (LES)	5476
ORTHOSCHAF INC.	5477
OXYGÈNE BERGERON INC.	5477
PLACEMENTS BETSHEL LTÉE	5477
PLACEMENTS GUY RAYMOND INC. (LES)	5477
PLACEMENTS LAQUERRE INC.	5477
PLASTIBÉTON INC.	5477
PLOMBERIE P.M. INC.	5477
ROSEDALE HOMES & MORTGAGE INC.	5477
SACS À MAIN SIDNEY FINEBERG INC.	5477
SERVICE G. GAGNON INC.	5477

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)**CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) — suite**

	Page
SERVICES TECHNIQUES KIEWIT INC.	5477
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SERVICES S.G.S. INC.	5477
SOLIDARITÉ HAÏTIENNE INC. (LA)	5477
SYSTÈMES DE PROTECTION CONTRE INCENDIE C.D. LTÉE (LES)	5477
TROUPE DE THÉÂTRE VOYAGEMENTS	5477

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

AMBULANCES B.G.R. INC. (<i>Erratum</i>)	5643
---	------

DEMANDES DE DISSOLUTION

ABER INVESTMENTS LTD.	5594
ATCO EST LTÉE	5594
BRY INVESTMENT CORP.	5594
CLUB DE GOLF CANDIAC (1970) INC.	5594
CLUB DE GOLF DE LA PINIÈRE LTÉE	5594
CLUB RADIO-AMATEUR DE RAWDON INC.	5594
CONSTRUCTION V.S. LTÉE	5594
EMPIRE INVESTMENT CORPORATION	5595
ESPLANADE DEVELOPMENTS LTD.	5595
GEORGIAN DEVELOPMENTS LTD.	5595
INTAX MANAGEMENT CONSULTANTS LTD.	5595
MARCHÉ BOSSÉ INC.	5595
MATTHIEU (LOU) LTD	5595
OAK DEVELOPMENTS LTD.	5595
ODYSSEY TRAVEL INC.	5597
PINE DEVELOPMENTS LTD.	5595
PLACEMENTS ABER LTÉE (LES)	5594
PLACEMENTS D & C INC.	5595
QUIRION & FORTIN LTÉE	5595
RIOU (HECTOR) ET FILS LTÉE	5596
SALMO INVESTMENTS LTD.	5596
SARATOGA SLACKS MFG. INC.	5596
SKILL DEVELOPMENTS LTD.	5596
SUCCESSFUL DEVELOPMENTS LTD.	5596
THIRTY-SIX DEVELOPMENTS LTD.	5596
TOPHAT DEVELOPMENTS LTD.	5596
V.S. CONSTRUCTION LTD.	5594
VACOMONT INC.	5596
VÊTEMENTS LES COPAINS INC.	5596
VOYAGES ODYSSEE INC.	5597

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

ACOUSTIQUE A.P. INC.	5477
AIGUISAGE LANGLOIS INC.	5477
ALIGNEMENTS DESJARDINS INC. (LES)	5478
ARMOIRES DE CUISINE FARNHAM INC. (LES)	5478
ASPHALTE A.B.C. INC.	5478
ASSOCIATION DES POMPIERS DE LA VILLE DE BROSSARD INC.	5478
ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE SCIENCES DU QUÉBEC; (A.P.S.Q.)	5478
ASSURANCES JACQUES PERRON INC. (LES)	5478
ATELIER LIBRE DE RECHERCHES GRAPHIQUES	5478
ATELIERS DIMENSION PLUS INC.	5478
ATLANTIC CONSTRUCTION INC.	5478
BAILLARGEON & FOURNIER INC.	5478
BASE DE PLEIN-AIR DE MATANE INC.	5478
BEAUVAIS (ROGER) INC.	5478

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) — suite

	Page
BIJOUTERIE ROBERT BÉRUBÉ INC.	5478
BIRKDALE DEVELOPMENT CORPORATION	5478
BOISJOLY (MARIO) INC.	5478
BOUTIQUE D'ARTISANAT LA FOURMILIÈRE INC.	5478
CARNAVAL DE QUÉBEC INC.	5478
CHARRIER (E.) INC.	5478
CHÂTEAU DUPÉRÉ, LIMITÉE	5478
CHAUSSURES WELLINGTON INC.	5478
CLUB DE SQUASH DU VIEUX MONTRÉAL LTÉE (LE)	5478
CLUB DES AMIS DU BASEBALL AMATEUR INC.	5479
CONSEIL COLOMBIEN 6003 INCORPORÉ LABEL-SUR-QUÉVILLON, ABITIBI-EST, QUÉ.	5479
CONSEIL DE LA SCULPTURE DU QUÉBEC INC. (LE)	5479
CONSEIL PARENT, NO 2887 DES CHEVALIERS DE COLOMB	5479
CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DES LAURENTIDES INC.	5479
CONSTRUCTIONS GILLES DUCHARME INC.	5479
CORPORATION D'ÉLECTRICITÉ DE LA RIVIÈRE HALL	5479
DUFRESNE (J.) ASPHALTE LTÉE	5479
ENTREPRISES RAICEK LIMITÉE	5479
ÉQUIPEMENT DE CUISINE G.H. INC.	5479
ÉQUIPEMENTS VIGNEUX INC. (LES)	5479
ÉRABLIÈRE S.E.P. INC.	5479
FESTIVAL DU MIEL SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC.	5479
FOURRURES LOUIS TRAHAN LTÉE (LES)	5479
FRANCIANE INC.	5479
FRIGEX INC.	5479
GALERIE DU TAPIS GÉRARD BUSSIÈRES INC. (LA)	5479
GUELPH CONSTRUCTION CORPORATION	5479
HAMELIN (VICTOR) LIMITÉE	5479
HAMPSTEAD BUILDING CORPORATION	5479
IMMEUBLES APOLLON MONTRÉAL INC.	5480
IMMEUBLES ARNAUD LIMITÉE (LES)	5480
IMMEUBLES D.H.M. INC. (LES)	5480
IMMEUBLES DU QUARTIER LATIN INC. (LES)	5480
IMMEUBLES PÉLICAN INC. (LES)	5480
INVESTISSEMENTS BLED INC. (LES)	5480
JOURNATEX INC.	5480
KING OPTICAL QUÉBEC INC.	5480
LAFORET (MARCEL) & ASSOCIÉS INC.	5480
LANIEL AUTOMATIC MACHINES CO. (STE-ADÈLE) INC.	5480
LEBEAU BUILDERS SUPPLY INC.	5480
LIGUE DE BALLE-MOLLE DES FAUVES	5480
LIGUE DE SÉCURITÉ DU QUÉBEC	5480
MACHINES À COUDRE INDUSTRIELLES EREZ LTÉE	5480
MAISON INTERNATIONALE DE LA RIVE SUD INC.	5480
MARCHÉ GIROUARD & FRÈRES INC.	5480
MÉDIA D.R. INC.	5480
OEIL FOU INC. (L')	5480
ORMETEX INC.	5480
PAULEY (H.A.) & ASSOCIATES LTD.	5480
PHOENIX DESIGN ASSOCIATES INC.	5480
PLACEMENTS PAUL ANDRÉ GÉLINAS INC. (LES)	5481
QUÉVILLON (FERNAND) INC.	5481
RAINBOW MARKET INC.	5481
ROBITAILLE (PIERRE) LTÉE	5481
S.D.C. (HABITATION) INC.	5481
SNAP INDUSTRIAL CONSTRUCTION INC.	5481
TELVIBEC INC.	5481
TRANSFICO INC.	5481

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)**ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) — suite**

Page

TRANSPORT GILLES MEUNIER LTÉE	5481
TREMBLAY (J.H.) & FILS, MANUFACTURIERS LTÉE	5481
VÊTEMENTS TAILLES SAVOY INC.	5481
VOYAGES TOUREX INC.	5481
WESTRA (1969) LTD.	5481

FUSION DES CORPORATIONS (Article 18)

JARDINS CAPRICE (1978) LTÉE	5481
-----------------------------------	------

LETTRES PATENTES

AGENTS DISTRIBUTEURS ROJA INC. (LES)	5482
BOUTIQUE GHISLAINE INC.	5482
CONSTRUCTION M.N. INC.	5482
CONSTRUCTIONS ANDREL INC. (LES)	5482
DÉPANNEUR GERGINA INC.	5482
DEVEAU (RENÉ W.) INC.	5482
DOMAINE CLOUTIER INC.	5482
ENTREPRISES CHAYLA INC. (LES)	5482
FERME KOIRIS INC.	5482
GARAGE DOYON & FILS INC.	5482
MUSIQUE SAVARD & SIMARD INC.	5482
RADIATEURS M. R. INC.	5482
RESTAURANT EL MIRADOR INC. (<i>Erratum</i>)	5643
TITANEPEC MÉTALLURGIE INC.	5482

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

AIN & ZAKUTA LTÉE	5483
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CRÉDIT DE LA MAURICIE INC.	5483
ASSOCIATION DES PRÉPOSÉS AU CRÉDIT DE TROIS-RIVIÈRES INC.	5483
BOIS J.P. PÉLADEAU, LTÉE (LES)	5483
BOIS PÉLADEAU INC.	5483
CESNAR INC.	5483
CHARBONNEAU, GUÉRIN & ASSOCIÉS INC.	5483
CHAUSSURES AU PIED DU JEUNE INC.	5483
CHOCOLAT JEAN & CHARLES INC.	5483
(COMPAGNIE DISTRIBUTRICE DU ST-LAURENT LTÉE) (LA)	5483
ESPACE LIBRE INC.	5483
FERCOMAT INC.	5483
FERME CLAUDE RHEAULT INC.	5483
FERRONNERIE DE L'AMIANTE INC.	5484
FOREVAC INC.	5483
FRÉLAB INC.	5483
GAZ & PRODUITS DE SOUDURE BROUILLETTE LTÉE	5483
GESTIONS WILLIAM RUBIN LTÉE (LES)	5483
GIROUX (MARC ANDRÉ) INC.	5483
GROUPE MAG INC.	5483
GUY MOTO SPORT INC.	5484
IMMEUBLES DU CLUB DE GOLF CHARNY INC. (LES)	5483
INVESTISSEMENTS TRIFIDAR INC.	5484
LALLIER MOTO SPORT INC.	5484
LEBEAU (DOLLARD) INC.	5484
LEE (JUNE) INC.	5484
LEE (JUNE) INCORPORATED	5484
LEFEBVRE (ARTHUR) LTÉE	5484
LOCATION D'AUTOS DENIS PÉPIN LTÉE	5484
MONTREAL LEATHER GARMEN LTD.	5484
MOTO SPORT LALLIER INC.	5484

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)**LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — suite**

	Page
PAPIER CASCADES (CABANO) INC.	5484
PÉLADEAU (J.P.) LUMBER, LTD.	5483
PÉLADEAU LUMBER INC.	5483
RAYNOMAR (1980) INC.	5483
ST. LAWRENCE DISTRIBUTING CO. LTD.	5483
TERRASSE FABREVILLE INC.	5484
VOLTEC LTÉE	5484
VOYAGES LE BOURLINGUEUR INC.	5484

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION**

AGENCE ARTISTIQUE QUÉBÉCOISE B & B INC.	5484
ANCLAUMAR INC.	5484
ARRIVANTS INC. (LES)	5484
ASSURANCES ROGER DUBOIS INC.	5484
AUGER, DESCHÈNES, MASSÉ ASSURANCES INC.	5485
AUTOBUS L.C.L. INC.	5485
AUTOMOBILE DU BARRY INC.	5485
AUTOMOBILES SAGAME INC. (LES)	5485
BOIS BELVAL (1980) INC.	5485
BOUTIQUE AUDREY INC.	5485
BRASSERIE LE TRIO INC.	5485
BRUYÈRE (SERGE) INC.	5485
CANTINES R.V. INC. (LES)	5485
CIRCUIT DE KARTING VAL-BÉLAIR INC.	5485
COMPAGNIE DE GESTION B.O.P. INC.	5485
COURTES POINTES, ÉCOLE DE BALLETT INC.	5485
CRÈMERIE LA CONGÈRE INC.	5485
CUISINES G.D. & FILS INC. (LES)	5485
DISTRIBUTION L'ÉTOILE DES BOIS-FRANCS INC.	5485
DOMAINE DELORME INC.	5485
DRAINS MIRABEL INC. (LES)	5485
ENTREPRISES D'INVESTISSEMENTS M.B.M. INC. (LES)	5485
ENTREPRISES JEANSON DE MORTAGNE INC. (LES)	5485
ENTREPRISES MODE J.P.A. INC. (LES)	5485
ENTRETIEN A & G INC.	5485
ÉQUIPEMENTS DE FERME B.M. INC. (LES)	5486
ÉVALUATIONS ANDRÉ BEAUDOIN INC.	5486
EXCAVATIONS A.M. PAGÉ INC. (LES)	5486
EXPRESS-LAIT INC.	5486
FERME BERTRAND ROCHAT INC.	5486
FERME DE LA LORRAINE INC.	5486
FERME J. ET L. BISSONNETTE INC.	5486
FERME R. ET R. ROY INC.	5486
FERMES R.P.M. INC. (LES)	5486
FIBRES DE VERRE CRORAK INC. (LES)	5486
FIXAN INC.	5486
FORGES JACQUES PEDNEAULT INC. (LES)	5486
GESTION GERES INC.	5486
GESTION JEAN-PAUL LEROY INC.	5486
GESTION MACLE INC.	5486
GESTION PYRA INC.	5486
IMMEUBLES DU ROYAUME INC.	5486
IMMEUBLES EXPERT J.L. INC. (LES)	5486
INFRATEL-SAGUENAY INC.	5486
INSTITUT QUÉBÉCOIS D'ANALYSE BIO-ÉNERGÉTIQUE INC.	5486
LITERIE LADENO INC.	5486

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

	Page
LITIBEC INC.	5487
LOCATION YVES THÉRIAULT INC.	5487
M.B.M. INVESTMENT ENTERPRISES INC.	5485
1641-5259 QUÉBEC INC.	5487
1641-7404 QUÉBEC INC.	5487
1641-7412 QUÉBEC INC.	5487
1641-7420 QUÉBEC INC.	5487
1643-2940 QUÉBEC INC.	5487
1643-3088 QUÉBEC INC.	5487
1643-3336 QUÉBEC INC.	5487
1643-3351 QUÉBEC INC.	5487
MONDO (M.) INC.	5487
PAMSYN INC.	5487
PÉPINIÈRE IRIS INC.	5487
PLACEMENTS COLLÈGE (ALMA) INC.	5487
PLACEMENTS DES FRÈRES LAVOIE DE ROBERVAL INC.	5487
PLACEMENTS GASTON LEBEAU INC. (LES)	5487
PLANTATION STORNOWAY INC.	5487
POTERIE DES MAINS À GILLES INC.	5487
PUBLICITÉ 2002 INC.	5487
PUITS MARCEL PIGEON INC. (LES)	5487
• RAWDON JEANS INC.	5487
RESTAURANT LA GERBE DE BLÉ INC.	5487
SCIERIE DE PETITE MATANE INC. (LA)	5488
SERVICES TECHNIQUES BIC INC.	5488
SOCIÉTÉ COMMERCIALE MARGAN INC. (LA)	5488
SOCIÉTÉ ÉTUDIANTE DE PLACEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE INC.	5488
SPÉCIALITÉS D'AUTOS GUITARD-PAGÉ INC.	5488
SPORTS BOB LAROUCHE INC.	5488
STATION DE SERVICE PATRY INC.	5488
TÉLÉCOMMUNICATION LA TUQUE INC.	5488
TOITURE P.M.G. LAVAL INC.	5488
TREMBLAY (H.P.) MÉCANIQUE INC.	5488
X-PRESS OFFSET INC.	5488

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

AMÉNAGEMENTS GÉOTECH INC.	5488
AMÉNAGEMENTS MARKBEL INC. (LES)	5488
ARTEL INC.	5488
AUTO-MART INC.	5488
BOISSE (H.) ASSURANCE LTÉE	5488
COMPAGNIE D'AUVENTS CANADIENS L.R. INC.	5488
CONSTRUCTION INTERNATIONALE CANAQUE INC.	5489
CONSTRUCTION P. ET R. LAMONT INC.	5489
CONSTRUCTION R.L.P. INC.	5489
D'ARAGON & ASSOCIÉS INC.	5489
DORVAL EQUIPMENT COMPANY LIMITED	5489
ÉCOLE DE CONDUITE LACHINE INC.	5489
ENTREPRISES DES TREIZE INC. (LES)	5489
ENTREPRISES PIERRE TOUSSAINT LTÉE (LES)	5489
ENTREPRISES ROGER LADOUCEUR INC. (LES)	5489
ÉVAPORATEURS J.G.D. INC. (LES)	5489
FERME ÉLIE & EDGAR INC.	5489
FERME LABRIE INC.	5489
FERMES BLANCHETTE ET FILS, INC.	5489
GESTION LOUIS L. MORIN LTÉE	5489
GIGUÈRE (VIANNEY) INC.	5489

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — suite

	Page
HABITATIONS JEAN-FRANÇOIS INC. (LES)	5489
IMMEUBLES R. CHAMPAGNE INC.	5489
LABERGE (ROBERT) INC.	5489
LAMOUREUX (M.) & SOEUR INC.	5489
LEMAIRE (SIMON) INC.	5489
LYSINC (ESTRIE), INC.	5489
MAISON D'ÉDITION L'OBSDIENNE LTÉE	5489
MARINE NORANDA (1976) INC.	5490
MONTRÉAL MOTOR STORAGE CO.	5490
PÉTROLES CHAUVEAU LTÉE (LES)	5490
PLACEMENTS BERTRAND INC.	5490
POGO INC.	5490
QUAN & GAUTHIER INC.	5490
QUEFRAN INC.	5490
RESTAURANT CHEZ MARIUS INC.	5490
RESTAURANT JEAN-CLAUDE PAUL INC.	5490
RESTAURANTS & MOTELS INTER-CITÉ INC.	5490
SHAWINIGAN STEEL & MILL SUPPLIES INC.	5490
SOCIÉTÉ DE COURSES NATIONALES INC. (LA)	5490
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE SAINT-NICOLAS INC. (LA)	5490
SOGEPIDE INC.	5490
TECHNO-COLOUR CO. INC.	5490
TRAITEUR AU BON GOÛT INC.	5490
TRANSPORT MADOREL INC.	5490
WALKER (J.C.) INC.	5490
WESTMOUNT DRAPERIES INC.	5490

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

ÉVAPORATEURS J.G.D. INC. (LES)	5491
FERME MICHEL ET SYLVAIN RIOUX INC. (LA)	5491
GOTTSCHALK & ASH INC.	5491
GOTTSCHALK & ASH LTD.	5491
MÉDIC-SANTÉ INC.	5491
1468-7073 QUÉBEC INC.	5491
1641-7883 QUÉBEC INC.	5491
1641-8568 QUÉBEC INC.	5491
1642-9177 QUÉBEC INC.	5491
QUAN & GAUTHIER INC.	5491
ROY (BRUNO) INC.	5491
SOCIÉTÉ DE COURSES NATIONALES INC. (LA)	5491

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES

ASSOCIATION DES CITOYENS DE NOTRE-DAME DE L'ÎLE PERROT (L')	5491
ASSOCIATION DES EXPERTS EN SINISTRES DE SHERBROOKE INC.	5491
ASSOCIATION MUSULMANE POUR LE BIEN-ÊTRE JAMIYYATU FALAHI-AL MUSLIMIN (<i>Erratum</i>)	5643
ASSOCIATION PATRONALE DES ÉBOUEURS DE MONTRÉAL INC.	5491
ASSOCIATION RÉGIONALE DE CAMPING ET DE CARAVANING SAGUENAY ET LAC ST-JEAN (<i>Erratum</i>)	5643
ATELIERS DE CRÉATION ET D'ANIMATION DE LA HAUTE-MATTAWINIE (LES)	5491
AVIQ — (ASSOCIATION DES VENDEURS ITINÉRANTS DU QUÉBEC)	5491
CARNAVAL DE CLARKE CITY INC. (LE) (<i>Erratum</i>)	5644
CLUB AQUATIQUE ÉDOUARD MONTPETIT	5492
CLUB DE PLEIN-AIR DE LA CÔTE DES NEIGES	5492
CLUB DE SKI-FOND «HORIZON» DE ST-GODEFROI	5492
CLUB RÉCRÉATIF LG 3	5492

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)**LETTRES PATENTES — suite**

	Page
CLUB SPORTIF OLYMPIA DE MONTRÉAL	5492
COM'FEMME	5492
COMITÉ ANGLOPHONE POUR LA SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION (C.A.S.A.) INC.	5492
COMITÉ SPORTIF DE RIMOUSKI-EST	5492
COMMITTEE OF ANGLOPHONES FOR SOVEREIGNTY-ASSOCIATION (C.A.S.A.) INC.	5492
COPAINS DE LA FAUNE INC. (LES)	5492
CORPORATION ACCUEILLONS UN ENFANT	5492
CORPORATION LES CENT ÎLES DE SOREL INC. (LA)	5492
DIVERTISSEMENT & ART CHEZ VOUS INC.	5492
FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL BAIE-COMEAU/HAUTERIVE	5492
FONDATION FAUNE PLESSIS INC. (LA)	5492
GROUPE D'ACCUEIL COUTURE INC.	5492
HALTE-GARDERIE LIMOILOU	5492
JARDIN COMMUNAUTAIRE ST-FRANÇOIS D'ASSISE	5492
LIGUE DE QUILLES INDÉPENDANTE DE ST-ROMUALD INC. (LA) (<i>Erratum</i>)	5643
LOISIRS ST-DIDACE	5492

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES**PERMIS**

CÉCILE ENTERPRISES LIMITED	5493
----------------------------------	------

CONSULTATION POPULAIRE — LOI SUR LA

QUÉBÉCOIS POUR LE NON (LES) (<i>Nomination d'un agent officiel</i>)	5597
REGROUPEMENT NATIONAL POUR LE OUI (<i>Nomination d'un agent officiel</i>)	5597

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA**AVIS DE QUALITÉ**

BÉLANGER, RENÉ	5597
DUGAS, JEAN-PIERRE	5597
GOULET CÔTÉ, PAULINE	5597
PRUD'HOMME, ROLAND	5597

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN	5598
GUILDE DE LA MARINE MARCHANDE DU CANADA	5598
SUCCESSION DE J. ROMÉO PÉPIN	5598

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

BERGERIES ET ATELIERS COOPÉRATIFS DE LOTBINIÈRE (LES)	5598
BOND CREDIT UNION	5598
CAISSE D'ÉCONOMIE BOND	5598
CAISSE D'ÉCONOMIE CÉNOPODE	5599
CAISSE D'ÉCONOMIE MONTÉX CREDIT UNION (LA)	5599
CÉNOPODE CREDIT UNION	5599
CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE LA POCATIÈRE	5599
COMPAGNIE DE PRÊTS MUTUELS LIMITÉE (LA)	5599
GRANDE ROUE, COOPÉRATIVE DE PRODUCTIONS ARTISTIQUES DE SHERBROOKE (LA)	5599

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**AFFAIRES MUNICIPALES****DIVERS**

SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, PAROISSE (<i>Approbation du règlement numéro 391</i>)	5599
SAINTE-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE (<i>Approbation du règlement numéro 479-9</i>)	5600
TERREBONNE, VILLE (<i>Approbation du règlement numéro 1100</i>)	5600

NOMINATION(S)

BURNS, ROBERT (<i>Juge de la Cour provinciale</i>)	5600
LESAGE, BERNARD (<i>Juge de la Cour provinciale</i>)	5600

PROCLAMATION(S)

Mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire	5600
Mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire	5601
Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie du canton de <i>Matapédia</i> , district électoral de Bonaventure	5602

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

ARTHABASKA, VILLE	5603
BEAULIEU, VILLAGE	5603
BLAINVILLE, VILLE	5603
CHAMBLY, CITÉ	5603
FASSETT, MUNICIPALITÉ	5603
HUDSON, VILLE	5604
HUPTON, VILLAGE	5604
KINGSEY, CANTON	5604
L'ANGE-GARDIEN, PAROISSE	5604
LAVALTRIE, VILLAGE	5604
MADDINGTON, CANTON	5604
McMASTERVILLE, VILLAGE	5604
NICOLET-SUD, MUNICIPALITÉ	5604
PAPINEAUVILLE, VILLAGE	5605
PLESSISVILLE, PAROISSE	5605
RICHELIEU, VILLE	5605
ROXTON-FALLS, VILLAGE	5605
SAINTE-ANNE-DU-SAULT, PAROISSE	5605
SAINTE-BARTHÉLÉMI, PAROISSE	5605
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON, CANTON	5605
SAINTE-CHARLES-DES-GRONDINES, PAROISSE	5605
SAINTE-CHRISTINE, PAROISSE	5606
SAINTE-CLET, MUNICIPALITÉ	5606
SAINTE-EDMOND-DE-GRANTHAM, PAROISSE	5606
SAINTE-ÉPHREM-D'UPTON, PAROISSE	5606
SAINTE-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS, MUNICIPALITÉ	5606
SAINTE-JEAN-BAPTISTE-DE-NICOLET, PAROISSE	5606
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON, PAROISSE	5606
SAINTE-LIBOIRE, PAROISSE	5606
SAINTE-LIBOIRE, VILLAGE	5607
SAINTE-LUC, VILLE	5607
SAINTE-PIE, PAROISSE	5607
SAINTE-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD, PAROISSE	5607
SAINTE-PUDENTIENNE, PAROISSE	5607
SOREL, CITÉ	5607
THURSO, VILLE	5607
TRÈS-SAINTE-RÉDEMPTEUR, PAROISSE	5607

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC — LOI SUR LA

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS	5608
---	------

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

PRODUCTEURS D'OIGNONS (<i>Projet de plan conjoint</i>)	5616
--	------

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES**LETTRES PATENTES ANNULÉES**

COMPAGNIE DE GESTION GOGESTIC INC. (<i>Erratum</i>)	5643
HOLSTEIN (L.) & COMPANY, LIMITED (<i>Erratum</i>)	5643

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

AGENCES DÉRY INC.	5493
------------------------	------

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE GATINEAU (<i>Constitution</i>)	5617
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE LAC-SAINT-JEAN-EST (<i>Constitution</i>)	5617

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

HOLDING CASTOR LTÉE (LE) (<i>Permis</i>)	5617
--	------

SOUSSIONS — DEMANDES DE

AMIANTE, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE	5617
DES MONTS, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DESBIENS, VILLE	5618
DESBIENS, VILLE	5619
GROSSES-ROCHES, CORPORATION MUNICIPALE	5619
HARRICANA, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE	5620
JEAN TALON, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE	5621
LAC-BROME, VILLE	5621
MEILLEUR, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE	5622
SAINTE-ANNE-DES-MONTS, VILLE	5623
SAINT-CLET, MUNICIPALITÉ	5623
SOREL, CITÉ	5624

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION DES CONTREMAÎTRES DE TIOXIDE DU CANADA INC. (<i>Constitution</i>)	5625
SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE LAC ST-JEAN EST (LE) (<i>Constitution</i>)	5625
SYNDICAT DE L'U.P.A. DE GASPÉ OUEST (<i>Constitution</i>)	5625
SYNDICAT DE L'U.P.A. NEWPORT - PERCÉ (LE) (<i>Constitution</i>)	5625

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	5625
--	------

VENTE(S) PAR SHÉRIF**ABITIBI**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BOUTIN <i>ET AL.</i>	5626
--	------

BEAUHARNOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GOULET	5626
CLOUTIER <i>ET AL.</i> c. ARAWAK CANADIAN PROPERTIES LTD	5627
CLOUTIER <i>ET AL.</i> c. ARAWAK CANADIAN PROPERTIES LTD	5627
CLOUTIER <i>ET AL.</i> c. ARAWAK CANADIAN PROPERTIES LTD	5627

CHICOUTIMI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LANGLOIS <i>ET AL.</i>	5628
--	------

FRONTENAC

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE L'AMIANTE (LA) c. LES ENTREPRISES BERMART INC. <i>ET AL.</i> ..	5628
---	------

VENTE(S) PAR SHÉRIF — suite

Page

HAUTERIVE

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MANICOUAGAN c. TREMBLAY 5629

HULL

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. SARRAZIN 5630

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. FORD 5630

TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LIMITED c. PERRON 5631

IBERVILLE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MAROTTE 5631

KAMOURASKA

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. TURCOTTE 5632

MONTMAGNY

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TESSIER 5633

MONTREAL

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. MELCOR INVESTMENTS LTD. 5633

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. TREMBLAY ET AL. 5633

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TOZZI 5634

CANADA CYCLE AND MOTOR COMPANY LIMITED c. DALLAIRE 5634

FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE c. GARON ET AL. 5635

FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE c. JEAN-LOUIS VINET INC. ET AL. 5636

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD. c. LABERGE ET AL. 5636

QUINCAILLERIE FERCON LTÉE c. VARNA CONSTRUCTION (1977) INC. 5637

REINE (LA) c. MIDLICK ET AL. 5637

QUÉBEC

BANQUE TORONTO DOMINION c. BOUDREAU 5638

CAISSE POPULAIRE DE SILLERY c. VÉZPNA 5638

COMPAGNIE TRUST ROYAL c. DÉRY ET AL. 5639

LA LAURENTIENNE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE c. DESCHAMPS 5639

NORCO FINANCIAL SERVICES LTD. c. AUTOMOBILES LAHOUD CHRYSLER LTÉE ET AL. 5640

TEXACO CANADA INC. c. MACKENZIE 5640

SAINT-FRANÇOIS

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. LES IMMEUBLES KELLO LTÉE ET AL. ... 5641

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. LES IMMEUBLES KELLO LTÉE ET AL. ... 5641

TERREBONNEPAQUETTE c. HÉBERT (*Erratum*) 5644**VENTE(S) POUR TAXES**

MÉGANTIC, COMTÉ 5642



SOMMAIRE

	Page
ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES	5584
AVIS DIVERS	5585
CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, LOI SUR LES	5589
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE	5591
CODE DE PROCÉDURE CIVILE	5593
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	5494
COMPAGNIES, LOI SUR LES	5473-5494
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES	5493
CONSULTATION POPULAIRE — LOI SUR LA	5597
CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA	5597
DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE	5598
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA	5598
MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES	5599
NOMINATION(S)	5600
PROCLAMATION(S)	5600
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOI SUR LA	5603
RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC, LOI SUR LA	5608
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC	5616
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES	5493
SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, LOI SUR LES	5617
SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS, LOI SUR LES	5617
SOUSSIONS, DEMANDES DE	5617
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES	5625
VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS, LOI SUR LA	5625
VENTE(S) PAR SHÉRIF	5626
VENTE(S) POUR TAXES	5642

Où se procurer les publications vendues par le Gouvernement du Québec

Commandes postales

L'Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

Québec

Place Sainte-Foy
Tél.: 643-8035

Cité parlementaire

Centre administratif «G»
Rez-de-chaussée
Tél.: 643-3895

Montréal

Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine ouest
Tél.: 873-6101

Hull

662, boul. Saint-Joseph
Tél.: 770-0111

Trois-Rivières

418, rue des Forges
Tél.: 375-4811

Librairies dépositaires

Amos

Librairie Querbes
241, 1ère Avenue ouest
Tél.: 732-5201

Chicoutimi

Librairie Régionale Inc.
461, rue Racine est
Tél.: 549-1767

Joliette

Librairie René Martin Inc.
598, Saint-Viateur
Tél.: 759-2822

Sherbrooke

Librairie Dussault
Carrefour de l'Estrie
Tél.: 569-9957

Librairie de la cité universitaire

Cité universitaire
Sherbrooke
Tél.: 569-9461

Îles-de-la-Madeleine

Papeterie A.M. Hubert Inc.
C.P. 818 Cap aux Meules
Tél.: 986-2900

Valleyfield

Librairie Boyer
10, rue Nicholson
Tél.: 373-6211

Rimouski

EBEQ
150, Ave. de la Cathédrale
Tél.: 723-8521

Toronto (Ontario)

Librairie Garneau Ltée
1253, Bay Street
Tél.: 923-4678

Ottawa (Ontario)

Librairie Dussault
321, rue Dalousie
Tél.: 236-2331

St-Hyacinthe

Comptoir du Livre Inc.
548 ave Mondor
Tél.: 774-4488

Saint-Boniface (Winnipeg)

Librairie Landry
180 boul. Provencher
Tél.: 233-3407

Drummondville

Librairie du Centre Catholique Inc.
254 Brock
Tél.: 478-0880

Rouyn

Service Scolaire
150, Perreault est
Tél.: 764-5166

Gaspé

Bellavance Inc.
Place Jacques Cartier
Tél.: 368-5777